



HAL
open science

De la dépossession à l'intégration économique : économie politique du colonialisme en Palestine

Taher Al-Labadi

► **To cite this version:**

Taher Al-Labadi. De la dépossession à l'intégration économique : économie politique du colonialisme en Palestine. Economies et finances. Université Paris Dauphine - Paris IX, 2015. Français. NNT : 2015PA090021 . tel-01214969

HAL Id: tel-01214969

<https://theses.hal.science/tel-01214969>

Submitted on 13 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE
Ecole Doctorale de Dauphine (ED543)
Programme Doctoral en Sciences
Economiques

**Thèse pour l'obtention du Doctorat
en sciences économiques**

DE LA DEPOSSESSION A L'INTEGRATION ECONOMIQUE :
**ECONOMIE POLITIQUE DU COLONIALISME EN
PALESTINE**

Présentée et soutenue publiquement le 26 juin 2015 par

Taher AL-LABADI

Membres du jury

Bruno THERET	Directeur de recherches au CNRS, Université Paris-Dauphine	Directeur de thèse
Béatrice HIBOU	Directrice de recherches au CNRS, Sciences Po Paris	Rapporteur
Antoine MANSOUR	Docteur d'Etat en sciences économiques	Rapporteur
Blandine DESTREMAU	Directrice de recherches au CNRS, EHSS	Examineur
El Mouhoub MOUHOUD	Professeur à l'Université Paris-Dauphine	Examineur

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à Bruno Théret, pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant de diriger cette thèse. Merci aussi pour ses conseils, sa patience et son soutien sans quoi ce travail n'aurait pu arriver à maturité.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude envers ma famille et mes amis qui m'ont soutenu, bon gré mal gré, au cours de ces années. A ma femme Hadeel et mes enfants Mahmoud et Sham, leur présence à mes côtés a suffi à me combler.

Enfin un grand merci à tous ceux qui m'ont accompagné de près ou de loin dans la réalisation de cette thèse. Ils m'excuseront de ne pas les nommer mais ils sont nombreux et la sobriété de ces mots n'enlève rien à tout ce que je leur dois.

Liste des sigles

AHLC	<i>Ad Hoc Liaison Committee</i>
AMP	Autorité Monétaire Palestinienne
AP	Autorité Palestinienne
APIC	<i>Arab Palestinian Investment Company</i>
CCC	<i>Consolidated Contractors Company</i>
CCG	Conseil de Coopération du Golfe Arabe
CEE	Communauté économique européenne
CNUCED/UNCTAD	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
CPP	Couloir pour la paix et la prospérité
FMI/IMF	Fonds monétaire international
FNJ	Fond national juif
IDB	<i>Israel Discount Bank</i>
IDE	Investissement direct à l'étranger
JOD	Dinar jordanien
LE	Livre égyptienne
LI	Livre israélienne
LP	Livre palestinienne
LS	Livre sterling
MEFTA	<i>Middle East Free Trade Area Initiative</i>
MENA	<i>Middle East and North Africa</i>
NIS	Nouveau shekel israélien
OCDE/OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OLP	Organisation de libération de la Palestine
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
OPAEP	Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole
PADICO	<i>Palestinian Development & Investment Corporation</i>
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PIC	<i>Palestine Investment Conference</i>
PJCA	<i>Palestine Jewish Colonization Association</i>
PNUD/UNDP	Programme des Nations unies pour le développement
PPRD	Plan palestinien de réforme et de développement
PSE	Programme de stabilisation économique
SDN	Société des Nations
TPO	Territoires palestiniens occupés
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNRWA	<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
USD	Dollar américain
ZIQ	Zone industrielle qualifiée
PLDC	<i>Palestine Land Development Company</i>

Liste des tableaux

Tableau 3-1 - Importations et exportations de la Palestine, en Livre égyptienne, 1920-1929

Tableau 3-2 - Produit National Net (PNN) par secteur Arabe et Juif, en prix constants de 1936

Tableau 3-3 - Composition des ressources fiscales de l'Administration de Palestine, en %

Tableau 3-4 - Populations juive et arabe (en milliers) et possessions foncières juives (en km²)

Tableau 3-5 – Concentration des terres agricoles appartenant à des propriétaires arabes en 1936

Tableau 3-6 - Différentiel de salaires Arabes/Juifs, par profession, par ratio (salaire arabe = 1)

Tableau 3-7 - Répartition du Revenu National entre communautés juive et arabe, par secteurs d'activités, en 1936 et 1944

Tableau 3-8 - Contribution au Produit National Brut et à l'emploi par secteur d'activité pour chaque communauté en 1931 et 1945

Tableau 3-9 - Répartition de la population arabe et juive en Israël, 1948-1974

Tableau 4-1 - Composition du PIB annuel par secteur d'activité économique, 1970-1991, en %

Tableau 4-2 - Commerce extérieur des TPO selon les pays, en millions d'USD, en 1986

Tableau 4-3 - Distribution de l'emploi par secteur d'activité économique dans les TPO et en Israël, en % de l'emploi annuel par région, 1970-1991

Tableau 4-4 - Salaires moyens des employés palestiniens dans les TPO et en Israël (en NIS), 1970-1990

Tableau 4-5 - Emploi en Israël de travailleurs des TPO, en milliers, 1968-2004

Tableau 4-6 - Distribution de l'emploi des Palestiniens par secteur d'activité économique dans les TPO et en Israël, en % de l'emploi annuel, 1970-2004

Tableau 5-1 - L'aide américaine à Israël de 1949 à 1996, en millions d'USD

Liste des figures

- Figure 4-1 - Taux de change annuel moyen USD/IL et JOD/IL, 1970-1981
- Figure 4-2 - Taux de change annuel moyen USD/NIS et JOD/NIS, 2000-2013
- Figure 4-3 - Taux d'inflation en Israël et dans les TPO, 2000-2013
- Figure 5-1 - Taux de croissance du PIB réel des TPO, 1995-2013, (prix 2004)
- Figure 5-2 - Taux de chômage dans les TPO (en%), 2000-2013
- Figure 5-3 - Importations à partir de la bande de Gaza, en nombre de camions, 2006-2014
- Figure 5-4 - Exportations à partir de la bande de Gaza, en nombre de camions, 2005-2014

Unités de mesure

Le dunum : à l'origine, le dunum représente la quantité de terrain qu'un homme peut labourer en un jour ce qui a conduit à différentes mesures en fonction des régions. En Palestine, le *dunum métrique* fut fixé à 1000 m² en 1928 par les Britanniques et cette valeur est restée. Par conséquent 1000 dunum équivalent à 1 km².

Table des matières

Introduction générale.....	13
<i>Hypothèses générales</i>	15
<i>Méthodologie</i>	20
<i>Annonce de plan</i>	24
PARTIE 1 – CONTEXTE HISTORIQUE ET CADRAGE THEORIQUE	27
Chapitre 1 – Les fondements modernes de l’ordre colonial en Palestine.....	29
Section 1 / Situer le fait colonial	29
1.1/ Théories et sémantique du colonialisme.....	29
1.2/ Problématiser l’étude du colonialisme	34
1.3/ Le colonialisme de peuplement : séparatisme et dépossession	37
Section 2 / Colonialisme et processus de civilisation.....	40
2.1/ Processus civilisationnels et topologie des ordres sociaux.....	40
2.2/ L’expansion de l’Etat européen et son universalisation	45
2.3/ Le capitalisme à la conquête du monde.....	47
Section 3 / Sionisme et colonialisme	50
3.1/ L’expansion de l’Europe et le déclin de l’empire ottoman.....	50
• <i>Vers une modernisation défensive.....</i>	50
• <i>La dépendance financière et la réforme du régime foncier.....</i>	51
• <i>Un mandat britannique sur la Palestine.....</i>	54
3.2/ Le sionisme, un nationalisme et un colonialisme	55
Conclusion du chapitre 1	59
Chapitre 2 – Economie politique, Politique économique et domination.....	61
Section 1 / L’économie politique et les fondements de la dépolitisation	61
1.1/ L’économie politique classique et la société de marché.....	62
• <i>Aux origines de l’économie politique classique.....</i>	62
• <i>Des théories du contrat social au credo libéral.....</i>	64
• <i>La société de marché.....</i>	66
1.2/ L’ordre optimal marchand dans la pensée néolibérale	68
• <i>Histoire d’une conquête néolibérale.....</i>	68

• <i>L'Etat au service du marché</i>	70
1.3/ Domination, dépolitisation et rapport monétaire.....	72
• <i>L'évolution des figures de la domination</i>	72
• <i>Rationalisation et dépolitisation</i>	75
• <i>La neutralité axiologique de la monnaie</i>	78
Section 2/ Politiques économiques et régime politique de la globalisation	81
2.1/ Le pouvoir politique dans la <i>globalisation</i>	82
2.2/ De la promotion de la paix... ..	86
• <i>L'émergence des « peace-studies »</i>	86
• <i>La consécration internationale du « peace-building »</i>	88
• <i>La « médiation » comme rapport de domination</i>	89
2.3/ ... à l'aide au développement	92
• <i>Les fondements de l'aide au développement</i>	92
• <i>L'efficacité douteuse de l'aide</i>	96
• <i>L'aide comme modalité spécifique du rapport de domination</i>	97
Conclusion du chapitre 2	100

PARTIE 2 – LES MODALITES ECONOMIQUES DU CONFLIT COLONIAL EN PALESTINE..... 103

Chapitre 3 – Colonisation sioniste et conquête de l'économie..... 105

Section 1 / Société duale et politiques coloniales à l'époque du mandat britannique..... 105

1.1/ Une société duale en projet.....	105
1.2/ La politique des Britanniques entre obligation duale et intérêt colonial	112
• <i>Un carcan pour les Palestiniens</i>	112
• <i>L'intégration à l'empire colonial britannique : les politiques économiques</i>	114
• <i>L'intégration à l'empire colonial britannique : le système monétaire et bancaire</i>	120

Section 2 / Les conditions économiques de la colonisation juive

2.1/ La bataille démographique et territoriale.....	123
• <i>L'implantation et la structuration du mouvement sioniste en Palestine</i>	123
• <i>La politique de la « terre juive »</i>	126
• <i>La rhétorique du transfert</i>	129
2.2/ La conquête de l'économie.....	131
• <i>La capacité d'absorption des migrants</i>	131
• <i>La politique du « travail juif »</i>	133
• <i>La structuration d'une économie juive mixte</i>	136
• <i>...au détriment de l'économie palestinienne</i>	138

Section 3 / Régime économique d'un « colonialisme interne »	140
3.1/ La <i>Nakba</i> de Palestine	140
3.2/ Confinement politique et territorial des Palestiniens de l'intérieur	142
• <i>Bataille démographique et confinement politique.</i>	142
• <i>Le confinement territorial.</i>	146
3.3/ Mobilisation de l'économie juive et subordination de l'économie arabe en Israël	151
• <i>Une économie israélienne centralisée et mobilisée.</i>	151
• <i>La subordination de l'économie arabe.</i>	155
Conclusion du chapitre 3	159
Chapitre 4 – L'expansion du régime de dépossession dans les TPO	161
Section 1/ La monopolisation du territoire et le contrôle de la population palestinienne...	162
1.1/ La colonisation israélienne dans les TPO.....	162
• <i>L'objectif du Grand Israël.</i>	162
• <i>L'annexion face au « péril démographique ».</i>	163
• <i>La confiscation des terres et l'établissement des colonies.</i>	165
• <i>La spoliation des ressources en eau.</i>	167
• <i>Les coûts de la colonisation.</i>	169
1.2/ Le confinement de la population palestinienne	171
• <i>Contrôle et gestion du quotidien sous occupation.</i>	171
• <i>La dégradation des services publics locaux.</i>	173
• <i>Les premières expériences d'autonomie limitée dans les TPO.</i>	175
• <i>La fragmentation administrative du processus d'Oslo.</i>	177
• <i>Une expulsion latente des Palestiniens.</i>	179
Section 2/ Une intégration économique partielle des TPO.....	181
2.1/ Une union douanière biaisée	182
• <i>Une intégration commerciale sélective.</i>	182
• <i>Une production agricole adaptée aux exigences israéliennes.</i>	184
• <i>Le protocole de Paris en 1994.</i>	187
2.2/ La captation de la main d'œuvre palestinienne	188
• <i>La « migration » des travailleurs palestiniens en Israël.</i>	188
• <i>La sous-traitance dans l'industrie.</i>	195
2.3/ L'intégration fiscale et financière.....	198
• <i>Le maniement du système fiscal à des fins coloniales.</i>	198
• <i>L'érosion du système bancaire et la pluralité monétaire.</i>	200
• <i>L'inflation dans les TPO.</i>	204

Conclusion du chapitre 4	206
Chapitre 5 – Economie politique de la Paix	209
Section 1/ Le projet d'un Nouveau Moyen-Orient pacifié.....	209
1.1/ Les objectifs sacrés de développement et de paix	210
1.2/ Le déploiement hégémonique américain au Moyen-Orient	215
1.3/ De la paix à l'intégration économique régionale.....	221
1.4/ Le tournant néolibéral israélien.....	225
Section 2/ Le carcan de l'autonomie palestinienne.....	230
2.1/ L'aide internationale comme facteur d'ordre.....	231
• <i>L'aide financière avant les années Oslo.....</i>	<i>231</i>
• <i>La dépendance croissante à l'aide suite aux accords d'Oslo.</i>	<i>233</i>
• <i>Un pouvoir de cooptation et d'exclusion.....</i>	<i>235</i>
2.2/ Intégration économique et <i>state-building</i> : l'orientation néolibérale de l'AP	238
• <i>L'intégration régionale du capital palestinien.....</i>	<i>238</i>
• <i>Le « fayyadisme », ou le sursaut néolibéral de l'AP.....</i>	<i>241</i>
2.3/ Une économie sous blocus dans la bande de Gaza.....	246
• <i>Une autonomie relative sous blocus.....</i>	<i>246</i>
• <i>Une dépendance persistante à l'égard d'Israël.....</i>	<i>248</i>
• <i>L'agriculture en autarcie.....</i>	<i>250</i>
• <i>Le point de passage de Rafah et les tunnels vers l'Egypte.....</i>	<i>251</i>
• <i>Le régime monétaire, fiscal et financier à Gaza.....</i>	<i>253</i>
Conclusion du chapitre 5	255
Conclusion générale.....	257
BIBLIOGRAPHIE	267
1-Ouvrages et articles	267
2-Rapports et documents officiels	280
3-Sites internet.....	283
ANNEXES	285
RESUME	297
SUMMARY	298
ملخص.....	299

INTRODUCTION GENERALE

Septembre 2012, une nouvelle hausse du prix des carburants provoque une importante vague de protestations dans toute la Cisjordanie. Les manifestants palestiniens appellent alors à la démission du Premier ministre de l'Autorité Palestinienne (AP) Salam Fayyad, et exigent la fin du *régime d'Oslo*. Pour la première fois depuis 1994, l'AP fait part au gouvernement israélien de sa requête officielle de rouvrir les négociations quant aux relations économiques entre Israël et les Territoires Palestiniens Occupés (TPO), considérant le Protocole de Paris¹ comme « incompatible avec le contexte économique actuel »². Quelques mois plus tôt, l'AP avait déjà tiré la sonnette d'alarme auprès du Fonds monétaire international (FMI) et sollicité un prêt d'1 milliard de dollars (USD) pour payer les salaires de ses fonctionnaires et éviter la faillite³.

L'échec des négociations de Camp David 2 en juillet 2000 puis l'éclatement de la 2nde Intifada en septembre de la même année avaient déjà conduit à annoncer la mort du processus de paix entamé à Oslo. Une annonce réitérée à maintes reprises depuis, tandis que se multiplient les initiatives diplomatiques pour *sauver* la paix⁴ accompagnées du versement de fonds considérables d'*aide* aux Palestiniens⁵. Or en dépit des efforts réalisés par la Communauté

1 Le « Protocole sur les Relations Economiques » est signé entre Israël et l'OLP en avril 1994 à Paris. Il fait suite à la Déclaration de principes sur des Arrangements intérimaires d'autonomie, dit Accord d'Oslo de septembre 1993. Plus tard, le Protocole sera annexé aux accords dits « Oslo I », ou « Gaza-Jéricho » (du Caire) et « Oslo II » (de Taba), respectivement signés en mai 1994 et septembre 1995. D'autres accords suivront également dans le prolongement du processus d'Oslo, le Protocole d'accord sur le redéploiement dans la ville de Hébron en janvier 1997, le Mémoire de Wye River en octobre 1998, le Mémoire de Sharm El-Sheikh en septembre 1999 [Legrain J-F., 2000].

2 Déclaration du Ministre des Affaires civiles de l'AP Hussein al-Cheikh le 09/09/2012.

3 L'Autorité Palestinienne n'ayant pas le statut d'Etat, c'est officiellement Israël qui négocie ce prêt en sa faveur auprès du FMI, d'un commun accord entre Salam Fayyad et Stanley Fischer. Ce dernier est alors gouverneur de la Banque centrale israélienne et tous deux sont d'anciens hauts fonctionnaires du FMI. Le prêt ne sera toutefois pas accordé par le FMI qui ne souhaite pas créer de précédent en octroyant son *aide* à une entité non étatique. Ceci étant, la perspective d'une faillite palestinienne représente un sujet de préoccupation majeur pour Israël pour des raisons qui sont principalement sécuritaires.

4 Sur le plan diplomatique ces tentatives sont notamment le Sommet de Taba (2001), la Feuille de route pour la Paix (2003), l'Initiative de Genève (2003), l'Initiative de Paix Arabe (2002 puis 2007), la conférence d'Annapolis (2007) et le Plan Kerry (2013).

5 En décembre 2007 se tient à Paris une Conférence Internationale des Donateurs à l'issue de laquelle les participants expriment leur soutien politique et promettent de verser la somme de 7,7 milliards

internationale pour leur rendre tangibles les *bénéfices* du processus de paix, les obstacles sur le terrain se sont, pour eux, sans cesse accrus : le déploiement militaire israélien et des affrontements récurrents dans les TPO, une colonisation rampante en Cisjordanie et l'imposition d'un blocus sur la bande de Gaza, la fragilité et la dépendance des institutions de l'AP, le morcellement du territoire et le contrôle des ressources par l'occupant et ce faisant, l'asphyxie de l'activité économique palestinienne [FIDH, 2006]. Il faut ajouter à ce tableau les points de conflit non traités ou remis à plus tard par les accords⁶ et qui inquiètent d'autant plus les Palestiniens quant à l'issue du processus et la nature du *régime d'Oslo*.

C'est malgré tout l'*aide* financière internationale qui permet à l'AP, maintenue sous perfusion, de s'accommoder de cette situation. Ce faisant, elle est encouragée par ses bailleurs à entreprendre le développement économique et institutionnel nécessaire à l'établissement d'un Etat palestinien *viable* et pour l'avènement d'une *paix durable*. Leurs prescriptions, le plus souvent, s'inscrivent dans la droite ligne des recommandations du *Consensus de Washington*⁷ : libéralisation des marchés, bonne gouvernance, renforcement du secteur privé et quête de la compétitivité. La coopération et la complémentarité avec le « partenaire » israélien sont également des objectifs privilégiés. Dans cette perspective, et si l'on s'en tient notamment au discours de la Banque Mondiale, l'occupation et la colonisation constituent désormais des données avec lesquelles les Palestiniens doivent apprendre à composer. Aussi le conflit n'est-il plus qu'une contrainte exogène, affectant les performances économiques et dont il s'agit de mesurer, de compenser, voire de contourner les effets fâcheux. L'effectivité thérapeutique de

d'USD à l'Autorité Palestinienne pour la mise en œuvre du Plan Palestinien de Réforme et de Développement (PPRD). Un rapport du FMI en 2013 estime que le montant total de l'*aide* attribuée à l'AP depuis sa création excède les 15 milliards d'USD. Cette somme ne tient cependant pas compte des fonds versés au secteur des ONG ou encore directement dépensés par les bailleurs dans des projets locaux ainsi que par les agences onusiennes œuvrant dans les TPO. Toujours selon le FMI, l'UNRWA, une agence de l'ONU en charge des réfugiés palestiniens, a ainsi dépensé 1,2 milliard d'USD entre 2008 et 2012 dans les TPO [IMF, 2013 : 17-18]. Alaa Tartir [2012a : 2] estime à 20,4 milliards d'USD le montant total de l'*aide* aux Palestiniens dans les TPO entre 1993 et 2011. Voir à ce propos le chapitre 5.

- 6 Il s'agit notamment du statut de la ville de Jérusalem, du retour des réfugiés palestiniens ou du sort des Palestiniens « de l'intérieur », citoyens d'Israël. Ces derniers sont *de facto* exclus des négociations pour le règlement du conflit alors qu'ils ont été dans les années 1970-1980 une composante essentielle de la lutte nationale palestinienne, et qu'ils tendent à le redevenir à nouveau à partir des années 2000.
- 7 Celui-ci correspond à un ensemble de mesures préconisées et mises en œuvre depuis les années 1980 par les institutions financières internationales siégeant à Washington (Banque Mondiale et Fonds monétaire international) et soutenues par le département du Trésor américain. Voir à ce propos le chapitre 2.

ces recettes sur le conflit n'est que très peu mise en doute et ce, alors même qu'elles sont accompagnées d'un important dispositif sécuritaire dans lequel Israéliens et AP coopèrent pour pacifier et faire régner l'ordre dans les *territoires*. Pendant ce temps, les Palestiniens continuent d'être dépossédés de leurs terres ainsi que des moyens matériels de leur autonomie.

❖ Hypothèses générales

C'est à la compréhension et à la caractérisation de cet « ordre »⁸, saisi dans sa continuité historique et dont je fixerai les prémisses à l'aube du mandat britannique et des premières vagues de colonisation sioniste en Palestine, que je m'intéresse dans cette thèse. L'interprétation de la nature du conflit, c'est-à-dire de ce qui détermine le rapport entre Palestiniens et Israéliens, continue de faire l'objet d'efforts et de polémiques particulièrement soutenus tant il est vrai que celle-ci donne un sens à l'action des différents acteurs concernés.

Le récit longtemps dominant et entretenu par le mouvement sioniste lui-même, d'une lutte pour l'indépendance nationale opposant les Juifs retournés sur leur terre aux Arabes de la région⁹, fût, avec l'émergence de la « question palestinienne », peu à peu remplacé par celui porté cette fois par la Communauté internationale, d'un conflit funeste entre deux peuples voisins en concurrence pour la même terre¹⁰. Ce récit préfigure un règlement du conflit selon le « principe des deux Etats », proposition faite une première fois en 1937, par les Britanniques qui contrôlent alors le pays, puis en 1947 par l'ONU (Résolution 181). C'est encore lui qui sert de base à l'engagement d'un processus de paix en 1993 dont je disais plus haut qu'il n'atteindra pas les résultats annoncés.

8 Je reprendrai ici la définition de Bruno Théret [1992a : 28] qui définit l'ordre comme un rapport stable entre des unités sociales prises dans un ensemble d'interdépendances spécifiques et en conflit pour s'emparer des mêmes chances de puissance sociale, ce que Norbert Elias désigne par la notion de « configuration ». Dans une perspective semblable, Pierre Bourdieu conçoit le « champ » comme un lieu d'interdépendances et de hiérarchisation où s'affrontent des agents sociaux en vue de conserver ou de transformer leurs positions (de pouvoir) relatives. Cela étant j'emploierai le terme pour caractériser tantôt la société dans son ensemble (ordre social) mais aussi le niveau supranational (ordre régional ou mondial), et tantôt pour évoquer la multiplicité des ordres différenciés qui structurent l'espace social (ordres économique, politique, domestique...).

9 Cette vision trouve son fondement dans le mot d'ordre resté longtemps au cœur du discours sioniste d'« un peuple sans terre, pour une terre sans peuple ».

10 Cette approche sera incarnée dans le mot d'ordre « une terre, deux peuples » que l'on retrouve dans le discours officiel des Nations Unies.

Or ce récit, bien qu'il continue de dominer la littérature sur le sujet, a progressivement été remis en cause par un autre qui décrit au contraire un conflit de nature coloniale. Celui-ci s'appuie notamment sur une série de travaux de plus en plus fournis sur l'épisode du mandat britannique et les événements qui menèrent à l'établissement de l'Etat d'Israël en 1948, ou encore sur la politique israélienne dans les TPO. Il n'est aussi pas sans rapport avec la quête et la mise en perspective, par les milieux intellectuels et militants, de nouvelles *solutions* alternatives à celle des deux Etats. Cette problématique coloniale trouve néanmoins très peu d'écho dans les travaux économiques, qui sont sans doute plus directement associés à la prise de décision politique.

Si on s'en tient aux écrits traitant de l'économie palestinienne sur la période contemporaine, plusieurs tendances peuvent être distinguées. La première rassemble ceux qui ont pour objet les rapports asymétriques (centre-périphérie) entre deux économies partiellement intégrées, l'une israélienne et l'autre palestinienne, et qui s'interrogent alors sur les moyens pour assurer leur complémentarité. Faisant le pari de la paix entre les deux camps et évacuant dès lors toute considération politique, ces écrits explorent les opportunités économiques d'une intégration régionale et les réformes à adopter pour la voir aboutir¹¹.

Dans une perspective voisine, certains auteurs s'attellent à identifier les conditions économiques d'une résolution définitive du conflit et évaluent la faisabilité (et la viabilité) des différents arrangements politiques, ainsi que leurs coûts financiers. Le recours à des grandeurs quantitatives y exprime la volonté de dépassionner l'antagonisme politique en prenant à bras-le-corps des questions épineuses comme celles du sort des réfugiés palestiniens, des colonies israéliennes, ou de la nature des frontières (et des rapports) entre Palestiniens et Israéliens. Là encore, la quête de compatibilité entre les deux sociétés, *de facto* imbriquées, oriente les préoccupations¹².

11 Voir notamment les publications de la Banque Mondiale ou du FMI et d'économistes qui leur sont affiliés comme par exemple les travaux de Stanley Fischer sur ce sujet. Ce dernier a été économiste à la Banque Mondiale puis au FMI, puis est passé par la grande banque américaine *City Group* avant d'être nommé gouverneur de la Banque centrale israélienne de 2005 à 2013.

12 Voir par exemple les travaux de la RAND Corporation ou du Groupe d'Aix. La RAND Corporation est un *think tank* américain de premier plan, particulièrement influent sur les questions de défense et de sécurité. Le Groupe d'Aix est formé en 2002 sous les auspices de l'Université Paul Cézanne-Aix-Marseille III et réunit des économistes palestiniens, israéliens et internationaux en vue d'échanger, d'« imaginer » et de proposer des scénarios pour une résolution définitive du conflit.

Une troisième tendance évalue et chiffre le coût que fait peser l'occupation israélienne à l'économie palestinienne. Il est question alors d'établir une facture du conflit, tenant compte des dégâts matériels mais aussi des manques à gagner causés par les multiples « obstacles » imposés par l'occupant israélien. Factures qui pourront éventuellement être prises en charge par la Communauté internationale dans ses efforts pour rétablir un « équilibre » (macroéconomique) et sauver la paix. Ici, l'attention porte essentiellement sur les entraves que fait peser le politique (le conflit, l'occupation) sur l'activité économique palestinienne, ainsi que sur les possibilités d'un « développement économique dans l'adversité »¹³.

Ces trois premiers types de travaux semblent déterminés par le projet, explicite ou non, de surmonter l'omniprésence du conflit, en le cantonnant à la sphère du politique. L'économie y apparaît dès lors comme le lieu où le conflit peut être dépassé. Cette démarche s'inscrit vraisemblablement dans le cadre de la pensée économique standard qui place le marché au centre de ses attentions et entend s'affranchir de l'existence du politique et des « faits de pouvoir » dans les rapports sociaux. Ces mêmes écrits n'en invoquent pas moins l'existence du conflit lorsque celui-ci perturbe à l'évidence les prévisions et compromet les analyses. Dans le discours des économistes, l'extériorisation du conflit va ainsi de pair avec sa récurrente résurgence afin d'expliquer l'échec des politiques de développement de même que le caractère exceptionnel du cas palestinien¹⁴.

Un dernier courant de travaux enfin envisage la désintégration progressive du tissu socio-économique palestinien comme étant un résultat délibéré de l'action de la puissance occupante à des fins économiques et politiques. Il existe néanmoins différentes variantes de cette approche.

13 Titre d'un ouvrage dirigé par Ishac Diwan et Radwan A. Shaban (*Development Under Adversity : The Palestinian Economy in Transition*, 1999) pour le compte de la Banque Mondiale et de l'institut de recherche palestinien MAS. Faisant le constat que l'économie des territoires palestiniens a suivi un schéma de développement *biaisé* et *restreint* du fait des *obstacles* et des *contraintes* posés par l'occupation israélienne, les auteurs identifient les réformes et les politiques à mettre en œuvre pour promouvoir un environnement propice à une croissance économique durable. Dans une perspective proche, voir également les rapports de la CNUCED (*UNCTAD* en anglais) ou de l'institut de recherche palestinien MAS. La CNUCED est une agence onusienne mandatée en 1979 dans les TPO afin justement de répertorier et d'analyser les conséquences de l'occupation israélienne sur le développement économique palestinien. L'institut MAS est créé en 1994 avec pour mission d'éclairer les acteurs publics et privés du développement palestinien.

14 Cette idée, à l'image de celle d'une exception israélienne, nourrit le sentiment que l'on est face à une situation trop complexe ou trop inédite, que confirme l'absence de « solution » au conflit, et justifie régulièrement dans les analyses le décalage entre le modèle théorique employé et les observations réalisées sur le terrain.

Pour Arnon et *al.* [1997] par exemple, la politique économique israélienne dans les TPO ne suit pas de véritable stratégie mais tient plutôt d'une volonté de tirer un maximum de profits avec un minimum de coûts à chaque instant, causant la périphérisation de l'économie palestinienne. Ainsi Israël oriente et structure l'activité économique des Palestiniens, sabotant plus ou moins à dessein leur appareil productif et provoquant un développement asymétrique, selon les besoins de sa propre économie. Bichler et Nitzan [2002] mettent quant à eux en avant la concentration des élites israéliennes et établissent une corrélation entre la politique guerrière d'Israël et l'accumulation de capital pour ses gros conglomérats militaro-industriels. Pour Hever [2010] également, l'identification des « gagnants » de la politique d'occupation permet de mieux comprendre le comportement des autorités israéliennes dans les territoires palestiniens. Ceci étant, il invite à considérer les TPO et leur population comme une partie intégrante d'un régime israélien unique s'exerçant sur un ensemble social stratifié, composé de groupes de sujets hiérarchisés en fonction de leurs droits.

Pourtant, bien qu'elle soit déterminante à certains moments, la rentabilité de l'occupation pour Israël ou pour sa classe dirigeante ne saurait expliquer à elle seule l'attitude israélienne vis-à-vis des TPO. Ainsi Roy [1995] note que les politiques israéliennes ont un fondement territorial avant d'être économiques et parle d'une politique israélienne de dé-développement, qui sabote, structurellement, tout potentiel de développement économique, à des fins de monopolisation du territoire. De même Farsakh [2008] et Taghdisi-Rad [2014] mettent en avant l'importance des considérations sécuritaires dans la définition des politiques économiques israéliennes dans les TPO. En outre, l'économisme généralement en vigueur ne rend pas compte des enjeux proprement politiques de la dépendance économique palestinienne. Mansour [1983] et Sayigh [1988] refusent ainsi de considérer le problème uniquement en termes d'exploitation et de spoliation et envisagent la paupérisation de la société palestinienne comme une conséquence de la politique coloniale israélienne de dépossession dont les conséquences sont la dépendance et la perte de souveraineté économique, et par conséquent politique. Par ailleurs, Sayigh [1997] et Hanieh [2013] mettent en lumière le lien entre l'intégration économique croissante de l'élite palestinienne et arabe dans la *globalisation* et l'infléchissement de la stratégie politique de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) vers une acceptation d'un compromis avec Israël.

En définitive, malgré les nuances au sein de chaque série de travaux, il me semble que se dégage ici trois façons différentes d'aborder le rapport entre le politique et l'économique. Les écrits de

la première série perçoivent le politique comme un obstacle au bon fonctionnement de l'économie (ou du marché), et souhaiteraient voir celle-ci s'imposer comme une alternative à celui-là. Ces écrits sont majoritaires, orientent le versement de l'*aide* internationale et participent à la définition des réformes et des politiques. En revanche, certains travaux de la seconde série interprètent la politique comme étant déterminée par l'économie (*perspectives économiste ou marxisante*), tandis que d'autres traitent l'économique comme un moyen de fabriquer du politique (*perspectives politiste ou nationaliste*).

Pour ces derniers, le problème posé à l'économie palestinienne n'est donc pas tant celui de la détérioration des conditions de vie de la population mais des répercussions en termes de souveraineté, d'indépendance, voire même de survivance de la société palestinienne. Au cœur d'un conflit colonial, la monopolisation du pays au profit de la population israélienne juive se fait effectivement au détriment de la population arabe palestinienne. **Je reprends ici en la systématisant l'hypothèse que cette monopolisation de nature coloniale passe notamment par une action dans l'économie, soit sur les moyens matériels de la présence de chaque communauté.**

Dans ces conditions l'effort réalisé par la Communauté internationale pour promouvoir l'idée que la prospérité économique sera à même de compenser le défaut de souveraineté politique a des conséquences qui sont aussi bien économiques que politiques. Les Palestiniens, en effet, sont particulièrement dépendants envers les bailleurs de fonds internationaux et demeurent soumis à leurs prescriptions en termes de réformes institutionnelles, de politiques économiques ainsi que de choix politiques, toutes choses pour lesquelles ils ne disposent d'ailleurs que de très peu de marges. A cet égard, l'expérience néolibérale palestinienne s'avère comparable à d'autres et s'inscrit dans le contexte plus général d'intégration des pays de la région dans la *globalisation*. **Cela me conduit à considérer l'effort de contournement des antagonismes politiques par l'économie comme une modalité particulière de l'action sur le conflit.**

J'en arrive ainsi à l'hypothèse plus générale que l'économie est un moyen de continuation du politique et en tant que telle, constitue un lieu privilégié de violence et de coercition à l'encontre des Palestiniens. Cela signifie d'une part que l'économie est articulée au politique dans une même infrastructure de pouvoir, dont elle est une dimension spécifique. La monopolisation/dépossession des richesses est alors un moyen parmi d'autres de consolider le rapport colonial de domination (*première hypothèse ci-dessus*). Cela veut dire également que

l'action économique peut renouveler l'action politique en ayant pour prétention même de la contourner. Le transfert de fonds institué par l'aide financière internationale, l'exhortation faite par la Communauté internationale aux Palestiniens de participer aux objectifs de croissance économique et de développement, ainsi que l'intégration de l'économie palestinienne dans l'économie israélienne et dans la *globalisation*, sont alors un moyen éminemment politique d'occulter les rapports de domination et d'inviter la société palestinienne à s'en accommoder (*seconde hypothèse ci-dessus*).

❖ Méthodologie

- *Pour une économie politique du conflit colonial.*

Ainsi s'il existe bien aujourd'hui une littérature abondante en science économique sur les enjeux et les conséquences économiques du conflit *israélo-palestinien*, celle-ci reste généralement marquée par un certain nombre de représentations qui rendent particulièrement difficile la formulation d'une économie politique générale du colonialisme en Palestine. Cela tient notamment aux présupposés de la théorie économique standard et de son obsession à vouloir proscrire de son champ d'étude les considérations liées aux « faits de pouvoir » (*voir également le chapitre 2*). Ainsi par exemple dans le cas de la *New Political Economy* d'inspiration néoclassique, le politique est envisagé « dans la seule grammaire de l'économie pure, c'est-à-dire de l'individualisme utilitariste et maximisateur ». On y trouve là une conception dichotomique de la société dans laquelle le marché continue d'être le modèle idéal à la base de toute réflexion et où prévalent des « rapports économiques parfaitement ajustés, voire harmonieux, en tout cas immuns de tout rapport de force ». Or cette strate économique est par ailleurs surmontée d'une couche de politique, « à vrai dire superfétatoire mais difficile à supprimer », qui « injecte » le plus souvent dans l'économie « d'inutiles perturbations » [Lordon F., 2008 : 13-14].

Je prends pour ma part dans cette thèse le parti de considérer que les phénomènes économiques observés, de même que les discours économiques qui se rapportent à ces phénomènes, sont structurés par le conflit colonial. Ceci implique d'admettre que les différents acteurs sont pris dans des rapports de pouvoir qui influencent leurs comportements, ce qui contraste avec l'hypothèse d'individus autonomes évoluant librement sur le marché et pour lesquels la seule raison d'entrer en conflit serait une divergence d'intérêts économiques. Par opposition

également avec l'idée d'une rationalité économique unique et objective, je m'efforce de relever les modalités économiques multiples du conflit, menant par-là une réflexion sur la complexité et la spécificité des pratiques de domination dans un contexte colonial. Cela m'amène enfin à rejeter l'éventualité de relations causales univoques entre variables économiques, voire même entre variables économiques et variables politiques.

J'ai pour cela tiré parti des apports de la *théorie de la régulation* dont la vocation particulière a été notamment de réintégrer l'histoire et le politique au cœur de l'analyse économique. Je me suis particulièrement inspiré de l'approche topologique de Bruno Théret [1992a] qui propose de considérer le politique et l'économique pour eux-mêmes, c'est-à-dire en tant qu'ordres de pratiques hétérogènes régis par leurs propres logiques de pouvoir. Cette autonomisation relative de chaque ordre n'en appelle pas moins à une interpénétration réciproque et ceux-ci participent ensemble (avec d'autres ordres) à structurer l'espace social. Aussi d'une part l'économique n'est-il qu'un ordre de pratiques parmi d'autres, et en tant que tel, se doit d'être examiné dans son articulation avec les autres ordres, dont notamment le politique. De l'autre, l'économique est traversé par des rapports de pouvoir qui le font apparaître comme éminemment politique et social (*voir également le chapitre 1*). Partant de là, j'ai pu traiter des liens entre économique et politique sans poser a priori de liens fonctionnels ni de subordination entre les deux, et sans que ni l'un ni l'autre ne puisse contenir la totalité de la dynamique sociale.

Dans un autre registre, les divers travaux sur le colonialisme rendent assez bien compte du caractère total quoique hétérogène du rapport de domination coloniale. A la croisée de nombreuses disciplines et de pensées critiques, j'y ai d'abord trouvé des points de comparaison indispensables pour mon étude de cas. De même, l'adoption d'une grille de lecture historique des rapports de forces internationaux m'a conduit à envisager les processus d'accumulation étatique et capitaliste non pas dans un vacuum par rapport au reste de l'histoire mondiale mais dans un contexte de relations de pouvoir et de dépendance ayant affecté chaque trajectoire sociétale de façon particulière. J'ai ainsi considéré la généralisation de ces processus comme une marque de l'intégration plus ou moins avancée du monde dans une configuration de pouvoirs particulière, notamment dominée (quoique de façon toujours précaire et inachevée) par l'Europe (et l'Occident).

- *Une analyse du discours et des faits économiques.*

J'ai enfin été inspiré par la remise en cause de l'universalité des savoirs que l'on trouve dans ce corpus, non pas sur la base de fondements culturalistes mais à partir d'une analyse fine de leurs relations aux pouvoirs. Je suis par conséquent conduit à relativiser la vocation positiviste de tout savoir, en ce qu'il est constitutif de relations de pouvoir rarement explicitées, mais également à tenir compte de sa propension performative lorsque celui est matérialisé dans des institutions, des stratégies ou des comportements. Cela étant, je ne traite pas du discours comme d'un simple reflet de la réalité mais comme l'expression d'un rapport à cette réalité et une partie intégrante de celle-ci, qu'il contribue à construire. En ce sens, ma tentative pour rendre compte de la dimension économique du conflit prend notamment la forme d'une mise à l'épreuve du discours économique qui présuppose l'existence d'une séparation nette entre ce qui est économique et ce qui ne l'est pas¹⁵. Dans cette même perspective, je prends notamment au sérieux la normativité de l'économie, soit sa vocation apolitique et dépolitisante. Pour cela, j'ai choisis de mener simultanément une analyse des faits économiques, des présupposés normatifs du discours économique et des effets de ce discours sur la gestion du conflit.

Aussi rendre compte de la dimension économique du conflit ne doit-il pas simplement me conduire à remplacer un discours économique par un autre, plus perméable aux considérations politiques, ou bien même à proposer une lecture politique des faits économiques. Il s'agit plus précisément pour moi de saisir les fondements épistémiques ainsi que les enjeux politiques d'une lecture économique, qui tend à évacuer le conflit dans les rapports entre Palestiniens et Israéliens. A ce titre, dans les travaux sur l'économie palestinienne, l'hypothèse dualiste présuppose l'existence de deux communautés autonomes enrôlées dans la course au développement de leurs économies. Je montrerai que cette approche procède d'un économisme fondé sur l'évacuation et le contournement du politique. Or cet économisme continue de prévaloir jusque dans les mesures de promotion de la paix et d'*aide* au développement de la Communauté internationale. Ainsi il n'affecte pas seulement le discours des économistes puisqu'il a vocation à éclairer les choix et à façonner les comportements des différents acteurs en présence.

15 Je m'inspire en cela de la lecture que fait Béatrice Hibou des travaux de Max Weber [2014].

S'agissant de la dimension empirique de mon travail, j'ai dû pour l'essentiel me contenter de m'appuyer sur les faits et les données rapportés dans la littérature académique et les rapports d'experts dont j'ai pu disposer. En effet, les autorités israéliennes m'ont interdit l'accès à mon terrain de recherche à plusieurs reprises et de façon totalement arbitraire entre 2008 et 2011. Ces interdictions m'ont privé de l'occasion de conduire mes propres enquêtes et observations qui auraient été précieuses pour tenter de rendre compte des stratégies de mobilisation de l'économie par les acteurs du conflit, ce qui avait été mon intention première au moment d'entreprendre cette thèse. Ce n'est qu'en novembre 2012 que j'ai finalement pu me rendre dans la bande de Gaza par la frontière égyptienne, ce qui fut pour moi une opportunité unique d'accéder à un terrain extrêmement peu étudié en raison de son isolement presque total depuis bientôt une dizaine d'années. Malheureusement la possibilité de mener des entretiens, d'observer les pratiques et d'approfondir ma collecte d'informations fut compromise par le déclenchement d'une offensive militaire israélienne tout juste une semaine après mon arrivée. Cela étant, mes séjours fréquents dans la région (Jordanie, Liban), ainsi que mes contacts réguliers avec des personnes sur place m'ont permis de compléter ce travail par des observations et des entretiens non pas forcément directement mobilisables dans cette thèse mais d'un apport inestimable pour éclairer ma réflexion et consolider mon argumentation.

Ces divers éléments, ainsi qu'une lecture attentive du corpus de travaux en sciences sociales sur la Palestine, m'ont alors incité à prendre plus de hauteur et à élargir la focale de l'analyse pour remettre en cause les frontières spatiales et temporelles du récit conventionnel. Trop souvent en effet, les écrits sur le sujet en viennent à traiter de tel lieu ou de tel moment du conflit indépendamment de son rapport au tout. Cela s'explique probablement par le morcellement territorial ainsi que la multiplicité des régimes politiques à l'œuvre, mais cette fragmentation du savoir n'en demeure pas moins dommageable pour une meilleure compréhension des processus longs, l'identification d'une certaine continuité dans le discours et les pratiques ou même, une juste appréciation des évolutions dans l'histoire que je me propose de retracer. Dans cette même optique, j'ai également cherché à décrire aussi souvent que possible la genèse des dynamiques examinées, et ce afin de mieux en saisir les fondements. Par ailleurs les données quantitatives sont moins le centre de mon analyse qu'un supplément jugé utile pour illustrer mes propos. J'accorde en revanche plus d'importance aux détails historiques qui me permettent de situer ma réflexion et de mettre à l'épreuve certains discours. Ce regard surplombant porte certainement avec lui des approximations, voire des erreurs et des confusions, mais l'originalité

de mon travail repose à mes yeux sur la caractérisation de tendances générales dans les rapports entre Palestiniens et Israéliens, replacées dans leur contexte régional et mondial, et sur l'effort pour les articuler dans un même cadre théorique.

❖ Annnonce de plan

Ainsi mon argumentation s'articule en deux temps. Dans une première partie, j'introduis les outils théoriques nécessaires à mon étude de cas tout en situant ma problématique dans un contexte historique et épistémique plus large. J'y entreprends de préciser certains concepts que j'emploie au cours de la thèse ce qui me permet aussi de spécifier ma propre prise de position vis-à-vis du sujet traité. Le chapitre 1 a pour point d'entrée la problématisation du fait colonial que je considère comme caractéristique de l'expansion européenne *moderne*. Ce faisant j'appréhende la généralisation des processus différenciés d'accumulation étatique et capitaliste comme la marque d'une intégration plus ou moins avancée du monde dans un système de pouvoirs (ou configuration) dominé dans une certaine mesure par l'Europe (et l'Occident). Or il se trouve que le sionisme, formé en Europe dans le courant du 19^{ème} siècle, s'inscrit dans cette configuration dont il tire pleinement avantage au moment de s'implanter en Palestine.

Le chapitre 2 est consacré quant à lui à l'exploration critique des fondements d'une économie politique de la domination. Je procède pour cela à une mise en perspective historique de l'émergence du discours économique *moderne* en l'inscrivant dans un mouvement de dépolitisation et de neutralisation de l'intentionnalité du pouvoir qui forme le récit téléologique de la *modernité* occidentale. Or ce récit est particulièrement à l'œuvre dans la pensée néolibérale ainsi que dans le discours sur la *globalisation*. Cela étant, j'en viens à récuser l'idée selon laquelle la *globalisation* a consacré le règne du marché et le déclin du pouvoir politique (étatique). Je l'envisage au contraire comme constitutive des dynamiques d'accumulation des pouvoirs politique et économique qui ont accompagné l'expansion européenne (et occidentale). En ce sens les pratiques de promotion de la paix (*peace-building*) et d'*aide* au développement se révèlent être des modalités spécifiques des rapports de pouvoir qui s'établissent à l'échelle mondiale et ayant notamment pour vocation de se substituer à la violence physique. A cet égard, je mets en cause l'approche instrumentale qui consiste à appréhender ces pratiques en termes de succès ou d'échec par rapport aux objectifs annoncés, de paix ou de développement, et

suggère de placer le rapport entre le « médiateur » et les « belligérants » ou encore entre le « bailleur » et le « bénéficiaire » au centre de l'analyse.

Dans une seconde partie, je traite de mon étude de cas à proprement parler. Ma présentation au cours des trois chapitres qui la compose suit dans l'ensemble une ligne chronologique et spatiale de façon à mettre l'accent sur la continuité et l'évolution des dynamiques à l'œuvre dans le rapport entre Palestiniens et Israéliens. Or parce que ces dynamiques se chevauchent souvent, il arrivera que je fasse quelques allers retours dans l'histoire (*annexe-1*). Dans l'ensemble, je m'attache à montrer que le conflit passe notamment par une action sur les conditions matérielles de la reproduction sociale de chaque communauté, et ce, avec l'intention parfois de contourner les difficultés de l'action directement politique. Ainsi je montre que d'une part cette action économique ne se déroule pas dans le cadre du marché et de l'autre, que ses conséquences ne sont pas strictement de nature économique (pauvreté, chômage...).

Dans le chapitre 3, je traite de l'émergence d'une communauté de colons juifs en Palestine à l'époque du mandat britannique, et de ses efforts pour se doter d'une économie propre lui permettant de consolider sa présence au détriment de la société arabe palestinienne. Cette dynamique de monopolisation du pays et d'exclusion de ses habitants palestiniens se poursuivra encore après 1948, sous la forme d'un « colonialisme interne », sur le territoire désormais contrôlé par l'Etat d'Israël. Dans le chapitre 4, j'examine les modalités d'expansion de cette même dynamique vers d'autres territoires, avec l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, où de nouvelles considérations politiques et économiques sont à l'œuvre. Enfin le chapitre 5 me permet d'élargir à nouveau la focale en m'intéressant à l'effort, notamment américain, pour promouvoir l'émergence d'un *nouveau* Moyen-Orient, ce qui passe par la normalisation de la présence d'Israël et son intégration économique avec son environnement arabe. Cette nouvelle configuration ne remettra pourtant pas en cause l'état de sujétion économique dans lequel se trouvent les Palestiniens qui sont ainsi toujours plus dépossédés des moyens de leur autonomie. Cela étant, tandis que l'Autorité Palestinienne accentue ses efforts à partir de 2005 (en Cisjordanie seulement après 2007) pour se conformer aux attentes des bailleurs de fonds internationaux, cherchant ainsi à contourner les obstacles posés par l'occupation israélienne par la mise en œuvre de politiques et de réformes néolibérales, la bande de Gaza gouverné par le Hamas est soumise à un blocus (depuis 2006-2007) qui laisse entrevoir un nouveau type de rapport, plus distant, entre Israéliens et Palestiniens.

PARTIE 1 – CONTEXTE HISTORIQUE ET CADRAGE THEORIQUE

Dans cette partie j'explore les fondements historiques et théoriques d'une économie politique du colonialisme en Palestine. Je pose ainsi les premiers éléments d'analyse critique des postulats qui façonnent généralement la compréhension du rapport entre Palestiniens et Israéliens dans les travaux économiques. Je suis amené ce faisant à développer les arguments, déjà évoqués en introduction générale, justifiant mon propre parti-pris dans la définition de mon objet d'étude. Cet effort de contextualisation est également utile pour saisir les spécificités du cas traité sans tomber dans le piège de l'exceptionnalisme généralement en vigueur s'agissant d'Israël ou de la Palestine. Cela étant, cette présentation des faits et des concepts répond d'abord aux besoins de mon travail et ne saurait, par conséquent, être exhaustive.

J'examine dans un premier temps le phénomène colonial en tant que mouvement d'expansion européen *moderne* et rapport de domination engagé avec le reste du monde. En tant que tel, celui-ci concourt aux processus d'organisation des espaces sociaux en Europe, qui ainsi façonnent, et sont façonnés par, leurs rapports au(x) monde(s) qu'ils rencontrent. Or l'on verra que la formulation et la formation du sionisme s'inscrivent dans cette configuration *moderne* et coloniale (CHAPITRE 1). Je traite ensuite de l'émergence d'un champ théorique, l'économie politique, en tant qu'il consacre l'entrée dans la *modernité* et prétend conformer les rapports sociaux aux mécanismes et lois de l'économie. Pourtant, aux thèses libérales d'une dépolitisation du monde *moderne* vers l'avènement d'une paix perpétuelle, j'opposerai l'idée que l'économique est un lieu de continuation du politique (CHAPITRE 2).

CHAPITRE 1 – LES FONDEMENTS MODERNES DE L’ORDRE COLONIAL EN PALESTINE

Je commence ici par présenter les enjeux théoriques qui sous-tendent toute définition du phénomène colonial pour ensuite préciser l’usage que j’entends faire du concept dans la problématisation de mon objet d’étude (SECTION 1). Puis j’envisage dans un second temps le colonialisme dans son rapport aux processus sociaux dans les métropoles européennes, et notamment aux formes institutionnalisées de monopolisation du pouvoir que sont l’Etat et le capital, lesquels continuent de travailler le monde contemporain (SECTION 2). Enfin il est généralement d’usage de situer la formation du sionisme dans le courant du 19^{ème} siècle avec l’expression en Europe d’un nationalisme juif aspirant à la fondation de son foyer en Palestine. Je montre ici que pour mieux en saisir les mécanismes, les ressorts, idéologiques ou pratiques, ainsi que les particularités, il faut également l’inscrire dans un contexte d’expansion européenne dans cette région de l’empire ottoman (SECTION 3).

SECTION 1 / SITUER LE FAIT COLONIAL

L’éclatement des usages de la sémantique coloniale et sa lourde charge polémique rendent particulièrement difficile la délimitation précise du phénomène, et partant, de sa définition. Après avoir donné un bref aperçu des horizons théoriques de compréhension du colonialisme (§1.1), je propose une problématisation du phénomène plus appropriée pour moi (§1.2). Puis j’effectue l’esquisse d’une forme spécifique de colonialisme, dit de peuplement (§1.3), auquel se rapporte le sionisme.

1.1/ Théories et sémantique du colonialisme

Le terme « colonial » en français dérive de ceux, plus anciens de « colonie » et de « colon » (14^{ème} siècle), respectivement issus du latin *colonia* (propriété rurale, groupement de population) et *colonus* (cultivateur, fermier) qui évoquent dans l’Antiquité déjà, l’implantation de populations et le travail de nouvelles terres. Puis au 17^{ème} siècle, ceux-ci prennent le sens de

territoire dominé par un pouvoir étranger et de groupe de personnes allant peupler ce territoire. Or si les expériences de conquête furent multiples à travers l'histoire et pratiquées par de nombreux peuples, l'apparition plus tardive, en Europe, des termes « colonial » (fin du 18^{ème} siècle) et « colonialisme » (début du 20^{ème} siècle), laisse supposer qu'ils désignent un caractère et un phénomène nouveaux. De fait, l'adjectif « colonial » exprime une qualité propre de ce qui relève désormais d'une pratique qui s'organise et entend se distinguer des affaires de la métropole. L'assertion d'une exception coloniale, légitimant la transgression des codes et des principes nationaux ou même internationaux, se conforte ainsi dans le développement d'un droit, d'une administration, d'une économie, d'un art... coloniaux. Aussi, le « colonialisme » désignera tantôt le discours en faveur de l'expansion coloniale, qui lui procure sa cohérence propre, et tantôt le phénomène colonial appréhendé comme système ou comme régime à part entière. Au même moment, l'« anticolonialisme » (20^{ème} siècle) viendra confirmer, plutôt pour le stigmatiser, ce caractère systémique du phénomène colonial [Rey A. (dir.), Le Robert, 1998 : 805-806]¹. Si l'on s'en tient à l'idée que ces termes sont caractéristiques d'une configuration historique qui les voit naître, alors ces innovations sémantiques semblent indiquer le caractère inédit de l'expansion européenne *moderne* dans l'histoire générale des conquêtes, sans qu'il n'y ait nécessairement de critère unique et précis qui permette de distinguer ceux-ci de ceux-là². De même, les différentes déclinaisons sémantiques que connaît le terme « colonial » traduisent une évolution du phénomène et dans son appréhension.

Ainsi la décomposition des empires coloniaux et la décolonisation donnent lieu à de nouvelles formes de dépendances directement héritées de l'ère coloniale et qui affectent des Etats devenus formellement indépendants. Celles-ci indiquent la perpétuation d'un colonialisme post-colonies, ou « néocolonialisme ». Au début des années 1960, ce sont d'abord les politiques des anciennes puissances coloniales à l'égard de leurs anciennes possessions qui sont caractérisées péjorativement de néocoloniales. Puis le terme en viendra à désigner tout rapport inégal sur la

1 Un parallèle existe avec l'histoire du concept d'« impérialisme », lui-même dérivé de celui plus ancien d'« empire ». Les deux termes, « colonialisme » et « impérialisme » sont d'ailleurs souvent confondus. Le second sera généralement privilégié en Relations Internationales où le colonialisme renvoie uniquement à une forme provisoire dans l'histoire de l'impérialisme, ainsi que dans les travaux marxistes suite aux œuvres de Lénine et de Luxemburg qui le considèrent comme un stade suprême du capitalisme. Je préciserai au cours de ce chapitre les raisons de ma prédilection pour la sémantique coloniale.

2 L'évolution sémantique et un usage souvent polémique de ces termes ont rendu la délimitation précise du phénomène colonial plutôt incertaine. Néanmoins sa généralisation à l'ensemble des expériences de conquêtes me paraît encore plus contestable. Voir également le §1.2.

scène internationale aboutissant à une captation de la souveraineté d'un Etat, par un autre plus puissant [Ardant P., 1965]. A cet égard, le discours sur un monde « post-colonial » semble indiquer une prise de position politique moins marquée. Celui-ci désigne dans le langage courant ce qui vient après le colonialisme et cela, sans aucun parti pris quant aux rapports de pouvoir, qu'il s'agisse de qualifier un patrimoine culturel, architectural et artistique particulier des sociétés issues de situations coloniales, ou s'agissant des relations politiques, économiques ou culturelles entre les anciennes colonies et les métropoles européennes. Dans un monde officiellement décolonisé, l'hypothèse post-coloniale s'impose comme un dépassement des récits anticolonialistes et tiers-mondistes qui avaient fait de la domination européenne l'objet de leurs critiques³ [Shohat E., 1992].

En revanche, les *études postcoloniales* constituent un mouvement de recherche des années 1980-1990⁴, visant à la déconstruction des savoirs coloniaux et la fondation d'un savoir qualifié de « postcolonial »⁵. Initiées dans les départements d'études littéraires aux Etats-Unis, celles-ci s'inspirent des œuvres anticoloniales des décennies passées, telles celles d'Aimé Césaire ou de Frantz Fanon. Sur le plan méthodologique, ce courant puise notamment dans la *French theory*⁶ postmoderne « les instruments nécessaires à la subversion des structures, des catégories et des logiques héritées de la domination » [Sibeud E., 2004 : 89]. Dans son ouvrage intitulé *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* (1978), considéré comme un texte fondateur du champ postcolonial, Edward Saïd étudie l'évolution de la production savante occidentale sur l'Orient à partir de la fin du 17^{ème} siècle. L'orientalisme, dit Saïd, est un système de production des savoirs dans lequel l'Orient et les Orientaux sont objets d'étude, frappés d'une altérité constitutive et par essence, propre à conforter la *modernité* de l'Europe en l'opposant à

3 Pour ma part, j'emploierai la locution « post-colonial » pour désigner le moment historique qui, dans le courant du 20^{ème} siècle, succède à celui où prédominaient encore les empires coloniaux européens. Néanmoins, comme je le précise plus bas, celui-ci reste dans une large mesure soumis à la problématique coloniale d'un rapport particulier de l'Europe (et par extension de l'Occident) au reste du monde (et inversement), d'où l'usage entre guillemets.

4 Les principales figures de ce courant sont notamment Edward Saïd, Dipesh Chakrabarty, Homi Bhabha, Achille Mbembe, Gayatri Chakravorty Spivak.

5 Le préfixe « post » est ici plus de nature logique que chronologique, d'où l'absence de trait d'union.

6 Bien que de tradition anglo-saxonne, ce courant puise son arsenal théorique principalement chez des auteurs comme Lacan, Foucault, Deleuze, et Derrida. Dans les années 1960, ceux-là se sont notamment penchés sur l'analyse du pouvoir, de la connaissance et du sujet, et ont mis en œuvre une déconstruction critique du langage, des catégories et de la terminologie des sciences humaines et sociales. En ce sens, les études postcoloniales sont particulièrement marquées par la critique postmoderne de la *modernité*.

l'archaïsme du reste du monde. Il s'agit donc autant d'une représentation de l'autre que de soi, congruente avec l'exercice de la domination occidentale sur les espaces définis comme orientaux [Saïd E., 2003]. Or ces dispositifs discursifs de la domination coloniale se maintiennent par-delà les indépendances, d'où la proposition de faire du postcolonial un instrument théorique de décolonisation des savoirs et des identités. Pourtant, tout en soulignant les impensés des analyses de tradition marxiste ou tiers-mondiste quant à la violence épistémique du fait colonial, les études postcoloniales se limiteront le plus souvent à une analyse discursive du fait colonial, qu'elles contribuent pour beaucoup à dématérialiser. Elles rompent ainsi avec le réalisme des premières, en termes de domination économique et politique [Della Faille D., 2012 ; Gallié M., 2012].

La *pensée décoloniale*, apparue en Amérique latine au milieu des années 1990, intégrera la dimension épistémique et culturelle, chère au courant *postcolonial*⁷, aux analyses en termes de structures économique-politiques empruntées aux *théories de la dépendance* et du *système-monde*. Pour ses auteurs⁸, les rapports de domination économique ou politique de la métropole (centre) sur les colonies (périphérie) ont également impliqué « une importante dimension épistémique et culturelle selon laquelle les formes subalternes de penser ainsi que les modalités locales et régionales de configurer le monde se sont vues exclues, omises, ignorées ou rendues invisibles du domaine de la connaissance » [Hurtado-López F., 2010 : 31]. Faisant de la découverte européenne des Amériques en 1492 l'élément fondateur de la matrice intellectuelle de l'Europe *moderne* et du développement capitaliste eurocentrée, ils forgent le concept de « colonialité » pour désigner une dimension épistémique constitutive de la *modernité* et généralement laissée intacte par les décolonisations initiées au 19^{ème} siècle [Grosfoguel R., 2006a].

Ces deux écoles de pensée ont ainsi en commun un parti-pris normatif sur la nécessité de comprendre et d'agir sur le monde dans un projet d'émancipation, ce qui les distingue d'ailleurs du *postmodernisme* auquel elles empruntent de nombreux concepts et outils méthodologiques. Cependant, en faisant de la domination coloniale leur objet essentiel, elles ont sans doute

7 En réalité, les inspirations du courant décolonial sont toutes autres car il puise essentiellement dans la philosophie de la libération et la pédagogie des opprimés latino-américaines.

8 Enrique Dussel, Anibal Quijano, Walter D. Mignolo, Santiago Castro-Gómez, Arturo Escobar, Ramón Grosfoguel, pour ne citer que quelques-unes des figures du groupe de recherche Modernité/Colonialité à partir duquel s'est développé ce courant.

hypertrophié ses incidences et participé à leur tour à essentialiser la fracture colonisateur/colonisé. Se proposant de faire la critique d'un universalisme épistémologique euro-centré, elles tendent finalement à reproduire la centralité du récit colonial, ce qui paradoxalement réduit leur portée subversive [Dubreuil L., 2006]. En proposant le concept de « colonisabilité », qui désigne l'aptitude plus ou moins grande des colonisés à subir cette domination, ou à lui faire face, Malek Bennabi (1954) entend justement orienter la réflexion vers ce qui, par-delà la force du colonisateur, explique l'impact plus ou moins profond et durable du colonialisme sur les sociétés colonisées. Ainsi considère-t-il la chute de la dynastie Almohade en l'an 1369 comme un tournant décisif dans l'histoire de la civilisation islamique, qui entame alors un cycle de décadence qui profitera au colonialisme européen. Ce faisant, il fait du colonialisme un catalyseur de mouvements civilisationnels endogènes plus profonds à travers le monde, dont il ne constitue en rien un épilogue, ni même nécessairement un goulet d'étranglement vers une civilisation occidentale *moderne* et globale [Bennabi M., 2006]. Une posture semblable est adoptée par Fernand Braudel (1958) dont l'hypothèse d'une continuité des civilisations sur le temps long amène également à relativiser la césure coloniale [Bayart J-F., 1996 : 15].

Les *études coloniales* (re)naissent à la fin des années 1990. Soucieux de réinvestir l'histoire du « fait colonial », Ann Laura Stoler et Frederick Cooper (1997)⁹ entendent également rompre avec le courant postcolonial auquel ils reprochent d'avoir homogénéisé le rapport colonial et essentialisé la figure du colonisé. Ils proposent ainsi une analyse des stratégies individuelles et collectives d'accommodement et de distanciation face à une domination certes brutale, mais matériellement et culturellement incapable de tout contrôler. De même, ce sont à la fois les incidences sur les sociétés colonisées et colonisatrices qui sont étudiées dans un même « champ analytique » pour montrer comment « l'Europe fut construite par ses projets impériaux » [Cooper F., Stoler A. L., 2013 : 7]¹⁰. Leurs travaux se veulent dès lors plus nuancés et réfutent

9 *Tension of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World* [1997], ouvrage fondateur des *colonial studies* est dirigé par Stoler et Cooper et dont seule l'introduction des deux auteurs sera traduite en français sous le titre de *Repenser le colonialisme* [2013].

10 Frederick Cooper situe son programme de recherche dans la filiation du travail de Georges Balandier. Ce dernier propose en 1951 la notion de « situation coloniale » afin de rompre avec les travaux en anthropologie qui portent traditionnellement sur les *sujets coloniaux*. Il suggère alors de saisir le colonialisme comme fait social total et unité d'analyse des relations de pouvoir et des processus historiques. D'après Cooper, l'intuition de Balandier est largement restée sans suite jusque dans les années 1990, exception faite notamment des travaux de Pierre Bourdieu sur l'Algérie à la

les dialectiques domination/résistance ou modernité/tradition. L'on constate ici un mouvement de distanciation entre le chercheur et son objet et une posture décomplexée vis-à-vis du moment colonial qui contraste avec l'engagement épistémique explicite des courants présentés plus haut. En France cette posture est notamment incarnée par Jean-François Bayart et Romain Bertrand qui explorent différentes facettes du « legs colonial » qu'ils appellent cependant à replacer dans l'historicité propre des sociétés observées¹¹. Cela permet notamment selon ces auteurs, de mieux penser les formes contemporaines de gouvernement au cœur de la *globalisation* [Bayart J-F., Bertrand R., 2006]. Au vu du risque d'une essentialisation de la domination coloniale évoqué plus haut, cette proposition de circonscrire le « moment colonial » et ses incidences, tout en étudiant ses rapports complexes avec les structures de pouvoir actuels ou passés me paraît salutaire. Il faut garder à l'esprit toutefois la part de construction propre à tout travail scientifique et ainsi relativiser le positivisme ontologique de certains de ces travaux qui éludent ainsi leur propre positionnement épistémique dans le traitement du fait colonial.

1.2/ Problématiser l'étude du colonialisme

Il paraît difficile d'envisager la possibilité d'une seule théorie générale du colonialisme. Cela ne signifie pas pour autant que le colonialisme soit soluble dans un chaos incohérent d'événements particuliers. De même, l'on ne saurait qualifier de coloniales toutes les formes de conquêtes et de colonisations à travers l'histoire, sinon au risque de produire des anachronismes. Ainsi lorsque Marc Ferro [1994] évoque des « colonialismes » romain, musulman ou chinois, il ne prend pas la peine d'explicitier ce qui les rapproche et ce qui les distingue des entreprises coloniales européennes, sinon sur un plan strictement quantitatif : la révolution industrielle donnera à l'Europe les moyens matériels d'une expansion inégalée. Or pour être valable, ces rapprochements devraient pouvoir être fondés sur des caractères communs et discriminants nous permettant de saisir ce qu'est le colonialisme et ce qu'il n'est

fin des années 1950 [Cooper F., 2005 : 34, 251]. Sur le rapport entre l'anthropologie et le colonialisme, voir aussi *Anthropology and the Colonial Encounter* [Asad T., 1995], et *Colonial Subjects. Essays on the Practical History of Anthropology* [Pels Peter, Salemink Oscar, (ed), 1999].

11 Jean-François Bayart fait explicitement référence à l'hypothèse de Braudel d'une continuité fondamentale des civilisations sur le temps long [1996 : 20]. Cela lui permet notamment de remettre en cause la thèse évolutionniste et linéaire d'un échec de la « greffe » de l'Etat dans les sociétés du Sud. Voir également le §2.2.

pas¹². Aussi, me semble-t-il significatif que les Croisades (11^{ème} au 13^{ème} siècle) ne soient généralement pas qualifiées de coloniales. Celles-ci sont pourtant bien européennes et annoncent probablement les futures expéditions coloniales, de même qu'elles participent évidemment à façonner le rapport de l'Europe à son Orient.

L'ambiguïté que recouvre le concept de colonialisme tient donc autant à l'effort d'objectivation entrepris pour trouver ses principes essentiels, comme si le colonialisme devait avoir une existence en soi et par-delà l'histoire du concept lui-même, qu'à un emploi peu rigoureux du terme qui rend son objet extensible à l'infini, qu'il s'agisse de faire de toute domination étrangère un cas de colonialisme, ou d'hypertrophier ses incidences pour découvrir du colonial partout. Je pense pour ma part qu'il faut assumer la vocation eurocentrique de ce concept et, partant de là, d'en donner une définition relative au contexte spécifique qui a vu son émergence. Les éléments de définition assez sommaires présentés plus bas ont vocation à indiquer le point d'entrée de ma problématisation et ne sauraient valoir comme une théorie globale et englobante du colonialisme. Ils répondent par ailleurs au triple défi d'appréhender le colonialisme dans son unité, dans sa spécificité ainsi que dans sa pluralité, ce qui me paraît indispensable si l'on entend lui attribuer un quelconque intérêt heuristique dans la compréhension de l'objet qui m'occupe. Je reprends pour cela certains arguments des travaux présentés plus haut.

D'abord le colonialisme est un mouvement d'expansion territoriale européen *moderne*. En cela, il participe de processus civilisationnels dans les métropoles coloniales, dont il est un vecteur d'exportation vers les sociétés colonisées, et contribue à structurer les rapports entre l'Europe et le monde colonisé. L'Etat territorial, le système du Droit, la nation, le *modernisme*, le capitalisme et l'économie de marché, l'école et la médecine (*modernes*), la révolution scientifique et industrielle, sont autant d'institutions et de processus en Europe, qui ont nourri, et se sont nourris de l'expérience coloniale, lui donnant ses attributs spécifiques, ses formes et ses fonctions plurielles. Ceux-ci impacteront à des degrés divers les sociétés européennes et les sociétés colonisées, qui se verront intégrées au système-monde européen selon des proportions et dans des conditions propres à chacune. Enfin, cette mise en rapport verra l'établissement d'un ensemble d'interdépendances et de conflits opposant l'Europe, ou l'Occident (auquel sont

12 Cela me paraît être une condition de la « banalisation scientifique » des empires coloniaux et de leur comparaison avec d'autres « formes impériales » pour reprendre les termes et les vœux de Bayart et al., [2006].

associées les nouvelles *Europes*) au monde colonisé, pour la monopolisation/dépossession du sens et des chances de pouvoir. Dans cette perspective, réaliste, transparaît une première cohérence, civilisationnelle¹³, du fait colonial.

Or le colonialisme est également un rapport de domination à vocation ultime et totale de l'Europe sur le reste du monde. En Europe dès le 16^{ème} siècle, la mobilisation d'un « Nous » européen et *moderne* s'est faite à contre-jour de l'image de l'« Autre » sauvage et barbare. Fort de ses succès militaires et réalisant progressivement la *globalisation* du monde, ce « Nous » peut prétendre monopoliser l'universel et incarner le progrès de la civilisation face à la barbarie. Cette posture eurocentrique entend alors établir comme altérité ultime dans les rapports sociaux, le rapport de l'europpéen au reste du monde, soumettant et structurant les altérités nationales, sociales, de genres, etc.¹⁴. Une essentialisation des rapports cristallisée par la règle raciale : le colonisé, corps et âme, ainsi que sa terre et ses biens, sont les objets de la propriété du colon qui exerce sur eux sa souveraineté de sujet. Ainsi à une cohérence civilisationnelle des processus et des institutions s'ajoute également une cohérence normative, en projet, d'une domination européenne du monde. Effective ou non, celle-ci a gardé toute son importance car elle continue, à ce jour, de travailler le monde contemporain.

Il est difficile de ne pas voir partout aujourd'hui la marque de l'épisode colonial ainsi problématisé. Je poserai cependant deux limitations au « colonialisme », me permettant aussi de préciser ce qu'il n'est pas. D'abord si le colonialisme est caractéristique des processus civilisationnels qui l'ont porté, il n'en constitue pas l'essence. Ainsi par exemple, la relation entre capitalisme et colonialisme n'a-t-elle rien d'univoque et reste à déterminer selon les situations observées. D'autre part, si l'étude du fait colonial peut nous éclairer sur la colonialité de l'Europe et du monde *moderne* et contemporain, celle-ci nous en dit très peu sur les sociétés et les processus civilisationnels (notamment non-européens) ou encore sur les rapports et modes de domination, au-delà du seul colonialisme. Dans le cas qui m'intéresse ici, penser le colonialisme doit cependant me permettre de prendre au sérieux la spécificité théorique,

13 Voir le §2.1 pour des précisions concernant le terme « civilisation ».

14 « Au reste, à la colonie, l'administrateur ou le colon se veut français, ou anglais avant tout, ni de gauche ni de droite ; c'est bien la race qui le définit, pas son activité ou sa fonction sociale. C'est elle qui définit l'élite, justifie l'oppression » [Ferro M., 1994 : 41].

historique et culturelle du contexte à partir duquel je réfléchis le rapport entre Palestiniens et Israéliens.

1.3/ Le colonialisme de peuplement : séparatisme et dépossession

Le colonialisme fut pluriel dans ses expressions. Le colonialisme dit « de peuplement » (*settler colonialism*) se caractérise par l'implantation d'une population relativement conséquente de colons européens afin d'établir une présence pérenne en fondant sur place une nouvelle société, au détriment de la société autochtone. Il se distingue en cela d'un colonialisme dit « d'occupation » ou « de métropole », pour lequel la domination et l'exploitation de la colonie s'opère au moyen d'une administration coloniale minimale, sans en transformer directement le paysage démographique. Par ailleurs, les colonies dites « de peuplement mixte » sont celles où les « autochtones » sont intégrés comme subalternes pour servir de main d'œuvre et de débouchés au profit des colons. Dans d'autres cas, cette population est essentiellement exclue et fait l'objet d'un « nettoyage ethnique », par expulsion ou par extermination. La main d'œuvre peut alors être importée d'ailleurs vers les colonies dites « de plantation », soit provenir exclusivement des colons européens eux-mêmes qui formeront ainsi une colonie « de peuplement pur » [Fieldhouse D. K., 1982 : 11-12 ; Fredrickson G. M., 1988 : 216-235].

Le colonialisme de peuplement a cela de particulier qu'il voit l'établissement d'institutions de modèle européen à l'usage des nouvelles sociétés de colons. Qu'il s'agisse d'organes représentatifs et législatifs, d'appareils de police et de justice, ou de banques et de monnaies, celles-ci contrastent sensiblement avec des institutions par ailleurs uniquement destinées à la spoliation des colonies et à la subordination des colonisés. Elles prédisposent d'ailleurs ces nouvelles *Europes* à une plus grande autonomie puis à l'indépendance. Or si ces nouvelles nations sont marquées par l'évolution de leurs rapports aux métropoles européennes, elles sont également déterminées par leurs rapports à la population autochtone colonisée, y compris lorsque celle-ci a parfois disparu [Veracini L., 2010].

En effet, quel que soit en définitive le sort réservé à la population autochtone, celle-ci constitue une préoccupation majeure pour la société de colons qui ne peut survivre, en tant que telle, que tant qu'elle parvient à maintenir une ligne de démarcation stricte vis-à-vis des populations colonisées [Wolfe P., 2006]. En cas de coexistence sur un même territoire, cette anxiété trouvera sa traduction très concrète dans un système de ségrégation et de hiérarchisation des rapports

entre les deux populations. Un principe de séparation qui se manifestera racialement d'abord, mais aussi culturellement, socialement, spatialement, de manière, pour la nouvelle société, à garder son caractère européen exclusif et de ne pas voir ses membres assimilés aux locaux, et ainsi à préserver le privilège d'appartenir à la race ou à la civilisation dominante [Lake M., 2003].

Ainsi le concept d'« Apartheid », qui signifie dans la langue des colons Afrikaners « séparation » ou « mise à part », exprime parfaitement le défi pour ces derniers de survivre dans un environnement dont ils souhaitent pourtant se démarquer¹⁵. Il s'agit alors, au travers d'un système de lois et de politiques de ségrégation raciale, de maintenir la domination d'une minorité blanche dont l'existence dépend de la soumission et de l'exploitation de la majorité noire. La mise en place des bantoustans, confiés à différentes autorités autochtones, permet également aux Afrikaners de s'assurer de la présence d'une main d'œuvre noire avantageuse tout en la confinant dans des territoires morcelés, mais formellement autonomes. Ce faisant, les Afrikaners entendent conjurer le « péril démographique » noir [Mamdani M., 1996]. Pourtant ce principe de séparation sera progressivement délégitimé et dépassé par la remise en cause croissante des récits racialisés après la 2nde Guerre mondiale et l'avènement de sociétés plus libérales, ou encore la percée des revendications tiers-mondistes et le déclin des empires coloniaux.

Cela étant, cette obsession séparatiste, à fin de hiérarchisation, reflète essentiellement la perspective du colon et ne constitue qu'une facette du rapport que celui-ci entretient avec le colonisé. Car les deux sociétés ne vivent pas côte à côte, ni même non plus l'une sur l'autre. De fait, les nouvelles sociétés qui s'implantent dans les colonies le font principalement au détriment des sociétés autochtones, par la monopolisation des ressources, de l'espace et du temps, par la subordination de l'Autre en même temps que sa négation. Une caractéristique essentielle du colonialisme de peuplement est ainsi sa tendance systématique à vouloir supplanter la population autochtone [Wolfe P., 2012]¹⁶. En Afrique du Sud, le régime d'Apartheid ne fut pas

15 En ce sens la racialisation traduit la crainte du colonisateur d'avoir à partager un espace social commun avec le colonisé [Wolfe P., 2011 : 275].

16 Cette tendance à l'élimination de la société autochtone conduit dans les faits à un large éventail de pratiques. Pourtant, mettre l'accent sur la logique d'élimination a des conséquences aussi bien politiques qu'analytiques. Bien qu'en pratique la main d'œuvre *indigène* soit souvent indispensable aux colons européens, le colonialisme de peuplement est dominé par une logique d'accaparement de la terre et de remplacement plutôt que d'exploitation de la population [Wolfe P., 2012].

seulement celui de la séparation et de la hiérarchisation des populations blanches et noires, mais aussi celui de la spoliation et de la dépossession systématique des moyens matériels, sociaux et culturels de l'autonomie des populations noires, au profit d'une installation durable de la population blanche [Wolpe H., 1972 ; Bond P., 2007].

Le cas sud-africain a cela d'intéressant ici qu'il constitue un cas emblématique, souvent comparé au cas palestinien. Or la fin du régime d'Apartheid en Afrique du Sud, s'il a signifié la fin officielle de la politique de séparation et donc de la suprématie raciale blanche, a également mis un terme aux revendications indépendantistes, fédéralistes ou confédéralistes noires. En Palestine au contraire, c'est la consolidation du principe de séparation entre Palestiniens et Israéliens, par la suggestion d'une « solution des deux Etats », qui fut aux fondements du processus de paix d'Oslo. Ces deux trajectoires divergentes sont assurément le fruit de contextes historiques différents. Elles sont néanmoins toutes les deux un produit de compromis entre colons et autochtones pour une forme de coexistence plus ou moins pacifiée sur le territoire colonisé. Pourtant l'assimilation des territoires sous autorité palestinienne, mais toujours sous contrôle israélien, aux bantoustans sud-africains, ainsi que le système de ségrégation et les politiques de discriminations israéliens, que subissent également les Palestiniens de citoyenneté israélienne, entretiennent aujourd'hui l'hypothèse d'un seul et unique régime, israélien, d'Apartheid, sur l'ensemble du territoire de la Palestine mandataire (Israël et les TPO).

Au-delà de la dimension militante immédiate du discours sur l'Apartheid israélien, visant à stigmatiser et à criminaliser¹⁷ Israël sur la scène internationale, il apparaît que la focalisation sur le principe de séparation/hiérarchisation et sa dénonciation sont généralement un parti pris pour une « solution à un Etat » s'inspirant là aussi du modèle Sud-africain¹⁸. En effet au côté du dualisme méthodologique, qui domine encore largement la littérature sur les rapports entre

17 En 1973, l'Apartheid a été codifié par la Résolution 3068 (XXVIII) des Nations Unies, puis reconnu par le Statut de Rome de 2002 instituant la Cour pénale internationale (CPI), qui déclarent « que l'apartheid est un crime contre l'humanité » (Art.1) qui « désigne les actes inhumains [...] commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci ; » (Art.2).

18 On trouve une illustration remarquable de ce rapprochement entre dénonciation de l'Apartheid israélien et suggestion d'une « solution à un Etat » dans le film-documentaire « *Roadmap to Apartheid* » [Nogueira A., Davidson E., 2012]. Inversement, l'emploi (au conditionnel) du terme « apartheid » par l'ancien président américain Jimmy Carter dans un ouvrage publié en 2007, *Palestine: Peace Not Apartheid*, ou plus récemment en 2012 par le secrétaire d'Etat américain John Kerry, révèle leur inquiétude à tous deux de voir échouer la « solution des deux Etats ».

Palestiniens et Israéliens, émerge progressivement depuis les années 1980 un nouveau paradigme d'interprétation *relationnel*, qui répond précisément à l'effort de dépasser le séparatisme hérité des premières heures de la colonisation sioniste en Palestine. Il est intéressant de noter ici que ce renouveau épistémologique quant à l'interprétation des rapports entre Palestiniens et Israéliens ne va pas sans porter sa propre vision sur l'issue souhaitable au conflit qui les oppose.

SECTION 2 / COLONIALISME ET PROCESSUS DE CIVILISATION

Mon rapide tour d'horizon théorique du colonialisme m'a permis de situer celui-ci au sein de la *modernité* européenne et dans son rapport aussi bien normatif qu'effectif au reste du monde. Je précise ici les liens que le colonialisme entretient avec certains processus de civilisation en Europe, qui ont ainsi contribué à façonner son rapport au monde. Je m'intéresse tout particulièrement aux processus d'autonomisation des rapports sociaux du politique et de l'économique (§2.1), et aux formes institutionnalisées d'accumulation de pouvoir qu'ils consacrent, l'Etat (§2.2) et le Capital (§2.3). J'adopte pour cela une double perspective génétique et structurale, empruntée à Bruno Théret [1992a, 1992b, 1999a, 1999b], et qui mobilise notamment de façon éclairante les apports de Marx, Weber ou Elias en la matière.

2.1/ Processus civilisationnels et topologie des ordres sociaux

C'est au 18^{ème} siècle qu'apparaît le terme « civilisation » opposé alors à celui de « barbarie », et qui signifie « passage à l'état civilisé » [Braudel F., 1987 : 34]. Celui-ci est d'abord synonyme du mot « culture » (chez Hegel par exemple) puis une distinction s'opère lorsque la « civilisation » en vient à désigner à la fois « des valeurs morales et des valeurs matérielles » [ibid. : 35]. Par la suite, au 19^{ème} siècle, l'idée que celle-ci soit confondue avec le progrès en soi disparaît progressivement, le mot « civilisation », jusque-là au singulier passe au pluriel. Dès lors il est l'ensemble des caractères que présente la vie collective d'un groupe ou d'une époque [ibid. : 37]. Ceci dit, une civilisation n'est « ni une économie donnée ni une société donnée, mais ce qui, à travers des séries d'économies, des séries de sociétés, persiste à vivre en se laissant qu'à peine et peu à peu infléchir » [ibid. : 67]. Les civilisations sont donc des continuités, faites

de conjonctures, de tournants, d'évènements, qui aident à la compréhension de ses structures profondes [*ibid.* : 58].

Examinant ce qui fait la spécificité de la civilisation occidentale¹⁹, Max Weber identifie un processus de rationalisation spécifique du capitalisme *moderne*, ayant permis la maîtrise croissante du monde. Les affinités qu'il décèle entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme procèdent selon lui d'un long processus de désenchantement du monde selon lequel la vie sociale devient « presque entièrement et exclusivement matière à la prévision intellectuelle » [Martucelli D., 1999 ; 187]. Parallèlement, il caractérise le monde *moderne* par « l'expansion de la rationalité dans toutes les sphères de la vie sociale », ce qui favorise « la constitution de domaines d'action de plus en plus autonomes entre eux » [*ibid.* : 188]²⁰. Ainsi chez Weber, les processus de rationalisation et de différenciation des ordres de vie sont deux matrices constitutives de la *modernité* occidentale. Ceux-là permettent notamment l'avènement de deux ordres dont je traiterai ici plus particulièrement, le politique et l'économique [Théret B., 1999b : 43].

Historiquement, la différenciation des ordres telle que la conçoit Weber concorde avec la progressive sécularisation des sociétés européennes et le dépérissement d'une conception totalisante et transcendante de l'ordre social. Le contrôle et l'influence de l'Eglise chrétienne sont en recul. L'élargissement de l'accès à la connaissance au-delà du seul clergé, que favorisent l'invention de l'imprimerie, la sécularisation des universités ou l'officialisation des langues nationales (le français, l'allemand...), accompagne l'affermissement de royaumes ayant leurs propres centres permanents de pouvoir, ou encore le développement du commerce au long cours et l'émancipation du pouvoir des bourgs. Ainsi l'autonomisation des ordres sociaux tient d'une différenciation conceptuelle (*voir également ci-dessous le chapitre 2*) tout autant que de l'apparition d'activités spécialisées échappant au pouvoir de l'Eglise²¹. Cette dernière n'ayant

19 Ma présentation ici de quelques fragments de pensées permettant d'appréhender les spécificités de la « civilisation occidentale » n'implique nullement que celle-ci soit une donnée objective et monolithique, dotée d'une identité ou d'une essence particulière. Il s'agit néanmoins de prendre au sérieux les efforts tant descriptifs que normatifs qui participent aussi bien à délimiter les frontières *morales* et *matérielles* de l'Europe qu'à définir les formes et les conditions de son universalité.

20 Cela étant, Weber distingue la rationalité formelle (ou instrumentale) où les actions sont centrées sur l'adéquation moyens-fins, qui dans la *modernité* prend le dessus sur la rationalité matérielle, où les actions sont guidées par rapport aux valeurs [Martucelli D., 1999 : 188].

21 Dès lors la séparation de l'économique et du politique tient autant d'un développement institutionnel que de l'émergence de nouvelles catégories de pensée. En ce sens, la dimension

plus le monopole du sens donné aux pratiques ni celui de la définition de l'éthique, chaque ordre en vient à développer sa propre rationalité, indépendamment de son rapport au tout²².

Dans les sociétés européennes médiévales, le seigneur, propriétaire des biens fonciers de sa seigneurie, l'était aussi généralement du produit du travail de ses habitants à travers le servage et les corvées, mais aussi de façon croissante par le prélèvement de taxes relatives à l'usage de ses terres²³. Dans les sociétés *modernes* en revanche, la concentration du pouvoir politique (souveraineté de l'Etat) et sa dissociation de pouvoir économique (propriété du capital) va de pair avec la généralisation d'un nouveau mode d'organisation du travail, le salariat²⁴. L'homme, entre temps privé de ses moyens de production, peut désormais sans renoncer à sa qualité de sujet politique, se soumettre économiquement et aliéner sa force de travail [Dumont L., 1977 : 43, Théret B., 1992a : 73-74 ; 1999b : 53].

Deux registres distincts d'expression des rapports sociaux émergent ainsi de ce processus de différenciation, qui s'avèrent tous deux nécessaires à la reproduction sociale. Le premier renvoie à la gestion directe des relations intersubjectives des hommes entre eux, c'est la politique (*politics*). Le second relève de la gestion des rapports de l'homme aux ressources matérielles, c'est l'économie (*economics*). De cette différenciation des formes d'exercices de pouvoir et des terrains de lutte pour la monopolisation des chances de puissance sociale, naissent alors deux ordres séparés, l'un politique (*polity*), d'accumulation du pouvoir sur les

discursive, ou idéologique, ne doit pas être appréhendée comme un simple reflet (trompeur) du réel, « mais comme partie intégrante de ce réel qu'elle participe à construire non seulement en tant que guide intellectuel des stratégies des acteurs sociaux, mais aussi par le biais de leur éventuelle consolidation dans des institutions qui matérialisent de la sorte les idées, valeurs et représentations des acteurs et s'imposent en retour comme contraintes structurelles de leurs actions » [Théret B., 1992b : 4].

22 Ainsi, il n'y a pas dans les sociétés *modernes* différenciées de téléologie qui soit valable pour l'ensemble des ordres puisque chacun est régi par sa propre rationalité [Théret B., 1992b : 26].

23 Le régime de la tenure est un mode de concession des terres, en vertu duquel le tenancier n'en possède que le droit de jouissance, à titre précaire, contre versement d'une taxe ou l'accomplissement d'un travail non rémunéré, la corvée. Le seigneur conserve ainsi la propriété éminente sur sa terre tandis que le tenancier n'acquiert que la propriété utile. A ce titre, la société médiévale est caractérisée par un extrême morcellement territorial ainsi qu'un morcellement du droit et notamment du droit de propriété sur la terre.

24 Ainsi chez Marx, le travailleur « pour pouvoir disposer de sa propre personne, [devait] d'abord cesser d'être attaché à la glèbe ou d'être inféodé à une autre personne [...]. Le mouvement historique qui convertit les producteurs en salariés se présente donc comme leur affranchissement du servage et de la hiérarchie industrielle. De l'autre côté, ces affranchis ne deviennent vendeurs d'eux-mêmes qu'après avoir été dépouillés de tous les moyens de production et de toutes les garanties d'existence offertes par l'ancien ordre des choses » [Marx K., 1867 : chapitre 26].

hommes, et l'autre économique (*economy*), d'accumulation du pouvoir sur les choses. La distinction faite par Théret entre les registres de pratiques, la politique et l'économie, et les ordres sociaux, le politique et l'économique, est capitale pour saisir le fait que chacun des deux registres est engagé dans le conflit propre à chacun des ordres, bien qu'à des degrés qui diffèrent [Théret B., 1999a : 136].

Dans l'ordre (du) politique, les pratiques structurantes relèvent du registre de la politique, c'est à dire sont orientées vers l'accumulation de pouvoir sur les hommes. L'Etat émerge ainsi de la concentration du pouvoir politique, se faisant alors garant de la paix civile²⁵. Pourtant l'ordre politique dépend aussi d'une économie lui étant propre, l'économie fisco-financière. Cependant ses dépenses (salaires des fonctionnaires, redistribution sociale) répondent à une logique économique consumatoire qui diffère de la logique économique productive spécifique à l'ordre économique, où les dépenses sont réalisées à des fins d'accroissement de la richesse²⁶. Dans l'ordre politique, l'économie n'est que le moyen de l'accumulation de pouvoir politique. A l'inverse, l'ordre (de l') économique est structuré par des pratiques économiques orientées vers l'accumulation de choses matérielles (richesse) et de signes représentatifs de ces choses (titres monétaires). C'est ici le capital qui émerge comme forme exclusive du pouvoir économique, prenant en charge la production des moyens matériels de subsistance et de reproduction élargie de la société. Les pratiques politiques internes de l'ordre économique sont ici réduites à un rôle fonctionnel dans l'extorsion du surplus économique, comme l'indiquent l'existence d'acteurs collectifs proprement économiques, entreprises, syndicats de travailleurs, chambres de commerce, et l'importance des rapports hiérarchiques en leur sein [Théret B., 1992a : 70-75 ; 1999a : 135-139].

Par ailleurs, si l'accumulation de la richesse demeure exogène à l'ordre politique, celui-ci ne peut indéfiniment consumer la nature et dépend ainsi de l'ordre économique pour son

25 Lorsqu'il emploie la notion de processus de civilisation en 1939, Norbert Elias s'intéresse à la longue évolution des sociétés occidentales vers la maîtrise des affects, l'appropriation des désirs et la domestication des pulsions humaines. Son œuvre consiste pour l'essentiel à démontrer le rapport entre la formation des individus et celle des sociétés étatiques. Selon lui l'« adoucissement des mœurs », qui est une clé du processus de civilisation, repose sur un double mécanisme d'accroissement de la maîtrise pulsionnelle chez l'homme, qui va de pair avec sa socialisation, et de concentration du pouvoir étatique [Martucelli D., 1999 : 231-236].

26 L'unité du registre des pratiques économiques n'est qu'apparente et tient en réalité de l'usage d'une même monnaie dans les différents ordres sociaux. A chaque ordre son économie propre avec sa rationalité particulière [Théret B., 1992b : 8-9]. Voir également le chapitre 2, §1.3.

fonctionnement et la fourniture de ses ressources fiscales [Théret B., 1999a : 136]. Réciproquement, l'ordre économique, quant à lui, dépend du politique pour « la pacification des rapports sociaux au fondement du développement des rapports contractuels marchands » [ibid. : 136]. Ainsi ces ordres qui se développent en extériorité l'un vis-à-vis de l'autre et selon des processus de rationalisation autonomes n'en demeurent pas moins interdépendants.

Enfin le politique et l'économique dépendent de leur ancrage au sol et à la population²⁷, qui constituent les matières et les conditions premières des processus d'accumulation de puissance et de richesse [Théret B., 1992a : 109 ; 1999b : 45]. Le sol est tantôt un support de l'extension du pouvoir étatique territorial là où l'homme est la source de son intensification, et tantôt le support obligé de toutes les productions et circulations marchandes dans lesquelles l'homme est à la fois consommateur et facteur de production. Aussi la dissociation *moderne* entre la propriété foncière marchande et la propriété éminente (souveraine) du territoire par l'Etat, va-t-elle bien de pair avec la rationalisation des rapports salarial et administratif [Théret B., 1992a : 110]. L'homme, sujet politique doté de droits et de force de travail, et le sol, matière première et support de l'activité productive mais aussi espace de souveraineté, sont ainsi au fondement de l'autonomie du politique et de l'économique et le support de leur expansion.

L'approche topologique de la régulation proposée par Bruno Théret présente l'intérêt de rendre compte du « mouvement historique de différenciation des sociétés *modernes* selon lequel la domination économique se sépare de la domination politique » [Théret B., 1999a : 136] sans pour autant préjuger de la prééminence structurelle d'un ordre sur l'autre [ibid. : 138]²⁸. De même, le développement de l'Etat ne peut y être opposé à celui du capital, puisqu'« aucun des deux ordres ne contient en son sein la totalité des moyens de sa reproduction » [Théret B. 1992b :

27 Théret introduit par ailleurs un troisième ordre, l'ordre domestique, lieu de la reproduction sociodémographique (autrement dit de la population) mais en même temps dépouillé par les deux autres ordres de ses fonctions économique et politique immédiates [Théret B., 1992a : 103-106]. Au cœur de cet ordre, la famille nucléaire *moderne*, dont la formation fut concomitante à celle de l'Etat ou du capitalisme salarial, n'est alors plus à même d'assurer sa propre autoconservation [Théret B., 1999b : 60].

28 Pour Théret, « la topologie du social implique donc de concevoir la détermination en dernière instance par l'économie comme propre au seul ordre économique, étant entendu que c'est la politique qui est déterminante dans l'ordre politique. Quant à la domination du politique par l'économique, elle ne saurait avoir rien de topologiquement structurel. Elle peut certes s'observer historiquement, comme à l'inverse la domination du politique sur l'économique. En tout état de cause, la logique du capital doit toujours composer, de gré ou de force, avec la logique du politique, et un mode de régulation est la forme complexe que prend une telle composition » [Théret B., 1999a : 138].

12]. Par conséquent, j'envisage ici l'hypothèse selon laquelle le déploiement de l'Etat et du capital hors des frontières de l'Europe est concomitante de la généralisation des processus de différenciation et de rationalisation d'ordres spécifiques d'accumulation des pouvoirs à une échelle mondiale. Ceux-ci participent alors des formes et des modalités de l'expansion coloniale européenne et contribuent ainsi à déterminer les régimes contemporains d'organisation des espaces sociaux à travers le monde.

2.2/ L'expansion de l'Etat européen et son universalisation

S'agissant de dégager les origines de l'Etat territorial *moderne*, Weber décrit notamment le développement de la bureaucratie, la spécialisation des pratiques politiques et la séparation des domaines publics et privés du prince²⁹. L'Etat s'impose progressivement en tant que sujet de l'histoire, ayant une existence indépendante de la personne du souverain. De même l'Etat, ensemble organisé d'institutions aux historicités propres, ne se laisse définir que par le moyen spécifique qui lui est exclusif à savoir le monopole de la violence physique légitime [Badie B., Birnbaum P., 1983]. Je ne saurais rendre compte ici de toute la difficulté à penser l'Etat. Néanmoins j'ai pu esquisser plus haut, s'agissant de définir le colonialisme, une démarche consistant à appréhender simultanément le phénomène signifié (posture réaliste) et le concept signifiant (posture nominaliste). Cela doit me permettre de relativiser la vocation positiviste de tout discours, en ce qu'il établit un régime de vérité, constitutif de rapports de pouvoir [Foucault M., 2012], et de prendre néanmoins au sérieux sa propension normative, voire performative, lorsque celui-ci produit un effet d'autorité [Bourdieu P., 2001]. Selon cette même démarche, je considère l'Etat comme formation institutionnelle historiquement et géographiquement située, ayant des propriétés spécifiques identifiables (bureaucratie, fisc, droit, monopole de la violence, etc.) et éventuellement comparables à d'autres formations institutionnelles (Etat signifié). Je l'envisage aussi comme un concept plus ou moins cohérent et un universel de pensée, renvoyant à un discours sur l'Etat comme forme séculaire et non patrimoniale de gouvernement des hommes (Etat signifiant).

29 La portée heuristique du processus général d'autonomisation et de concentration du pouvoir politique présentée plus haut ne saurait cependant résumer l'ensemble des dynamiques à l'œuvre dans la formation des Etats *modernes* [Badie B. et Birnbaum P., 1983].

Je reprends ici le concept de configuration au sens où le définit Elias pour caractériser l'échelle internationale. Les Etats y apparaissent liés par des interdépendances spécifiques, et en concurrence pour l'obtention des mêmes chances de puissance (sociale). Cela fait de l'Etat, pourtant garant de la paix civile, un agent belliqueux des relations internationales. L'on identifie alors deux formes d'accumulation de pouvoir par l'Etat, soit intensive, par valorisation de son territoire et de sa population, soit extensive, par conquête de nouveaux territoires et soumission de nouvelles populations [Théret B., 1992a]. Or l'équilibre relatif qui se crée entre Etats européens à la sortie de la féodalité va les porter vers la conquête de nouveaux horizons et de nouveaux sujets à consumer dans leur quête de pouvoir. Du reste, l'histoire confirme la forte prégnance de mécanismes politiques dans l'entreprise coloniale, les conquêtes étant le plus souvent décidées et organisées par le personnel politique au rythme des stratégies politico-diplomatiques des Etats [Badie B., 1992 : 21].

Progressivement, les conquêtes coloniales, mais aussi la configuration du pouvoir au niveau mondial, vont consacrer l'Etat (européen) territorial *moderne* comme principe universel de structuration du politique. Ainsi les empires ottoman, chinois ou japonais ont d'abord connu l'Etat par le biais du rayonnement politique, économique, et culturel européen, et ont engagé des réformes de leurs propres systèmes sur un mode défensif [Badie B., Birnbaum P., 1983 : 160]. L'expansion coloniale verra quant à elle la duplication d'institutions (police, fisc, prestations sociales, sanitaires ou éducatives...) plus ou moins directement liées aux Etats des métropoles et permettant à ces derniers d'exercer leur souveraineté dans les colonies³⁰. L'introduction de l'Etat fut ici plus brutale mais aussi plus partielle n'ayant « jamais permis la construction d'un centre politique réel » [*ibid.* : 161]. Plus tard, la prolifération des Etats sera également entretenue par l'intronisation du Droit international et d'organisations internationales telles que la Société des Nations (1919) et l'Organisation des Nations Unies (1945), qui font de l'Etat souverain l'unité de base des relations internationales. Les luttes de libération des peuples colonisés auront ainsi comme étape essentielle le contrôle de l'appareil étatique qu'accompagne l'affirmation des principes *modernes* de souveraineté et d'identité

30 Cependant d'après Bayart, « le colonisateur [...] n'a point agi ex nihilo ; et ses créations ont aussitôt fait l'objet de multiples processus de réappropriation de la part de l'ensemble des groupes sociaux autochtones » [Bayart J-F., 1996 : 9].

nationales. Enfin, la décolonisation voit l'entrée en scène de nombreux Etats formellement indépendants, et dès lors acteurs légitimes des instances internationales [*ibid.* : 162].

Or soit que les conditions sociétales endogènes ne soient pas réunies, soit que la perpétuation de rapports de domination (notamment coloniaux) aient limité les souverainetés effectives, on a parfois parlé d'un échec de l'importation des Etats [*ibid.* : 162-168]. Critique face à ces conclusions, Jean-François Bayart entend quant à lui réhabiliter l'historicité propre des formes du politique dans les sociétés du Sud, par-delà l'expérience coloniale. En accordant « la primauté [aux] facteurs exogènes dans le changement politique », l'on risque selon lui d'alimenter la thèse d'une « extranéité radicale de l'Etat contemporain de facture bureaucratique occidentale » et de justifier ainsi « la plupart des maux de ce qui [est] considéré comme le sous-développement politique » [Bayart J-F., 1996 : 7]. Bayart invite alors à répertorier les principaux « legs » du moment colonial dans ce qui forme les systèmes d'inégalités et de domination contemporains, tout en précisant que ceux-ci ne sauraient être exclusivement en cause [Bayart J-F., Bertrand R., 2006 : 4-5]. Ceci étant, la définition des modèles normatifs de gouvernement (ou de gouvernance) continue de faire l'enjeu de rapports de pouvoir où s'exercent encore une domination de l'Occident sur le reste du monde. Pour Tamim Al-Barghouti [2008], la traduction des concepts arabes « umma » et « dawla » par ceux de « nation » et « Etat », entretient un hiatus qui continue à ce jour d'ébranler la légitimité interne des Etats arabes et de mettre en faillite leurs identités nationales. Pris en tenaille par les considérations contradictoires de leurs différents interlocuteurs, ceux-ci se réclament en effet simultanément de deux référentiels, européen et islamique, aux conceptions de l'organisation politique, du pouvoir et de l'identité souvent divergentes. Ceci les conduit à d'in vraisemblables tentatives de synthèse qui participent de l'instabilité politique dans cette partie du monde.

2.3/ Le capitalisme à la conquête du monde

De même que pour l'Etat, je ne saurais rendre compte ici de tous les efforts faits pour appréhender la dynamique d'accumulation marchande capitaliste. Toutefois, je considère également le capital de façon simultanée comme signifiant, soit un principe d'accumulation de la richesse comme fin en soi, et comme signifié, soit un ensemble de dispositifs institutionnels qui lui sont caractéristiques. A ce titre par exemple, la mise en valeur des colonies a favorisé l'introduction de monnaies coloniales de modèle européen. Celles-ci répondent à la nécessité

d'avoir recours à des unités de compte permettant l'évaluation numérique des richesses créées, ainsi qu'à la mise en circulation de moyens de paiement dans les colonies. Mais ces monnaies relèvent aussi de considérations politiques, le marquage monétaire des territoires conquis étant une marque de la souveraineté de la métropole tant auprès des populations colonisées que des puissances rivales [Ponsot J-F., 2002 : 94]. Il en va ainsi de l'introduction de la propriété privée ou de la dette marchande, qui sont autant de vecteurs de généralisation du principe d'accumulation capitaliste par-delà les sociétés européennes et perdurant au-delà de l'expérience proprement coloniale.

Ceci étant, plus la pratique coloniale s'organisera, et plus la question de savoir si elle est une entreprise profitable pour l'Etat, ou pour la nation, deviendra centrale [Ferro M., 1994 : 389]. Cette question accompagne probablement aussi le développement d'une rationalité économique libérale dans la continuité du mercantilisme. Pour Adam Smith [1776], l'expansion territoriale à des fins de puissance et la logique de pillage des conquistadors trouvent rapidement leurs limites. En effet, les rentrées fiscales que les Etats européens peuvent escompter des colonies s'amenuisent rapidement. Or Smith considère que l'intérêt des colonies vient surtout de ce qu'elles ouvrent un marché nouveau qui encourage les producteurs à augmenter la quantité de leurs produits, et offrent de nouvelles perspectives à la division du travail [Smith A., 1866 : 211-282]. Aussi Smith critique-t-il le monopole commercial des métropoles coloniales, qu'il compare au despotisme en politique, comme n'ayant d'autre fins que de permettre à une classe sociale particulière de s'enrichir au détriment de la nation [*ibid.* : 243].

Marx quant à lui, considère comme inhérente la tendance du capital à conquérir le monde et à le transformer en vaste marché [Keucheyan R., 2010 : 130]. Avec lui, des théories marxisantes considèrent généralement le colonialisme, à l'instar de l'impérialisme, comme étant une conséquence directe du régime d'expansion capitaliste. Pour Rosa Luxemburg (1913), l'impérialisme s'explique par la sous-consommation que génère l'exploitation à bas salaires des travailleurs dans les pays du centre de l'économie capitaliste mondiale. Cela conduit notamment les économies concernées à aller écouler les marchandises surproduites dans d'autres régions précapitalistes du monde. Cette idée que le capitalisme a besoin d'un extérieur pour surmonter ses crises sera également reprise par David Harvey [2010], mais cette fois pour décrire l'exportation de capitaux en manque de profitabilité et causes de crises dites de suraccumulation du capital. Aussi, les « territoires non capitalistes doivent être ouverts par la force [...] au capital, pour qu'il puisse s'investir dans des projets rentables, bénéficiant d'une main-d'œuvre et de

matières premières moins chères, de terres à bon marché, et de tout ce qui s'en suit » [Harvey D., 2010 : 167]. Cette hypothèse, chez Harvey, suppose d'ailleurs que « le capitalisme peut soit utiliser un « dehors » préexistant [...] soit le confectionner activement lui-même » [*ibid.* : 169], pour en faire une source continue d'accumulation par dépossession³¹.

Fernand Braudel distingue pour sa part la petite économie productive et l'économie capitaliste. Dans la première, les producteurs indépendants sont amenés à échanger leurs produits via des circuits-courts, éventuellement sur des marchés locaux³². Ici la monétisation de ces échanges est historiquement liée à une injonction de l'Etat qui cherche ce faisant à simplifier le système de recouvrement de l'impôt [Théret B., 1992a : 53]. S'agissant de la seconde, Braudel identifie une forme originelle du capitalisme qui se développe dès le 16^{ème} siècle sous la forme de sociétés commerciales montées par les marchands engagés dans le commerce au long cours, en vue de tirer profit des écarts entre les prix d'achat et de vente dans quelques riches cités européennes [Braudel F., 1985]. A ce titre, le capitalisme s'oppose au principe concurrentiel et se fonde au contraire sur « des rapports monopolistes de pillage et de restriction de la circulation des biens et de l'information, et donc sur la reproduction de l'hétérogénéité des espaces » [Théret B., 1992a : 53]. Celui-ci donnera finalement lieu à l'émancipation du pouvoir des bourgs sous le régime féodal et à l'expansion de l'économie marchande, articulées sur des institutions spécifiques que sont la propriété privée, l'usage du prix et de la monnaie. Ainsi, l'enrichissement des centres urbains européens tient pour beaucoup à la découverte et à la conquête de nouveaux horizons, et l'avènement de la société bourgeoise résulte en partie de l'expansion des sociétés européennes que favorisa l'épopée coloniale. Or si le colonialisme

31 Harvey s'inspire ici de *l'accumulation primitive* chez Marx qui désigne par-là la captation d'un bien commun par une fraction de la population au détriment du plus grand nombre. Celle-ci comprend notamment « la marchandisation et la privatisation de la terre et l'expulsion par la force des populations paysannes ; la transformation de droits de propriété de différents types (communs, collectifs, étatiques, etc.) en droits de propriété privée exclusifs ; la suppression du libre accès aux communaux ; la marchandisation de la force de travail et la suppression de formes alternatives (indigènes) de production et de consommation [...] » [Harvey D., 2010 : 173]. Selon Harvey, l'histoire du capitalisme a vu se développer de nouvelles modalités d'accumulation par dépossession permettant de libérer des actifs à un coût très réduit pour leur trouver aussitôt un usage rentable [*ibid.* : 173].

32 Pour Théret, cette distinction, « moyennant quelques spécifications », vaut toujours et la généralisation d'une économie capitaliste ne supprime pas l'existence d'une petite économie productive, bien qu'elle puisse la soumettre à sa propre dynamique d'accumulation de richesse [Théret B., 1992a : 53, 103]. La petite production « n'est pas cependant réductible à une économie » puisque Théret y voit une partie intégrante de l'ordre domestique [*ibid.* : 104]. Voir aussi la note 27 de ce chapitre.

fournit au capitalisme de nouvelles opportunités de profit, il est certain également que ce dernier va donner à l'Europe des moyens financiers considérables qui seront décisifs dans la subordination de nouveaux territoires et leurs populations³³.

SECTION 3 / SIONISME ET COLONIALISME

S'agissant de présenter le sionisme, l'historiographie occidentale a généralement mis l'accent sur sa qualité de nationalisme a-étatique juif, qui voit l'aboutissement de son projet national au moment de fonder l'Etat d'Israël. D'un autre côté, l'historiographie arabe insiste plutôt sur son ancrage colonial européen. Je soutiens ici que ces deux propriétés sont tout à fait complémentaires et contribuent ensemble à la spécificité de la colonisation sioniste en Palestine (§3.2). Pour ce faire, j'établis d'abord un bref rappel historique permettant de situer l'expérience sioniste dans le cadre plus général des rapports entre l'Europe et le monde ottoman, de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à la mise en place du mandat britannique sur la Palestine (§3.1).

3.1/ L'expansion de l'Europe et le déclin de l'empire ottoman

- *Vers une modernisation défensive.*

Déjà au 16^{ème} siècle, l'empire ottoman est aux prises avec l'expansion européenne comme l'indique la signature d'accords de « capitulations », d'abord avec les Français (1535), puis les Britanniques (1580) et les Hollandais (1612). Ces accords garantissent dans un premier temps une préférence de traitement envers leurs sujets respectifs, puis poseront bientôt les bases d'une présence européenne sur les terres ottomanes en plaçant les diplomates, puis par extension, les ressortissants européens sous la protection de leurs ambassades. Ceux-ci bénéficient également de taxations plus avantageuses, notamment sur les activités commerciales et financières

33 « L'écart entre le niveau de vie de l'Europe et de ses colonies, en Asie au moins n'était au départ que de l'ordre de 1 à 1,5 environ, pour autant que ce calcul peut avoir un sens. Pour les colonisés, la détérioration est venue brutalement avec les effets de la révolution industrielle et l'impérialisme. [Puis] l'écart de niveau de vie est passé de 1,9 par rapport à 1 vers 1860, à 3,4 vers 1914, à 5,2 vers 1950. Notons déjà qu'il n'a pas cessé de s'accroître depuis la fin du temps des colonies » [Ferro M., 1994 : 34]. Patrick Wolfe évoque en ce sens une *préaccumulation* aussi bien matérielle que culturelle, qui explique les disparités de pouvoir entre les colons et les colonisés. Au moment où ils entrent en contact, chaque camp bénéficie de dotations et d'aptitudes préalables qui participent à déterminer l'issue du conflit [Wolfe P., 2012 : 136-140].

[Agoston G., Masters B. A., 2009 : 118-119]. Au début du 17^{ème} siècle, « la France obtiendra l'autorisation de protéger les pèlerins chrétiens allant à Jérusalem, ce qui lui assurera un protectorat de fait puis de droit sur les Catholiques, personnes et biens, des pays soumis au sultan, en particulier sur les Lieux saints » [Clot A., 1983 : 185]. L'élargissement de ces prérogatives aux autres fractions non musulmanes de la population et l'extension du contrôle consulaire des principales fonctions politiques de l'Etat ottoman mènent progressivement au démantèlement de la souveraineté de l'empire [Laurens H., 2002 : 62-64].

Parallèlement, la révolution industrielle en Europe et l'abaissement des barrières tarifaires de l'empire ottoman stimulent l'importation de produits manufacturés européens qui met en péril la production locale. En retour, la demande de l'industrie européenne encourage l'investissement dans la terre et une agriculture d'exportation : blé et coton en Egypte, blé, tabac et soie en Syrie et agrumes en Palestine. Ainsi un secteur capitaliste, tourné vers l'extérieur et soumis aux intérêts étrangers, prend progressivement de l'importance au détriment de la production vivrière destinée au marché local. Ces transformations voient également l'émergence de rapports de travail nouveaux, avec l'apparition du travail salarié [Longuenesse E., 2007].

La domination européenne s'intensifie tout au long des 18^{ème} et 19^{ème} siècles, prenant de multiples formes, et notamment celle de réformes administratives qui s'inspirent des modèles européens afin de renforcer l'Etat ottoman, ses finances et son armée. En 1839 sont lancés les *tanzimat*, un vaste mouvement de réorganisation de l'administration centrale et provinciale, avec la création de ministères, de départements spécialisés et de corps de fonctionnaires qui approfondissent et officialisent la pénétration du modèle étatique européen au sein de l'empire [Badie B., Birnbaum P., 1983 : 160 ; Laurens H., 2002 : 62].

- *La dépendance financière et la réforme du régime foncier.*

Le projet des *tanzimat* prend corps au fur et à mesure de la promulgation d'une série de lois dans de nombreux domaines. La réforme du régime foncier m'intéresse ici tout particulièrement en ce qu'elle aura un impact direct sur l'entreprise de colonisation sioniste. Dans l'empire ottoman, le Sultan est propriétaire de la grande majorité des terres. Font exceptions les terres dites *mulk*, soit de propriété privée, cette forme étant jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle encore très réduite, et les terres du *waqf*, dont la propriété revient à diverses institutions religieuses. Dans ces deux cas précis, les propriétaires sont exemptés des taxes sur la production agricole [Smith

B., 1993 : 90-91 ; Mundy M., 1996 : 279]. La charge de cultiver ces terres est généralement confiée à des métayers qui reçoivent ainsi 3/5 de la production [Zu'bi N., 1984 : 93]. En revanche, une propriété d'usage (*tasarruf*) est accordée, par lots, sur les terres arables du Sultan (dites *miri*) aux paysans d'un village, alors redevables collectivement d'un impôt sur l'usufruit. La culture de ces terres *Miri* est organisée d'après le régime de *masha'a* selon lequel les parcelles de terres sont périodiquement redistribuées entre les différentes familles, par intervalles de 3 à 5 ans [Atran S., 1987 : 1364 ; Zu'bi N., 1984 : 92 ; Mundy M., 1996 : 273-274]. La charge de collecter les impôts au profit du Sultan est d'abord confiée à des officiers militaires puis à des notables locaux. Or ces derniers ont progressivement vu leur autonomie s'accroître au point de monopoliser parfois la recette des impôts ou de contester l'autorité du Sultan. D'autres terres (*matruka, mewat*) appartiennent au Sultan et sont à la disposition commune de la population locale pour des usages variés. Néanmoins toute personne qui entreprend de cultiver une parcelle de terre libre peut en revendiquer la propriété d'usage de type *miri*. Inversement, une terre *miri* non cultivée sur une période de trois ans rend caduque pour son propriétaire le droit d'usage et devient libre (*mahlul*) pour quiconque entreprend de la cultiver à nouveau [Abu Hussein H., McKay F., 2003 : 106-107].

Durant la première moitié du 19^{ème} siècle, une série de réformes verra le rétablissement de la suprématie du pouvoir central contre les notables locaux, notamment par l'abolition de l'affermage des impôts et la création d'un corps de percepteurs. La réforme introduite en 1858 par le Code foncier (*Land Code*) ne changera pas fondamentalement ce régime qu'il formalisera plutôt. Une première innovation notable cependant est l'obligation faite aux paysans *miri* (propriétaires d'usage) d'enregistrer individuellement (*farz*) leurs parcelles de terres auprès de l'administration. Cela entérine une remise en cause progressive du système de propriété collective au profit d'un rapport direct entre le propriétaire privé et l'administration centrale. De même, le Code va dans le sens d'une reconnaissance de la propriété exclusive de l'Etat sur les terres non cultivées, auparavant terres communes pour les villageois³⁴ [Mundy M., 1996 : 279 ; Zu'bi N., 1984 : 93]. Ces mesures permettent également la fixation d'une taxe agricole individuelle (*'ushur*) au taux de 10 % de la production annuelle brute, auquel s'ajouteront entre

34 Le processus est encore incomplet au moment où les Britanniques prennent le contrôle de la Palestine. En 1923, seules 20 % des terres du pays ont été enregistrées. En 1928, l'Administration britannique édicte une ordonnance afin de systématiser le processus entamé sous l'ère ottomane mais celui-ci ne sera toujours pas complété lorsque le mandat prend fin en 1948 [Badil, COHRE, 2005].

1883 et 1900 un prélèvement de 2,63 % destiné à lever un fond d'investissement agricole à l'usage des paysans (au sein de la Banque Agricole Ottomane créée à l'occasion) [Smith B., 1993 : 201 ; Yazbak M., 2000].

Or les nouvelles charges sont particulièrement lourdes pour les paysans qui connaissent un appauvrissement général et sont forcés de s'endetter. Puis, afin de solder leurs dettes, ceux-ci en viennent parfois à vendre leurs droits d'usage aux notables locaux, pour travailler cette fois en tant que métayers. Ainsi bien que dans des conditions plus difficiles, le paysan continue encore largement de dépendre du travail de la terre pour sa subsistance [Zu'bi N, 1984 : 95]. En 1876, une nouvelle Loi foncière permettra au Sultan de se saisir des terres dont les propriétaires ne se sont pas acquittés du paiement des taxes ou du service militaire. Par ailleurs, afin de réaliser des profits immédiats, des terres du Sultan seront désormais disponibles à la vente auprès des investisseurs européens. Sur ces terres, les paysans métayers seront exclus et n'auront généralement d'autre choix que de se faire embaucher, cette fois contre salaires, par ces mêmes investisseurs européens. En Palestine, les principaux terrains concernés furent concentrés dans les zones fertiles de la plaine maritime où un investisseur majeur est alors le Baron de Rothschild avec la *Jewish Colonization Association* [*ibid.* : 94]³⁵.

Pourtant, la *modernisation* de l'armée, mais aussi les dépenses du pouvoir, accroissent toujours les besoins financiers de l'Empire. Entre 1854 et 1877, le Sultan va ainsi négocier 17 emprunts auprès des Européens. De même, sous l'influence des diplomaties européennes est créée en 1863 la Banque Impériale Ottomane. Celle-ci fait office de banque centrale, obtenant les prérogatives exclusives de frapper la monnaie au nom de l'Empire et d'encaisser le revenu des impôts. La Banque doit également être informée à l'avance du budget du gouvernement pour l'année à venir et décide des remboursements sur les dettes de l'Empire. Or l'établissement est géré presque exclusivement par des représentants français et anglais qui occupent les principaux postes de direction et détiennent la quasi-totalité des capitaux. Dès 1875, le gouvernement n'est plus en mesure d'assurer le service annuel de sa dette. Cela mène à la création en 1881 d'un établissement chargé de l'Administration de la Dette Ottomane, dirigé par un conseil de 7 membres dont 5 sont européens. Il prélève directement les taxes dans les provinces et contrôle

35 L'enchevêtrement des régimes de propriété, les modalités inégales d'enregistrement au cadastre, et les pratiques contradictoires face à la loi continuent de donner lieu à une littérature abondante relative aux réformes foncières en Palestine à l'époque ottomane, ainsi qu'à celle du mandat.

bientôt 12 % des revenus de l'Etat, une mise sous tutelle financière et économique de l'Empire dont il ne pourra s'extraire jusqu'à sa dislocation en 1923 [Abellard L., 2013].

- *Un mandat britannique sur la Palestine.*

Lorsqu'ils entrent en guerre contre les Alliés (France, Russie, Royaume-Uni puis Etats-Unis) en novembre 1914, les Ottomans entendent s'affranchir des dominations étrangères et liquider les autonomismes locaux de leurs provinces arabes. L'issue de la guerre en leur défaveur sera pourtant l'occasion de mettre en œuvre le dépeçage de la région selon des plans, difficilement négociés, entre les deux puissances coloniales française et britannique³⁶. La concurrence qui règne alors entre les deux empires les conduit à rechercher l'adhésion des nationalistes arabes en leur promettant l'autodétermination, ainsi que celle du mouvement sioniste à l'influence grandissante en Europe et aux Etats-Unis [Laurens H., 2002].

C'est là en partie le sens de la déclaration adressée par Lord Balfour (ministre britannique des Affaires étrangères) à la Fédération Sioniste le 2 novembre 1917, par laquelle le gouvernement britannique se dit favorable à l'établissement d'un foyer national juif en Palestine. Celle-ci est alors en contradiction avec les engagements pris auprès des nationalistes arabes qui revendiquent un grand Etat indépendant³⁷. D'ailleurs, la période est très vite troublée par des affrontements fréquents opposant les deux grandes puissances aux populations arabes qui manifestent leur refus de la tutelle européenne ainsi que des visées du mouvement sioniste sur la Palestine. Lors de son entrée à Jérusalem le 11 décembre 1917, le général Allenby proclame la loi martiale sur tout le territoire pour éviter la question sensible de son statut politique et neutraliser ainsi les revendications françaises, arabes et sionistes [*ibid.* : 167]. Finalement les manœuvres française et britannique mènent à la création de mandats, accordés par la Société des Nations, et leur déléguant le contrôle administratif des possessions territoriales ottomanes et allemandes avec la charge de les mener vers l'indépendance³⁸ [*ibid.* : 173-176]. En 1920, les

36 Il s'agit notamment des accords secrets, dits « Sykes-Picot » du nom des négociateurs français et anglais, François Georges-Picot et Mark Sykes, conclus en 1916 et qui prévoient le partage du Moyen-Orient à la fin de la guerre [Laurens H., 2002 : 142-144].

37 Ces engagements sont alors inscrits dans les correspondances de Sir Mac-Mahon, Haut-Commissaire Britannique d'Egypte, au Chérif de la Mecque, le Roi Hussein [Laurens H., 2002 : 138-142].

38 Les articles 22 et 23 du pacte de la SDN qui instituent le système des mandats résultent d'un compromis entre puissances de l'époque. Les Etats-Unis obtiennent en effet que ces territoires échappent au protectionnisme commercial tandis que la France et la Grande-Bretagne acquièrent le

mandats sur l'Irak et la Palestine sont cédés aux Britanniques tandis que la France se voit attribuer la Syrie (et le Liban).

L'administration civile britannique, dite Administration de Palestine, prend aussitôt ses fonctions et le mandat entre officiellement en vigueur en septembre 1923. Dès son préambule, le texte du mandat sur la Palestine énonce que la puissance mandataire sera chargée de mettre en œuvre la promesse de Lord Balfour au mouvement sioniste, précisant aussi que rien ne sera fait qui « puisse porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non-Juives » du pays [Mandat sur la Palestine, 1923]. Les Arabes du pays en revanche se voient refuser le statut de peuple ayant des droits politiques [Khalidi R., 2007]. Suite à de nouvelles émeutes en 1921, Winston Churchill alors Secrétaire aux Colonies, réaffirme la nécessité de poursuivre l'immigration Juive tout en précisant que celle-ci ne saurait excéder les capacités économiques du pays à absorber des nouveaux immigrants. Il affirme également que les promesses faites par Sir Mac-Mahon au Roi Hussein ne concerneront pas les territoires situés à l'Ouest du Jourdain. La Transjordanie (à l'Est) devient une région autonome sous contrôle de l'Emir Abdallah³⁹, et prendra son indépendance en 1946 pour former le Royaume Hachémite de Transjordanie, puis de Jordanie (1949) [Laurens H., 2002 : 197-198].

3.2/ Le sionisme, un nationalisme et un colonialisme

En Europe au 19^{ème} siècle, les événements politiques en cours exacerbent la montée des nationalismes et la prolifération des Etats-nations. Les Juifs se voient alors souvent considérés comme étrangers et apatrides. Aussi, le mouvement de la *Haskala* (18^{ème} et 19^{ème} siècles), ou Lumières juives, va-t-il promouvoir l'émancipation des communautés juives d'Europe en suggérant notamment leur meilleure intégration dans les sociétés européennes. Les partisans de la *Haskala* entreprendront ainsi de réduire les particularismes culturels par une éducation *moderne* et la réforme du judaïsme. En revanche, les rabbins Yehouda Alkalaï (1795-1874) et

contrôle de ces territoires tout en bénéficiant de la légitimité que leur confère la SDN. En effet, celle-ci leur accorde des mandats au nom du « bien être et [du] développement de ces peuples [qui] forment une mission sacrée de civilisation » (Article 22 du pacte de la SDN), « subtile manière d'escamoter l'intérêt direct de la métropole » [Rist G., 2007 : 116].

39 Cependant les deux régions restent intégrées dans une union douanière, avec une liberté de circulation des biens, une monnaie unique et des taxes douanières communes vis-à-vis de l'extérieur [Owen R., Pamuk S., 1998 : 57].

Zvi Kalisher (1812-1875) entendent eux aussi rompre avec le quiétisme général de l'orthodoxie juive, mais ils s'opposent à la réforme du judaïsme. Pour eux, la rédemption des Juifs ne se produira que par leur installation en Terre d'Israël qu'il s'agit dès lors d'accélérer par l'achat de terres et l'établissement de colonies agricoles. D'autres précurseurs du sionisme sont quant à eux des modernistes, tels Moses Hess⁴⁰ ou Leo Pinkser⁴¹. Ils font le constat d'un échec du projet assimilationniste et prônent l'émancipation nationale des Juifs sur un territoire autonome, accessoirement en Palestine. Pinkser participera d'ailleurs à la fondation du mouvement de Hovevei Tzion (Amants de Sion), qui pose les premiers jalons du sionisme politique et engage la première vague d'émigration vers la Palestine avec pour tâche d'y fonder les bases d'une nouvelle société. Les dix mille pionniers qui s'installent en Palestine entre 1881 et 1891 doivent faire face à des conditions d'existence extrêmement pénibles, et le mouvement Hovevei Tzion sollicite l'appui du baron Edmond de Rothschild qui sauvera les colonies juives de la faillite. Il appartiendra alors à Theodor Herzl⁴² d'organiser le premier Congrès sioniste en 1897 à Bâle, en Suisse, qui fonde l'Organisation sioniste mondiale [Massad J., 2009 ; Sternhell Z., 2004].

Si le sionisme de Herzl et de ses prédécesseurs participe alors de l'effervescence nationaliste au 19^{ème} siècle, sa généalogie s'inscrit plus précisément dans le romantisme politique germanique, particulièrement à l'œuvre en Europe Centrale et de l'Est, terreau de formation des premiers récits sionistes. Celui-ci s'oppose notamment au cosmopolitisme libéral et fonde la nation (*volk*) sur les particularismes du peuple que sont le sol, le sang ou la race, la langue, la

40 Moses Hess (1812-1875) est un philosophe allemand et l'un des pères fondateurs du communisme au côté de K. Marx et de F. Engels. Fasciné par le mouvement des nationalités de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, il s'oppose néanmoins au projet assimilationniste. Il écrit en 1862 *Rom und Jerusalem, die Letzte Nationalitätsfrage*, (Rome et Jérusalem, la Dernière Question Nationale), où il affirme la primauté de la lutte des races sur la lutte des classes et la nécessité pour les Juifs d'avoir un « centre d'action » national, en Palestine. L'ouvrage passera inaperçu en son temps puis sera redécouvert notamment par Herzl [Suaudeau Y., Encyclopaedia Universalis (en ligne) consulté le 16 avril 2014].

41 Leo Pinkser (1821-1891) préconise dans un premier temps l'assimilation des Juifs qu'il soutient notamment en créant une Société pour la promotion de l'instruction et l'apprentissage de la langue russe. Suite aux pogromes de 1881 en Russie, il écrit *Autoemanzipation* [1882] où il soutient que les Juifs ne seront jamais assimilés à moins d'avoir leur propre foyer national (en Palestine ou en Amérique). [Dieckhoff A., Encyclopaedia Universalis (en ligne) consulté le 16 avril 2014].

42 Theodor Herzl (1860-1904) considéré comme le père fondateur du sionisme politique écrit en 1896 *Der Judenstaat* (L'Etat des juifs). Tentative de solution moderne à la question juive. Dans ce texte, Herzl, après avoir constaté la pérennité et l'inéluctabilité de l'antisémitisme, affirme que le problème juif ne pourra être résolu que s'il est considéré avant tout comme un problème de type national. Il préconise pour ce faire la création de deux organismes, l'un pour assumer le rôle de représentation politique du peuple juif, l'autre pour prendre soin de l'immigration des juifs et leur implantation dans le nouveau pays [Dieckhoff A., Encyclopaedia Universalis (en ligne) consulté le 16 avril 2014].

culture et la religion. Ces idées sont animées également par le darwinisme social en vogue en Europe à cette époque, ou encore un racisme eugéniste glorifiant les surhommes de demain, et qui sont également au cœur de l'idéologie coloniale. A l'image du Juif apatride, parasite et victime des persécutions, le sionisme opposera la célébration d'un nouvel Homme juif, fier et guerrier, porteur de la *modernité* en Palestine. Aussi s'ils rompent avec le mouvement assimilationniste de la *Haskala*, les sionistes n'en demeurent pas moins animés par l'idée d'une normalisation des Juifs, soit de leur *européanisation* et de leur *modernisation*, mais cette fois en leur proposant de participer à la mission civilisatrice européenne. Les dirigeants sionistes n'hésitent d'ailleurs pas à reprendre à leur compte l'imagerie coloniale [Sternhell Z., 2004 ; Massad J., 2009 ; Masalha N., 2012].

Pourtant l'une des particularités du mouvement sioniste relève du fait que celui-ci ne dispose pas, jusqu'en 1948, des moyens étatiques nécessaires à son entreprise coloniale⁴³. Cela le conduit très vite à devoir compter sur le soutien des puissances coloniales de l'époque, française et britannique. Sur le plan financier en revanche, la colonisation dépend principalement de la diaspora juive en Europe de l'Ouest puis aux Etats-Unis. Du reste, la sécurisation de supports publics et privés restera une constante des dirigeants sionistes pour consolider leur projet. En Europe, certaines élites sont déjà acquises au sionisme. A une pensée sioniste chrétienne, favorable à la restauration des Juifs en Palestine, s'ajoute l'intérêt de conforter l'installation d'une société de colons européens dans cette partie du monde hautement stratégique. Le mouvement sioniste assumera d'ailleurs pleinement ce rôle en se faisant valoir comme le relais de l'Occident, de ses valeurs et de ses intérêts, en plein cœur du monde arabe⁴⁴.

Une seconde particularité du sionisme tient de ce qu'étant parvenu à s'implanter en Palestine, celui-ci restera confronté à une présence palestinienne et à un refus arabe suffisamment forts pour menacer son projet d'une nation majoritairement juive. Aussi à défaut de pouvoir s'assurer du contrôle définitif des territoires convoités, le mouvement devra opter pour une implantation par étape, tributaire des contextes régional et international ainsi que de sa confrontation avec la population autochtone palestinienne. Si les événements qui accompagnent la création de l'Etat

43 « Des sionistes doués de sens pratique comprirent que le problème essentiel résidait dans l'immigration dans un pays qui ne serait pas contrôlé par des Juifs ». [Ben Gourion D., 1964 : 7].

44 « Pour l'Europe, nous formerons là-bas un élément du mur contre l'Asie ainsi que l'avant-poste de la civilisation contre la barbarie » [Herzl T., 1896 : 47]. Plus tard, Moshe Dayan dira également « In this part of the world Israel has a mission; it has to be a rock, an extension of the West, against which the Waves of Nasser's Arab Nationalism will be broken » [cité par Masalha N., 2012 : 9].

d'Israël permettent l'expulsion d'une grande majorité de Palestiniens sur 77,4 % de la Palestine du mandat, le résultat est loin de satisfaire la direction sioniste qui restera toujours confrontée au péril démographique arabe. L'occupation en 1967 de vastes territoires arabes dont la Cisjordanie et la bande de Gaza, et l'incapacité israélienne à réaliser un nouveau nettoyage ethnique, constitueront une nouvelle étape qui l'éloigneront davantage du colonialisme de peuplement pur. Ces difficultés, ainsi que la peur de voir la société juive se fondre dans la société arabe environnante⁴⁵, conduiront Israël à restreindre ses ambitions et à accepter l'idée d'une partition de l'espace sans abandonner toutefois l'objectif de s'approprier le maximum de terres avec un minimum d'Arabes [Masalha N., 2012]. Le déclin des grands empires coloniaux, mais aussi la constitution d'une communauté internationale organisée (SDN, ONU) autour d'une législation internationale unifiée, seront autant de données nouvelles auquel sera confronté le mouvement sioniste.

45 « Nous ne voulons pas que les Israéliens deviennent des Arabes. Nous sommes tenus de lutter contre l'esprit du Levant qui corrompt les individus et les sociétés, et de préserver les valeurs juives authentiques telles qu'elles se sont cristallisées dans la Diaspora (européenne) » [Ben Gourion D., cité par Massad J., 2009].

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Dans un premier temps, un rapide examen des enjeux liés à la définition du fait colonial m'a permis de situer ce dernier dans une histoire et un rapport à cette histoire qui sont spécifiques. En reconnaissant au colonialisme son caractère essentiellement européen et *moderne*, l'on peut penser que celui-ci n'est ni homogène, ni réductible à l'une ou l'autre de ses expressions. Il n'en comporte pas moins certaines caractéristiques qui sont historiquement, géographiquement et culturellement situées, et qui déterminent ses manifestations multiples. Ainsi l'expansion européenne prend notamment la forme d'une exportation de certains processus sociaux, mais aussi de concepts qui déterminent la façon dont sont appréhendés ces processus. Parmi ceux-là, je me suis intéressé plus particulièrement aux dynamiques d'accumulation de pouvoirs dans le politique et dans l'économique, dont le colonialisme fut l'un des vecteurs d'expansion vers de nouveaux horizons, au détriment des sociétés colonisées.

Pour cela, il m'a fallu considérer les sociétés européennes *modernes* en tant qu'elles sont différenciées en divers ordres de pratiques gouvernées par des finalités et des logiques hétérogènes. Avec l'Etat d'un côté, et le capitalisme de l'autre, on est en présence de deux types contradictoires de rapports sociaux, de deux logiques opposées de monopolisation du pouvoir et de structuration du social. Tous deux sont pourtant le produit d'un même mouvement historique de différenciation des sociétés *modernes* selon lequel la domination économique se sépare de la domination politique. Ainsi si les modalités d'expression de ces processus au sein de l'expérience coloniale ne sont pas homogènes, c'est qu'il s'agit moins à mon sens de l'expansion du capitalisme, ou des Etats, que de celle de l'Europe, sous des formes toujours circonstanciées.

Dans une telle perspective, l'expérience sioniste en Palestine ne peut être envisagée selon une approche renvoyant dos-à-dos deux communautés autonomes dans une course pour l'indépendance et le développement sur un même territoire, comme tend à le faire l'approche dualiste dominante (*voir plus loin le chapitre 3*). Le rapport entre sionistes et Arabes, ou entre Israéliens et Palestiniens, s'inscrit notamment dans celui plus large et plus long, de l'Europe au reste du monde. A cet égard, l'une des particularités du cas étudié ici est que les sionistes n'ont pas directement accès, jusqu'en 1948, aux moyens étatiques nécessaires à la réalisation de leurs ambitions. De-même, ceux-ci resteront confrontés à une présence palestinienne suffisamment

importante pour compromettre leur projet d'implantation en Palestine. Choisir de qualifier ce rapport de colonial est alors une façon pour moi de m'interroger sur les processus historiques plus profonds qui continuent à le déterminer jusqu'à ce jour, à l'ère de la *globalisation* néolibérale. Il me reste donc dans un second temps à expliciter le rôle particulier de l'économie politique dans la conception de, et dans l'action sur, ces rapports de domination.

CHAPITRE 2 – ECONOMIE POLITIQUE, POLITIQUE ECONOMIQUE ET DOMINATION

Au 18^{ème} siècle émerge un champ théorique nouveau, l'économie politique, dont la vocation est de conformer les rapports sociaux aux mécanismes et lois de l'économie, moyennant quoi, les économistes seront à leur tour en mesure de promettre le *bonheur public* et la *paix perpétuelle*. Les politiques économiques deviennent alors un moyen d'action sur la société, mais en contournant la politique par le *gouvernement des choses*, en agissant sur les conditions matérielles de la reproduction sociale. Pourtant cette dépolitisation des rapports sociaux, qui participe du processus *moderne* de dépersonnalisation et d'essentialisation du pouvoir, n'en demeure pas moins une prise de pouvoir ancrée et située, à la fois par ses structures, ses mécanismes et ses effets (SECTION 1). J'envisage ainsi la *globalisation* comme constitutive des dynamiques d'accumulation des pouvoirs politique et économique qui ont accompagné l'expansion européenne (et occidentale), dans la continuité de l'entreprise coloniale. En ce sens les pratiques de promotion de la paix (*peace-building*) et d'*aide* au développement se révèlent être des modalités spécifiques des rapports de pouvoir qui s'établissent à l'échelle mondiale, en ayant notamment pour vocation de se substituer à la violence physique (SECTION 2).

SECTION 1 / L'ECONOMIE POLITIQUE ET LES FONDEMENTS DE LA DEPOLITISATION

J'ai évoqué au chapitre 1 le processus de différenciation des ordres du politique et de l'économique qui accompagne l'entrée dans la *modernité*. Celui-ci va de pair avec l'émergence d'une discipline savante propre, l'économie politique, qui rompt alors d'avec la philosophie politique, dont elle entreprend de fixer les limites en se saisissant à son tour des questions liées à l'institution et à la régulation du social, au pouvoir ou à la domination. C'est cette vocation politique de l'économie politique que j'explore ici, à travers une rapide présentation des moments fondateurs du libéralisme classique (§1.1), puis du néolibéralisme actuellement

dominant (§1.2), pour y voir une *science moderne* de gouvernement de la société¹, mais aussi un lieu d'élaboration d'une nouvelle téléologie profane aux fondements d'un *désenchantement* du pouvoir (§1.3). J'envisage alors la monnaie comme un opérateur essentiel de dépolitisation et de neutralisation axiologique, en ce qu'elle assure « la conversion des antagonismes sociaux [...] en simples inégalités sur un continuum » [Théret B., 2008 : 837].

1.1/ L'économie politique classique et la société de marché

- *Aux origines de l'économie politique classique.*

Dans la Grèce antique, l'*oikonomia*, terme qui associe les mots *oïkos* (maison) et *nómos* (loi), désigne la gestion et l'administration des biens dans la vie domestique et, par extension vers le domaine public, l'administration ou le gouvernement en général. Chez Platon, l'économe (*oikonomos*) est celui qui administre sa maison, ses propres biens ou même la propriété d'un autre, avec tempérance et sagesse. Xénophon lui, distingue l'économe, qui peut être bon ou mauvais gestionnaire, de l'économique (*oikonomikos*) qui possède l'art et la science d'administrer habilement un patrimoine et pouvant en faire un métier. Chez ces penseurs, l'*oikonomia* suppose des dispositions naturelles, voire providentielles, comparables à celles qui régissent le *cosmos* (univers, bon ordre). Néanmoins, une tension apparaît déjà chez Xénophon entre les exigences d'ordre éthique et un réalisme optimisateur. De même chez Aristote, l'économique n'est plus un homme mais un mode de relations rationalisées au réel et une pratique stratégique jugée à l'aune de ses résultats. Cela étant, Aristote prend soin de distinguer l'économique, art d'utiliser la richesse, et la chrématistique (*chrématistikê*) qui est l'art de l'acquérir. Il met alors en garde contre l'inclination de l'homme à accumuler de la richesse pour elle-même, pratique qu'il désapprouve [Duchatelez K., 1970 ; Duchatelez K., 2002 ; Mondzain M-J., 2003].

Plus tard, on retrouvera dans la littérature ecclésiastique le terme d'*oikonomia* dans son sens profane de gestion et d'administration des biens et des personnes ou encore pour désigner les charges et les offices au sein de l'Eglise chrétienne. Pourtant, les Pères de l'Eglise poursuivent

1 Soit un champ de savoirs à prétention scientifique et dont les représentations, les idées, les valeurs, les normes et les intérêts « sont constitutifs de la réalité même de l'action publique » [Payre R., 2008 : 14].

le glissement de l'*oikos* domestique à l'*oikos* cosmologique et étendent l'économique, art de la gestion et de l'administration, au patrimoine divin, la création. Ce faisant, ils entreprennent d'expliquer les actions divines comme relevant d'une économie providentielle : Dieu administre les êtres selon une vérité qu'il est seul à connaître et en vue d'accomplir leur salut. L'économie devient pédagogie, et modèle de l'accommodement stratégique aux réalités humaines et terrestres dans la réalisation du plan céleste [Duchatelez K., 2002 : 566]. Pour l'institution ecclésiale, en charge sur terre de l'accomplissement de ce plan, celle-ci incarne ses compromis faits avec la morale, lui permettant à la fois de sauver l'intégrité des dogmes et d'assurer la rédemption des hommes. En effet, l'économie admet la nécessité et l'opportunité des moyens, « pour éviter le scandale, fortifier la foi des faibles, venir en aide aux hérétiques repentants ou briser leurs attaques » [Duchatelez K., 1970 : 291]. Du reste, cela pose très tôt le problème de savoir jusqu'où peut aller l'adaptation des moyens aux fins, et jusqu'à quel point celles-ci peuvent justifier l'abandon de la morale. En tant que terrain d'un accommodement entre Dieu et la création, et gestion de l'écart entre exigences éthiques et rapport réaliste au monde, l'économie est de plus en plus opposée à la théologie, discours sur les dogmes et la divinité en général (4^{ème} et 5^{ème} siècles). Son sens s'appauvrit et progressivement, le terme disparaît « de l'usage vital de l'Eglise, au moins occidentale » [ibid. : 284].

Bien qu'une série de questions liées à la richesse et aux transactions marchandes émerge dès le 14^{ème} siècle sous la plume des Scolastiques, le concept d'économie n'est réhabilité qu'au début du 17^{ème} chez des auteurs mercantilistes comme Louis de Mayerne-Turquet (1611) et Antoine de Montchrestien (1614). Pourtant leur *économie politique* ne forme pas encore un système cohérent mais un entremêlement d'activités soumises à des logiques différentes et visant à servir le pouvoir et la prospérité de l'Etat. Celle-ci prend alors la forme d'une *arithmétique politique*, suggérant au prince de gouverner au moyen de données tangibles et de calculs. Un pas décisif dans la mise en cohérence des phénomènes économiques est franchi par François Quesnay dans son *Tableau économique* (1758), tandis que chez des auteurs comme John Locke (1690) ou Bernard Mandeville (1714), ceux-ci paraissent s'émanciper de la morale et du politique. Il revient finalement à Adam Smith (1776) de réunir ces conditions pour faire de l'économie un nouveau mode de considération des sociétés humaines, situé au cœur de la *modernité* [Dumont L., 1977 ; Rosanvallon P., 1999]. Avec Smith, c'est désormais de l'économie de la nation dont il sera question, et non du prince ou de l'Etat. Il poursuit en ce

sens la raison du libéralisme politique formé au 17^{ème} siècle qui pense l'institution autonome de la société en posant le primat de la liberté de l'individu [Jaume L., 2009].

- *Des théories du contrat social au credo libéral.*

Au 16^{ème} siècle en effet, les guerres de religions et la sécularisation du pouvoir en Europe posent la question de ses fondements profanes (chez Bodin ou Machiavel)². En outre, la philosophie politique *moderne* consacre, avec Descartes (17^{ème} siècle), une rupture entre la foi et la raison et ce faisant entre la théologie et une connaissance objective du monde social. Aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, Thomas Hobbes, John Locke, Jean-Jacques Rousseau ou Emmanuel Kant envisagent quant à eux l'institution autonome de la société en partant de l'individu lui-même, c'est-à-dire sans devoir recourir à Dieu, ou à la tyrannie du souverain. Cela devait donner lieu à plusieurs variantes théoriques du *contrat social*. Celles-ci ont toutefois en commun de postuler un *état de nature*, débarrassé de toute institution humaine, à partir duquel les hommes ont évolué vers l'*état de société*. Chez Hobbes par exemple, l'état de nature est un moment sans lois, où règne la guerre de tous contre tous. Les hommes y sont mus par leur avidité et leurs passions, dont la plus fondamentale reste le désir d'autoconservation. Aussi, c'est par crainte d'une mort violente que ceux-ci s'accordent pour désigner un souverain absolu en charge d'édicter la loi et d'instaurer la paix civile³ [Théret B., 2014].

2 C'est à cette époque que l'Etat émerge progressivement comme principe de souveraineté à la fois non patrimonial et profane, c'est à dire indépendant de l'intérêt privé du gouvernant et déchargé de toute visée téléologique sinon celle d'assurer la tâche *publique* de la reproduction sociale. Voir également le §1.3 ainsi que le chapitre 1, §2.1.

3 Hobbes développe à ce titre une approche physiologique de l'économie en identifiant la société au corps de l'homme, l'Etat à son cœur et la monnaie à son sang. Dès lors cette dernière « sert d'une part à "digérer" le surplus de biens de manière à pouvoir l'épargner, d'autre part à faire circuler les biens pour "nourrir" l'ensemble des membres de la République » [Théret B., 2014 : 9]. La monnaie est donc ici « exclusivement publique, fiscale [...] et alimente, tout en les suscitant par les dépenses publiques, les échanges contractuels déjà stimulés par l'état de paix civile et sur les bénéfices desquels l'Etat prélève en retour l'impôt » [*ibid.* : 10]. L'intérêt de la perspective hobbesienne tient de ce qu'elle contraste avec l'idée de neutralité de la monnaie qui domine largement dans le discours des économistes. En effet « de même que le sang "donne la vie" aux organes qu'il irrigue, la monnaie de Hobbes [...] donne vie aux échanges, ce qui évoque irrésistiblement le point de vue keynésien contemporain pour lequel la monnaie de crédit joue un rôle [...] dans le développement économique » [*ibid.* : 11]. Enfin Hobbes reconnaît à la monnaie un rôle politique puisqu'elle est « ce par quoi le pouvoir de l'Etat [...] se reproduit, [...] se répand dans tout le corps social » [*ibid.* : 13]. Voir également le §1.3 de ce chapitre.

Locke est moins pessimiste sur la nature de l'homme. L'état de nature est un état de libertés, les hommes y sont désireux de s'approprier privativement par leur travail une partie du bien commun qu'est la nature. La propriété est ainsi un droit naturel, au cœur de laquelle s'enracine la liberté, entendue comme la propriété de soi. Dans un premier temps, l'abondance et les limites physiques de l'appropriation par le travail font que les hommes ne peuvent accumuler au-delà du simple nécessaire. Mais cette règle est perturbée par la croissance de la population, et donc la raréfaction des ressources, et l'invention de la monnaie qui permet l'accumulation illimitée et les écarts de richesse⁴. Ce n'est que pour surmonter les conflits générés par l'apparition d'inégalités que les hommes décident d'instituer un pacte social et un gouvernement civil. Celui-ci est alors chargé de protéger les libertés, dont celle fondamentale de la propriété privée qui dérive du travail. Notons ici que chez Locke, ce sont désormais des considérations économiques qui sont aux fondements de l'état de société, via la monnaie, le travail et la propriété privée. De même, la souveraineté politique se voit ici limitée par le principe même de propriété dont elle découle et qu'elle a pour charge de protéger⁵ [*ibid.*].

Travaillé par ces préoccupations, le libéralisme qui s'affirme en Europe à partir du 17^{ème} siècle aspire à penser le gouvernement de la société et la prééminence de l'individu en dehors du modèle de la souveraineté⁶. Avec Montesquieu et jusqu'à Kant, ces aspirations sont pensées dans le règne de la loi, qui n'est plus celle de la force mais celle de la raison et de la liberté⁷. Pourtant chez Bernard de Mandeville, Adam Smith ou Adam Ferguson, c'est à partir des

4 Pour Locke la monnaie émerge naturellement des relations d'échange et précède donc l'apparition de l'Etat. Il considère cependant que c'est le désir d'accumulation de richesses (objets précieux) qui motive l'essor de l'échange. La fonction première de la monnaie est donc de permettre l'accumulation et la transmission (par héritage) de ces richesses, d'où chez Locke, l'ancrage naturel de la monnaie dans un métal précieux, qui lui permet de conserver sa valeur [Théret B., 2014]. Voir également le §1.3 de ce chapitre.

5 Locke traduit ici à sa façon la dissociation, déjà évoquée plus haut, qui s'opère entre les ordres politique, économique et domestique, puisque le souverain n'est plus le propriétaire de la terre et celui-ci ne dispose plus directement des individus qui l'occupent. Dès lors, l'homme libre et propriétaire de soi peut être amené à se vendre de façon temporaire à un autre, c'est l'apparition du salariat. Cela étant le pouvoir politique chez Locke tire sa légitimité de sa capacité à préserver la valeur de la monnaie dont il a hérité de l'état de nature, ce qui correspond à la conception libérale d'un Etat essentiellement fonctionnel de l'économie [Théret B., 2014].

6 En cela, le libéralisme accompagne le développement de toute la philosophie *moderne* dont il reflète les préoccupations, ce qui n'exclut pas le fait que de nombreux courants théoriques se soient opposés à lui [Jaume L., 2009]. Dit autrement, le libéralisme est la culture en travail du monde *moderne* [Rosanvallon P., 1999].

7 L'Etat et le marché sont ainsi deux réponses indissociables pour ne plus fonder la société sur un ordre moral normatif et extérieur et ne sont d'ailleurs tous deux pensables que dans le cadre d'une société d'individus considérés comme autonomes [Rosanvallon P., 1999].

passions de l'homme, et non malgré elles, qu'il faut désormais penser l'institution et le fonctionnement de la société [Audard C., 2009 ; Jaume L., 2009].

- *La société de marché.*

Chez Smith, le marché devient l'archétype d'une nouvelle représentation de la société et permet de poser différemment la question de son gouvernement. Car plusieurs difficultés théoriques subsistent pour les penseurs de philosophie politique auxquels le marché viendra apporter une réponse. D'abord si les théories du contrat social considèrent l'institution de la société d'après « un acte volontaire de consentement [au] fondement de l'obligation politique et de l'ordre social » [Audard C., 2009 : 104], elles restent confrontées au problème de sa régulation. Pourquoi, jusqu'où et au nom de quel intérêt doit-on gouverner ? Avec le marché, Smith complète l'idée d'une institution autonome de la société par celle d'une autorégulation, contingente et harmonieuse, des intérêts privés [*ibid.* : 138]. Les individus y sont dès lors à la fois libres, voués à la maximisation de leurs intérêts privés, et interdépendants, amenés à se rencontrer sur le marché pour échanger leurs marchandises respectives. Les rapports entre les hommes sont ainsi médiatisés par leurs rapports aux choses, et rendus compatibles à l'échelle de la société par les mécanismes naturels de la concurrence et des prix. Le gouvernement (politique) lui, doit alors se limiter à garantir les conditions de la liberté (économique) de chacun.

En second lieu, bien que le contrat social intervienne pour poser les principes de la paix civile, il n'a aucune prise sur l'éventualité d'un conflit entre les nations souveraines. Or là où la pensée politique envisage un rapport de puissance à somme nulle (gagnant-perdant), le marché autorisera des relations (économiques) d'interdépendances à somme positive (gagnant-gagnant). De même qu'à l'échelle de la société, la division internationale du travail et le libre-échange constitueront les voies privilégiées du progrès et de l'enrichissement mutuel des nations. Ce faisant, Smith distingue le territoire politique de l'espace économique. Car si l'émergence de l'Etat-nation a vu une territorialisation du politique (et des droits de propriété) et la constitution d'espaces juridiquement clos, dans un monde jusque-là « dominé par une culture chrétienne politiquement lié à la forme diffuse de l'empire », Adam Smith, « redonne au monde occidental son ouverture » en promouvant l'idée d'un espace économique fluide et homogène [Rosanvallon P., 1999 : 94]. L'étendue du marché, dont dépend l'intensité de la division du travail, devient la clé de la richesse, ce qui lui permet d'ailleurs de dénoncer l'expansion territoriale de logique coloniale à son époque (*voir le chapitre 1 §2.3*). Smith fait du marché un

modèle alternatif aux figures formelles et hiérarchiques de l'autorité et du commandement et c'est au *doux commerce*⁸ que revient la tâche de pacifier les passions destructrices que sont les quêtes de gloire et de pouvoir [Audard C., 2009 : 107-139].

Considérons ici quelques remarques à propos de la théorie que propose Adam Smith. D'abord celui-ci entretient dans son œuvre la confusion, qui persistera chez la plupart des économistes, entre deux sens du terme « économie », et qui persiste en quelque sorte depuis l'Antiquité grecque. Je reprends ici la terminologie de Karl Polanyi qui distingue un sens formel et un autre substantiel. Le premier désigne la relation rationalisée entre un moyen et une fin, que nous comprenons dans le terme « économiser ». L'autre tient du rapport de l'homme à la nature ou aux choses, en tant que moyens matériels de sa subsistance. Cette confusion conduit le plus souvent à supposer que notre rapport au monde matériel est d'abord régi par une rationalité instrumentale, elle-même déterminée par la rareté, absolue ou relative, des moyens dont nous disposons pour satisfaire des besoins qui eux, sont potentiellement illimités⁹ [Polanyi K., 2011]. En ce sens, l'économie reste encore le terrain d'un accommodement salutaire aux réalités (matérielles) de ce monde, et où les fins vont pouvoir justifier l'opportunisme des moyens. Néanmoins avec le libéralisme, chacun sera désormais libre de définir ses propres fins [Jaume L., 2009].

Par ailleurs, Smith reprend à son compte le récit anthropologique de l'évolution des sociétés humaines en identifiant pour sa part quatre stades, ou modes de subsistance, qui forment une séquence obligée du temps¹⁰. D'abord la société des chasseurs (-cueilleurs), condamnés au nomadisme. Ensuite le stade du pastoralisme, puis celui de l'agriculture et, pour finir, celui du

8 Montesquieu est l'un des premiers dans *De l'esprit des lois* (1748) à opposer l'idée d'un échange rationnel et pacifié entre les nations à la libre expression des forces dominatrices et guerrières. La *modernité* voit ainsi l'opposition de la vertu et des vices remplacée par la distinction entre les passions rationnelles, ou « intérêts », et les passions destructrices que sont entre autres la quête de pouvoir, le sens de l'honneur ou la jalousie [Audard C., 2009 : 122].

9 Cette hypothèse sera plus tard reprise et formalisée par la théorie économique néoclassique qui la placera au cœur de sa théorie de la valeur fondée sur l'utilité marginale des biens. C'est ainsi que par la confrontation sur un marché de l'offre, plus ou moins rare, et de la demande, plus ou moins importante, sont fixés le juste prix et la quantité de biens échangés.

10 Au découpage géographique adopté jusqu'alors (dans la Grèce antique ou chez les Romains par exemple) pour signifier la diversité des sociétés et l'altérité nous/eux se superpose désormais un découpage temporel par l'irruption d'une histoire affirmée comme universelle. Cette inflexion est explicite chez Smith qui assigne les Indiens d'Amérique au premier stade du nomadisme, mais également chez Locke qui écrit « in the beginning, all the world was America » [Marouby C., 2004].

commerce qui est aussi celui de la *modernité*. Chaque nouveau stade est un progrès, en ce qu'il réduit la précarité du stade précédant [Marouby C., 2004]. Dès lors, chose nouvelle avec Smith, c'est le manque, soit une *tendance naturelle* des humains à vouloir améliorer leur condition, et non un acte politique raisonné qui sert à expliquer l'inéluctabilité du progrès¹¹. Sans fondement historique, puisque Smith fait subir d'importantes distorsions aux matériaux empiriques qu'il convoque, son récit anthropologique semble motivé par la constitution d'un discours quantitatif sur la société, et dont sa théorie du marché, des prix ou des intérêts sont un aboutissement¹² [Marouby C., 2004].

A la fin du 19^{ème} siècle avec Léon Walras, la pensée économique poursuit désormais un programme plus abstrait en développant une théorie *scientifique* de la valeur et de l'échange. Puis chez Vilfredo Pareto, celle-ci devient science de l'*homo economicus*, individu rationnel capable de maximiser ses préférences (quantifiables). Avec eux, la théorie néoclassique établit des modèles mathématiques, identifie les conditions de la concurrence parfaite, et émet l'hypothèse d'un état d'équilibre idéal entre l'offre et la demande de biens. Ce faisant, la science économique affirme des ambitions propres et rompt un temps avec les prétentions philosophiques et sociales de l'économie politique classique. Or parallèlement l'imaginaire économique continuera à prendre de l'importance dans l'échelle des valeurs et ses hypothèses de travail, le marché parfait, les préférences quantifiables, la rationalité des individus, s'imposeront comme des critères de compréhension et de jugement de l'action humaine [Rosanvallon P., 1999 : 218-225].

1.2/ L'ordre optimal marchand dans la pensée néolibérale

- *Histoire d'une conquête néolibérale.*

Le « néolibéralisme » renvoie à différents usages selon qu'il désigne un courant de pensée ou un régime et des mesures politiques qui lui sont assimilées. Car l'histoire de la doctrine

11 L'économisme de Smith le conduit à adopter une approche linéaire de l'histoire dont l'unique moteur est un désir naturel de richesse, caractéristique de la rationalité instrumentale qui structure l'ordre économique marchand dans les sociétés *modernes*. Ce faisant il suppose comme étant universel un principe d'action qui ne l'est pas, en vue d'encourager sa généralisation.

12 La quantification des besoins, et par extension des désirs (la théorie néoclassique parle de préférences ou d'utilités), suppose d'ailleurs leur limitation à ce que l'on peut acquérir sur le marché.

néolibérale est aussi celle de l'arrivée au pouvoir de ses adeptes déclarés, que ce soit à la tête des Etats ou de nombreuses institutions financières, scientifiques ou médiatiques, leur procurant ainsi les moyens de leurs ambitions. Je présente ici quelques-uns des présupposés théoriques qui participent de l'avènement d'une doxa néolibérale, dont je montrerai dans la Section 2 qu'elle accompagne la structuration d'un nouvel ordre mondial « post-colonial ». Néanmoins je nuance la critique ontologique¹³ qui tend à faire du néolibéralisme la nouvelle « raison du capitalisme contemporain » [Dardot P., Laval C., 2010 : 7]. De fait, l'adéquation entre la pratique des élites se réclamant de la doctrine néolibérale et la doctrine elle-même ne va pas toujours de soi. Ainsi je prends au sérieux la vocation normative de ce courant de pensée tout en relativisant l'idée d'un gouvernement néolibéral du monde (*voir également le §2.1*).

Lorsqu'il apparaît à la fin du 19^{ème} siècle et jusque dans les années 1930, le néolibéralisme désigne une forme de libéralisme qui s'oppose tant au conservatisme dogmatique du *laissez-faire*, qu'au dirigisme et au planisme, socialiste ou fasciste, qui sont en vogue à l'époque. En 1938 est organisé à Paris le colloque Lippmann, réunissant diverses familles du libéralisme et qui reste dans l'histoire comme l'acte fondateur de l'idéologie néolibérale. Les mots d'ordre de cette rencontre sont « le rôle central du mécanisme des prix, le rôle de l'Etat pour garantir la propriété privée et la liberté des contrats, mais aussi pour financer la défense nationale, les assurances sociales, les services sociaux, l'enseignement et la recherche scientifique » [Audard C., 2009 : 345]. Le néolibéralisme oscille encore à cette époque entre un socialisme libéral et un conservatisme hostile à l'Etat social. Avec la Seconde Guerre mondiale, ces idées connaissent une période d'incubation. Ainsi l'après-guerre, jusqu'aux années 1970, est marqué par le rejet du libéralisme, symbole d'un monde archaïque ayant montré ses limites. Bien que l'économie de marché soit préservée, celle-ci est strictement encadrée par l'Etat et l'époque est aux nationalisations des grandes entreprises.

13 Je désigne par là un discours qui prend pour acquis la *néolibéralisation* du monde, comme par exemple chez Pierre Dardot et Christian Laval [2010]. Le néolibéralisme est ainsi considéré comme une idéologie qui, s'étant imposée parmi les élites mondiales, constitue un nouveau mode de gouvernement hégémonique. L'ontologisme consiste dès lors à appréhender le régime néolibéral à partir de ce qu'il est censé être, c'est à dire, chez Dardot et Laval, une mise en concurrence généralisée et une soumission croissante à la logique marchande. Cela conduit à mon sens à minimiser le rapport instrumental que peuvent avoir les élites en question avec la doctrine néolibérale, qui dès lors constitue moins une rationalité qu'un principe de justification de leurs propres stratégies de pouvoir.

Cependant, très vite une opposition libérale s'organise, symbolisée par la naissance de la Société du Mont-Pèlerin en 1947. Fondée à l'initiative de Wilhelm Röpke et Friedrich Hayek, cette société savante est un instrument d'unification des élites intellectuelles, opposées au keynésianisme comme au socialisme, et agissant pour une radicalisation de la pensée néolibérale. Ses adeptes réaffirment trois piliers du libéralisme classique selon eux menacés : « la défense de la liberté individuelle, la limitation du rôle de l'Etat et la liberté des marchés » [*ibid.* : 347]. Ils entretiennent par ailleurs une proximité stratégique avec des instances dirigeantes du pouvoir politique et économique dans de nombreux pays. Mais c'est seulement à partir de la fin des années 1970 que leur pensée est véritablement consacrée comme le nouveau grand récit des élites mondiales. La crise économique met à ce moment un terme au consensus keynésien tandis que la chute du mur de Berlin marque la fin des régimes communistes. « Il y a trop d'Etat, pas assez de marché » devient le slogan qui traduit l'incompatibilité des préoccupations de croissance économique et de protection sociale.

- *L'Etat au service du marché.*

Dès 1944 dans son ouvrage *La Route de la servitude*, Hayek affirme que toute forme d'intervention de l'Etat dans l'économie en vue d'établir une justice sociale ne peut mener qu'à des résultats contraires à ceux escomptés, et paver la voie aux totalitarismes. La société y est décrite comme un ordre complexe et spontané, né de l'action de l'homme mais qui échappe néanmoins à sa raison ou à ses plans. Or parce qu'il assure la confrontation libre entre les acteurs de l'économie, le marché détermine la meilleure corrélation possible entre les prix, les rémunérations, et la production. Ce faisant, Hayek fait également de la concurrence un processus dynamique et un principe supérieur de rationalisation des comportements individuels et d'organisation des sociétés. Il reconduit ainsi la conception d'un Etat fonctionnel à l'économie, considéré non pas selon ses attributs ou encore son histoire propre, mais selon son rôle de garant des libertés et de la propriété privée, du respect des engagements contractuels, ou encore de certains services (collectifs ou publics) [*ibid.* : 371-384]. Robert Nozick, tenant de la tendance libértarienne, condamne également l'interventionnisme étatique qui menace selon lui les principes de libre échange et de libre propriété aux fondements même de la justice sociale [*ibid.* : 390]. L'ultra-libéral Milton Friedman affirme quant à lui le pouvoir libérateur et la supériorité politique du marché qui, grâce au mécanisme des prix, permet aux individus de coopérer en l'absence de toute « direction centrale », en ne visant que leurs intérêts particuliers

et sans exiger d'eux qu'ils « se parlent ou se plaisent » [Friedman M. et Friedman R., 1980 : 26].

Tous ces courants partagent des convictions qui constituent un support idéologique des politiques de démantèlement de l'Etat providence et de dérégulation financière qui participent de la *globalisation* engagée à l'échelle mondiale. Les gouvernements de Reagan aux Etats-Unis (1980-1989) et de Thatcher en Grande-Bretagne (1979-1990), notamment, se réclament des idées néolibérales. Puis dans les années 1990, ce qu'on appelle le *Consensus de Washington* illustre la prise de pouvoir d'envergure mondiale du néolibéralisme. Celui-ci désigne un corpus de mesures qui oriente alors la politique d'intervention des institutions financières internationales siégeant à Washington (Banque Mondiale et Fonds monétaire international) et soutenues par le département du Trésor américain. De nombreux programmes de réformes sont ainsi engagés à travers le monde, mettant partout en œuvre les préceptes du *Consensus*, à savoir la rigueur budgétaire, la privatisation, la dérégulation financière, l'ouverture à la compétition internationale ou encore la garantie des droits de propriété. Pendant un temps, l'Etat n'apparaît qu'en contre-jour des préoccupations de la Banque Mondiale et du FMI, jusqu'à ce que à la fin des années 1990 la prise en compte de nouveaux objectifs, tels que le renforcement des institutions publiques et la bonne gouvernance, expriment ce qui semble être une conscience nouvelle de l'importance des processus politiques¹⁴. On parle même alors d'un *post-Consensus de Washington* pour désigner un infléchissement des politiques de ces organisations en faveur de la sphère publique. En réalité, l'Etat est toujours envisagé d'après les fonctions qu'il doit remplir dans l'ordre du marché, et les réformes suggérées n'ont d'autres buts que de le conduire à assumer correctement ces fonctions¹⁵.

14 Cet infléchissement est porté par l'essor de la Nouvelle Economie Institutionnelle, une nouvelle branche de la théorie néoclassique qui intègre l'intérêt porté aux institutions dans « sa grammaire particulière – celle des fondements micro, de l'individualisme stratégique et de la rationalité maximisatrice » [Lordon F., 2008 : 305].

15 Francis Fukuyama [2004], adepte de la pensée néolibérale, se félicite de la prise de conscience des institutions financières internationales à la fin des années 1990, notamment suite aux crises asiatique et de l'ex-bloc soviétique, de l'importance des institutions publiques sous le mot d'ordre « *institutions matter* ». Selon lui, il faut distinguer la volonté légitime de réduire l'étendue de l'Etat dans l'économie (*scope*) et le risque qu'il peut y avoir à réduire sa force (*strength*) ce qui remettrait en cause sa capacité à assurer l'ordre et la sécurité. Il cite à cet égard Milton Friedman, grand partisan de la privatisation de l'Etat qui dit en 2001, « I was wrong. It turns out that the rule of law is probably more basic than privatization » [Fukuyama F., 2004 : 28].

1.3/ Domination, dépolitisation et rapport monétaire

- *L'évolution des figures de la domination.*

A ce stade, on peut identifier avec Michel Foucault (1976) un premier système d'analyse du pouvoir qui accompagne l'entrée dans la *modernité* et dans lequel celui-ci est une prérogative du souverain. Contre la monarchie absolue, la philosophie politique du 18^{ème} siècle formule alors l'hypothèse des individus souverains se soumettant volontairement à un pouvoir qu'ils fondent eux-mêmes par contrat. Dans ce modèle, l'oppression et la domination sont refoulées hors de la société, vers l'état de nature. En effet, les théories du contrat social entendent définir les fondements légitimes du pouvoir politique, desquels procéderont naturellement ses justes limites¹⁶. L'Etat y est ainsi le garant du tout social et de la paix civile entre les hommes. Puis progressivement ce questionnement sur la souveraineté est abandonné chez les économistes libéraux qui fondent la paix civile et la légitimité du gouvernement non plus dans l'ordre politique mais dans l'ordre économique. Le libéralisme, lui aussi, évacue « la question de la domination [...] puisqu'il pose la possibilité d'une communauté non politique unifiée par les besoins économiques » [Audard C., 2009 : 116]. Gouverner, c'est alors offrir de nouvelles libertés, de manière à gérer la croissance de la population ainsi que celle de ses moyens de subsistance.

Par ailleurs, le 19^{ème} siècle voit la réémergence d'un autre système d'analyse du pouvoir le considérant comme *la continuation de la guerre par d'autres moyens*. Le discours sur la guerre des races (franque contre gauloise) qui, à la fin du 17^{ème} siècle en France, justifie l'opposition nobiliaire à la monarchie absolue a en effet affaibli l'hypothèse d'un pouvoir souverain formé par contrat. Se référant aux antagonismes passés qui furent aux fondements de l'absolutisme royal, Boulainvilliers (1658-1722), représentant type selon Foucault de l'opposition nobiliaire, va rappeler dans ses écrits que les lois et les institutions ne tiennent pas de contrats mais sont les produits de conflits en cours, menés aux dépens de la noblesse. Cela lui permet d'envisager la perpétuation des rapports de domination au cœur de la paix et dans l'exercice même du droit. Dès lors le pouvoir politique aura « pour rôle de réinscrire perpétuellement ce rapport de force, par une sorte de guerre silencieuse, et de le réinscrire dans les institutions, dans les inégalités

16 Cela étant, le pouvoir est essentiellement appréhendé ici comme une chose que l'homme possède et « qu'il viendrait à céder, totalement ou partiellement, pour constituer un pouvoir, une souveraineté politique » [Hobbes T., cité par Foucault M., 1997].

économiques, dans le langage, jusque dans les corps des uns et des autres » [Foucault M., 1997].

Puis une réconciliation de l'Etat et de la nation s'opère à partir de la Révolution française dans le récit bourgeois, qui en revanche, voit perdurer l'imaginaire de l'ennemi intérieur, s'agissant de races de criminels ou de dégénérés, voire de races inférieures. La réappropriation de ce discours par la bourgeoisie va ainsi constituer, selon Foucault, la matrice d'un racisme d'Etat, soit d'une entreprise de discipline et de protection du corps social face à ses parties les plus déviantes et décadentes. Or c'est justement l'économie politique libérale qui fournit le modèle intellectuel à partir duquel est pensé le gouvernement. Contre une conception essentiellement négative du pouvoir, incarnée par la notion de souveraineté, droit de vie et (surtout) de mort du souverain sur ses sujets, celle-ci promeut des mécanismes positifs visant à la régulation et à l'intensification de la vie, ce que Foucault appelle le biopouvoir¹⁷.

La dynamique de la guerre sera également reprise sous la forme de lutte des classes. L'inflexion dans l'appréhension du pouvoir est à cet égard notable chez Marx pour qui c'est à la fois le travail et la propriété, ferments de la liberté dans la pensée libérale, qui cristallisent les rapports de domination au sein de la société. Pour lui, la division du travail a pour corollaire essentiel l'accumulation de la richesse aux mains de quelques particuliers, qui s'approprient ainsi les fruits du travail des autres. Aussi tandis que les libéraux perçoivent dans l'échange marchand l'essence d'un système égalitaire, Marx lui, enracine la domination au cœur même des rapports économiques. Ceux-ci engendrent en effet une dotation inégale en capital et provoquent le face à face entre les propriétaires des moyens de production et les propriétaires de la simple force de travail. Aussi Marx conçoit-il la domination comme la capacité d'une classe à faire de l'ensemble du système social une condition de la continuation, par d'autres moyens, de

17 Ainsi d'après Michel Foucault le biopouvoir s'exerce notamment par la prise en charge des naissances, des maladies, des accidents, ou encore par l'éducation et l'urbanisme. Or Foucault complètera cette réflexion en s'interrogeant sur ce que le pouvoir parvient à accomplir, ou plutôt à faire accomplir. Il est ainsi conduit à faire la généalogie des dispositifs institutionnels et techniques du gouvernement, d'abord considéré comme prérogative étatique, puis finalement entendu « au sens large de techniques et procédures destinées à diriger la conduite des hommes » [Foucault M., 2012]. Ainsi il évoque l'essor du principe *moderne* de discipline, qui s'exerce lui, sur le corps des individus qui sont eux-mêmes les maillons de la machine disciplinaire. Cette normalisation sociale du pouvoir à l'intérieur des individus s'est préparée à partir des 17^{ème} et 18^{ème} siècles. Dans la société disciplinaire, l'individu est observé, surveillé, classé, dressé, la physiologie du corps traduisant celle de l'esprit. Or la pratique du biopouvoir n'efface pas la société disciplinaire. Elle l'intègre, la complète sans la supprimer [Mattelart A., 2008 : 14].

l'exploitation qui se trouve au cœur du processus d'accumulation.

L'évolution des problématiques du pouvoir se poursuit chez Max Weber (1922), qui s'interroge sur les multiples formes de légitimité du pouvoir étatique. La question pour lui n'est plus de savoir si, et comment, le pouvoir serait légitime au sens d'un pouvoir *juste*, mais de chercher du côté de ce qui assure le consentement des dominés, et qui fait du pouvoir qu'il est efficace et accepté. Il distingue à cet égard la domination, qu'il présente comme « la chance, pour des ordres spécifiques [...] de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus » [Weber M., 1995 : 285], du pouvoir (ou puissance) qui caractérise « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » [Weber M., 1995 : 95]. Il développe l'hypothèse, que l'on trouve aussi chez Marx lorsqu'il emploie le concept d'idéologie¹⁸, que ceux qui sont soumis à la domination la considèrent, jusqu'à un certain point, comme valide et légitime car « tout véritable rapport de domination comporte un minimum de volonté d'obéir » [Weber M., 1995 : 285]. Weber nous invite ainsi à penser qu'au-delà de tout dispositif coercitif, tout ordre établi compte aussi avec la participation active des dominés. Cela permet aussi d'envisager qu'un pouvoir politique menacé soit amené à recourir plus abusivement à la violence, et ce d'autant plus lorsqu'il se voit contester le monopole de l'usage de la violence légitime.

Cela étant, depuis Weber, un primat analytique semble avoir été donné « aux processus assurant la légitimation de l'ordre social au relatif détriment des facteurs proprement coercitifs » [Martuccelli D., 2004 : 470]. Ainsi Pierre Bourdieu notamment, explique la disposition qu'ont les agents à subir les rapports de force au moyen du concept d'*habitus*, qui est l'intériorisation par chacun des normes et des structures sociales qui façonnent les manières d'être, d'agir ou de penser. Les individus en viennent à se comporter conformément au classement hiérarchique qu'ils occupent, se rendant complices de manière infra-consciente du rapport de domination [Martuccelli D., 1999 : 118-122]. Face à lui, la sociologie pragmatique de Luc Boltanski met au contraire l'accent sur les capacités critiques des acteurs, qui agissent en définitive selon des

18 Il me semble y avoir cependant une différence chez Weber pour qui l'acceptation de la domination ne signifie pas nécessairement la subjugation du dominé par l'idéologie du dominant. On retrouvera une problématisation similaire chez Antonio Gramsci qui traite de l'hégémonie comme d'une forme de domination fondée sur « la combinaison de la force et du consentement qui s'équilibrent de façon variable, sans que la force l'emporte par trop sur le consentement, voire en cherchant à obtenir que la force apparaisse appuyée sur le consentement de la majorité » [Gramsci A, 2011 : 234].

motivations stratégiques propres¹⁹ [Sbeih S., 2014 : 39]. Réhabiliter les dispositifs de coercition dans la compréhension des rapports de domination mène pourtant à nuancer les deux approches, sans invalider leurs conclusions²⁰. En effet, l'idée d'une naturalisation de la domination que suggère la possibilité d'une adhésion spirituelle des dominés aux conditions de l'ordre social est tempérée par l'hypothèse d'un *consentement pratique*, sous la coercition, qui n'élimine pas nécessairement la désapprobation ou la résistance [Martuccelli D., 2004 : 473]. Cela permet aussi de considérer que les choix et les actes des dominés sont entravés par le fait de la coercition, effective ou anticipée, d'où l'hypothèse d'une *rationalité contrainte*, qui commande notamment l'adhésion du dominé à sa propre domination.

- *Rationalisation et dépolitisation.*

Foucault, lui aussi, mettra l'accent sur la nature structurale (d'une position sur une autre) plutôt qu'intersubjective (d'un individu sur un autre) des rapports de domination caractéristiques de la pensée et de l'époque *modernes*. De sorte que « la domination ne peut être analysée comme un exercice maîtrisé du pouvoir, de stratégies ou de certaines décisions, mais comme un processus tout à la fois incertain, inachevé et partiel d'actions multiples et de compréhensions diverses et concomitantes de la réalité » [Hibou B., 2011 : 170]²¹. Dès lors il s'agit moins pour

19 Sans remettre en cause totalement la critique bourdieusienne de la domination, la sociologie pragmatique de Boltanski s'intéresse aux « motivations stratégiques » et aux « choix rationnels » des acteurs qui évoluent dans un monde social « traversé par une multitude de disputes, de critiques, de désaccords et de tentatives pour réinstaurer localement des accords toujours fragiles » [Boltanski L., 2009, cité par Sbeih S., 2014 : 39].

20 « Si la première met l'accent sur les relations verticales, les dispositions et les structures » de l'ordre établi, « la seconde met en lumière le processus de légitimation de la domination [...] en termes de relations horizontales » [Sbeih S., 2014 : 40].

21 Béatrice Hibou [2011] s'inscrit explicitement dans une perspective wébéro-foucauldienne de la domination. Ce faisant, elle multiplie les études de cas dans lesquels il apparaît que la domination n'est jamais pure soumission au dominant dont l'agenda serait préétabli, mais résulte d'un « processus historique complexe, largement inconscient et contradictoire, fait de conflits, de négociations et de compromis » [*ibid.* : 153]. Ainsi d'une part « le volontarisme est souvent illusoire » et de l'autre « le contrôle n'est jamais absolu » [*ibid.* : 150], ce qui l'amène à suggérer « l'existence [...] de marges de manœuvre et d'exercice de la liberté aux côtés des contraintes, des manifestations de force, voire de l'usage de la violence » [*ibid.* : 150]. L'auteure se place ainsi volontairement en porte-à-faux de « l'hypothèse intentionnaliste [...] sous-jacente aux analyses qui "politisent" les jeux d'acteurs » [*ibid.* : 149] pour porter son attention sur les dispositifs économiques et les pratiques concrètes lui permettant d'envisager le pouvoir comme étant notamment le fait de contingences et de dépendances mutuelles. Or cette analyse qui donne une prise des plus intéressantes sur le caractère complexe et ambivalent de la domination, illustre parfaitement à mon sens l'effet neutralisant des catégories de pensée comme la liberté ou la domination, dès lors qu'elles sont envisagées pour elles-mêmes et indépendamment de leurs finalités. Ainsi Hibou semble évacuer la

lui de traiter des rapports entre individus que de décrire des conditions et des mécanismes de hiérarchisations multiples ainsi que des rapports de forces pratiqués à l'infini. Il me semble que cette dépersonnalisation des rapports sociaux n'est pas sans lien avec l'univers procédural et contingent qui structure l'imaginaire de l'économie politique classique, duquel sont évacuées les questions portant sur l'intention et la volonté de l'homme puisque l'action de ce dernier est essentiellement déterminée par la nécessité de son interaction avec le monde qui l'entoure.

La science économique standard a d'ailleurs poussé toujours plus loin la formalisation de l'intervention politique dans l'économie pour la réduire à ses moyens et à ses finalités économiques et en fonction de problèmes et de contraintes données, négligeant ainsi ses enjeux proprement politiques et philosophiques (ou téléologiques) [Théret B., 1999a]. Du reste, Weber estime que le processus de rationalisation à l'œuvre dans les sociétés *modernes* « où les acteurs sont, de plus en plus, [...] orientés par [...] des actions rationnelles par rapport aux fins », au détriment des « actions guidées par des postulats de valeur », porte inévitablement en lui-même la perspective d'une « perte de liberté des hommes, contraints d'agir en fonction de critères externes s'imposant à eux » [Martuccelli D., 1999 : 188]. L'aliénation des individus va ainsi de pair avec la mécanisation des rapports sociaux liée à la perte de sens ultime qu'entraînent la sécularisation de la société et l'autonomisation des ordres sociaux, dès lors que chacun d'eux soumet l'homme à sa propre rationalité [*ibid.*].

Roberto Esposito [2005] développe quant à lui l'idée que le déploiement *moderne* de la rationalité instrumentale, qui est concomitant de l'effort pour penser la société à partir de l'individu libre et autonome, conduit à une prolifération d'intérêts contraires nécessairement voués à se confronter ou à se contenir [*ibid.* : 11]. La politique gagne alors tous les domaines de la vie, déterminant par là-même la nécessité de sa neutralisation, c'est à dire de l'exclusion du conflit hors de l'ordre civil. Ce processus est visible chez Hobbes qui ne peut résoudre

question du pourquoi, qui invite à une réflexion sur le sens (des motifs et des conséquences) de la domination et permet de prendre une distance critique (et donc un jugement de valeur) par rapport à l'ordre social établi, pour se concentrer sur la question du comment, qui réduit l'analyse à une description de la réalité sociale en validant implicitement l'ordre symbolique, ou idéologique, dominant. Plus généralement, la subjectivation de la morale (et sa relativisation) conduit la controverse sur le terrain d'une appréciation quantitative de la domination (plus ou moins). Il me semble que l'enjeu n'est pas tant de réintroduire « l'hypothèse intentionnaliste », qui peut se rapporter à la nécessité de désigner un coupable, mais de se doter des outils théoriques d'une appréciation qualitative des expressions variées de la domination.

l'excès de politique causé par la liberté des hommes à l'état de nature « qu'au prix d'une dépolitisation complète de la société en faveur du souverain » [*ibid.* : 6]. Ce faisant, Hobbes ne fonde pas l'ordre politique selon des principes moraux, mais d'après une rationalité instrumentale de l'individu qui sait reconnaître son intérêt²². L'Etat est ainsi conçu comme un instrument de la paix civile et de la reproduction sociale mais se veut dépouillé de toute tâche morale qui le conduirait à se soucier du bonheur de ses citoyens ou de leur vertu²³ [*ibid.* : 11]. Cette neutralité axiologique de la *modernité*, qui fonctionne de pair avec la libération morale des individus, trouve évidemment une concrétisation théorique solide dans le modèle du marché qui figure l'archétype d'un système d'organisation antihiérarchique et impersonnelle des rapports sociaux. Mais celle-ci s'exprime également dans les modèles républicain et national, eux aussi établis en dehors de tout critère téléologique hormis celui de la préservation du groupe, qu'il soit d'origine constitutionnelle, raciale ou ethnique.

Une première modalité de la dépolitisation tient donc à l'effort (de la science économique) pour penser les rapports sociaux entre les hommes comme étant (ou devant être) déterminés par leurs rapports aux choses, procédant ainsi par économicisme. Ceci revient à imputer la rationalité particulière qui prévaut dans l'ordre économique marchand des sociétés *modernes* à l'ensemble du monde social passé, présent ou futur. Ce faisant sont occultées les rationalités propres à chacun des autres ordres, et notamment celle qui structure le politique, ainsi que le caractère historique et culturel particulier de l'économie de marché. La seconde modalité, plus profonde, opère par neutralisation du sens de l'action. Dès lors que les rapports sociaux sont envisagés comme étant essentiellement régis par la rationalité instrumentale des individus, l'attention se porte sur les conditions objectives du pouvoir et de la domination qui se manifestent tout le temps et partout, indépendamment de leurs motifs et de leurs conséquences qui sont pourtant variables pour les dominants comme pour les dominés. En cela, l'adaptation du dominé aux contraintes de son environnement, l'intérêt qu'il peut trouver dans son état de subordination,

22 En d'autres termes, c'est parce qu'il présuppose l'individu libre pris des rapports sociaux instrumentaux que l'éventualité de la confrontation et de la domination se fait omniprésente. Dès lors toute action est par définition intéressée et toute relation est nécessairement l'occasion d'un rapport de force.

23 Une conception qui contraste avec celle, théologique, du pouvoir comme détermination unifiée de la morale et de l'acte, et où la lutte est menée au nom de principes moraux. A ce titre, c'est parce qu'il est soustrait à toute aspiration téléologique autre que celle de faire vivre la société que l'Etat *moderne* peut prétendre à l'universalité et transcender les cultures particulières.

ou sa capacité à subvertir les commandements qui lui sont adressés par le dominant, peuvent effectivement participer simultanément de sa liberté et de son aliénation. Car les concepts de « politique », de « pouvoir » et de « domination », sont ainsi forgés qu'ils constituent leurs propres raisons d'être, tandis que toute finalité extérieure est refoulée au rang de subjectivité. Il n'empêche que cette neutralité axiologique a besoin pour exister d'une forme pratique, située dans l'espace et dans le temps et ancrée culturellement, ce qui permet de penser que celle-ci constitue le régime téléologique à l'intérieur duquel se déploie la *modernité* occidentale²⁴.

- *La neutralité axiologique de la monnaie.*

Or il se trouve que la monnaie *moderne* est un opérateur essentiel du déploiement de cette neutralité axiologique, en même temps qu'elle constitue un rapport de pouvoir ancré dans une histoire particulière et une finalité précise. Là encore, il me faut faire une distinction entre le discours de la science économique standard qui tend à réduire la société à sa dimension purement économique, participant ainsi à l'extension de la logique marchande à toutes les sphères d'activité, et un discours plus transversal sur la *modernité* qui donne sa place à d'autres rationalités dans les sociétés *modernes* différenciées²⁵.

La monnaie est généralement appréhendée par les économistes à partir de ses différentes fonctions économiques, lesquelles sont liées à la mesure (compte), à l'échange (paiement), et à l'accumulation (réserve) de la valeur. La réflexion économique porte alors sur les fondements de la valeur, celle-ci étant envisagée indépendamment de la monnaie, qui n'est introduite

24 Ceci est parfaitement illustré par les propos de Joseph Schumpeter qui définit l'impérialisme comme une « disposition, dépourvue d'objectifs [d'un Etat], à l'expansion par la force, au-delà de toute limite définissable » soit lorsque l'activité guerrière ou conquérante s'exprime « sans être vraiment le moyen d'aucune fin autre que celle qui est appliquée dans son exercice même » [cité par Ferro M., 1994 : 29].

25 La théorie de la régulation me permet ici d'accéder à cette seconde perspective par la mise en pratique d'une approche pluridisciplinaire de la monnaie. Voir à cet égard les ouvrages collectifs dirigés par Michel Aglietta et André Orléan, *La Monnaie souveraine* [1998] et Bruno Théret, *La monnaie dévoilée par ses crises* [2008]. Ainsi dans la continuité des travaux engagés par ce groupe de recherche, Théret souhaite proposer une théorie « propre à dégager ce qui fait la (quasi)universalité du fait monétaire à partir d'un langage conceptuel commun interdisciplinaire », soit « d'une démarche scientifique qui mobilise une approche comparative de la diversité spatiale et historique des expériences monétaires concrètes resituées dans leur contexte sociétal ». Dès lors « l'universalité de la monnaie y est fondée dans sa nature d'opérateur de l'appartenance sociale, de médiation dans les échanges sociaux les plus divers au sein desquels elle opère comme un représentant de la totalité sociale, et cela aussi bien dans les sociétés modernes que dans les sociétés "primitives" et "pré-industrielles" » [Théret B., 2008 : 814].

qu'après-coup (logiquement et historiquement), pour simplement désigner un instrument qui vient remplacer le troc²⁶ [Orléan A., 2008]. Ce faisant, leurs *théories de la valeur* visent à rendre compte des conditions de la mise en relation (socialisation) des individus dans une économie de marché, à travers une évaluation objective de leurs richesses (offre) ainsi que de leurs besoins (demande). C'est ainsi que pour les libéraux, le marché devient un principe optimal d'organisation de la société, puisqu'il permet de concilier la liberté des individus et leur interdépendance dans un système qui rend naturellement compatibles leurs actions et leurs intérêts. En théorie, le mécanisme des prix y permet alors la juste objectivation de la valeur, et ce faisant des rapports sociaux entre les acteurs du marché²⁷ [Aglietta M., Cartelier J., 1998].

Cela dit, la valeur exprimée ici est essentiellement quantitative. La monnaie en effet, « nivelle les objets, [...] efface leurs différences qualitatives » et en tant qu'elle « dissout progressivement toutes les significations particulières, révèle l'interchangeabilité des désirs » [Orléan A., 1992 : 9]. En ce sens la monnaie n'est donc pas simplement un support de la valeur, mais ce qui lui permet d'exister, socialement, dans un ordre de grandeur reconnu et accepté par les membres d'une communauté (locale, nationale ou internationale). Par ailleurs, c'est aussi elle qui en tant que système de paiement, autorise la circulation, la transmission et la compensation de dettes contractées au sein de cette communauté, ou sur elle ou envers elle, et dont l'échange de type marchand n'est qu'une forme particulière²⁸. La monnaie ne saurait alors être réduite à un simple instrument dans un rapport qui lui préexisterait. En permettant à chacun

26 Cette perspective instrumentale de la monnaie, qui va de Marx à Schumpeter, trouve sa quintessence dans le courant monétariste, qui pousse à l'extrême l'idée de neutralité monétaire en affirmant que celle-ci n'est qu'un voile n'ayant aucun impact réel sur la valeur et sur les prix.

27 Dit autrement, les rapports entre les hommes sont assimilés ici à des rapports entre marchandises. Dans cette perspective d'une part, l'offre et la demande de marchandises s'équilibrent sur le marché, ce qui conduit l'ensemble des acteurs à entretenir des relations ponctuelles, impersonnelles et apaisées puisque chacun ne s'occupe que de son propre intérêt qui s'ajuste naturellement aux intérêts privés des autres membres de la société. D'autre part, c'est la quête par chacun de son intérêt qui le conduit à développer et à améliorer l'utilité de son produit, pour parvenir à l'imposer dans un contexte de concurrence généralisée. Ceci bénéficie là encore à l'ensemble de la société, en la mettant sur la voie de la croissance économique et du progrès. Ainsi la libre-concurrence va chez les économistes libéraux de pair avec le libre-échange dans l'institution et la régulation du monde social. Voir également le §1.1 et §1.2.

28 S'appuyant notamment sur des travaux en histoire et en anthropologie, la théorie de la régulation propose d'ailleurs de considérer l'apparition de la monnaie comme ayant précédé la naissance du marché. Théret généralise ainsi la portée du fait monétaire en le rapportant à un principe d'évaluation, de transmission et de compensation des dettes qui « peuvent provenir de transactions diverses : dons entre humains et entre humains et divinités ou autres esprits, échanges de type marchand, ou encore prélèvements centralisés et redistribués » [Théret B., 2008 : 815].

de s'acquitter de ce qu'il doit sous une forme quantifiée et reconnue par la société, elle est elle-même un rapport institutionnel constitutif de l'ordre social et qui participe à sa reconduction²⁹.

Ceci étant, la spécificité de la monnaie dans l'ordre économique marchand des sociétés *modernes* différenciées tient justement de ce que celui-ci est entièrement dédié à l'accumulation de richesses (capital), c'est à dire d'un pouvoir sur les choses traduites en quantités, ce dont elle est une expression absolue. Ainsi dans cet ordre qu'elle contribue à structurer, la monnaie se voit recherchée pour elle-même puisque sa détention garantit à l'individu un pouvoir sur tout ce qui a une valeur marchande. Parallèlement, la marchandisation de la terre, du temps ou du travail, opère précisément par leur appréciation, ou mise en valeur, en des termes quantitatifs monétaires. On comprend dès lors le lien qui unit la quête de monnaie à la rationalité instrumentale *moderne*, au cœur du processus de neutralisation du sens de l'action humaine. En tant que moyen de toutes les fins (marchandes), et pour autant que l'on puisse considérer la société comme étant une agglomération d'individus libres et autonomes, celle-ci s'accorde parfaitement avec l'aptitude présumée de chacun à exprimer ses propres fins individuelles et à tenter de les réaliser de façon rationnelle, en procédant à l'accroissement de ses moyens.

La monnaie ne saurait pourtant être considérée comme apolitique, ou purement économique. En effet la définition d'une unité de compte commune à un groupe donné, la détermination du principe de monnayage « par lequel la monnaie est créée, distribuée et détruite selon des règles » [Théret B., 2008 : 821], ainsi que la consécration d'un système de paiement, sont le résultat d'un processus hautement conflictuel par lequel un bien privé parvient à s'imposer comme monnaie publique légitimement acceptée par tous, et cela, (plus ou moins) conformément aux intérêts de celui qui parvient à imposer son autorité monétaire [Orléan A., 2008].

De même, si la monnaie a pour vertu de libérer l'individu des déterminismes sociaux « traditionnels » dans lesquels il se trouve pris, en lui donnant les moyens de s'acquitter de ses

29 Ainsi à titre d'exemple, certaines monnaies ont très tôt été liées aux systèmes pénaux, à travers la codification des amendes que doivent verser en guise de réparation ceux qui ont commis un délit envers la communauté. De même, d'autres monnaies sont apparues pour permettre le paiement des impôts à l'Etat, soit le règlement d'une dette obligatoire et inépuisable contracté par chaque membre d'une communauté envers l'autorité en charge d'assurer sa protection et sa reproduction. Ceci confirme l'hypothèse d'une origine sacrificielle de la monnaie, le paiement monétaire opérant comme substitut au sacrifice, au châtement corporel ou à la peine de mort [Théret B., 2008].

dettes et d'exister de par et pour lui-même, indépendamment de son appartenance à un groupe (famille, tribu, caste...), celle-ci l'engage par ailleurs dans un autre type de déterminisme, lié quant à lui à la quête des moyens de cette libération comme fin en soi. Ce faisant, elle fonctionne comme « médiation symbolique » par laquelle des rapports sociaux antagoniques hétérogènes sont transformés en lutte généralisée pour l'accumulation de la richesse³⁰. Or dans une économie marchande au sein de laquelle l'existence sociale de toute chose, et par extension de tout homme, passe par son expression monétaire, les vertus libératrices de la monnaie achoppent en définitive sur son inégale distribution.

Ainsi loin d'être le résultat d'un consentement mutuel et spontané de l'ensemble des individus, le déploiement de cette rationalité instrumentale procède par la menace de pauvreté et de non accès aux ressources les plus nécessaires à la vie tout autant que par la promesse d'une prospérité économique donnant accès à la satisfaction de tous les désirs. Il faut donc plutôt considérer que la monnaie met en œuvre une réorganisation normative et policée du lien social, dont les enjeux vont évidemment au-delà des inégalités rencontrées au sein de l'ordre économique marchand, ne serait-ce que parce que l'Etat ou la famille, qui sont respectivement au cœur des ordres politiques et domestiques, dépendent du capital pour la fourniture des ressources matérielles nécessaires à leur reproduction.

SECTION 2/ POLITIQUES ECONOMIQUES ET REGIME POLITIQUE DE LA GLOBALISATION

Ce que j'entends par dépolitisation tient donc à la fois d'un mouvement de neutralisation du sens de l'action et d'un effort de contournement de l'excès de politique que ce mouvement engendre. Cela étant, j'ai pu montrer jusqu'ici que les processus sociaux caractéristiques des sociétés *modernes* étaient à la fois géographiquement et historiquement situés, mettant en cause leur prétention à l'universalité. Ainsi par-delà l'expérience proprement coloniale, l'avènement proclamé de la *globalisation* et du dépérissement de l'Etat-nation semble indiquer une

30 Ainsi quoique la monnaie ne soit « nullement porteuse en elle-même de significations et de valeurs morales », elle « emprunte celles des rapports sociaux qu'elle médiatise dans les contextes sociaux variés ». En outre, « en tant que forme susceptible d'homogénéiser des choses hétérogènes, d'assurer la contiguïté entre des statuts sociaux séparés, de rendre comparables des incomparables », la monnaie « se prête à la transformation des luttes de classes en luttes de classement » [Théret B., 2008 : 837].

reconfiguration du rapport occidental au reste du monde dans lequel pourtant, l'accumulation de pouvoir politique, aussi bien qu'économique, garde toute sa place (§2.1). Dans ce contexte, la sanctification des objectifs de paix (§2.2) et de développement (§2.3), ainsi que les pratiques d'intervention qu'ils justifient à travers le monde, participent de rapports de domination qui s'établissent principalement au détriment des *bénéficiaires*.

2.1/ Le pouvoir politique dans la *globalisation*

Le terme de « globalisation » fait son apparition à la fin des années 1960 dans une littérature enthousiaste dédiée aux firmes multinationales. Il consacre alors une logique managériale de l'organisation des entreprises sur un marché aux dimensions désormais mondiales. Puis le mot entérine dans les années 1970 la conception d'un monde comme système et totalité à organiser, en rupture avec celui du règne des Etats-nations. Or, si le concept de « globalisation » décrit une intégration effective du monde, tels qu'en atteste l'amplification en cours des flux d'informations, de biens ou de personnes, celui-ci participe également des thèses (néo)libérales sur les fins du politique et de l'histoire et célébrant l'avènement de la société globale [Mattelart A., 2009]. Aussi faire l'hypothèse d'une « compression du monde et [d'une] intensification de la conscience du monde en tant que totalité » [Robertson R., 1998, cité par Bayart J-F., 2004 : 20] doit nous interpeller sur les processus historiques et des dynamiques de pouvoir à l'œuvre, à la fois produits par, et dans, la *globalisation*.

Chez Antonio Negri et Michael Hardt, le déclin des impérialismes étatiques *modernes* a pour corollaire la formation d'un nouveau type de pouvoir impérial qu'ils nomment l'*Empire*. Celui-ci est caractéristique d'une nouvelle phase du capitalisme et d'un monde *postmoderne* qui voit le dépérissement de l'Etat-nation de facture européenne. Aussi les Etats-Unis occupent-ils une position privilégiée, mais non centrale, dans un gouvernement du monde désormais décentré, déterritorialisé et sans frontières. La souveraineté y est globale, composée d'organes aussi bien nationaux que supranationaux, et les entreprises multinationales y ont un rôle décisif dans la soumission des territoires et des populations à une seule et même logique de pouvoir [Keucheyan R., 2010]. Or s'ils proposent bien une critique du mythe libéral d'un marché libérateur des hiérarchies politiques, Negri et Hardt n'en reproduisent pas moins les schémas de pensée de l'utopie globalitaire qui annonce l'unification du monde et la fusion des sociétés humaines dans une communauté unique et globale. Ce faisant, ils négligent l'historicité propre

des institutions qui structurent l'Empire, celui-ci semble émerger de partout et de nulle part, ainsi que des fractures et des frontières qui le composent et le délimitent³¹.

De leur côté, les théoriciens du système-monde (Immanuel Wallerstein, Giovanni Arrighi) « mettent en évidence la combinatoire pluriséculaire entre le capitalisme mondial et la formation d'un système d'Etats » écartant ainsi l'hypothèse « d'un jeu à somme nulle entre l'Etat et la mondialisation (ou entre l'Etat et le marché) » [Bayart J-F., 2004 : 21-22]. S'inspirant de Braudel, ils appréhendent le développement du capitalisme dans la tension entre une logique territoriale discontinue du politique et celle d'un espace homogène de flux de l'économie. Cela étant le système-monde est un espace géographique vaste, unifié en son sein par une division du travail qui lui confère une cohérence économique, sans que cela n'implique nécessairement l'unité culturelle ou politique. Il revient alors au centre du système-monde d'organiser son expansion hégémonique sur sa périphérie pour profiter de ses ressources, de sa main-d'œuvre, et de ses marchés. Arrighi identifie quatre systèmes successifs du capitalisme mondial dont les centres furent les cités-Etats italiennes, la Hollande, l'Angleterre, et maintenant les Etats-Unis. Ces Etats furent à chaque fois dotés de territoires et de ressources de plus en plus importants pour pouvoir imposer leurs hégémonies dans une économie capitaliste en expansion, ce qui amène Arrighi au constat que la taille d'un système-monde dépend de la puissance hégémonique de son centre [Keucheyan R., 2010]. Cette approche cyclique et spatiale de la *globalisation* du capitalisme présente notamment l'intérêt de saisir de façon dynamique les rapports entre le politique et l'économique, et entre le centre et la périphérie du système.

Saisis dans le temps long, la *globalisation* serait donc constitutive de la formation des Etats plutôt que de leur dépérissement. D'une part « le brouillage de la frontière entre la dimension "interne" des sociétés et leurs relation avec leur environnement n'a rien de particulièrement contemporain » [Bayart J-F., 2004 : 22]. De l'autre, « les logiques transnationales et privées de la globalisation se sont [...] constamment entrelacées avec celle de l'action publique des Etats » [Bayart J-F., 2004 : 38]. C'est le constat que fait également Béatrice Hibou [1998] qui note que l'injonction néolibérale, promue par le *Consensus de Washington*, pour la réforme et le retrait

31 Dans la lignée de la pensée marxiste, Negri et Hardt reconduisent l'idée d'un Etat fonctionnel de l'économie. Cela leur permet de négliger les conflits interétatiques, ou plus généralement entre différents pouvoirs politiques organisés, pour les remplacer par une lutte de classe globale étendue au monde entier.

de l'Etat (l'auteure s'intéresse tout particulièrement aux Etats du Sud) a plutôt vu son redéploiement et une renégociation de ses frontières avec le secteur privé. Dans les faits, on assiste effectivement à une « délégation [...] fréquente [des] fonctions régulatrices, voire régaliennes », de l'Etat à des intermédiaires privés, à une montée en puissance « des "réseaux", des "marchés" et des acteurs privés », ainsi qu'à une « pression plus directe des contraintes économiques internationales » [Hibou B., 1998 : 152].

Pourtant la privatisation tient aussi d'un effort stratégique des Etats de réaménagement de leurs prérogatives et de renforcement de leurs capacités de gouvernement via la réduction des dépenses publiques et le recours à des compétences ou à des légitimités qui lui sont extérieures. Elle contribue ainsi à « entretenir les réseaux de pouvoir et [...] de prédation » et offre « des marges de manœuvres supplémentaires » aux élites politiques [*ibid.* : 163]. L'appel à des sociétés de sécurité ou de surveillance, à des firmes multinationales ou encore à des instances internationales constituent par conséquent une forme de l'interventionnisme étatique qui « correspond moins à un recours accru aux forces du marché qu'à une réorientation politique »³² [*ibid.* : 159]. Parallèlement, la privatisation peut donner lieu à une appropriation privée des ressources économiques du pays, souvent par des proches du pouvoir étatique, participant ainsi de la concentration des pouvoirs économique et politique. Les actionnaires nationaux y bénéficient notamment d'une rente assurée par l'extraversion des économies et de l'alliance opérée avec le capital étranger. Il apparaît que la privatisation des Etats participe simultanément de leur formation, par la renégociation continue de leurs frontières³³, allant de pair avec l'évolution des modes de gouvernement [*ibid.* : 168].

Ce dernier point est partagé par Loïc Wacquant [2010] pour qui la *révolution néolibérale* voit une réaffirmation de l'action pénale de l'Etat afin d'endiguer les perturbations sociales, au

32 La privatisation de la violence apparaît ainsi tant comme une ressource économique que comme une stratégie de pouvoir puisque les sociétés de sécurité privées sont rarement dépourvues de toute attache publique, nationale et étrangère. De même les ONG qui occupent une place croissante dans la mise en œuvre de politiques sont souvent investies par des proches du pouvoir étatique pour s'accaparer les bénéfices et en capter le pouvoir [Hibou B., 1998].

33 Du reste, « le processus de délégation de l'Etat au privé est un phénomène très ancien, qui n'apparaît aujourd'hui comme nouveau qu'en raison de l'adoption [...] de représentations normées (l'Etat légal-rationnel ; l'Etat-providence ; l'Etat développementaliste) et de l'occultation [...] de formes antérieures à l'efficacité pourtant avérée » [Hibou B., 1998 : 165].

même titre que les programmes d'aide sociale caractéristiques de l'ère fordiste-keynésienne³⁴. Ainsi la diffusion internationale du modèle de l'Etat punitif (en provenance des Etats-Unis) est étroitement corrélée à la promotion de l'*insécurité sociale*, produit de la compétitivité internationale, de la flexibilité salariale, de la marginalité urbaine et des hiérarchies socio-ethniques. Wacquant identifie à ce titre quatre logiques institutionnelles à l'œuvre dans *la fabrique de l'Etat néolibéral* : « 1. *La dérégulation économique*, qui consiste en fait en une re-régulation visant à promouvoir le marché [...] comme dispositif optimal [...] pour organiser l'ensemble des activités humaines, [...] 2. *Le retrait, la décentralisation* (dévolution) *et la recomposition de l'Etat social* visant à appuyer l'extension et l'intensification de la marchandisation, [...] 3. *Un appareil pénal expansif, intrusif et proactif* qui pénètre les régions inférieures de l'espace social et physique pour contenir les désordres et les désarrois générés par la diffusion de l'insécurité sociale et par le creusement des inégalités [...] 4. *Le trope culturel de la responsabilité individuelle*, qui envahit toutes les sphères de l'existence pour fournir un "vocabulaire de motivation" [...] pour la construction du soi [...] et la légitimation de la compétition élargie [...] » [Wacquant L., 2010 : 165-166].

Ainsi la *globalisation* et le règne du marché promus par la doctrine néolibérale ne sont nullement synonymes dans les faits d'un gouvernement économique des sociétés ou du retrait des Etats envisagés comme pouvoirs politiques territorialisés. L'intérêt du travail de Wacquant tient d'ailleurs dans l'articulation qu'il fait entre politiques redistributives (incitation par gratification) et répressives (dissuasion par coercition) de l'Etat (néolibéral) dans la production de l'ordre social. De même que son analyse, à l'instar de celles de Béatrice Hibou et de Jean-François Bayart, permet de considérer l'évolution des missions et des capacités de l'Etat autrement qu'en réaction aux attentes du capitalisme et aux défaillances du marché, selon des dynamiques qui lui sont en partie propres. C'est également l'une des hypothèses centrales de

34 Wacquant veut « esquisser une caractérisation proprement sociologique du néolibéralisme qui rompt avec son portrait économique habituel comme simple règne du marché » [*ibid.* : 153]. Il assume ainsi vouloir « élaborer une notion plus dense qui identifie les mécanismes institutionnels et les cadres symboliques au travers desquels les préceptes néolibéraux s'actualisent » [*ibid.* : 165]. Ce faisant il reproduit à mon sens la confusion qui consiste à appréhender le néolibéralisme simultanément comme une doctrine de pensée et un mode de gouvernement. Cela conduit tantôt à négliger certains traits des régimes à l'œuvre, dès lors qu'ils se situent hors du champ des recommandations néolibérales, et tantôt à caractériser de « néolibéral » ce qui ne l'est pas nécessairement pour tenter de mieux rendre compte des régimes de pouvoir à l'œuvre, ce que fait justement Wacquant. Cette seconde perspective présente néanmoins pour moi l'intérêt d'une analyse qui va au-delà de l'idée de néolibéralisation au sens promu par le *Consensus de Washington* par exemple.

l'approche régulationniste qui appréhende le développement de l'Etat selon une rationalité spécifique et dans un contexte économique et social qu'il contribue lui-même à configurer [Théret B., 1999a]. L'approche topologique des ordres sociaux proposée par Théret (*voir plus haut le chapitre 1*) conduit effectivement à penser que le pouvoir politique est nécessairement amené à intervenir dans l'ordre économique, et réciproquement, « dans un sens conforme à son propre développement historique » [*ibid.* : 162]. La politique économique devient en ce sens l'expression de stratégies de nature politique d'intervention dans l'ordre économique qui ne sont pas directement en lien avec la dynamique d'accumulation du capital. Dit autrement, la mobilisation de l'économie par le pouvoir politique est une modalité, parmi d'autres, d'action sur la société à des fins de reproduction et d'accumulation de pouvoirs qui sont essentiellement politiques. C'est précisément dans cette perspective que j'envisage d'examiner la mise en place des modes d'intervention à l'échelle internationale que sont la promotion de la paix (*peace-building*) et l'*aide* au développement.

2.2/ De la promotion de la paix...

- *L'émergence des « peace-studies ».*

Au cours du 20^{ème} siècle, la constitution d'une Communauté internationale organisée va de pair avec la prolifération d'initiatives ayant pour but de définir les conditions et les modalités d'une intervention dans les conflits armés, en vue de préserver la « paix internationale ». Celles-ci trouvent notamment leur accomplissement dans la fondation de la Société des Nations en 1919, puis de l'Organisation des Nations Unies qui lui succède en 1945, dont les missions premières sont justement le maintien de la paix dans le monde. Parallèlement, un nouveau champ de recherche, interdisciplinaire, émerge dans les années 1960 afin d'éclairer les acteurs de ces interventions. Plusieurs courants se forment alors et se succèdent plus ou moins [Paffenholz T., 2006 ; Richmond O., 2001].

Le premier est issu de l'école réaliste en Relations Internationales³⁵ et s'en tient à l'idée que la scène internationale est inévitablement dominée par les rapports de forces interétatiques.

35 Le réalisme en philosophie politique se distingue notamment de l'idéalisme en considérant que l'on ne peut arriver à concilier des intérêts qui sont divers et opposés. Dans cette même perspective, l'école réaliste en Relations Internationales pose le caractère inéluctable de la guerre entre les Etats

Pendant la Guerre froide, la réflexion porte essentiellement sur les manœuvres destinées à éviter qu'une guerre totale éclate entre les deux blocs. L'accent est alors placé sur la conciliation des intérêts ainsi que des considérations sécuritaires de chaque Etat, dans une volonté de gestion des conflits (*conflict management* ou *peacekeeping*). Le second courant entend quant à lui dépasser le statu quo étatique et suggère d'agir au niveau des « sociétés civiles » pour viser la résolution des conflits (*conflict resolution*). L'hypothèse sous-jacente ici est que les conflits interétatiques sont la somme de conflits interindividuels qu'il s'agit de résoudre par la promotion du dialogue, des échanges et de la coopération à tous les niveaux de la société. L'intervenant, ou « parti tiers », qui joue le rôle de « médiateur » dans le conflit, dispose alors d'un panel large d'outils pour « faciliter » la réconciliation³⁶, parmi lesquels des ateliers de discussion et de formation à la paix, ou le développement des capacités (*empowerment*) pour des acteurs susceptibles de provoquer le changement (élites économiques, femmes, jeunes, activistes, journalistes...). Enfin la promotion de la paix (*peace-building*) appartient à une troisième génération qui accompagne la structuration d'un nouvel ordre international post-Guerre froide.

Dans la littérature consacrée au *peace-building*, celui-ci est défini comme l'action visant à empêcher l'éruption ou la reprise d'un conflit violent, à gérer le conflit pour en limiter la violence, et à restaurer la paix. Ainsi cette définition générique repose explicitement sur l'idée d'un déroulement en trois temps du conflit, avant, pendant et après l'éclatement des violences, chacun d'eux pouvant être la cible d'une intervention spécifique et potentiellement durable. De même, les causes du conflit sont désormais reconnues pour être multiples et complexes, et pouvant être de nature politique, économique et sociale. Aussi l'intervention est-elle encouragée à différents niveaux, allant de la diplomatie des Etats aux ateliers de discussion, en passant par l'aide au développement ou, plus tardivement, la consolidation des institutions publiques. Pour les promoteurs et les partisans de ce courant, il s'agit de dépasser l'hypothèse réaliste d'un monde centré sur les rapports de forces (gagnant-perdant) et avec l'érosion du bloc soviétique, de ne plus penser la guerre comme une fatalité. Ils participent en ce sens à

souverains et s'interroge sur les conditions d'un équilibre interétatique en termes de « paix armée ». Par contraste, la tradition libérale envisage la guerre entre les nations dans la continuité des conflits interindividuels au sein de la société et propose de pacifier les rapports en promouvant le règne de la loi et l'interdépendance économique.

36 Cette perception instrumentale fait prévaloir la réflexion sur les moyens d'optimiser l'intervention. Ainsi les « résultats » y sont essentiellement appréhendés d'après les objectifs de départ.

l'infléchissement libéral qui s'opère au sein des organisations internationales en promouvant l'idée d'un ordre mondial fondé sur des rapports d'intérêt (gagnant-gagnant)³⁷.

- *La consécration internationale du « peace-building ».*

Présenté en 1992 par Boutros Boutros-Ghali alors Secrétaire général de l'ONU, l'*Agenda pour la Paix*³⁸ est généralement considéré comme un texte d'investiture de cette pratique à un niveau mondial. Celui-ci fait état d'une nouvelle ère débarrassée de ses fardeaux idéologiques, où les régimes autoritaires cèdent progressivement le pas aux forces démocratiques et où les économies s'ouvrent davantage les unes aux autres. Mais de nouveaux défis sont identifiés, allant au-delà du simple péril militaire. Ceux-ci sont entre autres liés aux discriminations en tout genre, à la drogue, au terrorisme, aux perturbations climatiques, qui sont autant de menaces pour la paix, la stabilité et la sécurité. Une vision qui est d'ailleurs confirmée dans un rapport du *Programme des Nations-Unies pour le Développement* (PNUD) en 1994, qui fait de la « sécurité humaine » un objectif central de l'Organisation.

D'une part le concept de « sécurité humaine » indique un contournement des considérations relatives à la sécurité des Etats, accusés d'avoir trop longtemps capté toutes les attentions au détriment des populations et de leurs propres besoins. La prise de conscience des répercussions mondiales que peuvent avoir des conflits infranationaux va ainsi de pair avec un idéal globalitaire qui efface les frontières entre paix civile et paix internationale. De l'autre, celui-ci suggère la combinaison de deux types de risque, l'un causé par des menaces ponctuelles liées à un conflit ou une catastrophe, l'autre relatif à des besoins constants tels que la santé, l'alimentation, l'emploi, la démocratie ou les droits de l'homme. Dans les faits, l'acceptation en termes de dégâts ou de bénéfices, matériels et humains, des effets du conflit et de la paix, traduit une conception essentiellement linéaire et quantitative des antagonismes sociaux et internationaux. En effet, bien que les causes du conflit soient reconnues pour être profondes, multiples et complexes, celles-ci sont finalement réduites à l'état de simples

37 Cela étant, cette perspective libérale s'accommode également d'un réalisme plus assumé. L'usage de la coercition y est ainsi légitimé par le contexte non libéral et anti démocratique dans lequel les interventions sont le plus souvent menées [Chandler D, 2009]. Pour être efficace, le « médiateur » doit alors légitimement disposer d'un pouvoir de distribuer des sanctions négatives (bâton) et des sanctions positives (carotte) [Faget J., 2008].

38 *Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix*, Rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale de l'ONU le 17 juin 1992.

disfonctionnements dans la mise en ordre des sociétés et le retour à la paix, considérée elle selon un modèle unique.

Puis à la fin des années 1990, une nouvelle attention est portée aux Etats, non plus en tant qu'acteurs de la scène politique internationale, mais comme premiers garants de l'ordre et de la sécurité au niveau infranational (*voir également plus haut le §1.2*). Inversement, les institutions publiques lorsqu'elles sont défailtantes, se sont révélées être une source majeure de conflit et d'instabilité. La *fragilité* et la *faillite* des Etats deviennent dès lors une préoccupation essentielle des acteurs du *peace-building*, qui ajoutent à leur panel d'interventions un nouveau champ de réflexion et de pratique : le *state-building*. L'Etat y est ici considéré d'après un certain nombre de fonctions et de critères, parmi lesquels la capacité à faire respecter la loi, le maintien de l'ordre, la fourniture de services publics, la qualité des infrastructures, le niveau de transparence ou encore la bonne gouvernance. Fait significatif, des indices quantitatifs sont élaborés pour classer les Etats selon leurs « scores » et ainsi mieux cibler les interventions³⁹. Les enjeux de souveraineté en revanche, ainsi que les dynamiques de pouvoir et de contre-pouvoir au sein des institutions, sont toujours négligés.

- *La « médiation » comme rapport de domination.*

Plusieurs critiques ont été adressées à cet ensemble de pratiques et de réflexions. D'après Jan Selby [2013], ces critiques s'appuient généralement sur deux hypothèses de départ que l'on trouve par ailleurs dans la littérature favorable au *peace-building*. Ainsi celui-ci est appréhendé comme étant un champ d'action à part, c'est à dire distinct de la conduite du conflit en lui-même, de même qu'il est reconnu pour être globalement formaté par les idées libérales (*liberal peace*). A partir de là, et du fait des résultats mitigés de cette pratique à travers le monde, une première modalité de la critique consiste à constater une antinomie générale entre les objectifs du *peace-building*, définis par une élite mondiale (occidentalisée) acquise aux idées libérales, et ses résultats sur le terrain, ce qui semblent indiquer ou bien l'inaptitude des acteurs locaux

39 Les enquêtes quantitatives fournies par de nombreux organismes officiels ou privés permettent ainsi d'établir des classements internationaux, d'après des « scores » recensés en matière de corruption, de risques, de libertés individuelles, de démocratie, etc. Ainsi l'indicateur composite de la Banque Mondiale, Polity IV, offre un classement des régimes politique sur un spectre allant de la démocratie à l'autocratie. Entre ses deux extrêmes, l'échelon de l'anocratie sert notamment à caractériser les contextes de transitions floues et potentiellement conflictuelles.

(pas assez libéraux), ou bien les conséquences fâcheuses de la libéralisation (trop libérale)⁴⁰. Par ailleurs, le constat est régulièrement fait d'une contradiction entre l'objectif de paix et les moyens employés qui sont bien souvent conservateurs, autoritaires et coercitifs⁴¹. Dès lors le *peace-building* est envisagé comme étant un levier vers l'avènement d'un ordre mondial libéral, ou encore comme un exercice de biopouvoir destiné à embrigader les populations dans la *globalisation* (néo)libérale, voire comme un projet (néo)colonial asseyant la domination du Nord sur le Sud par l'imposition de son modèle libéral [*ibid.* : 60-65].

Tout en adhérant globalement à ces critiques, Selby note que celles-ci négligent un aspect essentiel du *peace-building* en le considérant pour lui-même, indépendamment de la politique des Etats qui façonnent en définitive les contours du conflit et de la paix⁴². Cela conduit selon lui à surestimer les aspirations libérales, et à concentrer l'attention et les critiques sur les succès, les échecs ou les méfaits des politiques de libéralisation, alors même que celles-ci ne sont qu'un aspect négligeable du règlement des conflits. En ce sens, Selby propose là une critique réaliste du *peace-building*. Selon lui le discours normatif relatif à la libéralisation des économies et des sociétés ne doit pas tromper sur les véritables enjeux des traités de paix qui continuent d'être déterminés par les considérations stratégiques et sécuritaires des forces impliquées dans le conflit [*ibid.* : 72-75].

Si Selby force vraisemblablement le trait en opposant sa lecture réaliste aux travaux selon lui cantonnés à la seule dénonciation du libéralisme, il décrit à sa manière ce qui me semble être un trait déterminant des critiques généralement adressées au *peace-building* en Palestine (voir aussi plus loin le chapitre 5), à savoir qu'elles portent essentiellement sur l'écart entre les objectifs (la paix, le développement, la bonne gouvernance) et la réalité (l'occupation, la

40 David Chandler [2009 : 6] mentionne à cet égard une critique fondée sur les risques et les limites inhérentes à toute tentative d'exportation des idées libérales (*ideas-based critique*), qui ne sauraient convenir en tant que cadre universel de résolution des conflits. Voir notamment les travaux de Roland Paris qui incarne cette posture critique.

41 Chandler [*ibid.* : 3] évoque cette fois une critique basée sur la dénonciation des rapports de pouvoir (*power-based critique*) qui structurent inévitablement l'intervention pour la paix, ce qui en fait potentiellement un instrument de (re)production de l'ordre (néo)libéral mondial. Voir notamment ici les travaux de Michael Pugh, Mandy Turner ou Olivier Richmond.

42 Ainsi dans la même perspective, « on ne peut nier que l'enchevêtrement de différentes arènes de pacification – politique, économique, humanitaire – et d'une multitude d'acteurs soit de nature à nuire à l'autonomie de la médiation. Le moment de sa mise en œuvre, les modalités de son action et son résultat sont davantage dépendants de ce qui se joue sur les autres scènes que du talent du médiateur » [Faget J., 2008 : 330].

dépendance, la corruption). De telles critiques conduisent alors le plus souvent à constater que les objectifs ont été dévoyés ainsi qu'à l'énonciation de nouvelles recommandations pour fixer les conditions d'une pratique plus utile et plus efficace. De même l'attention ne porte que très peu sur l'intervenant lui-même, campé dans le rôle du « médiateur » dans un conflit qui ne serait pas le sien. Ses motivations propres, lorsqu'elles sont évoquées, sont éventuellement considérées comme préjudiciables pour peu qu'elles compromettent le succès de l'intervention⁴³. Mais ce n'est là qu'un paramètre parmi d'autres dans le dysfonctionnement du *peace-building*, et cela ne remet pas en cause la nécessité d'intervenir pour *rétablir* la paix. Ainsi ces critiques reconduisent une approche normative et prescriptive de la paix, sans jamais questionner le principe même de la « médiation » appréhendée comme simple instrument.

Il me paraît au contraire nécessaire de considérer l'intervention, ses fondements, ses objectifs déclarés et ses résultats comme un acte en soi, ce qui implique notamment de placer le rapport établi entre le « médiateur » et les « belligérants » au centre de l'analyse. De même, j'envisage le *peace-building* comme une modalité parmi d'autres de l'engagement de la Communauté internationale (des Etats-Unis, de l'Europe, etc.), non pas tant comme « parti tiers » mais en tant que partie prenante à part entière dans la conduite, la gestion ou la résolution du conflit. Cela étant, dans la pratique l'intervention est généralement le fait d'une pluralité d'acteurs parmi lesquels on trouve des Etats, des organisations supra-étatiques ou privées, ou encore des groupes d'experts et de chercheurs. Or à l'évidence, l'émergence d'une diplomatie privée, pratiquée par des acteurs non-étatiques, ne se substitue en rien aux relations interétatiques et semble plutôt les compléter⁴⁴. De fait, le brouillage des frontières entre intervention étatique et

43 Parmi d'autres motifs d'engagement, il a été relevé que les « médiateurs » peuvent être « motivés par des enjeux de pouvoir ou par des considérations économiques, car le champ de la médiation se constitue en marché (voir les entreprises nord-américaines pratiquant à la fois le *consulting* sur la gestion des risques politiques ou économiques auprès des politiciens ou des investisseurs et offrant des services de médiation, voir aussi les financements octroyés par les gouvernements à des officines internationales de paix - parmi d'autres, International Crisis Group, Search for Common Ground) » [Faget J., 2008 : 328].

44 En ce sens, elle participe plutôt d'une mutation de l'action étatique par le recours à des intermédiaires privés, phénomène relativement ancien qui prend un nouvel élan dans les années 1980 [Hibou B., 1998]. Ainsi les liens avérés entre le gouvernement et certaines ONG aux Etats-Unis « attesteraient de la privatisation de pans entiers de la diplomatie américaine. Une telle délégation de compétences au profit d'organismes politiquement irresponsables pourrait être interprétée comme une stratégie de dépolitisation du travail de pacification », ce qui paraît « particulièrement plausible pour les Etats-Unis souvent discrédités dans leur rôle d'intercesseurs impartiaux et désireux dès lors d'occulter leur rôle » [Faget J., 2008 : 329]. De même, « le pourtant peu intrusif et démocratique

non étatique, par l'irruption d'acteurs « animés par des "croyances" et des intérêts qui ne sont pas seulement politiques » me paraît relever d'une stratégie de dépolitisation propre à « compenser les déficits de l'ordre international et la faillite [...] de la diplomatie traditionnelle étatique », et ce, afin de « faciliter la régulation de conflits qui "intéressent" les puissants » [Faget J, 2008 : 310].

Bien sûr, la plupart des « médiateurs » privés revendiquent une autonomie à l'égard des stratégies étatiques⁴⁵. Cependant « cette autonomie fait débat » dans la mesure où beaucoup tirent leurs revenus « de leurs propres gouvernements ou sont financées par une coalition de gouvernements occidentaux partageant peu ou prou les mêmes visions du monde » [*ibid.* : 329]. De même, leurs activités se déroulent nécessairement en parallèle si ce n'est en complémentarité avec celles des Etats [*ibid.*]. Ainsi même dans l'hypothèse plus nuancée d'une autonomie politique et financière des « médiateurs » privés, leurs interventions demeurent inscrites dans un ordre qu'ils contribuent à reproduire en exportant leurs propres valeurs et conceptions normatives de la société [Richmond O., 2001].

2.3/ ... à l'aide au développement

- *Les fondements de l'aide au développement.*

C'est le président américain Harry S. Truman qui dans son discours d'investiture en 1949, évoque pour la première fois la nécessité d'apporter une *aide au développement* aux pays « sous-développés ». Sa proposition s'inscrit alors dans la continuité du plan Marshall d'aide à la reconstruction européenne après la Seconde Guerre mondiale et dans un contexte de Guerre froide face à l'Union soviétique⁴⁶. Par cet engagement, les Etats-Unis, en tant que nation avancée, vont ainsi justifier leur intervention dans le monde pour lutter contre « la faim, la misère et le désespoir » subis par les « victimes » du « sous-développement ». Ce faisant, l'*aide*

"modèle norvégien" se caractérise par une action combinant acteurs étatiques et représentants d'ONG largement financées par les pouvoirs publics » [*ibid.*].

45 En ce sens, la domination « passe nécessairement par des truchements, des médiations » qui ouvrent la voie « à l'épanouissement d'autres intérêts (les intérêts ou rationalités propres de ces intermédiaires), ainsi qu'à des compréhensions et des usages variés » [Hibou B., 2014 : 4].

46 Les trois premiers points de son programme concernent le renouvellement du soutien des Etats-Unis à l'ONU, la poursuite du plan Marshall et la création de l'OTAN comme organe commun de défense. L'*aide* au développement est annoncée dans son quatrième point [Rist G., 2007].

intervient comme un levier de leur politique étrangère pour accélérer et contrôler le démantèlement des empires coloniaux, ainsi que pour assurer le ralliement des pays du Tiers-Monde dans le camp libéral. Pour ce faire, le président américain invite également les autres pays à se mobiliser, y compris dans leurs propres intérêts, car l'investissement dans le développement est une « clef de la prospérité [économique] et de la paix » [cité par Rist G., 2007 : 130-132].

L'ONU obtient alors la charge de coordonner les efforts et de mener à bien une réflexion globale au service de cette nouvelle cause. Le rapport de ses experts publié en 1951⁴⁷ est le premier d'une longue série de travaux qui quantifient les besoins, indiquent le montant global nécessaire de l'*aide* et analysent les conditions du développement dans le monde. De même, la mise en place de fonds spécialisés, de banques régionales de développement, de programmes d'assistance divers rattachés à l'ONU ou à la Banque Mondiale, vont progressivement permettre d'internationaliser l'effort de financement ainsi que l'octroi de l'*aide*. De leurs côtés, les pays du Tiers-Monde (réunis notamment à Bandoeng en 1955) vont également reconnaître la nécessité urgente d'encourager l'*aide* au développement « dans une perspective d'intégration à l'économie mondiale » [*ibid.* : 155]. Très vite, l'*aide* au développement s'impose comme un principe dominant des relations internationales et la lutte contre le sous-développement devient un mot d'ordre consensuel sous forme d'injonction universelle à faire partie du monde *moderne* et développé⁴⁸.

L'idée de « développement » suggère à la fois une rupture et une reformulation des thématiques plus anciennes de la « mise en valeur » des colonies et de la « mission civilisatrice » des colonisateurs européens [Bayart J-F., Bertrand R., 2006 : 6]. Le terme est alors emprunté à la biologie et témoigne d'une conception déterministe de l'histoire telle qu'on la trouve aussi dans les notions de « progrès » et de « croissance ». Il existe cependant une différence fondamentale entre l'ancienne opposition colonisateur/colonisé et la nouvelle dichotomie développé/sous-

47 *Measures for the Economic Development of Under-Developed Countries: Report by a Group of Experts Appointed by the Secretary-General of the United Nations*, United Nations, 1951.

48 Et ce jusqu'à ce jour. Entre temps, « la liste des pays privilégiés par l'aide, son contenu, et donc son système de justification ont considérablement évolué, de même que, au cours des six dernières décennies, se sont notoirement transformés les rapports au sein de l'aide entre apports publics et apports privés, soutien technique, apports en nature et contributions financières, aide bilatérale liée et aide multilatérale par exemple » [Servet J-M., 2010 : 2].

développé. Dans la configuration coloniale, les deux camps appartiennent à des univers inévitablement antagoniques et sont voués à s'affronter, tandis que le sous-développé peut toujours espérer combler la distance qui le sépare du développé, grâce à la coopération et dans un intérêt mutuel⁴⁹. Cette terminologie permet en effet d'envisager qu'il existe une continuité naturelle entre un état embryonnaire et son terme plus achevé, d'où les évocations coutumières du « retard » et du « rattrapage » des pays « en voie de développement »⁵⁰. De même, l'introduction de l'*aide* signale non seulement que ce rapprochement est possible, mais surtout la possibilité de le provoquer pour accéder plus vite à l'état supérieur⁵¹ [Dufour F., 2007 : 151-155 ; Rist G., 2007 : 133-137].

L'apparente neutralité téléologique et l'emploi d'une terminologie techniciste et managériale permettent le plus souvent d'évacuer les circonstances historiques précises des maux, improprement attribués au sous-développement⁵², de même que (et surtout) les rapports de pouvoir qui structurent la mise en œuvre de l'*aide* au développement. Le niveau de développement permet alors à la fois de prendre la mesure des inégalités⁵³, de les expliquer et de les rendre plus acceptables puisque l'*aide* se veut être une promesse destinée à lever la malédiction qui pèse sur le sous-développé⁵⁴.

49 Dès lors la distance temporelle et (en réalité) quantitative prend le dessus sur le découpage géographique, voire sur le clivage idéologique, dans la définition de l'altérité (voir également la note 10 de ce chapitre). Ainsi alors même que cette altérité est essentielle pour justifier l'octroi de l'*aide*, celle-ci n'apparaît plus désormais comme une fatalité.

50 A cet égard, certaines expressions se sont entre temps démodées, notamment celles évoquant trop explicitement la démarcation entre les différentes étapes du processus de développement tels que « pays attardés », « pays avancés » ou « sous-développement » [Servet J.-M., 2010 : 2]. De même, l'avènement au début des années 1990 de l'expression de « développement durable » semble devoir indiquer que « se développer » est en définitive l'affaire de tous, au Nord comme au Sud.

51 L'emploi du concept de « développement » dans son acceptation économique et sociale remonte à la première moitié du 19^{ème} siècle. En revanche celui désignait alors « un phénomène intransitif qui, tout simplement, "se produit", sans qu'on n'y puisse rien changer » [Rist G., 2007 : 134]. Avec l'apparition de l'*aide*, le terme prend un sens transitif, « on pourra désormais "développer" » [*ibid.* : 135].

52 Rist [2007] note que « le verbe "sous-développer" est rarement utilisé de manière transitive » [*ibid.* : 135], ce qui revient à taire la présence d'un agent du « sous-développement ». Dans le cas palestinien, Sara Roy [1995] remédie à cette lacune en proposant le concept de « dé-développement » pour désigner les politiques intentionnelles des Israéliens dans les territoires occupés.

53 Ces mesures font partie de la rhétorique de l'*aide*. Des indicateurs quantitatifs sont ainsi employés pour établir un classement hiérarchique objectif des nations sur une échelle universelle allant de l'état de manque à l'état de prospérité.

54 L'idée d'une course vertueuse entre les nations contraste évidemment avec celle défendue par les théories du système-monde, d'un centre qui se développe au détriment de sa périphérie. Pour

Par ailleurs, le développement de chaque société est envisagé de façon autonome, dans un monde non plus structuré en termes d'interdépendances et de rapports de force mais composé de « nations "individuelles", formellement égales les unes aux autres » [Rist G., 2007 : 137]. La pensée développementaliste consacre ce faisant l'idée d'une course vertueuse à laquelle participe l'humanité toute entière, remplaçant ainsi le conflit par la compétition⁵⁵. A cet égard, les développementalismes socialiste et tiers-mondiste ne font que reproduire ce schéma d'une course vertueuse des nations, à ceci près que l'accent y est placé sur l'accès à la souveraineté politique (promise à tous) que permettront les politiques d'éducation, d'industrialisation et d'étatisation. De même ces pensées critiques de la pensée libérale dominante reproduisent une lecture fonctionnaliste de l'Etat, mis au service du développement de la société pour la mener d'un point A à un point B, selon « une courbe ascendante, du traditionnel vers le moderne (version de droite de la théorie de la modernisation), ou bien des modes de production précapitalistes vers le mode de production capitaliste, puis socialiste, enfin communiste (version de gauche) » [Grosfoguel R., 2006b : 44-45].

Or la bataille sous-jacente aux débats théoriques sur les modalités du développement reste bien celle des critères d'attribution des fonds de l'*aide* internationale. Dans un premier temps, celle-ci s'est parfaitement accordée avec la croyance dans l'interventionnisme de l'Etat caractéristique des pensées keynésienne et marxiste. Son efficacité supposée a reposé alors sur l'idée qu'elle permettrait d'accélérer l'accumulation du capital, jusque-là handicapée par l'insuffisance de l'épargne intérieure dans les pays « sous-développés ». Par la suite, la victoire du camp libéral à l'issue de la Guerre froide conduit rapidement à la consécration des idées néolibérales à une échelle mondiale. L'intégration dans un marché libre et global n'est plus

Wallerstein en effet, c'est l'expansion de l'Europe capitaliste à la fin du 15^{ème} siècle qui crée les conditions de la division internationale du travail lui permettant d'exploiter les régions périphériques. Ainsi le développement et le sous-développement peuvent être conçus comme « deux faces d'une même médaille » [Grosfoguel R., 2006 : 45].

55 Ainsi trouve-t-on dans l'approche dite « territoriale » du développement l'hypothèse selon laquelle la compression de l'espace permise par l'essor des moyens de transports et de communication, dont la *globalisation* est un aboutissement inévitable, a fatalement pour conséquence une mise en compétition des territoires, et ce, quelle que soit l'échelle considérée. A cela, les acteurs du territoire doivent nécessairement répondre en s'adaptant de façon stratégique pour faire face aux défis de la compétition, et ainsi rester dans la course. On retrouve là l'effort de formalisation et d'endogénéisation des défis et des contraintes (ainsi que de l'histoire, de la culture et de la géographie) propre à la science économique. Pour une version française de l'approche du développement territorial, voir notamment les travaux de Claude Courlet et de Bernard Pecqueur.

alors un objectif de la politique de développement, mais son moyen le plus efficace. Dès lors, l'*aide* sera d'abord destinée à favoriser partout les transformations institutionnelles et économiques nécessaires à l'instauration d'une « économie de marché » propre à garantir une croissance économique saine et l'égalité des chances pour chacun de pouvoir y contribuer et d'en bénéficier⁵⁶.

- *L'efficacité douteuse de l'aide.*

Par-delà les divergences théoriques concernant les modalités du développement, il existe un large consensus quant aux effets supposés positifs de l'*aide* pour les pays *bénéficiaires*. Rapports d'experts ou travaux critiques, tous semblent s'accorder « sous une forme ou sous une autre [sur] la nécessité de l'aide, le besoin de l'accroître immédiatement et, pour mieux la justifier celui de la rendre plus efficace » [Servet J-M., 2010 : 8]. Ainsi en va-t-il ici de même que pour la paix (*voir plus haut le §2.2*) : l'effort critique traduit généralement le souci d'une plus grande efficacité pratique, ou la crainte que celle-ci soit mal intentionnée ou détournée. Il ne semble faire aucun doute en revanche que son accroissement soit susceptible d'améliorer le sort des *bénéficiaires* [*ibid.* : 4].

Or même économiquement parlant, il est permis de penser que les effets de l'*aide* sont contraires au but annoncé de prospérité économique. En effet, un apport de capital extérieur, à considérer qu'il permette de réaliser des gains de productivité, a également toutes les chances de mener à l'accroissement du déficit de la balance commerciale et à une hausse des prix, ce qui aura pour conséquence d'alourdir la dette et la dépendance des *bénéficiaires* [*ibid.* : 6]. Ainsi une accumulation endogène de capital « n'est favorisée que si l'aide extérieure ne se substitue pas à l'épargne intérieure », que si « elle n'introduit pas de changements dans les modèles de consommation en encourageant l'importation de biens étrangers » et ce « au détriment de l'épargne nationale et de l'investissement », que si l'ouverture des frontières généralement préconisée « ne facilite pas une fuite de capitaux vers des pays où soit ils sont considérés comme plus en sécurité », et donc que si elle « ne diminue pas [...] les recettes fiscales qui financent sur ressources propres les dépenses publiques », sans même parler des

56 En accord avec les préoccupations des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* adoptés par l'ONU en 2000, un rapport de l'OCDE adressé aux *donateurs* indique par exemple que la réduction de la pauvreté « doit s'appuyer sur une croissance pro-pauvres, c'est-à-dire une croissance dont le rythme et les modalités améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage » [OCDE, 2007 : 25].

enjeux politiques et sociaux liés à l'utilisation et à la répartition des ressources financières liées à l'aide [*ibid.* : 9].

Cela dit, en dépit de son efficacité douteuse quant à l'accroissement des ressources endogènes qui permettraient justement à terme de se passer de l'aide, celle-ci a des effets certains sur l'activité économique en la réorientant selon les flux de capitaux étrangers. La captation des revenus de l'aide devient alors un enjeu suffisamment important pour entraîner une transformation des rapports sociaux au sein de la société *bénéficiaire* tout en liant structurellement celle-ci à la communauté des *donateurs*.

- *L'aide comme modalité spécifique du rapport de domination.*

Partant de là, considérer la monnaie comme un rapport social tel que je l'ai fait plus haut (§1.3) me paraît essentiel pour aller au-delà des critiques les plus courantes qui portent sur les succès mitigés de l'aide saisie comme un instrument des politiques de développement, voire même, dans une approche réaliste en Relations Internationales, comme un simple instrument de la politique internationale des Etats⁵⁷. J'envisage pour ma part l'hypothèse selon laquelle l'aide constitue l'une des modalités de la structuration des ordres sociaux à l'œuvre à l'échelle mondiale. En tant que telle, elle accompagne et se substitue à la violence physique afin d'engager le *bénéficiaire* dans un effort conforme aux intérêts de la communauté des *donateurs*, c'est-à-dire lui permettant d'intégrer l'ordre mondial dominant.

D'abord, et contrairement à ce que laisse entendre l'invitation à « investir » dans le développement, l'aide échappe à la logique marchande et relève essentiellement d'un usage politique de la dépense. Ce faisant, le souci d'efficacité et de rentabilité économiques ne relève pas de sa vocation première, même si celui-ci pèse logiquement dans le processus de décision en amont ou encore dans l'évaluation qui se fait en aval. Ensuite, plus qu'un simple instrument, l'aide intervient en tant que rapport entre un *donateur* et un *bénéficiaire*. Celui-ci est notamment médiatisé par le versement monétaire qui engage à la fois matériellement et symboliquement les deux parties, et cela de façon asymétrique.

57 Et bien que cette conception instrumentale puisse motiver les *donateurs* eux-mêmes. Ainsi les Etats-Unis n'ont jamais caché leurs motivations stratégiques dans l'octroi de l'aide, qu'ils conçoivent explicitement comme un instrument de leur politique étrangère.

Ainsi pour établir un parallèle, il ne saurait y avoir d'équilibre entre le détenteur du capital qui paie le salaire et le travailleur qui le reçoit, contrairement à ce que prétend l'hypothèse néoclassique du marché du travail⁵⁸. De fait, le second se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis du premier pour sa participation au processus de production et pour l'accès à la consommation qui en découle. En conséquence, il doit se plier à une discipline qui lui est extérieure, plus ou moins contraignante, et se contenter du salaire que pourra lui attribuer son employeur et ce, quel que soient ses capacités de travail. Ainsi, c'est celui qui est en possession du capital de départ et qui paie les salaires qui se trouve à l'initiative, en fonction de ses propres anticipations de profits [Orléan A., 2008 : 80-82].

Cette faculté d'impulsion de l'activité du détenteur de capital, qui relève de son aptitude à dépenser et à payer, indique non seulement l'asymétrie du rapport qu'il établit avec le salarié qu'il paie, mais aussi sa capacité à l'engager, jusqu'à un certain point, dans la reproduction de l'ordre social en vigueur. D'un autre côté le salarié, quel que soit le degré d'adhésion spirituelle dont il fait preuve à l'égard de son activité, obtient une rétribution monétaire pour les efforts qu'il accomplit qui lui permet à termes de s'accommoder de sa condition de dépendance tout en intégrant socialement l'économie marchande. Or ce qui vaut pour le rapport salarial peut également valoir pour le rapport qui s'établit entre *donateurs* et *bénéficiaires* de l'aide financière internationale au développement.

D'une part en effet, l'octroi de l'aide est **conditionné**. Qu'il s'agisse d'exiger le respect des droits de l'homme, la réduction des dépenses militaires ou la transition vers une économie de marché, le candidat à l'obtention de l'aide est ainsi préalablement invité à se plier aux règles fixées par le *donateur*. Or cette conditionnalité s'inscrit aussi dans la durée puisque la pérennité de l'aide fait généralement l'objet de négociations et que son versement perdure sous réserve que le *bénéficiaire* ne franchisse aucune ligne rouge définie là encore par le *donateur*. En ce sens, de même que certains pays sont exclus et ne bénéficient pas de l'aide, certaines activités sociales le sont tout autant. Le pouvoir de l'aide procède ainsi de son inégale distribution. Une fois accordée, l'aide est par ailleurs **orientée**. Les projets financés sont généralement choisis par les bailleurs, ce qui équivaut à contrôler (plus ou moins) les trajectoires de ceux qu'ils

58 Dans le modèle d'équilibre walrasien, le rapport salarial n'est pas distingué du rapport marchand, et le travail est simplement assimilé aux autres marchandises.

assistent, et ce malgré l'existence de certaines marges qui permettent au *bénéficiaire* de *détourner* des fonds.

Cela étant, l'*aide* octroyée entraîne le plus souvent une situation de **dépendance**. Le *bénéficiaire* est en effet amené à nourrir un comportement de rentier, mettant tout en œuvre pour continuer à profiter de la rente que celle-ci lui assure. Les répercussions ici sont d'ordre institutionnel et structurel. Parmi d'autres caractéristiques, on compte notamment le haut niveau des dépenses de l'Etat, le haut niveau de la part des consommations dans le PIB, un déficit commercial en raison du haut degré d'importation ou encore le déséquilibre sectoriel en faveur des services. De même cela conduit généralement à une dépendance du secteur privé envers l'Etat, et à la création d'une élite rentière dont l'enrichissement dépend justement de son rôle d'intermédiaire dans la réception de l'*aide* [Knowles W., 2005].

Sanction positive lorsqu'elle est accordée (cooptation) ou négative si elle est refusée (exclusion), le rapport de domination établi par l'*aide* procède donc à la fois par transfert de pouvoir, que permet la rétribution monétaire⁵⁹, et par privation et appauvrissement, en modifiant le rapport à la richesse au sein de la société *bénéficiaire*. Enfin l'*aide* existe d'abord à travers les signes qui attestent de sa présence, ce qui passe par une surenchère médiatique des appels à la générosité ou encore par la focalisation des bailleurs sur des projets à forte visibilité. En ce sens, elle établit un **rapport symbolique asymétrique** entre *donateur* et *bénéficiaire* qui constitue une forme de violence ne serait-ce qu'en engageant le second à exprimer sa gratitude envers le premier, ou encore à reconnaître sa supériorité.

59 Rousseau propose à cet égard une conception du gouvernement dans laquelle celui-ci opère par transfert de pouvoir aux échelons inférieurs de la société dans un sens conforme aux intérêts des gouvernants [Jouary J-P., 2012], hypothèse que l'on retrouve chez Michel Foucault notamment lorsqu'il évoque un pouvoir qui agit par diffusion. Dans cette perspective, on peut penser que payer équivaut à donner du pouvoir à l'autre pour qu'il puisse s'engager positivement dans un rapport qui s'impose à lui. D'ailleurs, il se trouve qu'étymologiquement, le verbe « payer » dérive du latin *pacare*, qui a aussi donné « pacifier » ou « pactiser ». Le terme a d'ailleurs une origine indoeuropéenne, *pak*, qui signifie « attacher », « fixer » [Rey A. (dir.), Le Robert, 1998 : 2518, 2519, 2529, 2622].

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

L'apparition de l'économie politique en tant que discipline qui se propose de répondre aux questions relatives à la fondation et à la régulation de l'ordre social, à partir du postulat de l'individu libre, accompagne l'entrée des sociétés européennes dans la *modernité*. Dans la pensée économique (néo)libérale, le marché incarne alors une nouvelle représentation harmonieuse de la société et pose différemment la question de son gouvernement. De même, les rapports entre les hommes, ainsi que leurs rapports aux choses, sont envisagés comme régis par une rationalité instrumentale au nom de laquelle l'individu maximise la satisfaction de ses besoins (ou désirs, ou intérêts) qui sont d'abord matériels. Ceci renvoie également au rapport spécifique que consacre la monnaie dans les économies marchandes où l'existence sociale de toute chose, et par extension de tout homme, passe par son expression monétaire. Les rapports sociaux antagoniques y sont ainsi convertis en compétition généralisée pour l'accumulation de la richesse. Dans ce contexte, agir sur les conditions économiques de la reproduction sociale se veut être un moyen privilégié d'action sur la société tout en contournant les « faits de pouvoir » apparents du politique.

Or cette dépolitisation des rapports sociaux s'inscrit dans un cadre plus général de dépersonnalisation et d'essentialisation du pouvoir caractéristiques de la *modernité* occidentale. Dès lors l'économie ne saurait être indépendante d'une forme politique et culturelle déterminée qui a été par exemple celle de l'Europe coloniale en expansion et qui prend aujourd'hui les contours du déploiement hégémonique américain et de la *globalisation* néolibérale. Cela étant, je récusé l'idée selon laquelle la *globalisation* consacre le règne du marché et le déclin du pouvoir politique territorialisé. Je l'envisage au contraire comme un processus à l'œuvre d'intégration du monde dans une configuration particulière de pouvoirs, notamment dominée (quoique de façon toujours précaire et inachevée) par l'Occident.

En ce sens les pratiques de promotion de la paix (*peace-building*) et d'*aide* au développement se révèlent être des modalités spécifiques des rapports de domination à l'échelle mondiale, ayant notamment comme vocation de se substituer à la violence physique. L'apparente neutralité téléologique des objectifs de paix et de développement et l'emploi d'une terminologie techniciste et managériale permettent en effet d'évacuer les circonstances historiques précises des maux, improprement attribués au conflit ou au sous-développement, et d'occulter les relations de pouvoir qui s'établissent entre le « médiateur » et les « belligérants » ou encore

entre le « bailleur » et le « bénéficiaire ». Il faut ainsi considérer que ces pratiques mettent en œuvre une réorganisation normative et policée de l'ordre social et mondial, ce qui passe aussi bien par la coercition et la menace de pauvreté que par la rétribution monétaire et la promesse de prospérité économique qui donne accès à la satisfaction de tous les désirs.

PARTIE 2 – LES MODALITES ECONOMIQUES DU CONFLIT COLONIAL EN PALESTINE

J'entreprends ici de dresser un portrait économique du conflit qui oppose les Palestiniens et les Israéliens, dans une démarche historique qui met l'accent sur les modalités multiples d'articulation du politique et de l'économique. Ce faisant, je suis amené à récuser l'hypothèse dualiste dominante qui présuppose l'existence de deux communautés autonomes enrôlées dans la course au développement de leurs économies. Je me démarque également d'une lecture économique qui tend à évacuer les « faits de pouvoir » et à contourner le politique.

Ainsi dès l'époque du mandat britannique, la colonisation de la Palestine par le mouvement sioniste se traduit notamment par la dépossession des Palestiniens des moyens matériels de leur autonomie. Se joue alors sur le terrain de l'économie la détermination du rapport entre les deux sociétés, à savoir le succès de l'implantation sioniste et la mise en péril de la présence arabe palestinienne. L'expulsion massive des Palestiniens et la création de l'Etat d'Israël en 1948 seront une autre manifestation de ce rapport colonial qui s'établit au détriment de la société palestinienne (CHAPITRE 3). A partir de 1967, Israël étend son régime d'exclusion des Palestiniens et de monopolisation des terres aux territoires nouvellement occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette expansion est pourtant contrariée par la présence d'une importante population arabe, ce qui conduit les dirigeants israéliens à maintenir un statu quo politique tout en confortant le processus de dépossession et d'intégration économique (CHAPITRE 4).

Enfin au cours des années 1980-2010, la promotion d'un *nouveau* Moyen-Orient sous hégémonie américaine passe notamment par la normalisation et l'intégration économique d'Israël dans son environnement arabe. Le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens entamé en 1993 à Oslo participe ce faisant à l'ébauche d'une région pacifiée et intégrée dans la *globalisation* néolibérale. Ceci étant, la création de l'Autorité Palestinienne ne remet pas en cause l'occupation ni même l'état de dépendance dans lequel se trouvent les Palestiniens à l'égard de l'économie israélienne. Malgré tout, leur participation aux objectifs de paix et de

développement est fermement encouragée par la Communauté internationale à travers le versement d'une imposante *aide* financière. L'Autorité Palestinienne est ainsi notamment exhortée à poursuivre toujours plus loin des réformes d'inspiration néolibérales en vue d'assainir ses institutions et d'établir une économie de marché dans les TPO. Enfin depuis 2006-2007, la bande de Gaza gouvernée par le Hamas est soumise à un blocus sévère qui indique une transition vers un nouveau mode de gestion, à la fois à distance et en tension, de l'autonomie palestinienne par Israël (CHAPITRE 5).

CHAPITRE 3 – COLONISATION SIONISTE ET CONQUETE DE L'ECONOMIE

Comme je l'évoquais plus tôt, l'une des particularités de l'entreprise coloniale sioniste tient de ce qu'elle ne dispose pas directement, jusqu'en 1948, de l'appareil étatique et des moyens coercitifs nécessaires à son projet. La *conquête de l'économie* est alors un moyen décisif pour amorcer l'établissement d'un foyer national juif en Palestine (SECTION 2). L'exercice d'une tutelle britannique sur le pays à partir de 1917, entériné par la SDN puis par l'ONU, offre un cadre largement favorable à cet effet (SECTION 1), préparant le terrain à la création en 1948 d'un Etat à vaste majorité juive sur la majeure partie du territoire. Par la suite, l'économie israélienne reste mobilisée au service du projet sioniste tandis que la minorité palestinienne demeurée sur le territoire du nouvel Etat est confrontée à un « colonialisme interne » qui prolonge sa dépossession et sa marginalisation (SECTION 3).

SECTION 1 / SOCIETE DUALE ET POLITIQUES COLONIALES A L'EPOQUE DU MANDAT BRITANNIQUE

Ayant pour projet d'établir un foyer national Juif en Palestine, le mouvement sioniste doit néanmoins composer avec l'existence d'une société arabe autochtone. L'hypothèse, dominante dans les travaux sur le sujet, d'une société duale traduit alors une stratégie séparatiste congruente avec l'affirmation d'une communauté juive exclusive destinée à obtenir son indépendance et son propre Etat (§1.1). Or je montre que cette approche a pour effet de neutraliser le contexte colonial de mise en rapport des deux communautés et d'éluder le rôle crucial joué par la puissance mandataire britannique (§1.2).

1.1/ Une société duale en projet

Les écrits relatifs à l'épisode du mandat en Palestine font généralement état de deux communautés distinctes qui cohabitent sur un même territoire, l'une arabe (palestinienne) et

l'autre juive dite du *Yichouv*¹. De fait, les grands producteurs de données statistiques de l'époque, l'Administration britannique, l'Agence Juive et la Histadrout, séparent rigoureusement dans leurs tableaux « Juifs » et « Arabes ». Une séparation statistique qui alimente la tendance à comparer les deux camps pour ainsi rendre compte de la *compétition* qui les oppose dans le partage du pays [Khalidi R., 2007 : 60]. A ce titre, la posture « dualiste » traduit d'abord la volonté sioniste d'y établir une communauté juive autonome et séparée de son environnement arabe, condition essentielle pour pouvoir bâtir son propre Etat. La production de données détaillées sur le secteur juif en expansion constitue également un aspect déterminant du plaidoyer pour requérir un plus grand soutien de l'Administration britannique et de la diaspora juive dans la colonisation², de même qu'elle permet la mise en œuvre de politiques économiques mieux adaptées aux besoins de la communauté juive. A posteriori, l'historiographie israélienne a ainsi considéré le développement de la communauté du *Yichouv* de manière autonome, en vertu des valeurs et des compétences importées d'Europe par la génération des pionniers, et indépendamment de ses rapports avec la société autochtone palestinienne. Les Arabes, eux, y apparaissent comme essentiellement primitifs et n'ayant que peu d'importance pour l'histoire du mouvement en lui-même [Asad T., 1975 ; Shafir G., 1989].

Cette séparation analytique et statistique est également conforme au cadre établi par le texte du mandat, dans lequel les Britanniques sont appelés à faciliter l'établissement d'un foyer national juif en Palestine, tout en reconnaissant leurs droits civils et religieux aux habitants « non-juifs » du pays³. L'historiographie britannique, et plus généralement occidentale, participe ainsi d'une approche dualiste en mettant l'accent sur l'arbitrage impossible auquel se livrent la puissance mandataire, la SDN ou plus tard l'ONU. Si l'impartialité de leurs décisions est parfois en cause, ce n'est que pour mieux insister sur le dilemme inextricable que constituent leurs engagements

1 Littéralement « communauté » ou « implantation » en hébreu moderne. Pour le mouvement sioniste, le *Yichouv* désigne la communauté juive en Palestine avant l'établissement de l'Etat d'Israël.

2 Certaines données sont ainsi volontairement biaisées, comme celles concernant le chômage au sein de la communauté juive, ou simplement négligées, s'agissant par exemple des performances du secteur industriel arabe dont l'importance est généralement sous-estimée par l'Administration britannique et les organisations sionistes. Sur ce dernier point, voir notamment le travail de Sa'id Himadeh [1938], *The Economic Organization of Palestine*.

3 La formule de « communautés non-juives existantes en Palestine » pour désigner 92 % de la population du pays (en 1918) indique clairement la prédilection britannique pour le projet sioniste, sous couvert manifeste d'instaurer un équilibre entre les deux communautés juive et arabe. Voir également le §1.2.

contradictoires envers chaque communauté⁴, ce que traduit bien l'expression d'« obligation duale » généralement employée pour caractériser la position incommode dans laquelle se trouvent les Britanniques. Il est évident pourtant que l'occultation de tout intérêt ou intentionnalité propre des puissances occidentales concourt à minimiser leur rôle dans l'engagement du conflit. Il est aussi intéressant de noter que les questions démographiques ou territoriales y sont le plus souvent appréhendées selon les difficultés économiques qu'elles soulèvent, ce qui témoigne d'un refus de prendre en considération les appréhensions et les revendications politiques que leurs soumettent les Arabes [Smith B., 1993]⁵.

Les écrits arabes sur l'époque reflètent quant à eux le souci de dénoncer la menace qui pèse sur la société palestinienne ainsi que la complicité des Britanniques ou de la SDN dans l'entreprise de colonisation sioniste. De même sont-ils souvent traversés par l'idéal de la patrie (bientôt) perdue [Khalidi T., 1981]. Beshara Doumani [1992] identifie à ce titre deux registres caractéristiques de l'historiographie palestinienne relative à cet épisode. Le premier, qu'il nomme « *call to battle* », mobilise l'histoire politique, de l'ère ottomane à celle du mandat, sous le prisme du nationalisme arabe. Le fil conducteur y est l'oppression subie par la société arabe et un appel à sa renaissance. Le second, « *affirmation of identity* », établit une description détaillée de la société palestinienne de l'époque et renforce les traits qui attestent de l'existence d'un peuple arabe en Palestine. Le séparatisme y prend par conséquent un tout autre sens, puisqu'il s'agit avant tout de contrebalancer la négation, en discours comme en pratique, de la

4 Cette posture est notable dans tous les documents officiels britanniques comme ici dans le rapport de la Commission Peel (1937) : « The "disturbances" [...] were the outcome of a conflict between Arab and Jewish Nationalism [...]. The present problem of Palestine, indeed, is unintelligible without a knowledge of the history that lies behind it. No other problem of our time is rooted so deeply in the past » [Palestine Royal Commission (Peel) Report, 1937 : 2]. La puissance mandataire aura ainsi héritée d'un problème enraciné dans l'histoire du pays et dont elle s'efforcera de venir à bout. Puis en conclusion du même rapport, « We are bound to honour to the utmost of our power the obligations we undertook [...] towards the Arabs and the Jews. When those obligations were incorporated in the Mandate, we did not fully realize the difficulties of the task it laid on us. We have tried to overcome them, not always with success » [*ibid.* 395-396].

5 Toujours dans le rapport de la Commission Peel en 1937 : « It was an essential part of the Zionist mission to revivify the country, to repair by Jewish labour, skill and capital the damage it had suffered from centuries of neglect. Arabs would benefit therefrom as well as Jews. They would find the country they had known so long as poor and backward rapidly acquiring the material blessings of Western civilization. On that account it was assumed that Arab fears and prejudices would gradually be overcome » [*ibid.* 41].

société palestinienne et d'affirmer l'extranéité absolue du colonialisme sioniste et britannique⁶ [Abu-Lughod I., 1981]. Ceci étant, ces écrits demeurent encore largement sous-exploités dans les travaux en sciences sociales ou même dans les comptes rendus historiques du conflit [Masalha N., 2012]. Plus récemment en économie, Yazbak [2000], Khalaf [1997] et Abdo-Zu'bi [1984, 1992] se sont attachés à examiner les conditions de la pénétration du capitalisme en Palestine, depuis la fin de la période ottomane à celle du mandat britannique, en s'interrogeant notamment sur les conséquences des réformes foncières et agraires sur la société palestinienne. Ce faisant, ils mettent en avant le fait que l'appauvrissement des paysans et l'essor d'un prolétariat palestinien constituent un paramètre essentiel dans les révoltes palestiniennes de la première moitié du 20^{ème} siècle⁷.

Ces différents récits rendent bien compte des enjeux relatifs à la formation des savoirs sur le conflit. De fait, tandis que les Britanniques et les Sionistes organisent minutieusement la colonisation juive du pays ainsi que la ségrégation des deux communautés, les écrits dualistes sont à la fois une projection analytique et un plan d'action aux conséquences très pratiques. Cela est d'ailleurs particulièrement palpable dans les études économiques. Et pour cause, c'est d'abord dans la prétention à distinguer méthodiquement deux secteurs, juif et arabe, dans l'économie que se joue la normalisation de l'entreprise de colonisation juive. Ce faisant, deux arguments complémentaires viennent conforter l'interprétation dualiste dominante et donner une raison d'être à la colonisation sioniste du pays. Le premier pose l'hypothèse de deux communautés en compétition sur le territoire, qui voit progressivement la victoire du secteur juif, capitaliste et *moderne*, et la défaite du secteur arabe, précapitaliste et archaïque⁸. Le second considère que l'exercice du mandat fut généralement une occasion de progrès pour la société

6 En 1937, George Mansour, secrétaire de la *Fédération des Travailleurs Arabes Palestiniens de Jaffa* publiait *The Arab Worker under the palestine mandate* dans lequel il s'adresse au public anglais à propos des rapports entre travailleurs juifs et arabes dans les usines. Il y insiste notamment sur les liens indéfectibles entre les revendications économiques des travailleurs arabes et les aspirations politiques de la population palestinienne dans son ensemble [Mansour G., 1937].

7 Ghassan Kanafani publie en 1972 une monographie sur la révolte palestinienne de 1936 dans laquelle il insiste également sur la situation économique et sociale des paysans et des ouvriers qui constitue l'arrière-plan de la « lutte nationale ».

8 Par exemple chez Dan Horowitz et Moshe Lissak (1978) : « In Mandatory Palestine two separate and parallel economic and stratification systems of different levels of modernization emerged which maintained only limited mutual relations » [cité par Lockman Z., 1996 : 5]. Mais aussi chez Simha Flapan (1979) : « What really emerged [...] was not the exploitation of one sector by another, but [...] a competition between the separate national economies, each growing rapidly [...] accompanied by a crisis of modernization in the Arab sector » [cité par Zu'bi N., 1984 : 89].

palestinienne, par l'introduction de nouvelles technologies, de réformes fiscales, foncières, etc., et que le développement d'un secteur juif *moderne* (centre) en Palestine fut largement bénéfique au secteur précapitaliste arabe (périphérie) de l'économie, lui fournissant des opportunités nouvelles de croissance, d'emplois et de développement⁹ [Zu'bi N., 1984].

Ces deux arguments se trouvent parfaitement combinés chez Jacob Metzger qui renouvelle la perspective dualiste dans *The Divided Economy of Mandatory Palestine* [1998]. Il y compare méthodiquement les deux économies, juive et arabe, et identifie les frontières socioculturelles *objectives* qui les séparent. Pour autant, Metzger précise que les deux secteurs partagent certains marchés, sur lesquels ils sont en concurrence, de même qu'ils sont confondus dans certains agrégats et face à des politiques publiques qui restent nationaux. Metzger attribue cette « ambiguïté » au positionnement des Britanniques qui tantôt agissent en faveur de l'établissement d'un foyer national juif et distinguent clairement les deux communautés, et tantôt entretiennent un régime économique unique pour l'ensemble du pays. Le dualisme économique n'est ainsi tangible que dans un second temps, produit des volontés séparatistes qui s'affirment avec les premiers affrontements communautaires. Aussi, s'il semble prendre du recul vis-à-vis du volontarisme nationaliste, Metzger n'en adopte pas moins sans réserve la perspective téléologique de l'historiographie sioniste traditionnelle qui étudie le développement de la communauté du *Yichouv* comme étant le résultat d'une dynamique lui étant exclusivement endogène. Cela le conduit à expliquer l'écart de développement grandissant par le fait que chacun des deux secteurs a suivi une trajectoire économique propre dans le cadre général d'un laissez-faire britannique. De même, explique Metzger, la croissance impressionnante des économies arabe et juive durant le mandat, comparé à celles des autres économies de la région, tient à ce que l'accumulation de capital de la communauté juive en Palestine fut économiquement utile à la fois aux Arabes et aux Juifs. En ne travaillant que sur le plan quantitatif, Metzger en arrive cependant à négliger que la forte croissance du secteur arabe va de

9 Cet argument que l'on retrouve notamment chez Ohana Y. A. [1978, cité par Zu'bi N., 1984] est emprunté à la version libérale du schéma centre-périphérie théorisée par William A. Lewis, père fondateur de la thèse du « développement dual ». D'après Lewis, deux secteurs de la société, l'un capitaliste et l'autre de subsistance, peuvent coexister et se nourrir l'un l'autre dans le processus de croissance économique, le premier apportant notamment du capital et des opportunités d'emploi au second, qui lui, fournit au premier une main d'œuvre avantageuse et des débouchés [Zu'bi N., 1984].

pair avec la mise sous tutelle de la société palestinienne et l'exploitation [Zureik E., 1979] et la vulnérabilisation de son économie [Zureik E., 1983].

Ainsi le paradigme¹⁰ dual, s'il est une projection analytique des ambitions séparatistes du mouvement sioniste, procède également à la neutralisation du contexte colonial qui voit l'émergence d'une communauté juive autonome en Palestine, et à l'éviction de la perspective du Palestinien colonisé. Ceci est également conforme à la pensée développementaliste qui consacre l'idée d'une course vertueuse à laquelle participe l'humanité toute entière, remplaçant ainsi le conflit par la compétition (*voir le chapitre 2*). Ce paradigme, particulièrement manifeste dans les écrits relatifs à l'épisode du mandat lorsque le séparatisme semble encore relativement arbitraire, est toujours perceptible dans les récits portant sur la période actuelle. Celui-ci continue de servir de doctrine à une politique israélienne de monopolisation du territoire et de négation de la société palestinienne. A partir des années 1980, il sera également au fondement de la « solution des deux Etats », et se trouve confirmé par de nombreux travaux traitant de manière séparée de la société israélienne et, dans une moindre mesure, de la société palestinienne. Dès lors les rapports entre elles relèvent essentiellement d'un paramètre exogène, relativement anecdotique pour l'une, trop envahissant pour l'autre.

Cependant à la fin des années 1980, émerge un nouveau programme de recherche qui se propose de faire la lumière sur la structuration articulée des deux communautés pour ainsi transcender les perspectives séparatistes en vigueur. L'approche « relationnelle » envisage la réécriture de l'histoire à partir de l'hypothèse que les deux communautés ont évolué dans une configuration commune et furent traversées par des processus plus généraux comme par exemple l'insertion spécifique de la Palestine dans le système capitaliste à partir du milieu du 19^{ème} siècle, la soumission au régime de lois ottomanes ou encore la politique coloniale de l'empire britannique [Lockman Z., 1996]. Pour les contributeurs notamment israéliens¹¹ à ce programme, il s'agit de

10 T. S. Kuhn emploie la notion de « paradigme » pour désigner l'ensemble des procédures, des hypothèses, des valeurs, des croyances et des résultats qui caractérisent une communauté scientifique et lui donnent sa cohérence. Pour Kuhn, un paradigme « définit les problèmes et les méthodes légitimes, et qui permet ainsi une plus grande efficacité de la recherche : un langage commun favorise la diffusion des travaux et canalise les investigations » [Kuhn T., 1962, *La structure des révolutions scientifiques*].

11 Gershon Shafir, Zachary Lockman, Jonathan Nitzan, Shimshon Bichler, Shir Hever, pour ne citer que quelques auteurs. Ils se joignent à ceux que l'on a appelé les *Nouveaux historiens israéliens*, dont Ilan Pappé, Benny Morris ou Shlomo Sand sont désormais des figures renommées. L'accent que je mets ici sur les auteurs israéliens tient à ce que ceux-ci revendiquent explicitement l'appartenance

démontrer que la communauté du *Yichouv* n'a pas existé dans un *vacuum* mais que sa politique séparatiste s'est avant tout exprimée dans son rapport à son environnement arabe¹². Ainsi par exemple, l'orientation travailliste de la société du *Yichouv* et la fondation des kibboutz ou de la Histadrout, y apparaissent déterminées dans une large mesure par le conflit qui oppose les colons juifs à la population autochtone (*voir plus loin la section 2*).

L'émergence d'une nouvelle historiographie israélienne fut en partie rendue possible par la mise à disposition d'archives israéliennes jusqu'alors indisponibles. Mais elle tient aussi de bouleversements géopolitiques et socioculturels, liés à l'occupation de territoires arabes en 1967 et en 1982, à l'éclatement de la première Intifada (soulèvement) en 1987, ou encore à l'hégémonie américaine dans la région à partir de la fin des années 1970 (*annexe-1*). La persistance du conflit, la nouvelle proximité avec une importante population arabe et la libéralisation de la société israélienne viennent alors ébranler le consensus travailliste des pères fondateurs [Masalha N., 2012]. Cela conduit certains Israéliens à porter un regard nouveau sur les relations d'Israël à son environnement régional, ce qui passe notamment par la réinscription de son histoire dans celle de la région¹³. Ainsi leurs travaux vont largement contribuer à faire reconnaître le rôle des dirigeants et des forces armées sionistes dans la *Nakba* (catastrophe), c'est à dire dans ce qui provoqua l'exode massif des Palestiniens dans les mois qui précédèrent et suivirent l'établissement de l'Etat d'Israël, ce que continue de réfuter le récit officiel israélien. Cela étant, leurs écrits restent bien souvent imperméables aux sources palestiniennes¹⁴ et

au paradigme relationnel, ce qui est moins le cas des auteurs occidentaux, plus disparates, et ce qui n'est généralement pas le cas des auteurs palestiniens dont j'ai précisé plus haut le rapport qu'ils entretiennent très tôt avec le discours dominant. Cependant on trouve à la fois des affinités évidentes et une certaine réserve critique de leur part à l'égard du paradigme relationnel. Voir notamment à ce sujet Abdo N., [1992], Abu-Lughod I., [1981], Masalha N., [2012].

12 Voir également le chapitre 1, §1.3 à propos du colonialisme de peuplement.

13 « This study was engendered by the dislocating experience of growing into maturity as part of the Israeli generation of 1967. For me, the aftermath of the Six Day War revealed the gap between the evidence of Israeli society's gradual but definite transformation through its manifold relationships with the Palestinian Arabs who came under Israeli occupation, and the Palestinians' invisibility in historical and sociological account of the formation of Israeli society. [...] I came eventually to the conclusion that, during most of its history, Israeli society is best understood not through the existing, inward-looking, interpretations but rather in terms of the broader context of Israeli-Palestinians relations. Nor was Israel completely different from some of the other European societies that were also shaped in the process of settlement and conflict with already existing societies » [Shafir G., 1989 : xi].

14 La *Nakba* est pourtant centrale dans l'historiographie palestinienne et fait déjà l'objet d'un compte rendu précis et documenté en anglais dans les travaux du chercheur palestinien Walid Khalidi à partir des années 1960. Voir notamment « *Plan dalet: The Zionist Blueprint for the conquest of Palestine* », [1961].

tendent à reproduire la disparité des pouvoirs de narration en soumettant le récit historique dominant aux seules considérations occidentales ou israéliennes [Khalidi R., 2007 : 56].

1.2/ La politique des Britanniques entre obligation duale et intérêt colonial

- *Un carcan pour les Palestiniens.*

Au sortir de la Première Guerre mondiale, le système des mandats permet aux puissances victorieuses d'instaurer une tutelle sur les possessions territoriales de l'ennemi défait. Alors que les empires coloniaux sont de plus en plus contestés sur la scène internationale, l'objectif affiché de ces mandats de la SDN est de mener les peuples vers l'autogouvernement. Le mandat sur la Palestine entre en vigueur officiellement le 29 septembre 1923, mais ses termes forment déjà les grandes lignes de la politique de l'Administration Civile britannique dès 1920. Celui-ci établit toutefois un « régime spécial », distinct des autres mandats prévus par la SDN, en raison du statut particulier que revêt la Palestine, terre sainte pour les trois religions monothéistes et terre d'accueil pour un foyer national juif. Aussi les Arabes ne peuvent-ils en réclamer la possession au même titre que pour la Syrie ou l'Irak¹⁵.

J'ai évoqué plus haut la profonde asymétrie établie par le texte du mandat. En effet, aucune mention n'est faite des Arabes en tant que communauté nationale, ni d'un quelconque droit à l'auto-détermination. Ceux-ci ne sont cités que comme « les communautés non-juives », « les autochtones », « une partie de la population » [Khalidi R., 2007 : 89]. A ce titre, l'Administration britannique s'oppose systématiquement à toute requête des Palestiniens pour obtenir le droit de former un gouvernement représentatif de la majorité, ou encore celui de développer leurs propres institutions en vue de se doter d'une certaine autonomie. Contrairement à ce qui prévaut en Irak et en Syrie, les Britanniques gardent scrupuleusement le contrôle du pouvoir central, et les Palestiniens sont exclus de tout accès conséquent aux fonctions administratives de l'Etat. En revanche, les Juifs y obtiennent des postes à haute

15 Ceci est d'ailleurs rappelé dans le rapport de la commission Peel en 1937 [Palestine Royal Commission (Peel) Report, 1937 : 40].

responsabilité¹⁶ [Laurens, 2002 : 202], de même que le *Yichouv* bénéficie d'une autonomie interne à peu près totale [Khalidi R., 2007 : 94]. D'ailleurs le mandat reconnaît à l'Organisation sioniste le statut d'agence publique, ayant pour charge de conseiller et de coopérer avec l'Administration dans l'intérêt de la population juive. D'un autre côté, les Britanniques, forts de leur expérience coloniale, utilisent, voire établissent de toutes pièces¹⁷, des institutions à vocation ethniques et religieuses, pour en faire des interlocuteurs de la communauté arabe. Ils prennent garde néanmoins de ne jamais leur accorder de prérogatives politiques autonomes et s'appuient en conséquence sur une élite locale fragmentée et soumise pour garder, autant que faire se peut, le contrôle sur la population. La répression sanglante des révoltes arabes successives par l'Administration britannique illustre bien, pourtant, le rapport conflictuel qu'elle entretient avec celle-ci.

En 1929, une révolte palestinienne entraîne les Britanniques à reconsidérer les conditions de la colonisation. Lord Passfield, secrétaire aux colonies, publie en 1930 un Livre Blanc dans lequel il déclare que l'établissement d'un foyer national juif ne doit plus nuire au secteur arabe de l'économie et évoque en conséquence la possibilité de restreindre l'immigration juive. Mais soumis à une pression du mouvement sioniste, le gouvernement britannique publie en 1931 un décret pour annuler le Livre Blanc et reconnaître l'effet généralement bénéfique de la colonisation juive [Wolfe P., 2012]. Pour les Britanniques, ces événements montrent que leur « obligation duale » est devenue de plus en plus irréaliste. En effet, le conflit va connaître une escalade rapide avec la radicalisation des révoltes arabes. En 1936, une insurrection généralisée gagne tout le pays. Les Palestiniens conduisent une grève générale de 6 mois et un boycott des

16 Ne serait-ce qu'en tant que citoyens britanniques, ce qui est le cas de Sir Herbert Samuel, premier Haut-commissaire de l'Administration de Palestine et dont les affinités avec le mouvement sioniste sont connues au moment de sa nomination. Ainsi parmi d'autres faveurs, il concède à un entrepreneur juif le développement de l'hydroélectricité à partir de la vallée du Jourdain (concession de Rutemberg), accorde généreusement des visas d'immigration et favorise la plus importante acquisition foncière de l'histoire du sionisme jusqu'en 1948 [Laurens, 2002 : 196-197].

17 C'est le cas du *Conseil supérieur islamique* ou du titre de *Grand mufti de Palestine* que les Britanniques attribuent à Hadj Amin al-Husseini « après avoir reçu l'assurance [...] de son "désir sincère de coopérer avec le gouvernement et [de] sa foi dans les bonnes intentions du gouvernement britannique envers les Arabes", ainsi que de sa volonté d'"utiliser son influence et celle de sa famille pour maintenir le calme" » [Khalidi R., 2007 : 119]. Les Britanniques s'appuient notamment sur leur expérience en Inde où la manipulation des identités communautaires fût conçue comme un mode d'asservissement de la population à moindre coût. En effet, après avoir aiguisé, voire créé des dissensions ethniques ou religieuses, la puissance coloniale peut revendiquer le statut confortable d'arbitre dans des conflits communautaires locaux.

secteurs de l'économie contrôlés par les Britanniques et les sionistes. Une commission britannique, dirigée par Lord Peel, est dépêchée en Palestine. Dans son rapport, elle note que la révolte est causée par le souhait des Arabes d'obtenir leur indépendance et leur refus de voir établir un foyer national juif, ce qui constitue un tournant dans la prise en compte des revendications politiques arabes. Les affrontements armés prennent de l'ampleur à partir de 1937, obligeant les Britanniques à recourir à l'usage de nouvelles troupes envoyées d'Europe. Le *Yichouv* également « se joint à la lutte contre la révolte palestinienne [...], davantage de policiers juifs étant recrutés, formés et armés, tandis que les organisations militaires sionistes existantes se voient élargies et renforcées » [Khalidi R., 2007 : 177-178]¹⁸. L'écrasement de la révolte en 1939 cause de sérieux dégâts au sein de la société palestinienne qui déterminent en grande partie l'issue de la guerre de 1947-1949.

- *L'intégration à l'empire colonial britannique : les politiques économiques.*

Ainsi d'une part, l'expression « obligation duale » masque une profonde asymétrie quant à la nature et à l'intensité de l'engagement pris envers chacune des communautés, et de l'autre, celle-ci occulte l'existence de considérations propres pour la puissance mandataire ainsi que le contexte colonial qui détermine leurs rapports. Pour les Britanniques, la Palestine constitue une zone tampon stratégique à l'Est du canal de Suez égyptien permettant de sécuriser l'acheminement de ressources venues de la région du Golfe ou d'Asie. Leur politique s'y trouve toutefois confrontée aux conditions contraignantes imposées par le cadre du mandat, puisque le pays n'est pas, à proprement parler, une possession de la Couronne¹⁹. Par exemple selon l'article 18 du Mandat, il leur est en principe interdit de mener des politiques commerciales, fiscales ou financières préférentielles. Et bien que ces restrictions soient contournées dans la pratique, la Palestine ne procure que peu d'opportunités de profit, n'ayant pas de ressources particulières ou même de marchés conséquents à offrir. Aussi les considérations stratégiques n'ont pas empêché des critiques internes grandissantes de l'engagement pris envers le

18 En 1909 fut fondée *Hashomer*, une agence de sécurité qui formalise l'activité de surveillance autour des colonies. Celle-ci fournit les fondations de la *Haganah*, créée en 1920, qui coopère avec l'Administration britannique et sert parfois de police auxiliaire. Celle-là à son tour constituera le noyau de l'armée israélienne formée en 1948. D'autres milices sionistes armées voient également le jour pendant l'épisode du mandat, notamment l'*IRGUN*, établi en 1931, dirigée par Menahem Begin [Rosenzweig R. N., 1989].

19 En ce sens, la colonisation sioniste donne aux Britanniques une opportunité d'y établir une présence européenne alliée au nom de leur obligation, reconnue par la SDN, à faciliter le rétablissement de la présence des Juifs en Palestine.

mouvement sioniste. En effet, alors que l'empire britannique est en déclin, les coûts politiques et financiers entraînés par le conflit avec les Arabes sont de plus en plus mal vécus en métropole [Smith B., 1993].

En juin 1918, l'Administration militaire britannique rétablit le système fiscal ottoman qui prévalait avant la guerre et entreprend de collecter pour son compte les différentes taxes. En 1920, une Administration civile est établie, dont la supervision sera transférée au Département des affaires coloniales. La responsabilité financière du mandat revient alors au Trésor de Londres, comme c'est le cas pour les autres colonies britanniques. Or celui-ci reste plutôt hostile aux dépenses engendrées en Palestine, bien peu lucratives, et entend maintenir un contrôle strict sur la politique économique de l'Administration sur place²⁰. Cette dernière en revanche, ainsi que le mouvement sioniste et même parfois une certaine élite économique arabe palestinienne, multiplient les efforts pour faire valoir l'intérêt économique du pays auprès des autorités de Londres. Ils espèrent notamment obtenir que la Palestine puisse intégrer le régime de la « préférence impériale » afin de profiter de barrières douanières avantageuses, voire du libre-échange, à destination de tout l'empire, ce que les autorités de la métropole continueront de leur refuser [Smith B., 1993 : 21].

L'Administration de Palestine encourage malgré tout une politique officieuse de préférence commerciale permettant à la Grande-Bretagne de devenir le premier partenaire commercial du pays, de par ses importations et de plus en plus par ses exportations (*tableau 3-1*). Or misant plutôt sur la « modernité » de l'économie juive et sa capacité à mobiliser des capitaux à travers le monde, l'Administration mandataire sera généralement favorable aux attentes de la direction sioniste en matière de politiques économiques [Smith B., 1993 : 164 ; Gabe E. B., 2013 : 11]. Les Britanniques espèrent en retour pouvoir augmenter la richesse du pays, et sa rentabilité, sans devoir assumer seuls la charge financière de son développement. De fait, l'accroissement de leurs recettes fiscales résulte en grande partie du dynamisme de l'économie juive, lié à l'augmentation rapide de la population et à l'importation de capitaux. Ainsi par exemple, l'Administration procède en 1924 à la réduction des douanes sur l'importation de matières premières et de machines nécessaires à l'industrie juive (*Customs Duties Exemption Ordinance*),

20 Ainsi par exemple, le Trésor refusera le plus souvent d'accorder une garantie impériale de la Couronne, sollicitée par l'Administration de Palestine pour pouvoir requérir à des emprunts [Smith B., 1993].

ou au contraire en 1927, à l'augmentation de certaines taxes à des fins protectionnistes, selon les vœux exprimés par l'Agence juive [Gabe E. B., 2013 : 30]. Puis la révolte de 1929 suscitera de nouvelles préoccupations sur le sort des paysans palestiniens et les mesures protectionnistes seront étendues à l'agriculture arabe [Smith B., 1993 : 176].

Tableau 3-1 - Importations et exportations de la Palestine, en Livre égyptienne, 1920-1929				
	1920	1923	1926	1929
Importations en provenance de				
Royaume Uni et autres possessions britanniques	2 186 865 (40 %)	1 369 910 (28 %)	902 698 (14 %)	1 011 082 (14 %)
Egypte	730 783 (14 %)	362 048 (7 %)	1 723 893 (27 %)	1 781 620 (25 %)
Syrie	324 145 (6 %)	814 723 (17 %)	999 853 (16 %)	1 055 611 (15 %)
<i>Total importations</i>	5 409 987 (100 %)	4 935 265 (100 %)	6 429 245 (100 %)	7 166 593 (100 %)
Exportations vers				
Royaume Uni et autres possessions britanniques	98 883 (7 %)	291 706 (19 %)	521 070 (51 %)	455 672 (29 %)
Egypte	589 726 (45 %)	575 932 (37 %)	414 797 (33 %)	366 757 (24 %)
Syrie	464 626 (35 %)	178 452 (12 %)	160 335 (13 %)	307 009 (20 %)
<i>Total exportations</i>	1 318 620 (100 %)	1 554 730 (100 %)	1 275 625 (100 %)	1 554 262 (100 %)
<i>Source : Smith B., 1993 : 22-23.</i>				
<i>Remarques : Les données de 1920 et de 1923 englobent les importations et les exportations de devises, ce qui n'est plus le cas pour le reste du tableau. De même pour ces deux dates, le Soudan est regroupé avec l'Egypte. Enfin la chute du montant des importations en provenance du Royaume Uni à partir de 1926 s'explique en partie par le fait que les produits britanniques réexportés depuis la Syrie ou l'Egypte sont désormais enregistrés dans les comptes de ces deux pays.</i>				

Par ailleurs, l'Administration britannique espère accroître ses capacités budgétaires en réformant le système fiscal ottoman. Celui-ci est alors principalement basé sur l'imposition de l'activité agricole ce qui est conforme à la structure de l'économie de l'époque mais résulte

aussi des ingérences européennes qui ont favorisé le maintien de taxes douanières particulièrement basses, fixées à 8 % puis 11 % *ad valorem* en 1907 pour les importations, et à 1 % sur les exportations²¹ [Smith B., 1993 : 42]. Par conséquent la charge fiscale est particulièrement lourde pour les paysans qui sont déjà largement appauvris à la sortie de la Première Guerre mondiale. Dès 1923, un rapport aux autorités britanniques préconise la mise en œuvre d'une politique agricole forte, propre à améliorer la situation des paysans, comme un moyen judicieux pour résorber les tensions politiques du pays. Des rapports officiels vont régulièrement dans ce sens et indiquent que les Britanniques sont parfaitement au courant du caractère excessif de la taxation imposée aux paysans en proportion de leurs revenus. L'Administration britannique adopte notamment plusieurs réformes pour simplifier et assouplir la méthode de collecte des impôts, mais sans grands effets sur la charge qui pèse sur eux. Au début des années 1930, elle est forcée à plusieurs reprises de renoncer à une partie de ses recettes fiscales tandis que des paysans incapables de rembourser leurs crédits sont arrêtés, et voient leurs biens confisqués. En 1925, le *'ushr* (taxe sur le rendement agricole) repasse de 12,63 à 10 %, la Banque Agricole Ottomane ayant été entre temps fermée par les Britanniques. Puis en 1935, le *'ushr* et le *werko* (taxe sur la propriété immobilière) sont remplacés par une taxe sur la propriété rurale (*rural property tax*) qui tient compte de la qualité du sol et de certains coûts de production [Yazbak M., 2000]. Sont d'ailleurs exemptés de cette taxe les propriétaires de plantation d'agrumes. Or en 1922 déjà, 31,3 % des terres d'agrumes sont possédés par des colons juifs, puis ce chiffre monte à 55 % en 1930, et à 88 % en 1936 [Zu'bi N., 1984 : 100]. Par ailleurs, l'Administration britannique met en place un programme de réinstallation des paysans expropriés par les propriétaires juifs sur d'autres parcelles de terres à sa disposition. Mais toutes ces mesures ne permettent pas d'enrayer l'accroissement d'une classe de paysans sans terres²².

21 D'une part l'Empire ottoman fût ainsi privé de sa capacité à mener une politique protectionniste pour encourager l'artisanat et l'industrie locale, de l'autre cela a encouragé l'investissement dans l'achat de terres et dans l'agriculture ou le commerce à la fois plus sûr et plus prometteur au regard de la nouvelle division internationale de la production à l'œuvre [Gabe E. B., 2013 : 34]. Voir également le chapitre 1, §3.1.

22 En 1929 déjà, le rapport Hope-Simpson rapporte que 29,4 % de la population rurale palestinienne se trouve sans terre et dépendante d'un travail salarié pour subvenir à ses besoins [Abdo N., 1992 : 69 ; Yazbak M., 2000 : 103]. Voir également le §2.2.

Parallèlement, alors que l'activité économique du *Yichouv* prend de l'importance, la direction du mouvement sioniste va demander à ce que les dépenses publiques soient séparées et proportionnelles à la contribution fiscale de chaque communauté²³, ce que les Britanniques refusent²⁴ [Smith B., 1993 : 57-60]. Les sionistes sont également réticents à l'introduction d'un impôt sur le revenu, envisagé à partir des années 1920 par les Britanniques comme une alternative à un système principalement orienté vers la production agricole. Celui-ci est finalement adopté en 1941, principalement pour combler la réduction des recettes fiscales à cause de la guerre. En définitive, l'Administration reste confrontée aux tensions grandissantes dans le pays qui empêchent toute réforme sérieuse du système. La répartition des recettes et des dépenses est sujette à des mécontentements de part et d'autre et chaque proposition de réforme est examinée minutieusement par chaque communauté.

	<i>Secteur Arabe</i>		<i>Secteur Juif</i>	
	PNN (en milliers LP)	PNN par tête (LP)	PNN (en milliers LP)	PNN par tête (LP)
1922	6 796	10,1	1 549	19,3
1929	8 948	11,1	4 542	29,0
1936	15 581	16,1	17 464	47,1
1941	18 430	16,7	19 732	41,6
1947	32 992	24,7	37 974	62,4

Source : Metzger J., 1998 : 242.

Durant leur mandat, les Britanniques entreprennent également de poursuivre la réforme du système foncier ainsi que l'enregistrement des terres au cadastre, engagés durant les *tanzimat* de l'ère ottomane. En 1920, est introduite la loi sur le Transfert des terres (*Land Transfer Ordinance*), selon laquelle, moyennant le paiement d'une taxe d'enregistrement, un propriétaire

23 Il existe différentes estimations concernant la part de la contribution fiscale de chaque communauté sur la période du mandat. Rosenzweig [1989] rapporte que l'Administration britannique estime que les Juifs ont contribué à hauteur de 7 162 000 LP en payant leurs taxes, contre 4 243 000 LP pour les Arabes, soit l'équivalent respectif de 13,90 LP et de 3,50 LP par tête, pour l'année 1944-1945 [Rosenzweig R. N., 1989 : 64].

24 En 1931, le décret britannique qui annule le Livre blanc de Lord Passfield promet pourtant que la part des salariés juifs dans l'emploi public sera proportionnelle à la contribution des Juifs au revenu national [Smith B., 1993].

d'usage (*miri*) peut disposer de la propriété exclusive de sa terre [Zu'bi N., 1984]. Cette réforme est d'autant plus décisive dans la vulnérabilisation des paysans palestiniens qu'elle favorise en définitive l'acquisition de terres par le mouvement sioniste qui possède désormais les marges suffisantes pour y mener sa propre stratégie territoriale (*voir également le §2.2*). En effet, la généralisation de la propriété privée, qui fait de la terre un bien marchand aliénable, a pour conséquence une nouvelle progression des transactions au bénéfice des acheteurs sionistes dont les moyens financiers sont considérables²⁵ [Wolfe P., 2012 : 155]. Par ailleurs, selon une loi édictée en 1928 (*Land Settlement of Title Ordinance*), toute terre qui n'est pas enregistrée sous le régime de la propriété privée sera désormais considérée comme terre d'Etat. Outre l'expropriation de ceux qui, parmi les paysans *Miri*, sont incapables de régler la taxe d'enregistrement, cela conduit l'Administration à entériner l'orientation introduite par le Code ottoman de 1858 qui assimile les terres autrefois dédiées à l'usage commun en terres exclusives de l'Etat. Dès lors ces terres peuvent être louées ou revendues à des propriétaires privés [Wolfe P., 2012 : 158].

Tableau 3-3 - Composition des ressources fiscales de l'Administration de Palestine, en %			
	1921-1933	1934-1941	1942-1947
Taxes directes	24,2	11,4	27,8
Taxes indirectes (douanes, autres)	75,8	88,6	72,2
<i>Total</i>	100	100	100

Source : Metzger J., 1998 : 181.
Remarques : Les taxes directes sont notamment le *'ushr*, le *werko*, qui sont remplacées par les taxes sur la propriété rurale et urbaine, ainsi que l'impôt sur le revenu à partir de 1941. Les taxes indirectes sont les douanes, les licences, etc.

En matière de dépenses, les Britanniques appliquent en Palestine le principe usuel qui consiste à faire payer à la colonie ses propres frais (« *make the colony pay for itself* ») en limitant au maximum le recours à l'assistance financière de la métropole. Cela induit généralement une politique fiscale conservatrice où prévaut le souci de maintenir l'équilibre budgétaire. De même, l'accent est mis sur la sécurité et la stabilité en accord avec les intérêts britanniques, ce qui

25 Il faut relativiser toutefois l'ampleur du phénomène puisqu'à la fin du mandat, les Juifs détiennent à peine 6,02 % des terres du pays. Voir également le §2.1.

laisse peu de fonds pour la redistribution sociale ou le développement du pays. De fait en Palestine, durant les années 1920-1930, environ 58 % des dépenses sont employées pour l'administration et la sécurité, seulement 10 à 12 % sont allouées à l'éducation et la santé, et très peu pour l'infrastructure, sauf dans le cadre de projets au service des intérêts impériaux comme ce fut le cas pour le port de Haïfa²⁶ [Owen R., Pamuk S., 1998 ; Smith B., 1993 : 49]. D'ailleurs tout au long du mandat mais surtout à partir des années 1930, les dépenses en matière de sécurité sont engendrées par la répression par la force des aspirations de la majorité arabe dans l'intérêt de la minorité juive et de la puissance coloniale. Cela étant, il devient évident pour les Britanniques que le maintien de la paix dans le pays leur est particulièrement couteux.

- *L'intégration à l'empire colonial britannique : le système monétaire et bancaire.*

Ces considérations contradictoires affectent également le régime monétaire du pays. En novembre 1917, le général Allenby abolit l'usage de la Livre ottomane et déclare la Livre égyptienne, indexée alors sur la Livre sterling, monnaie officielle en Palestine. Celle-ci est reconduite comme devise officielle en 1920, au moment d'instaurer l'Administration civile, tandis que les autres monnaies sont interdites mais tolérées et continuent de circuler. La monnaie égyptienne est facilement acceptée, d'autant que la Grande Bretagne et l'Égypte seront les deux principaux partenaires commerciaux de la Palestine [Ottensouser, 1955 : 31]. Progressivement d'ailleurs, les prix s'alignent sur ceux de ces deux pays, marquant une nouvelle étape de l'intégration économique de la Palestine dans le système-monde européen. Ainsi en raison de la politique monétaire britannique, le pays connaît-il une forte inflation à partir de 1917, puis une déflation de 1920 à 1922 [Ottensouser, 1955 : 17]. Très vite, l'Administration de Palestine souhaite obtenir le droit d'émettre sa propre monnaie et ainsi

26 En construisant un port à Haïfa, les Britanniques souhaitent s'assurer d'un passage maritime vers le Moyen Orient et l'Inde. Or l'un des arguments avancés pour détourner les critiques et garder la main sur le projet, et ce malgré les clauses du mandat interdisant le recours à la préférence nationale, est de prétendre qu'une prise en charge publique des travaux est d'abord de l'intérêt de la population du pays. En effet, aucune entreprise privée ne serait disposée à payer les salaires élevés, de niveaux européens, exigés par la main d'œuvre juive, et ainsi de soutenir la constitution du foyer national juif tel que l'exige le texte du mandat. Cela permet aux Britanniques de recourir à du matériel et de sous-traiter à des compagnies privées britanniques, mais aussi d'espérer faire baisser les tensions dans le pays, alors que le chômage inquiète et crée des tensions y compris au sein de la communauté juive. Ce faisant, ils comptent toujours encourager d'avantage de Juifs à travers le monde à investir dans le projet sioniste pour à terme réduire leurs propres frais. Cela étant, les disparités de salaires entre travailleurs juifs et arabes sont parfaitement visibles et font l'objet de nouvelles tensions communautaires [Gabe E. B., 2013 : 11-23].

avoir une plus grande autonomie financière. Elle invoque le fait que ce système tend à défavoriser l'économie palestinienne, et que l'émission d'une monnaie nationale serait un signal fort pour annoncer un futur Etat indépendant [Smith B., 1993 : 26]. Cela pose la question du type de système monétaire à mettre en place et de l'étalon à instituer pour une si petite économie.

C'est finalement un *Currency Board* qui sera établi officiellement en novembre 1927, instituant une Livre palestinienne (LP) à parité égale avec la Livre sterling (LS) qui lui sert d'ancrage. D'après ce régime, l'émission de la Livre locale suppose un dépôt équivalent de LS. En outre, seule cette dernière est utilisée pour les règlements internationaux ce qui signifie que la conversion en LS est incontournable pour tout échange avec l'extérieur. Dans le cas de la Palestine, le *Board* réside à Londres, composé de représentants du Trésor britannique et du ministère des colonies. Il est représenté en Palestine par le trésorier de l'Administration britannique et la Banque Barclays. Cette dernière sera chargée d'émettre la monnaie, contre remise de Livres égyptiennes au départ, puis de Livres sterling [Rosenzweig R. N., 1989 ; Smith B., 1993].

Ce régime permet aux Britanniques de disposer de monnaies locales stables et familières facilitant la gestion des recettes et des dépenses de l'administration locale ainsi que des flux commerciaux et financiers au sein de l'empire colonial. Il assure en outre un lien privilégié entre la métropole et ses colonies, étant donné que les transactions impliquant des devises étrangères font nécessairement l'objet d'une conversion préalable en LS. Ceci oblige d'ailleurs les banques privées, britanniques ou non, à garder en stock des LS pour répondre aux besoins de leurs clients. De même, les fonds de réserve en LS du *Board* sont investis dans des titres britanniques et considérés comme des prêts à la Couronne, qui tire ainsi parti des liquidités importées de ses colonies. Or la convertibilité de ces monnaies peut être restreinte ou gelée à tout moment en cas de crise de liquidité dans la métropole²⁷. Pour la colonie, l'intégration monétaire dans l'aire sterling lui ouvre un accès avantageux aux vastes marchés de l'empire. De même, l'émission d'une monnaie locale lui offre une reconnaissance politique propre, malgré l'absence totale de souveraineté en matière de politique monétaire ou de change. En

27 Alors que la LP connaît une très forte inflation pendant la Seconde Guerre mondiale, la libre convertibilité avec la LS est suspendue et les réserves en LS de la Caisse monétaire palestinienne à Londres sont administrativement gelées [Rosenzweig R. N., 1989 : 115-116].

effet ce régime comporte d'importantes restrictions puisque le *Board* n'a pas le pouvoir d'émettre librement sa monnaie et que l'Administration de la colonie ne saurait disposer des réserves de la Caisse pour financer ses propres dépenses budgétaires. Il prive ainsi le pays des instruments d'une politique monétaire indépendante [Ponsot J-F., 2002]. Ainsi, au grand regret de l'Administration de Palestine, la séparation demeure stricte entre le système monétaire et le financement de l'économie.

Parallèlement, la seule source de crédit qui existe pour les paysans, la Banque agricole ottomane, est supprimée au moment où les Britanniques prennent le contrôle du pays. Les actifs qui sont saisis alors, d'un montant équivalant à 20 000 LP, sont employés au cours des années 1930 par l'Administration pour avancer des prêts à des sociétés coopératives de crédit agricole censées venir en aide aux paysans palestiniens et les « éduquer » à l'épargne. Les Britanniques mettent en œuvre cette politique sur la base de leur expérience dans la promotion de sociétés coopératives en Inde, modèle que les colons juifs sont d'ailleurs les premiers à introduire en Palestine avant même l'avènement du mandat. Ces derniers ont également développé leur propre système de financement bancaire avec de nombreux établissements privés qui facilitent l'importation de capitaux. Ils bénéficient à cet égard d'une législation très peu contraignante avec la promulgation d'une première loi sur l'activité bancaire en 1921 (*Banking Ordinance*). Néanmoins l'inflation et l'instabilité du système causées par la prolifération de nombreux petits établissements conduit à un durcissement de la législation avec la prescription d'amendements aux lois en vigueur en 1936 et en 1937 sur le contrôle de l'activité bancaire. Enfin, après de longues hésitations sur la formule à adopter et les moyens à engager, les Britanniques ouvrent finalement une banque de crédit agricole à destination des paysans palestiniens en 1935. Là encore, les effets sur les capacités de financement de l'économie arabe sont très limités, et assez vite remis en cause par le déclenchement de la grande révolte palestinienne de 1936 [El Eini R., 1997 : 586-591].

Ainsi même lorsque l'Administration britannique n'a pas pour objectif de soutenir directement la colonisation sioniste, les colons juifs se révèlent être un partenaire privilégié de l'entreprise de *modernisation* de l'économie et de l'intégration de la Palestine au système impérial britannique. Cela résulte d'une convergence d'intérêts matériels qui est rendue explicite par les affinités culturelles entre dirigeants britanniques et sionistes, convaincus de l'opportunité

historique qui s'offrent à eux pour la prise en main et le développement du pays²⁸. Les difficultés croissantes qu'ils rencontrent devant l'ampleur que prend le conflit avec les Arabes mènent néanmoins les Britanniques à hésiter sur l'étendue des efforts à employer en soutien à au mouvement sioniste. De son côté, ce dernier met tout en œuvre pour se doter des capacités d'action autonome lui permettant de ne pas dépendre entièrement du bon vouloir des Britanniques, et de plus en plus de leur imposer son propre agenda²⁹.

SECTION 2 / LES CONDITIONS ECONOMIQUES DE LA COLONISATION JUIVE

Confronté au défi de devoir renforcer la présence démographique juive et de s'approprier un maximum de terres en Palestine, le mouvement sioniste s'en tient néanmoins, jusqu'en 1947, au cadre politique, légal et administratif que lui procure le mandat. La bataille démographique et territoriale en cours (§2.1) le conduit à encourager l'établissement d'enclaves économiques exclusivement juives (§2.2) ce qui s'avère être aussi un moyen puissant de déstabilisation de la société arabe palestinienne.

2.1/ La bataille démographique et territoriale

- *L'implantation et la structuration du mouvement sioniste en Palestine.*

La première vague d'immigration juive sioniste vient d'Europe de l'Est sous l'impulsion et la direction de l'organisation Hovevei Zion (fondée en 1881). Celle-ci promeut un sionisme pratique, encourageant l'implantation de colons en Palestine afin d'y poser les premiers fondements du foyer national juif. Ceux-ci trouvent un soutien important en la personne de Lord Rothschild, qui finance l'achat de terres et paie le salaire des colons dans les exploitations

28 « But even under the most favourable conditions, [...] the lifting of Arab standards of knowledge, skill and enterprise towards the Jewish level, could only be a very slow business; [...] the Arabs were still living in the atmosphere of the past, still separated, almost, it might seem, by centuries, from the educated, resourceful, Western-minded section of the Jews now entering the country in increasing numbers [Palestine Royal Commission (Peel) Report, 1937 : 45-46].

29 Dans les années 1940, les actes anti-britanniques se multiplient de la part d'organisations sionistes qui reprochent à l'Administration sa trop grande complaisance à l'égard des Arabes.

agricoles³⁰. Parallèlement se tient en 1897 à Bâle le premier Congrès sioniste, organisée par Théodore Herzl, qui fonde l'Organisation sioniste. Herzl, quant à lui, est partisan d'un sionisme dit politique, privilégiant l'obtention de garanties auprès des puissances impériales pour sécuriser la colonisation juive. Celui-ci est convaincu que seule l'assurance d'un soutien puissant saura convaincre l'élite économique de la diaspora juive d'assumer la charge financière de la colonisation. Le mouvement sioniste a pleinement conscience alors de ce que la réussite de son projet tient à sa capacité à accroître sa base démographique en Palestine, dans un contexte où il n'a pas de contrôle direct sur le pays. Pourtant, au vu des difficultés à obtenir des garanties, Herzl accepte finalement l'idée de commencer par poser les bases économiques du foyer national juif. L'Organisation Sioniste se dote de deux instruments, le Fond National Juif (ou KKL fondé en 1901) et l'*Anglo-palestine Bank* (fondé en 1902 et qui devient plus tard la banque Leumi)³¹. L'organisation sioniste adopte le même modèle que celui développé par Lord Rothschild. Ses fonds servent à financer l'achat de terres, le salaire des colons, ainsi que la construction d'écoles d'hébreu. Il convient d'ailleurs de souligner que le paiement des salaires n'est pas dépendant alors de la productivité des travailleurs mais vise d'abord à assurer un niveau de vie convenable aux colons, forme de subvention à la consommation dont l'objectif est d'encourager la croissance d'une économie juive. Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, les sionistes n'obtiennent pourtant aucun résultat conséquent [Rosenzweig R. N., 1989].

Aussi la promesse faite par Lord Balfour puis par le mandat britannique, de faciliter l'immigration juive en Palestine, apporte-t-elle enfin le soutien politique tant espéré par Herzl. Le mouvement sioniste trouve pourtant l'engagement des Britanniques trop vague, et comprend que ceux-ci sont pris dans des considérations contradictoires. L'immigration juive ne connaît cependant que peu de restriction durant toute la période du mandat. Par ailleurs, en accord avec les dispositions du mandat, l'Office de Palestine, dirigé par Chaim Weizman, est délégué en 1922 par l'Organisation Sioniste pour servir d'exécutif sur place. Celui-ci devient en 1929 l'Agence Juive pour la Palestine, qui planifie et organise l'installation des colons ainsi que les

30 Lord Rothschild délègue la gestion de ce projet à la JCA, *Jewish Colonization Association* (fondée en 1891), regroupant des détenteurs de capitaux juifs, qui participe déjà à l'implantation de colonies juives en Argentine, puis à la PJCA qui lui succède en Palestine à partir de 1924 [Rosenzweig R. N., 1989].

31 Celle-ci entreprend notamment de financer la construction d'un nouveau quartier juif à côté de Yafa (Jaffa) qui devient en 1909 la première ville juive du pays, Tel Aviv.

politiques économiques du mouvement. Enfin le syndicat de la Histadrout fondé en 1920, joue un rôle important dans la mobilisation de l'économie et des travailleurs juifs, et permet au sionisme travailliste d'asseoir sa domination sur le *Yichouv*.

Tableau 3-4 - Populations juive et arabe (en milliers) et possessions foncières juives (en km²)						
	1922	1931	1939	1942	1944	1946
Pop. juive ^a en milliers, (en % du total)	83.8 (12.8%)	174.6 (18.0%)	445.5 (31.0%)	484.4 (31.2%)	553.6 (32.6%)	608.2 (33.0%)
Pop. arabe ^b en milliers, (en % du total)	565.3 (87.2%)	792.2 (82.0%)	989.7 (69.0%)	1069.0 (68.8%)	1144.4 (67.4%)	1237.3 (67.0%)
Pop. totale ^b en milliers,	649.0	966.8	1435.1	1553.5	1698.0	1845.6
Possessions foncières juives en km ² , (en % de la superficie totale du pays) ^c	781.2 (2.96%)	1201.5 (4.56%)	1495.2 (5.68%)	1551.0 (5.89%)	1577.4 (5.99%)	1585.4 (6.02%)
<i>Source : Badil, COHRE, 2005 : 20.</i>						
^a Avant 1882, la population juive en Palestine est estimée à 24 000, soit moins de 5 % de la population totale du pays [Zu'bi N., 1984 : 96]. En 1918, celle-ci est de 56 000, soit 8 % environ de la population [Hadawi S., 1957 : 7].						
^b Les données concernant la population arabe (et totale) ne comptabilisent pas la population nomade. Celle-ci est estimée à environ 19 250 en 1922 [Badil, COHRE, 2005 : 20] et à 127 000 en 1946 [Kossaifi G., 1989 : 16].						
^c En 1892, la surface des possessions foncières juives s'élèvent à 22 km ² , soit environ 0,08 % de la superficie totale du pays. Celle-ci atteint 218 km ² en 1900 et 650 km ² en 1919 [Badil, COHRE, 2005 : 13, 20].						

De fait, la Histadrout devient très vite un instrument majeur pour faciliter l'action collective dans l'économie juive³². Le syndicat développe un système de santé, d'assurance sociale, et gère un patrimoine économique constitué de colonies communales, de coopératives de transport, d'établissements de construction, de fabrication et de commercialisation. La Histadrout est également à la tête de la seconde institution financière du pays, la banque Hapoalim (la première étant l'Anglo-palestine Bank), et participe à la fondation de l'organisation militaire Haganah

32 « En 1923, les membres de la Histadrout représentaient 44,5 % de la population salariée juive d'Eretz-Israël, en 1927, de 66 à 70 % [...] et, en 1933, près de 75 % [...]. A l'issue de la guerre d'indépendance, fin 1949, elle a atteint 215 000 membres, soit 40,7 % de toute la population adulte juive du pays » [Sternhell Z., 2004 : 367-368].

[Sternhell Z., 2004]³³. Les deux organisations, l'Agence Juive et la Histadrout, maintiennent par ailleurs une pression sur l'Administration britannique dans la défense des intérêts sionistes et sont en mesure de lui fournir des recommandations détaillées sur les politiques économiques à suivre [Gabe E. B., 2013 : 11]. A la fin des années 1930, le *Yichouv* possède déjà « un Etat dans l'Etat » avec des institutions militaires, politiques, socio-économiques et financières autonomes vis-à-vis de l'Administration britannique et de la population autochtone du pays. Ces institutions témoignant de l'expérience spécifique du mouvement sioniste impacteront la structure de la société israélienne après 1948.

- *La politique de la « terre juive ».*

Le contrôle de la terre est au centre des préoccupations sionistes. Ceux-ci doivent alors opter pour une colonisation par étape, et l'acquisition d'un maximum de terres, selon les cadres légaux en vigueur. J'ai déjà évoqué plus haut comment cela a été facilité par l'évolution du régime foncier entamée au crépuscule de l'empire ottoman et sous l'ère du mandat, à savoir la généralisation de la propriété privée et la concentration des terres dans les mains d'une classe de propriétaires terriens. Parallèlement apparaît une classe de paysans salariés, tandis qu'un nombre croissant de paysans prennent le chemin de l'exode rural pour aller former les rangs d'une nouvelle main d'œuvre ouvrière. A l'époque ottomane, le paysan bien qu'appauvri réussit généralement à maintenir le travail de la terre comme principal moyen de subsistance.

Mais l'expropriation des paysans s'accélère à l'époque du mandat, lorsque le mouvement sioniste est assuré du soutien des Britanniques dans sa politique de substitution des paysans palestiniens par des travailleurs juifs (*voir plus loin le §2.2*). Grâce aux efforts de Lord E. de Rothschild, puis des organisations sionistes, des colonies agricoles sont fondées à travers le pays, qui posent les bases d'une première économie juive. Rothschild, le premier, recrute des administrateurs et des agronomes pour prendre le contrôle de la colonisation. Il s'inspire pour cela des méthodes de cultures expérimentées par ses jardiniers en Algérie et son modèle influence les dirigeants de l'Agence Juive dont le département de la colonisation organise

33 Ce qui en fait « une organisation sans pareil dans le monde ouvrier. [...] la Histadrout, dès le commencement, n'a pas été voulue ni conçue comme un instrument de transformation sociale [...]. Elle ne s'est voulue un empire financier que pour être mieux à même d'installer l'infrastructure économique sans laquelle le projet national n'avait aucune chance de réussir » [Sternhell Z., 2004 : 369].

l'implantation des colonies et planifie les politiques agricoles. Comme je l'ai déjà signalé, le paiement des salaires aux travailleurs juifs ne dépend pas alors de leur productivité mais vise à assurer un niveau de vie convenable et sert de subvention à la consommation [Wolfe P., 2012 : 140]. Plusieurs fonds sont constitués à cet effet, financés par la diaspora³⁴. L'effort financier est concentré sur l'achat de terres et à le subventionnement des colons. Outre les contributions du Baron de Rothschild et de la *Jewish Colonization Association* (JCA), on compte aussi la *Palestine Land Development Company* (PLDC)³⁵, par exemple, qui effectue des achats de terres pour éventuellement les revendre à des propriétaires juifs privés.

En revanche le Fond National Juif (FNJ), organisme de collecte de fonds de l'Organisation sioniste fondé en 1901, garde le contrôle de ses terres et se spécialise dans le développement agricole. Selon les termes de l'Organisation, les terres du FNJ font l'objet d'une appropriation collective et exclusive du peuple juif, avec pour mot d'ordre la *rédemption de la terre d'Israël* et comme conséquence notamment, leur retrait du marché foncier et l'expropriation des familles arabes³⁶. Plus tard, l'*Agricultural Center* qui dépend de la Histadrout va également entreprendre de financer l'entreprise de colonisation, ainsi que le Keren Hayessod fondé en 1920 par l'Organisation sioniste et qui prend le relais du FNJ en apportant une aide spécifique à l'immigration et à l'installation des colons juifs. Par ailleurs, le principe de la « terre juive » est réaffirmé et officialisé au moment de créer l'Agence Juive en 1929, lorsque le Congrès Sioniste réuni à Zurich décide que les terres acquises via l'Agence seront considérées comme la propriété inaliénable du peuple juif³⁷. A la fin du mandat, les terres (essentiellement rurales)

34 L'investissement dans le secteur juif de l'économie est estimé à 397,75 millions d'USD (79,55 millions de LP), dont 44,65 millions d'USD pour l'achat de terres, 93,2 millions d'USD pour l'agriculture et 161,75 millions d'USD pour les travaux de construction. De 1930 à 1948, la contribution des seuls Juifs américains au FNJ est estimée à 95,3 millions d'USD [Badil, COHRE, 2005 : 19].

35 La PLDC, affiliée à l'Organisation sioniste, est fondée en 1908 par Otto Warburg et Arthur Ruppin dans l'objectif d'acquérir et de distribuer des terres en Palestine pour l'établissement de colonies urbaines ou agricoles, mais aussi de fournir une assistance technique aux petits propriétaires juifs. Elle change de nom après 1948 pour celui d'*Israel Land Development Company* (ILDC) et prend le statut d'entreprise publique en 1953. Puis en 1987 elle est privatisée. Elle compte à ce jour parmi les plus importants conglomérats israéliens.

36 A ce titre, il est rarement fait mention d'« achat » ou d'« acquisition » de terres dans les bulletins et rapports officiels du FNJ. Sa direction emploie plutôt les termes de « libération », d'« émancipation » ou de « rédemption » des terres en accord avec le discours du mouvement sioniste [Jiryis S., 1976].

37 En ce sens, le mouvement sioniste entend faire valoir un droit de souveraineté politique à partir de simples titres de propriété privée. En 1930, le rapport officiel de la commission Hope-Simpson évoque une *extraterritorialisation* des terres acquises par les organismes sionistes, celles-ci n'étant plus disponibles à la vente pour la population arabe du pays, mais sans remettre en cause les conséquences politiques de cette décision du mouvement.

appartenant au FNJ s'élèvent à environ 53 % des biens fonciers juifs en Palestine, ce qui en fait un instrument puissant d'action « collective » [Badil, COHRE, 2005]. Il s'en suit que l'Organisation sioniste exerce un pouvoir sur toute l'activité économique juive y compris dans le secteur privé [Rosenzweig R. N., 1989].

Tableau 3-5 – Concentration des terres agricoles appartenant à des propriétaires arabes en 1936		
Surface du terrain (en dunum)	Part du total des propriétaires fonciers arabes (en%)	Part du total des terres agricoles arabes (en%)
<i>Plus de 5 000</i>	0,01	19,2
<i>5 000 - 1 000</i>	0,20	8,2
<i>1 000 – 100</i>	8,00	35,8
<i>< 100</i>	91,80	37,1
<i>Source : Yazbak M., 2000 : 105</i>		

Malgré l'importance des moyens mis en œuvre, l'achat de terres reste toutefois limité et il est loin de satisfaire la direction sioniste. Cela tient de complications relatives au régime foncier lui-même qui connaît une concentration relativement faible de la propriété privée (*tableau 3-5*) et une place encore importante à la propriété collective. C'est également dû à une prise de conscience croissante au sein de la population arabe des dangers de la colonisation sioniste. Cela dit, les terres de propriété publique seront sous le mandat britannique, conformément à ce qui reste du régime foncier ottoman, également accessibles pour un usage privé aux colons, à condition qu'ils adhèrent aux exigences de culture fixées par l'Administration britannique et qu'ils ne pratiquent pas d'exclusion de la main-d'œuvre non-juive. De 1920 à 1930, 14 % des terres acquises par les colons juifs sont enregistrées comme étant des terres d'Etat. Ce chiffre monte à 48 % pour les années 1930 à 1940³⁸. Par ailleurs, l'Administration mandataire loue des terres à des particuliers avec une nette préférence pour les colons juifs. Selon un recensement sur l'usage des terres publiques en 1943, les terres louées à des colons juifs pour une durée de plus de trois ans représentent une superficie de 175 km², contre 1,2 km² louées à des Arabes. En revanche les terres accordées pour une durée inférieure à trois ans forment une superficie de 2,4 km² pour les Juifs et de 62,5 km² pour les Arabes [Hadawi S., 1957].

38 Yazbak rapporte que pour la période 1918-1936, 77,2 % des terres acquises par des propriétaires juifs le sont auprès de grands propriétaires fonciers, contre 9,4 % auprès de paysans et 13,4 % auprès de l'Administration et d'institutions de Waqf [Yazbak M., 2000 : 102].

- *La rhétorique du transfert.*

Les tensions grandissantes et l'expansion difficile de la communauté du *Yichouv* en Palestine mènent la direction du mouvement sioniste à envisager comme inéluctable l'expulsion par la force de la majorité arabe et la confiscation de ses terres. Cela nourrit d'importants débats en privé entre les principaux dirigeants sionistes au cours des années 1920-1930³⁹. Le « problème arabe », démographique et politique, en vient même à occuper une place centrale dans la pensée stratégique sioniste à partir des années 1930⁴⁰. Il est alors question du « transfert » des populations arabes hors des frontières du pays, ce qui un euphémisme car il est évident au vu des tensions grandissantes dans le pays qu'un recours massif à la force sera nécessaire, ce que confirmera d'ailleurs l'ampleur des moyens mis en œuvre pour y parvenir. Des stratégies sont effectivement envisagées pour obtenir un maximum de terres contigües, avec un minimum d'Arabes. A partir des années 1930, une série de plans furent produits par des « comités de transfert » dans lesquels sont impliqués les dirigeants sionistes. Ces plans posent la trame d'une expulsion des Palestiniens vers les pays Arabes voisins et traitent du sort de la minorité arabe restée sur place et soumise à une souveraineté juive [Badil, COHRE, 2005 : 30-31]. De même, ils établissent clairement la nécessité d'une préparation minutieuse, aussi bien stratégique que technique, pour obtenir les résultats souhaités [Masalha N., 2012 : 66]. Certains de ces plans proposent une législation agraire, ou encore une citoyenneté réduite, et de nombreuses taxes destinées à encourager le départ « volontaire » des Palestiniens. D'autres, comme le plan

39 Des pères fondateurs du sionisme comme David Ben-Gurion, Theodor Herzl, Zeev Jabotinstky ou Chaim Weizmann ont très tôt défendu cette idée du « transfert ». Afin d'obtenir le soutien à leur projet, ceux-ci forgent ainsi le slogan « une terre sans peuple pour un peuple sans terre ». Ils ont pourtant connaissance du fait que la Palestine est habitée. En 1914, Weizmann dira « there is a country which happens to be called Palestine, a country without a people, and, on the other hand, there exists the Jewish people, and it has no country » [cité par Masalha N., 1992 : 5]. Il ajoute à propos des habitants palestiniens « the British told us that there are some hundred thousands negroes [kushim] and for thoses there is no value » [cité par Masalha N., 1992 : 6]. De même, les principes de « terre juive » et de « travail juif » indiquent que la direction du mouvement sioniste est consciente du défi que représente la réalité démographique du pays. En 1929, le Baron de Rothschild se dit également prêt à payer les Arabes pour leur permettre de s'installer ailleurs [Masalha N., 1992 : 22].

40 Ben Gourion dira suite à la révolte de 1929 : « The Arab must not and cannot be a Zionist. He could never wish the Jews to become a majority. This is the true antagonism between us and the Arabs. We both want to be the majority [cité par Masalha N., 1992 : 18].

Dalet⁴¹, sont plus explicitement violents, et serviront aux milices sionistes pour orchestrer la destruction des localités arabes et l'exode massif de leurs habitants [Masalha N., 2012 : 71-72].

En 1930, Chaim Weizmann, alors président de l'Organisation sioniste, soulève officiellement pour la première fois l'idée d'un transfert de population auprès des autorités britanniques. Sous la pression du mouvement sioniste, ces derniers commencent à envisager la partition de la Palestine et l'idée d'un transfert des populations arabes⁴². Les arguments présentés alors seront régulièrement réinvestis et notamment suite à l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967, lorsque se pose à nouveau le « problème démographique arabe » (voir le chapitre 4). D'abord l'expulsion des Palestiniens est présentée comme un simple transfert vers d'autres contrées arabes, hors de Palestine avec laquelle ils n'ont pas d'attaches particulières⁴³. Par ailleurs, d'autres échanges de populations ont déjà été mis en œuvre plus tôt au cours du 20^{ème} siècle, Grecs et Turcs, Indiens et Pakistanais, Allemands et autres peuples du centre de l'Europe. De la même façon, les Arabes seraient déplacés vers les pays arabes voisins tandis que les Juifs du monde immigreraient en Palestine. Enfin, le mouvement sioniste se dit prêt alors à participer financièrement à cette relocalisation. Tout est fait pour légitimer le déni des aspirations propres des habitants arabes du pays et justifier l'inéluctable affrontement qui permettra l'établissement d'un Etat à majorité juive en Palestine. Le rapport de la commission Peel publié en 1937, recommande la partition de la Palestine et le recours à un « échange » de population entre l'Etat juif et l'Etat arabe. Des recommandations qui sont approuvées, alors, par le Gouvernement britannique [Masalha N., 1992]

41 13 opérations militaires prévues dans le cadre du plan Dalet sont ainsi lancées par les milices armées sionistes avant la fin du mandat et l'entrée en guerre des armées arabes.

42 Le rapport de la Commission Peel en 1937 recommande déjà de mettre fin au mandat et la partition de la Palestine en deux Etats. La direction sioniste espère obtenir plus en engageant les Britanniques dans le transfert de la population arabe.

43 « Jerusalem is not the same thing to the Arabs as it is to the Jews. The Arab people inhabit many great lands » [Ben Gourion D., 1929, cité par Masalha N., 2012 : 63].

2.2/ La conquête de l'économie

- *La capacité d'absorption des migrants.*

Dès la prise de pouvoir des Britanniques sur la Palestine en 1917 débute la troisième vague d'immigration, en majorité des travailleurs venus de Russie⁴⁴. L'immigration et l'apport de capitaux sont pourtant beaucoup plus faibles que prévu et ce sont les conditions économiques d'accueil des migrants qui vont devenir un véritable défi pour le mouvement sioniste. Une forte émigration a même lieu en 1923 lorsque le pays connaît une crise économique (dépression, déflation) [Rosenzweig R. N., 1989]. Puis « en 1926, la part de la population juive de Palestine atteint 18,4 % de la population totale, soit son taux le plus élevé depuis 1917. Cependant, en raison d'un très faible afflux d'immigrants et du départ de nombreux immigrés [...], ce même chiffre retombe ensuite à 17,7 % en 1928 » [Khalidi R., 2007 : 317]. Les difficultés économiques en Palestine ainsi que les troubles politiques « entraînent une baisse du taux migratoire ainsi que l'émigration de nombreux juifs de Palestine. L'onde de pessimisme qui s'ensuit touche jusqu'aux dirigeants sionistes les plus convaincus » [*ibid.* : 64]. Mais la situation change lorsque l'immigration reprend au milieu des années 1930, « doublée d'une entrée massive de capitaux apportés par les réfugiés fuyant l'Allemagne nazie » [*ibid.*]. De 1932 à 1935 la population juive a augmenté de 174 500 personnes environ, soit plus du double de la croissance de la population arabe à l'époque (81 000) [Khalidi W., 1987 : 842-843]. Une disparité de croissance qui joue un rôle crucial dans la détermination du moment et l'intensité de la révolte arabe de 1936-1939.

Les flux migratoires juifs dépendent ainsi de la situation économique du pays et des ressources financières du mouvement sioniste. C'est d'ailleurs la ligne directrice suivie par l'Administration mandataire qui entend conditionner l'immigration juive aux capacités d'absorption de l'économie. Ce faisant, les Britanniques espèrent encourager le mouvement sioniste à redoubler ses efforts pour importer des capitaux de la diaspora juive qui bénéficieront au développement du pays [Smith B., 1993]. Ceci est réaffirmé dans le Livre blanc de 1922, qui fait suite à l'éclatement d'une révolte arabe contre les dispositions du mandat, où il est dit que l'immigration se fera en fonction des moyens financiers des migrants et de l'intérêt de la

44 Entre 1882 et 1914, le pays connaît deux premières vagues d'immigration, avec un total de 55 à 70 000 personnes, mais également une émigration, entre 16 à 31 000 personnes soit entre 29 et 44 % des migrants ou leurs descendants qui repartent [Rosenzweig R. N., 1989 : 17].

population. Il n'y est pas tenu compte en revanche des craintes ou des revendications d'ordre politique que soulève cette immigration pour les Arabes. Conformément à cette politique, des certificats d'immigration sont émis selon des critères qui distinguent quatre (trois au départ) catégories socio-économiques. Selon la terminologie de l'époque, la première catégorie est celle des *travailleurs*, pris en charge par l'Agence Juive qui s'occupe de leur intégration (logement, emploi). La seconde catégorie se rapporte aux *capitalistes*, qui sont en mesure de se prendre eux-mêmes en charge. Ceux-ci possèdent une richesse minimum variant entre 500LP et 1000LP (250LP pour les artisans qualifiés) et/ou assurés d'un revenu de 60LP par an. Les troisième et quatrième catégories concernent le *regroupement familial* et les *étudiants*, et se trouvent également soumises aux conditions de prise en charge par le mouvement sioniste⁴⁵ [Smith B., 1993 : 66]. Selon les rapports de l'Agence Juive, 83 825 *capitalistes*, 174 126 *travailleurs*, et 69 654 *autres dépendants* ont immigré en Palestine entre 1922 et 1945⁴⁶ [Zu'bi N., 1984 : 97].

Ainsi les restrictions à l'immigration ne concernent-elles que les personnes financièrement dépendantes de l'Agence Juive. Celle-ci est alors tenue de démontrer à l'Administration britannique que les nouveaux arrivants seront facilement absorbés par l'économie. S'ensuivent des négociations interminables pour accroître le nombre de personnes autorisées à immigrer et pour obtenir que seul le secteur juif de l'économie soit pris en compte dans les calculs, indépendamment du sort du secteur arabe. L'Agence juive obtient progressivement de pouvoir superviser l'immigration des *Juifs autosuffisants* et parvient à jouer un rôle prépondérant dans la détermination des flux de ses autres migrants. Or face à la colère arabe et aux difficultés économiques du pays, les Britanniques vont parfois chercher à renforcer leur propre contrôle, ce qui est une source de tensions croissantes avec les sionistes. Il est entendu que les appréhensions de l'Administration mandataire ne concernent que les migrants financièrement à charge, et que celle-ci s'en tient à sa volonté de faciliter l'implantation d'un foyer national

45 Ceci étant, l'Organisation sioniste organise et règlemente l'entrée des immigrants qui sont à sa charge en établissant une présélection des candidats par le biais d'un processus de préparation idéologique et d'une formation professionnelle dans leurs pays d'origine.

46 Par ailleurs, des milliers de migrants ne sont pas catégorisés ou échappent au contrôle des autorités. Selon les estimations britanniques rapportées par Walid Khalidi, le nombre d'immigrants juifs est de 359 338 pour la période 1920-1945 [Khalidi W., 1987 : 842-843]. Sami Hadawi établit une balance migratoire positive de 365 329 pour l'ensemble du pays sur la période 1922-1945, et une balance migratoire pour la population juive de 327 686 ce qui représente une contribution de presque 90 % de la croissance démographique liée à l'immigration [Hadawi S., 1957 : 9].

juif. Pourtant l'augmentation du taux de chômage dans le *Yichouv* indique que beaucoup de migrants arrivent sans moyens, et illustre son incapacité à faire respecter le critère d'absorption⁴⁷ [Gabe E. B., 2013 ; Abdo N., 1992 : 82]. Par ailleurs, il apparaît que malgré le dynamisme de l'économie juive, l'établissement de colonies et l'installation des colons continuent sur toute la période d'être une charge financière pour le mouvement sioniste qui reste dépendant de l'importation de capitaux extérieurs pour mener à bien son projet [Smith B., 1993 : 84-85].

- *La politique du « travail juif ».*

En 1890, quelques 400 familles arabes vivent et travaillent sur les terres de la colonie privée du Baron de Rothschild, Rishon LeZion, qui compte tout au plus une quarantaine de familles juives. Vers la fin du 19^{ème} siècle, la poussée démographique, l'imposition de plus en plus lourde sur la propriété foncière et l'activité agricole et la politique d'expropriation par les propriétaires sionistes conduisent un nombre croissant de paysans arabes à dépendre du travail salarié. Selon l'enquête d'une commission britannique envoyée en 1929, 29,4 % de la population rurale est, à cette date, totalement dépendante d'un travail salarié pour sa subsistance, ce qui n'inclut pas le prolétariat urbain composé des travailleurs dans l'industrie ou la construction (*voir la note 22 de ce chapitre*). Ceux-ci en viennent à former une main-d'œuvre abondante et bon marché pour le secteur capitaliste naissant, principalement (juif) européen. Dans les travaux d'inspiration dualiste, ce phénomène constitue un argument en faveur de l'idée que l'expansion du *Yichouv* fut profitable à la population arabe, en lui assurant des opportunités d'emploi. Nahla Zu'bi [1984] réfute cet argument en reprenant le raisonnement de Marx sur l'articulation des modes de production. Selon elle, c'est l'expansion même du secteur (européen-juif) capitaliste de l'économie qui a eu pour conséquence l'expropriation des paysans (palestiniens) du secteur précapitaliste, et ainsi leur transformation en main d'œuvre disponible. De même, pour les investisseurs du secteur capitaliste, les travailleurs arabes ont l'avantage de coûter moins cher en salaires et sont également plus expérimentés que les colons juifs et plus familiers du travail de la terre.

47 Les rapports britanniques indiquent 60 000 migrants clandestins juifs sur la période du mandat [Badil, COHRE, 2005 : 21].

Très tôt pourtant, l'emploi de travailleurs arabes est perçu comme un danger par la direction du mouvement sioniste, quand bien même celui-ci est source de profits pour la classe des capitalistes privés. Dans son ouvrage *Land, labor and the origins of the Israeli-Palestinian conflict 1882-1914* [1989], Gershon Shafir montre comment en 1914, le mouvement sioniste a déjà développé des réponses aux principaux défis rencontrés par la colonisation juive en Palestine. D'abord, face à la difficulté de pourvoir un emploi durable aux nouveaux migrants en tant qu'ouvriers agricoles dans les colonies privées, en raison des hauts salaires requis et des opportunités de travail limitées, une nouvelle forme de colonie agricole est inventée, le kibboutz. Avec le soutien technique et financier de l'Organisation sioniste et de capitalistes juifs, l'organisation collective du kibboutz permettra une absorption plus efficace et moins coûteuse des colons. Au même moment, certains groupes de la mouvance travailliste adopte le principe du « travail juif » et font du travailleur le garant du succès national juif et la pierre angulaire de la bataille démographique en cours dans le pays⁴⁸. Cela passe par l'exclusion maximale des travailleurs arabes de l'économie juive afin de créer des opportunités d'emploi pour les colons juifs.

La priorité au « travail juif » devient peu à peu dominante au sein du mouvement sioniste. En 1929, lors du Congrès Sioniste (déjà évoqué plus haut), il est convenu que les travaux agricoles entrepris sur les terres du FNJ, ainsi que les divers projets de l'Agence, devront tous répondre au principe du « travail juif ». Le principe est également promu auprès de l'Administration britannique, qui favorisera généralement l'emploi des colons dans le secteur public. Dès 1920, la Histadrout joue évidemment un rôle central dans la promotion du « travail juif », en se donnant pour charge d'assurer un emploi aux travailleurs juifs tout en préservant leurs niveaux de vie face à la concurrence des travailleurs arabes. Le respect d'un tel principe sera par ailleurs encouragé dans le secteur privé, en usant de la force si nécessaire. Des « gardiens du travail » affiliés à la Histadrout se rendent dans les colonies et sur les sites de construction employant des Arabes, pour intimider les employeurs juifs et les travailleurs arabes. Il arrive même que les projets de l'Administration britannique soient la cible de leurs violences [Abdo N., 1992 : 83]. Ces pratiques ne manqueront pas de provoquer des protestations de la part des capitalistes

48 « La vocation du sionisme est de mener vers l'Etat : sans cette vocation, c'est une idée creuse. La construction d'un Etat juif impose tout d'abord une majorité juive en Eretz-Israël, et le seul qui soit en mesure de nous mener à cette majorité est le travailleur juif » [Ben Gourion, 1925, cité par Sternhell Z., 2004 : 374].

juifs qui continueront à employer des travailleurs arabes, sans jamais remettre en cause toutefois la nécessité de prioriser le « travail juif »⁴⁹. En cela, les entreprises privées font part de leur attachement au projet national juif, ce qui leur permet de bénéficier d'un accès aux ressources importantes du mouvement sioniste [Abdo N., 1992 : 87]⁵⁰. En effet, la conquête du « travail juif » n'aurait pas été envisageable sans une importation massive de capitaux en provenance de la diaspora juive qui subventionnent l'activité économique du *Yichouv* et lui permettent d'échapper aux réalités du marché local [Wolfe P., 2012].

Cela étant, le principe du « travail juif » n'exclut pas un recours continu à une main d'œuvre arabe⁵¹. Ceux-ci sont moins bien payés que les travailleurs juifs et obtiennent généralement les emplois les moins valorisés. A titre de comparaison, le salaire journalier moyen d'un travailleur non qualifié dans le bâtiment en 1938 est de 125mils⁵² pour un Arabe et de 350mils pour un Juif. Pour la même année, le salaire journalier moyen d'un maçon est de 350mils pour un Arabe et de 600mils pour un Juif [Abdo N., 1992 : 72]. Même dans le secteur public, les différences de salaires entre travailleurs juifs et arabes est édifiante. Dans le département des travaux publics par exemple pour l'année 1942-1943, le salaire journalier est de 220mils en moyenne pour les Arabes et de 470mils en moyenne pour les Juifs [Abdo N., 1992 : 77].

49 Cette ségrégation dans le travail contraste avec celle mise en œuvre dans l'Apartheid sud-africain où l'économie coloniale repose en majeure partie sur l'exploitation des populations locales. En Palestine, les deux tendances continuent de coexister dans un marché du travail compartimenté.

50 « C'est ce qui explique [...] pourquoi la Histadrout a pu faire travailler côte à côte des hommes aux idéologies différentes, voire opposées. L'obéissance à l'organisation et l'observance des règles du jeu national étaient des exigences qui renvoyaient au second plan les divergences économiques et sociales » [Sternhell Z., 2004 : 382].

51 En 1936, 12 000 travailleurs arabes sont employés dans l'économie juive sur un total de 82 000 employés, soit presque 15 %. Ceux-ci comptent à ce moment pour 35 % de la main d'œuvre dans le secteur agricole juif [Rosenzweig R. N., 1989]. Il ressort également que sur 5 811 ouvriers agricoles employés dans 5 grandes colonies juives en 1930, 53 % étaient des ouvriers arabes [Mansour A., 1983 : 20]. Metzger rapporte les nombres de 4 200 travailleurs arabes employés par des Juifs en 1922 et de 12 000 en 1935. Ceux-ci représentent environ 2,2 % et 4,7 % de la main d'œuvre arabe employée à ces deux dates. Par rapport à la croissance rapide de la main d'œuvre juive, de 26 600 travailleurs juifs en 1922 à 130 100 en 1935, le recours aux travailleurs arabes dans l'économie juive apparaît en constante diminution. Avec la révolte de 1936, cette tendance s'exprime en termes absolus. En 1945, seuls 4 000 travailleurs arabes sont toujours employés par des entrepreneurs juifs [Metzger J., 1998 : 219].

52 1 000mils = 1LP.

Tableau 3-6 - Différentiel de salaires Arabes/Juifs, par profession, par ratio (salaire arabe = 1)			
	1931	1935	1934/1935
Maçons	1,100	1,182	
Tisserands	3,750	3,182	
Employés de l'Administration (personnel régulier)			3,180
Employés de l'Administration (personnel contractuel)			2,918

Source : Metzer J., 1998 : 124.
 Remarques : Les ratios sont établis à partir du salaire quotidien moyen dans chaque profession et par année.

Par ailleurs, confronté à la difficulté d'accroître significativement ses possessions territoriales, le mouvement sioniste voit en l'industrie une solution pour absorber un plus grand nombre de migrants juifs. Pourtant les premières industries sont peu rentables car privées d'un marché local significatif. L'Administration britannique encourage elle aussi le développement industriel du *Yichouv* comme moyen d'accroître la capacité d'emploi de l'économie et de réduire les tensions communautaires. Elle mène une politique fiscale avantageuse (voir le §1.2) et embauche elle-même de nombreux travailleurs juifs dans ses projets industriels en prenant soin de les payer selon les standards de vie européens⁵³. En 1921, l'industrie emploie 4 750 travailleurs juifs. En 1936, elle en emploie 30 400 [Gabe E. B., 2013 : 41]. Les industries juives également appliquent le principe du « travail juif », et lorsqu'elles embauchent des travailleurs arabes, elles le font à des salaires moins élevés et à des postes à moindre responsabilité. Par ailleurs, les Britanniques accordent à des concessionnaires juifs des projets majeurs tels que la construction et l'exploitation de la principale station d'électricité du pays, l'extraction de sel de la Mer morte, ou le développement du réseau routier.

- *La structuration d'une économie juive mixte...*

Ainsi les conditions particulières dans lesquelles se réalise la colonisation sioniste mènent-elle le mouvement à établir une direction centralisée du *Yichouv* et à prendre en charge son

53 Cette convergence des intérêts entre les Britanniques et le mouvement sioniste est parfaitement illustrée dans le cas de la construction du port de Haïfa. Voir également la note 26 de ce chapitre.

développement économique. Divers organes, dont la plupart en viennent à être dirigés par la tendance travailliste, s'occupent de l'installation du colon, de son activité économique, de son éducation, de sa sécurité. Cette action centralisée tient du sentiment d'urgence qui prévaut face au danger croissant que représente la mobilisation arabe. Il devient impératif alors de hâter l'expansion territoriale, la croissance démographique ainsi que l'accumulation capitaliste juive, ce qui nécessite des investissements collectifs immédiats dans des projets qui ne sont pas toujours rentables à court-terme. De fait, la Palestine étant trop peu attractive pour motiver les investisseurs, la promotion d'une implantation via l'initiative privée est vouée à l'échec. De même la quête de profits conduit nombre de patrons à employer des travailleurs arabes à bas salaires compromettant alors l'immigration de travailleurs juifs. Ces considérations vont motiver l'adoption d'une approche collectiviste en vue de discipliner travailleurs et capitaux dans le projet national, et l'usage de mécanismes non marchands pour protéger le secteur juif naissant. Ce faisant, la direction sioniste parvient à compartimenter l'économie du pays et ainsi à promettre aux colons venus d'Europe un niveau de vie similaire à celui qu'ils connaissaient là-bas.

L'hégémonie du sionisme travailliste ne conduit pas toutefois à la concentration de toute l'activité économique dans le secteur « national » juif. Tout au long de la période du Mandat, la part de l'économie « nationale » juive (les coopératives, les kibboutz, la Histadrout) ne dépasse pas 20 % du PNB juif. Du point de vue de l'emploi, 14 000 personnes sont employées en 1944 dans les établissements économiques de la Histadrout, et 26 000 travaillent dans les colonies communautaires, ce qui représente 18 % de la population juive active employée (222 000) en Palestine à l'époque [Metzer J., 1998 : 198]. De fait, malgré les arguments en faveur d'un renforcement de la sphère publique dans l'économie juive, la direction sioniste dans les années 1920 voit dans l'accumulation d'un capital privé un objectif national en lui-même [Metzer J., 1998 : 197]. En effet, le principal réservoir de capital est concentré dans les classes bourgeoises et moyennes de la diaspora juive qui ont besoin d'un environnement propice pour accepter d'engager leurs ressources. Aussi le mouvement sioniste, avec l'aide de l'Administration britannique, multiplie ses efforts pour assurer aux entrepreneurs juifs des conditions favorables à la réussite de leurs activités économiques. Cela contribue à l'émergence d'une économie juive mixte, dans laquelle coexiste un secteur collectif relativement cloisonné et un secteur privé parrainé et dépendant évoluant dans un environnement de marché.

- ...au détriment de l'économie palestinienne.

Les directives politiques et économiques des organes sionistes contribuent ainsi à l'émergence d'une économie juive spécifique, mais non pas indépendante de l'économie arabe. Pour autant, l'hypothèse d'une articulation de type centre-périphérie entre un secteur capitaliste et un autre précapitaliste au sein d'une même formation sociale ne rend pas compte du relatif cloisonnement qui caractérise les économies juive et arabe. Celui-ci est pourtant sensible lorsque l'on compare les salaires, la répartition du revenu ou de l'emploi par secteurs d'activité, ou encore la consommation pour chaque communauté [Mansour A., 1983 : 21-24]. De même, l'on ne peut considérer isolément les rapports entre les deux communautés sans tenir compte du contexte colonial de l'époque, qu'il s'agisse d'examiner le rôle de l'Administration britannique ou l'impact des flux de migrants et de capitaux (occidentaux) juifs, ce dernier contrastant avec l'isolement et le confinement dans lequel sont placés les Palestiniens.

Tableau 3-7 - Répartition du Revenu National entre communautés juive et arabe, par secteurs d'activités, en 1936 et 1944						
	1936			1944		
	Juifs (%)	Arabes (%)	Total (%)	Juifs (%)	Arabes (%)	Total (%)
<i>Agriculture</i>	30,1	69,9	100	30,8	69,2	100
<i>Industrie</i>	64,4	33,5	100	88,3	11,7	100
<i>Construction</i>	83,2	16,8	100	48,2	51,8	100
<i>Commerce, transport, finance</i>	59,2	40,8	100	64,2	35,8	100
<i>Administration, municipalités</i>	23,3	76,7	100	36,0	64,0	100
<i>Total</i>	52,6	47,4	100	59,7	40,3	100
<i>Population</i>	28,1	71,9	100	30,4	69,6	100

Source : Zureik E., 1979 : 58.

Remarques : Dans les données concernant le secteur de l'industrie en 1936 apparaît un résidu de 2,1 % qui n'est pas attribué à la contribution des communautés juive et arabe et sans aucune précision sur l'origine de cette contribution.

Dans les chiffres, les deux secteurs juif et arabe connaissent une croissance relativement forte bien que différenciée. Aussi, au cours des années 1930, la part de l'économie entre les mains de la communauté juive, beaucoup plus réduite en nombre va dépasser celle détenue par les Arabes, bien que l'écart entre les deux ne se creuse guère avant 1948. La part de l'économie

arabe passe de 81 % en 1922 à 56 % en 1931, descendant à 43 % en 1933 et se maintenant entre 43 % et 45 % pendant le reste de la période du mandat. De même, le secteur arabe est largement basé sur l'agriculture tandis que le secteur juif compte de plus en plus sur son industrie.

L'établissement d'une économie exclusive permet au mouvement sioniste de produire les conditions de sa suprématie, une communauté juive conséquente et organisée avec une base territoriale. Néanmoins l'importance de la *conquête de l'économie* dans le processus de colonisation sioniste ne signifie pas que celle-ci fut pacifique, sauf à neutraliser le rôle joué par la puissance mandataire. J'ai évoqué à plusieurs reprises comment l'implantation des colonies a provoqué l'hostilité croissante de la population arabe et la dure répression policière et militaire employée pour la réprimer. Loin de correspondre au cadre idéalisé du marché concurrentiel, l'expropriation des Arabes palestiniens est une condition essentielle de l'établissement d'un foyer national juif, ce qui prend une tournure décisive au cours des événements de 1947-1949.

Tableau 3-8 - Contribution au Produit National Brut et à l'emploi par secteur d'activité pour chaque communauté en 1931 et 1945				
	Contribution au PNB arabe (en%)	Contribution à l'emploi dans le secteur arabe (en%)	Contribution au PNB juif (en%)	Contribution à l'emploi dans le secteur juif (en%)
1931				
<i>Agriculture</i>	33,9	63,2	14,6	26,1
<i>Industrie</i>	10,7	8,2	21,4	20,3
<i>Construction</i>	3,2	2,3	6,7	8,7
<i>Services</i>	52,2	26,3	57,3	44,9
<i>Total</i>	100	100	100	100
1945				
<i>Agriculture</i>	38,9	54,5	10,7	12,9
<i>Industrie</i>	10,3	8,8	33,1	30,9
<i>Construction</i>	2,4	5,0	6,0	4,3
<i>Services</i>	48,4	31,7	50,2	51,9
<i>Total</i>	100	100	100	100
<i>Source : Metzger J., 1998 : 142</i>				
<i>Remarques : Les travailleurs arabes employés dans l'économie juive sont ici comptés dans les données relatives au secteur juif.</i>				

SECTION 3 / REGIME ECONOMIQUE D'UN « COLONIALISME INTERNE »

L'expulsion massive des Palestiniens dans les mois qui précèdent et qui suivent la création de l'Etat d'Israël en mai 1948 permet de sécuriser la prééminence de la société juive dans le pays au détriment de la société palestinienne (§3.1). La minorité arabe palestinienne demeurée sur le territoire du nouvel Etat est alors soumise à une politique de confinement politique et territorial d'autant plus efficace que la direction sioniste possède désormais les moyens étatiques de son ambition (§3.2). Ce faisant, la concentration des ressources économiques aux mains de l'Etat et des principales institutions sionistes, ainsi que la subordination de l'économie palestinienne constituent une modalité importante de l'effort pour entériner une souveraineté juive exclusive sur le pays au détriment de sa population arabe (§3.3).

3.1/ La Nakba de Palestine

J'ai évoqué plus haut l'enjeu lié à la compréhension et à l'interprétation des événements qui, de novembre 1947 jusqu'au milieu de l'année 1949, ont vu l'établissement d'un Etat à majorité juive sur la majeure partie du territoire et l'expulsion massive des Palestiniens. Mon intention n'est pas ici de rendre compte des débats que ces événements soulèvent et de leurs implications politiques. Je prends toutefois le parti de considérer qu'ils ne peuvent être compris autrement que dans la continuité de processus historiques antérieurs, d'où l'intérêt que j'y ai porté. Je rapporte ici quelques faits permettant de saisir l'ampleur du basculement qui s'opère alors dans le rapport entre les deux communautés. La Palestine compte, en 1918, 700 000 habitants environ, dont 644 000 Arabes (92 %) et 56 000 Juifs (8 %). Ces derniers possèdent alors environ 2 % des terres du pays. Lorsque le mandat prend fin, en mai 1948, la Palestine compte désormais 2 115 000 habitants, dont 1 380 000 Arabes (65 %) qui sont majoritaires dans quinze des seize districts du pays, et 700 000 Juifs (33 %) (*annexe 2*). De plus, les Arabes détiennent environ 47,79 % de toutes les terres (soit 88,5 % des terres privées) et les Juifs 5,67 %. Par

ailleurs 46 % des terres sont encore du domaine de l'Etat, ce qui couvre à cette époque différents types de propriété [Hadawi S., 1957 : 10-12]⁵⁴ (*annexe 3*).

Le 29 novembre 1947, l'ONU adopte la résolution 181 selon laquelle elle approuve un plan de partition de la Palestine en deux Etats⁵⁵. Les détails concernant le plan de partition et le déroulé des événements qui l'accompagnent sont abondamment relatés ailleurs (*annexe 4*). Je me contente ici d'en rappeler les principaux résultats démographiques et territoriaux. Ce plan est accepté par l'Agence Juive qui émet néanmoins quelques réserves. Il est en revanche catégoriquement rejeté par les Palestiniens et les Etats arabes. Des combats éclatent aussitôt en Palestine entre les deux communautés tandis que les milices sionistes se lancent dans une conquête organisée du territoire pour y établir leur Etat. Les forces armées palestiniennes, quant à elles, paient encore le prix de la répression britannique des années 1936-1939 et sont rapidement terrassées. Ainsi les premiers mois de 1948 sont particulièrement violents et plusieurs massacres sont commis à l'encontre de la population palestinienne. Le 14 mai 1948, les Britanniques annoncent la fin officielle de leur mandat et le lendemain, l'Organisation sioniste déclare l'indépendance de l'Etat d'Israël. Les territoires sous contrôle sioniste excèdent largement les possessions foncières juives et plusieurs grandes villes sont déjà occupées. Les armées arabes entrent en guerre à ce moment-là et sont rapidement défaites par l'armée israélienne. Puis, entre février et juillet 1949, des armistices sont signés entre Israël et les différents Etats arabes concernés [Khalidi R., 2007 ; Masalha N., 2012].

A l'issue de cette guerre, le mouvement sioniste a conquis 77,4 % du territoire et se trouve enfin aux commandes d'un Etat indépendant. Parallèlement, 22,6 % du territoire reste aux mains des Arabes, la Cisjordanie (21,3 %) et la bande de Gaza (1,3 %). La première est annexée par la Jordanie, tandis que la seconde passe sous administration égyptienne⁵⁶. Durant cet épisode, 531 villes et villages sont détruits ou dépeuplés et environ 800 000 Palestiniens sont poussés à l'exil, la moitié ayant déjà quitté son lieu de résidence avant le départ des Britanniques [Badil, COHRE, 2005 : 30]. Ceux-ci représentent 55 % de la population arabe palestinienne de l'époque et 85 %

54 Il existe une légère différence entre les chiffres rapportés plus haut par Badil et COHRE (tableau 4), moins précis mais couvrant toute la période, et ceux présentés ici à partir du travail de Sami Hadawi.

55 Les Etats-Unis, désormais pleinement acquis à la cause sioniste, jouent un rôle décisif au côté du mouvement sioniste. Les Juifs représentent alors 1/3 de la population en Palestine et possèdent 7 % des terres. Selon la résolution 181, ils se voient accorder 55 % du pays pour y fonder leur Etat.

56 Les deux territoires seront occupés par Israël en 1967 et la Jordanie renonce officiellement à la Cisjordanie en 1988.

des habitants arabes du territoire qui sera saisi par le nouvel Etat. Parmi eux, 350 000 Palestiniens ont fui vers la Cisjordanie, environ 200 000 s'installent dans la bande de Gaza et le reste émigre vers les pays arabes voisins, au Liban, en Syrie, en Irak, et dans les Etats du Golfe. Les Palestiniens restés sur le territoire sous autorité israélienne sont au nombre de 150 000 environ, et constituent 17 % environ de la population [Khalidi R., 2007 ; Hadawi S., 1957]. Dans la mémoire et l'historiographie arabes et palestiniennes, ces événements sont reconnus sous l'expression de *Nakba* (catastrophe) de Palestine, ou encore la *Nakba* de 1948.

3.2/ Confinement politique et territorial des Palestiniens de l'intérieur

- *Bataille démographique et confinement politique.*

Dès 1948, les autorités israéliennes encouragent une importante immigration afin de consolider durablement la suprématie démographique juive sur le pays. Leur effort est d'ailleurs formalisé en 1950 par la loi du retour (*Return Law*) qui accorde à tous les Juifs du monde le droit à la citoyenneté israélienne. L'Etat et divers organes sionistes prennent en charge l'accueil des nouveaux immigrants juifs qui sont reçus dans des camps de transition. Le nombre de Juifs résidant dans le pays va ainsi doubler en 3 ans, passant de 700 000 à 1,4 million entre 1948 et 1952⁵⁷. En 1952, 18 % de la population juive d'Israël vit dans des camps temporaires et l'intégration des nouveaux immigrants est difficile⁵⁸. L'Etat intervient également dans la répartition géographique et l'installation des nouveaux migrants, selon des considérations stratégiques propres. De 1949 à 1952, 256 nouvelles localités juives sont créées [Rosenzweig R. N., 1989]. Les propriétés « abandonnées » par les Palestiniens constituent aussi une importante contribution à cette politique de peuplement. En 1954, plus d'un tiers de la population juive d'Israël vit sur des propriétés abandonnées et presque un tiers des nouveaux

57 On distingue trois vagues principales d'immigration juive depuis 1948. La première, entre 1948 et 1955, est en provenance des Etats arabes et d'Europe de l'Est. La seconde entre 1956 et 1989, est globalement non organisée, exceptée pour les juifs éthiopiens. La troisième à partir de 1989, est constituée des Juifs de l'ex-Union Soviétique suite à la décision de Gorbatchev de permettre l'émigration vers Israël [Sternhell Z., 2004].

58 A la précarité sociale s'ajoute d'ailleurs des fractures culturelles avec l'arrivée de Juifs du monde arabe. Les Ashkénazes (Juifs européens) représentent 87,5 % des immigrants juifs en Palestine de 1919 à 1948 et forment 80 % de la population juive environ en 1948. Aujourd'hui ils comptent pour environ 36 % de la population juive du pays [Sternhell Z., 2004].

immigrants (soit 250 000 personnes) s'installent dans les zones urbaines désertées par les Arabes. De même, des dizaines de milliers d'ateliers, de magasins et d'usines sont laissés aux mains des Israéliens [Jiryis S., 1976].

Tableau 3-9 - Répartition de la population arabe et juive en Israël, 1948-1974			
	Arabes (en milliers)	Juifs (en milliers)	% des Arabes dans la population totale
1948	157	758,7	17 %
1952	179,3	1 450,2	11 %
1967	392,7	2 383,6	14 %
1980	638,9	3 282,4	16 %
1990	875	3 946,7	18 %
2000	1 185,2	4 955,4	19 %

Source : Abu Namel H., 2004 : 116
Remarques : Environ 69 000 Arabes de Jérusalem-Est viennent s'ajouter au compte de la population arabe en 1967. Les habitants de Jérusalem-Est sont également comptabilisés pour les années suivantes. En 2010, il y a 1 229 936 Arabes en Israël, sans compter ceux de Jérusalem-Est, ce qui équivaut en réalité à 16,9 % de la population totale [Rikaz, 2011].

Parallèlement, une nouvelle réalité s'impose à la minorité palestinienne demeurée dans le pays⁵⁹. D'abord sur les 150 000 Arabes qui sont restés, un tiers environ sont des réfugiés internes qui n'ont pas le droit de revenir dans leurs villages [Beidas R., 2001]. Très vite, les Palestiniens sont soumis à la loi martiale et placés sous couvre-feu militaire, pour le rester jusqu'en 1966. Les rapports à la population arabe sont alors essentiellement sous responsabilité de l'appareil militaire. Les autorités israéliennes ont pour cela recours à des réglementations d'exception héritées de l'époque du mandat (*Defence emergency regulation*) qui leur permettent de prendre

59 Du reste 75 % des Palestiniens *de l'intérieur* vivaient alors dans des zones rurales, répartis dans trois zones, la Galilée, la région du Triangle et le désert du Naqab (Néguev). D'autres encore habitaient dans les villes dites « mixtes », telles que Haifa, Yafa (Jaffa) ou Akka (Acre). Aujourd'hui, ils sont 1,2 millions soit environ 17 % de la population du pays. De même, 60 % des Palestiniens habitent désormais dans les grandes agglomérations (> 15 000 habitants), exclusivement arabes, 12% résident dans les agglomérations de moins de 5000 habitants, et 7 % d'entre eux vivent dans les villes « mixtes » [Rikaz, 2010].

des mesures répressives par simple décision administrative et sans possibilité de recours judiciaire. Dans les faits, cela se traduit par une limitation des mouvements, le bouclage de certaines zones, des incarcérations administratives, ou encore le contrôle de la presse. L'Etat peut également procéder à une politique de déplacement, de morcellement géographique et de confinement de la population arabe⁶⁰ [Jiryis S., 1976].

Les difficultés évidentes à pratiquer un nouvel exode et la nécessité de normaliser la vie politique ainsi que les rapports d'Israël sur la scène internationale, amènent les autorités à lever les mesures les plus explicitement discriminatoires avec le temps. En 1952, la minorité palestinienne du pays se voit accorder la citoyenneté israélienne, ce qui permet notamment aux Israéliens d'en faire une affaire interne plutôt que d'avoir à gérer des litiges à caractère international liés à leurs contentieux avec les Etats Arabes⁶¹. Or le système légal israélien distingue la citoyenneté, qui est israélienne, de la nationalité, qui peut être juive, arabe, bédouine, druze ou circassienne, tout en octroyant une primauté explicite à la population juive⁶². De fait, la *Déclaration d'indépendance* de 1948 affirme le caractère juif de l'Etat et le pays n'a pas de constitution qui définisse l'identité civile de sa population. En revanche, rien ne limite l'action législative de la majorité au Parlement (*Knesset*). C'est donc une majorité, de facto juive, qui édicte les lois qui peuvent être explicitement discriminatoires⁶³ [Adalah, 2011].

Plusieurs lois confirmeront d'ailleurs l'orientation sioniste des institutions publiques et accorderont une prééminence aux Juifs, israéliens ou non, telles la loi du Retour (1950) citée

60 Les déplacés internes sont interdits de retourner dans leurs villes et villages et dès-lors considérés comme « absents » au même titre que les réfugiés, ce qui permet à l'Etat de s'approprier leurs biens et leurs terres. Voir également plus bas.

61 Ainsi par exemple, l'UNRWA délègue à ce moment-là ses responsabilités concernant les déplacés internes palestiniens au gouvernement israélien qui ne leur reconnaît pourtant aucun statut particulier sinon celui d'être « absents » [Boujemaa A., 2010].

62 Ces différentes nationalités donnent lieu à différents traitements dans l'accès à l'éducation, au logement, ou encore concernant la conscription militaire. Ainsi le service militaire est obligatoire pour les hommes et les femmes de nationalité juive, obligatoire pour les hommes de nationalité druze ou circassienne, permis sur base volontaire pour les hommes de nationalité bédouine et interdit pour toute personne de nationalité arabe. Il est d'ailleurs à noter que cette catégorisation est parfaitement arbitraire, se basant tour à tour sur une appartenance religieuse, ethnique ou un mode de vie.

63 Le rapport Koenig interne au gouvernement israélien en 1976 prévoit une expulsion systématique des arabes d'Israël et propose de faire obstacle à leur développement économique afin de les pousser à l'émigration. Des mesures précises sont proposées telles que la restriction à l'emploi, à l'éducation ou aux prestations sociales [Zureik E., 1983 : 778].

plus haut, ou celles officialisant le statut et la fonction des « organisations nationales » sionistes telles que le FNJ ou l'Agence Juive⁶⁴. Celles-ci se voient investies de mandats ouvertement ségrégationnistes en se limitant au segment juif de la population, ce qui est justifié par le fait que ce sont des organisations non gouvernementales dont le financement est privé [Abu Hussein H., McKay F., 2003 ; Zureik E., 1989].

La fin du couvre-feu militaire en 1966 et l'occupation des territoires arabes en 1967 apportent des changements importants dans le traitement des Palestiniens *de l'intérieur*. D'abord ceux-ci sont de moins en moins isolés de l'environnement arabe régional, ce à quoi participe l'avènement des médias de masse. Cela permet également des liens plus rapprochés avec le mouvement national palestinien, avec l'émergence d'institutions représentatives et de partis politiques arabes, et une prise de distance vis-à-vis de la gauche israélienne, seul espace jusqu'alors de leur expression politique. En effet les années 1970 voient naître un nouvel activisme politique à la conscience arabe plus affirmée et qui entre en confrontation directe avec les partis sionistes juifs⁶⁵. La minorité arabe s'oppose de plus en plus aux politiques de dépossession et de discrimination, et réclame la reconnaissance de ses droits collectifs en tant que minorité nationale. En 1976, la première mobilisation nationale organisée par les Arabes est violemment réprimée par la police israélienne. Ceux-ci protestent alors contre une nouvelle tentative du gouvernement pour confisquer leurs terres, mais aussi en soutien au mouvement de libération palestinien et en solidarité avec les Palestiniens des TPO. En 1980, l'organisation d'une convention nationale des représentants Arabes est interdite par décret administratif du Premier ministre Menahem Begin. Puis les difficultés économiques croissantes au cours des années 1980 et les accords d'Oslo signés avec l'OLP en 1993 entraînent un nouveau recul de l'expression politique des Palestiniens *de l'intérieur*.

Pourtant l'augmentation progressive de la proportion de la minorité arabe constitue un sérieux défi pour l'Etat d'Israël. Son comportement à l'égard des Palestiniens de l'intérieur continue ainsi d'être déterminé par des considérations stratégiques et sécuritaires quand bien même certaines politiques ont visé à tirer profit de leur présence dans le pays. De fait, le

64 *Status Law (1952)*. Cette loi accorde à l'Organisation sioniste mondiale ainsi qu'à son organe exécutif, l'Agence juive, la charge d'œuvrer activement pour consolider la majorité juive du pays.

65 De nouvelles organisations politiques sont créées : National Union of Arab Students, National Committee of Arab Councils and Mayors, The Druze Initiative Committee, The committee for the defense of Arab land, the Islamic initiative committee, Sons of the village.

déclenchement en 2000 de la Seconde Intifada (soulèvement) dans les TPO voit la fracture politique franchir de nouveaux crans. Les tensions, qui vont parfois jusqu'à l'affrontement, indiquent que la minorité arabe est toujours perçue par les autorités comme une menace pour Israël. Ces dernières années, d'autres lois sont promulguées qui exacerbent la stigmatisation des Palestiniens *de l'intérieur*. Ainsi en 2003, entre en vigueur une loi qui interdit le regroupement familial des citoyens palestiniens d'Israël mariés à des Palestiniens des TPO ou des Arabes des pays autour. En 2008, le parlement israélien édicte une nouvelle loi pour réglementer l'admission des citoyens arabes en tant que résidents de certaines localités israéliennes, et une loi permettant la résiliation de la citoyenneté en cas d'activité liée au « terrorisme et à l'espionnage » ce qui dans les faits donne de nouveaux outils pour réprimer l'activisme politique arabe [Adalah, 2011].

- *Le confinement territorial.*

Au moment de sa création, l'Etat d'Israël est également confronté au double défi de s'approprier des terres qui sont majoritairement des propriétés de la population arabe et de les occuper pour lui en interdisant définitivement l'accès. Comme déjà à l'époque du mandat, l'établissement de cadres légaux et administratifs à l'apparence neutre va permettre une discrimination délibérée et le renforcement de la mainmise sioniste sur le pays. Tandis que de nombreux propriétaires palestiniens sont désormais en exil, l'état d'urgence décrété en mai 1948 donnera l'occasion aux autorités israéliennes de mener une politique de déplacement et de regroupement forcés de la population arabe restée dans le pays⁶⁶. De même que les réfugiés, ces déplacés *de l'intérieur* n'ont pas la permission de retourner sur leurs terres, qui pour certaines, restent encore inoccupées à ce jour⁶⁷. Les années 1950 sont ainsi marquées par la confiscation massive de terres via divers procédés, et l'établissement de nouvelles agglomérations juives. D'une part, la destruction de nombreux villages palestiniens pour les remplacer par des agglomérations juives, des routes, des parcs et des forêts, constituent un moyen décisif pour s'assurer que les réfugiés

66 L'ordonnance n°1 du 19 mai 1948 du Conseil Provisoire de l'Etat israélien reconduit en effet la loi sur l'état d'urgence et les réglementations d'exception (*Defence emergency regulation*) mises en place par les Britanniques en 1945. L'Article 125 de cette loi autorise le gouverneur militaire à restreindre l'accès à une zone par simple décision administrative.

67 Au moment où est édictée la loi sur la propriété de l'absent en 1950 (voir note plus bas), entre 40 000 et 75 000 Palestiniens ne se trouvent pas sur son lieu de résidence, bien que toujours dans le pays. Ceux-là seront les « présents-absents », présents physiquement mais absents au regard de la loi, ils perdent en conséquence leurs propriétés.

ne rentreront plus [Masalha N., 2012 : 5]⁶⁸. De l'autre, usant d'un nombre imposant de décrets militaires et de lois en la matière, les autorités israéliennes légalisent la confiscation des biens des réfugiés « absents », des Palestiniens encore « présents » dans le pays ou encore la récupération des propriétés publiques ou du *waqf*.

Au total, 117 lois et ordonnances militaires sont prononcées pour exproprier la population arabe dont les plus importantes sont l'ordonnance sur les zones abandonnées (1948)⁶⁹, la loi sur la réquisition des terres (1949)⁷⁰, la loi sur les zones de sécurité (1949)⁷¹, la loi sur la propriété de l'absent (1950)⁷², la loi sur l'exploitation des terres non cultivées (1951)⁷³ et la loi d'acquisition de la terre (1953)⁷⁴ [Jiryis S., 1976, Badil, 2013 : 10]. Par cette dernière loi, le gouvernement entend régulariser la saisie des terres et se débarrasser de toute complication légale pouvant

68 Il y a là un enjeu de désarabisation et de judaïsation de la Palestine pour marquer le caractère définitif de la colonisation juive. Entre 1948 et 1960, des campagnes de forestation ont ainsi permis de faire disparaître les traces de plusieurs villages palestiniens entièrement rasés après la *Nakba* [Jiryis S., 1976]. De même, le changement de la toponymie des lieux participe de la bataille pour l'appropriation du pays et de son histoire [Masalha N., 2012].

69 *Abandoned Areas Ordinance* (1948). Cette ordonnance autorise le gouvernement à définir comme zone abandonnée tout territoire conquis par l'armée ou déserté par ses habitants, et à disposer en conséquence des propriétés de la zone. Cette ordonnance donne également les compétences au gouvernement pour gérer l'expropriation des biens, mobiliers et immobiliers, afin de réguler le phénomène de spoliation des terres arabes qui prend alors des tournures de razzias [Jiryis S., 1976].

70 *Emergency Land Requisition (Regulation) Law* (1949). Cette loi autorise l'Etat à se saisir des terres ainsi que des habitations pour en faire usage lorsque cela est jugé nécessaire pour la défense du pays, la sécurité publique, la sauvegarde des services sociaux de l'Etat, l'installation de nouveaux immigrants, la réhabilitation de vétérans ou de soldats invalides [Jiryis S., 1976].

71 *Emergency (Security Zones) Regulations* (1949). La loi autorise le ministère de la Défense à désigner des zones de sécurité, placées sous contrôle de l'armée et permettra notamment, jusqu'en 1972, aux autorités israéliennes de mettre la main sur les zones frontalières [Jiryis S., 1976].

72 *Absentee's property law* (1950). L'objet de cette loi est d'établir un statut légal quant aux propriétés de réfugiés palestiniens en les transférant à un organisme dépositaire (*Custody*) dans l'attente que soit réglé le sort des propriétaires absents. Or la définition que donne la loi des « absents » est suffisamment large pour inclure tout ressortissant arabe ou palestinien qui depuis 1947 a quitté, même provisoirement, son lieu de résidence [Jiryis S., 1976].

73 *Emergency Regulations (Cultivation of Waste Lands) Law* (1951). Actée une première fois en 1948, et amendée à plusieurs reprises par la suite, cette loi autorise le ministère de l'Agriculture à prendre le contrôle d'une terre pour en assurer l'exploitation lorsqu'il considère que celle-ci est négligée et que l'usage qu'en fait le propriétaire est insatisfaisant. Dans la pratique, le ministère de l'agriculture se saisira de nombreuses terres situées dans des zones déclarées fermées par ordre militaire [Jiryis S., 1976].

74 *The Land Acquisition (Validation of Acts and Compensation) Law* (1953). Tandis que les précédentes lois traitent du contrôle de l'accès aux propriétés, de l'usage ou de la saisie des biens, celle-ci légalise rétroactivement l'expropriation en validant l'acquisition par l'Etat des biens qui ne sont pas en possession de leurs propriétaires au 1^{er} avril 1952, au motif que ceux-ci sont toujours requis pour le développement et la sécurité du pays. La loi prévoit ainsi le versement de compensations financières, généralement calculées au désavantage des propriétaires arabes [Jiryis S., 1976].

émerger par la suite. En 1960, deux lois successives (*Basic law : Israel lands* et *Israel lands law*) vont préciser le statut et l'usage des propriétés foncières de l'Etat et du FNJ. Celles-ci y sont désormais désignées comme « terres d'Israël », et par conséquent soumises au principe d'inaliénabilité de la propriété juive déjà exercé par le FNJ. Par ailleurs, ce dernier se voit accorder un rôle central dans l'élaboration des politiques territoriales et l'administration des « terres d'Israël » qui comptent pour plus de 90 % des terres du pays⁷⁵. Ces nouvelles dispositions conduisent au renforcement et à la formalisation des restrictions d'accès à la terre imposées aux Palestiniens *de l'intérieur* [Abu Hussein H., McKay F., 2003 ; Badil, 2013]⁷⁶.

Toutes ces lois ne passeront pas sans une opposition grandissante de la part de la population arabe. L'intensification des protestations conduit même le parlement israélien à abandonner un projet de lois au début des années 1960 visant à autoriser de nouvelles confiscations de terres. Comme je l'évoquais plus haut, la mobilisation des Palestiniens va s'amplifier au cours des années 1970 et 1980, avec une première grande grève nationale en 1976 (*Journée de la Terre*), suivie d'une manifestation qui sera réprimée dans le sang par la police israélienne. Par ailleurs, des protestations se font également entendre au sein du parlement israélien devant l'extension excessive des pouvoirs du gouvernement à travers ces lois. Toujours est-il qu'afin de calmer la colère arabe, le gouvernement réduira progressivement les mesures de sécurité, pour les remplacer par des politiques relatives au développement et à l'aménagement du territoire.

L'effort le plus significatif sera probablement celui entrepris pour accroître la présence juive en Galilée et dans le Naqab [Badil, COHRE, 2005 : 59-63]. La Galilée, région située entre Nazareth et la frontière libanaise est en effet majoritairement peuplée par des Arabes, ce qui pourrait constituer une menace pour la sécurité du pays et pour les quelques agglomérations juives qui s'y trouvent. De plus, les autorités israéliennes craignent qu'un référendum organisé auprès de ses habitants leur fasse perdre le contrôle du territoire, attribué d'après le plan de

75 En 1960, les terres contrôlées par l'Etat et le FNJ comptent pour 90 % des terres du pays. Aujourd'hui, environ 94,5 % des terres du pays sont directement administrées, appartiennent ou sont revendiquées par l'Etat ainsi que par le FNJ (soit 20,4 millions de dunum, dont 2,5 millions sont exclusivement détenues par le FNJ). Pour le reste, 3,5 % des terres sont détenues par des propriétaires privés juifs et environ 2 % par des propriétaires privés palestiniens [Abu Hussein H., McKay F., 2003 : 134].

76 Depuis sa création en 1948, l'Etat d'Israël a usé de lois pour exproprier 17 millions de dunum (17 milles km²) de terres aux réfugiés, ainsi que 60 à 80 % des terres en possession des Palestiniens de l'intérieur, soit environ 1 million de dunum (1 000 km²) [Badil, COHRE 2005].

partition proposé par l'ONU en 1947, à l'Etat arabe [Kossaiji G., 1989 : 24]. Ainsi le *projet de développement de la Galilée* entrepris dans les années 1970 consiste explicitement à intensifier le peuplement juif (« *judaisation* ») selon un plan très précis visant à implanter des localités juives au cœur des zones de peuplement arabe pour ensuite se saisir des terres autour. Alors que les résultats de cette stratégie sont mitigés, le gouvernement entreprendra dans un second temps d'assurer la jonction entre ces localités juives de manière à encercler les localités arabes et ainsi limiter l'expansion⁷⁷. De même, les autorités israéliennes procèdent très tôt à la concentration de la population arabe bédouine du Naqab (Néguev) sur un minimum de terres et entreprennent l'implantation de localités juives, là encore sans grands succès. Une loi est ainsi votée en 1969 pour forcer les bédouins à se sédentariser et à se regrouper dans quelques villages, dont certains sont créés pour l'occasion [Cook J., 2008, Jiryis S., 1976 ; Khalidi R., 1989].

Enfin, 54 villages, dont 45 dans la région du Naqab et 9 en Galilée, ne sont pas reconnus par les autorités israéliennes et deviennent illégaux à partir de 1965 (*Planning and Building Law*). En conséquence, ceux-ci sont exclus des schémas de développement de l'Etat et privés des droits d'accès aux services de l'Etat, tels que l'approvisionnement en eau ou en électricité, la construction d'infrastructures ou les prestations sanitaires et sociales. D'ailleurs ces villages ne figurent pas sur les cartes officielles du pays et risquent à tout moment la destruction. Depuis la fin des années 1970, des milliers d'ordres de démolition ont été émis contre des constructions jugées illégales dans ces villages⁷⁸. Périodiquement, les autorités procèdent à des démolitions forcées, en présence de la police ou de l'armée. Ces actes se sont d'ailleurs intensifiés depuis 2001, en particulier dans le Naqab, avec des démolitions quasi-hebdomadaires⁷⁹. Aujourd'hui ces villages comptent presque 90 000 habitants soit 7,5 % de la population palestinienne en

77 Par exemple les villes de Natzrat Ilit (Haute Nazareth), de Maalot et de Karmiel. La première est implantée sur la colline qui surplombe Nazareth, la seconde est établie à proximité de Tarshiha avec laquelle elle fusionne en 1963, la dernière est située au centre d'un ensemble de villages palestiniens et assure la continuité des implantations juives le long de la route Akka-Safad.

78 En 1948, les habitants du village de Zubala dans la région du Naqab sont expulsés et deviennent alors des réfugiés *de l'intérieur*. Pendant plusieurs années, ils se déplacent sur le territoire jusqu'à ce qu'un ordre militaire au début des années 1960 leur donne l'autorisation de s'installer dans à Atir/Um al-Hiran, un autre village du Naqab. Ce village ne sera pourtant jamais reconnu par les autorités israéliennes qui considèrent ainsi l'installation comme temporaire. A partir de 2000, les habitations de ce village sont régulièrement visées par des ordres de démolition sous prétexte qu'elles sont illégales. Ces ordres préparent la destruction même du village en accord avec le plan d'occupation des sols en 2010 qui prévoit l'installation d'une nouvelle agglomération juive à proximité. Sur ce plan, le village d'Atir/Um al-Hiran n'existe pas [Adalah, 2012].

79 Le 28 mai 2002, 52 habitations étaient ainsi rasées dans le village d'Al 'Araqib.

Israël [Abu Hussein H., McKay F., 2003 ; Cook J., 2008]. En 2011, le gouvernement israélien projette l'adoption du plan Prawer⁸⁰ par lequel il prévoit la démolition d'une majorité de ces villages dans le Naqab et le déplacement de leur population, environ 70 000 personnes, vers les 7 nouveaux villages établis par l'Etat ainsi que 10 villages tout récemment reconnus. Suite à une intense vague de protestation de la population arabe à travers tout le pays qui dénonce de nouvelles confiscations de terres, le projet est finalement abandonné.

La judaïsation des régions de Galilée et du Naqab continue d'être à ce jour une priorité pour le gouvernement israélien. Ces dernières années, celui-ci y a encouragé l'installation de Juifs en leur faisant bénéficier de logements subventionnés et d'allègements fiscaux. En 2005, le désengagement des colonies de la bande de Gaza est stratégiquement associé à l'effort pour judaïser la Galilée et le Naqab. Le gouvernement promet alors une compensation supplémentaire à tout colon qui se réinstalle dans l'une de ces deux régions. En parallèle, les politiques de harcèlement de la population arabe s'y poursuivent. Cela étant, les autorités israéliennes paraissent plus embarrassées à l'idée de judaïser la région du Triangle, située au Nord-Ouest de la Cisjordanie, et presque entièrement peuplée d'Arabes. Certaines voix en Israël proposent d'ailleurs de céder les agglomérations arabes qui s'y trouvent (avec un minimum de terres) à l'Autorité Palestinienne en échange d'une annexion officielle des blocs de colonies israéliennes en Cisjordanie [De Crousaz P., 2005].

La discrimination est par ailleurs palpable en matière de politiques de planification urbaine et de logement. La réduction du périmètre de compétences des municipalités arabes ou les restrictions imposées sur les permis de construire sont autant de moyens pour freiner le développement des agglomérations arabes [Abu Hussein H., McKay F., 2003]. De fait, les plans de l'Etat indiquent que la croissance naturelle de la population arabe est à peine prise en compte tandis que ses prévisions laissent beaucoup de marge en ce qui concerne l'accroissement des agglomérations juives [Bimkom, ACAP, 2012]. Parallèlement, de nombreuses localités juives refusent d'accueillir des habitants arabes. Celles-ci s'appuient sur la loi qui autorise les agglomérations fondées par l'Agence Juive ou le FNJ, qui n'ont pas vocation publique, à choisir d'autoriser ou non l'installation de non-juifs (*Admissions Committee Law*).

80 Officiellement « Bill on the Regulation of the Settlement of the Bedouin in the Neguev ».

Enfin, dans les villes dites mixtes (Yafa, Akka, Haïfa), la population arabe est progressivement refoulée vers l'extérieur et les quartiers anciens sont transformés en centres touristiques. De nombreux Palestiniens qui vivent dans ces villes sont d'ailleurs des déplacés internes que les autorités israéliennes avaient installés dans les habitations de réfugiés pour les regrouper. Ils sont ainsi locataires de l'organisme « custody »⁸¹ qui leur interdit de rénover leurs logements. Puis, quand ceux-ci sont trop délabrés, les habitants sont expulsés pour y faire des travaux. De ce fait, la minorité arabe est confrontée à une sévère crise du logement affectant tout particulièrement les villes mixtes du pays.

3.3/ Mobilisation de l'économie juive et subordination de l'économie arabe en Israël

- *Une économie israélienne centralisée et mobilisée.*

En 1948, l'économie israélienne hérite des principaux traits qui ont caractérisé l'économie juive à l'époque du mandat. Elle continue aussi d'être façonnée par le projet sioniste qui consiste à sécuriser l'existence d'un Etat juif en Palestine au détriment de la population arabe. Le nouvel Etat entend ainsi exercer un contrôle fort sur l'économie du pays. D'une part, la nationalisation et la centralisation de certains secteurs demeurent un moyen pour lui d'exclure et de marginaliser la population palestinienne restée sur le territoire. De l'autre, le développement économique constitue toujours une condition essentielle du succès de l'implantation juive puisqu'il s'agit à la fois de garantir une certaine prospérité économique à la population israélienne et d'assurer l'accueil de nouveaux migrants. Comme déjà à l'époque du mandat, ces défis sont surmontés grâce à l'arrivée massive de capitaux étrangers qui permettent à l'Etat et aux organisations sionistes de garder la main sur l'économie israélienne. Ces ressources extérieures sont notamment issues de la confiscation de biens aux Palestiniens (en Israël ou dans les TPO), de dons récoltés auprès des communautés juives d'Europe et d'Amérique du Nord⁸², des capitaux apportés par les nouveaux immigrants juifs, des compensations versées

81 En 1948, l'essentiel des biens fonciers des réfugiés est remis à un organisme dépositaire, le *Custodian of Absentee Property*, qui gère, vend, loue les propriétés des « absents ». Or celui-ci est notamment en charge de reloger les déplacés *de l'intérieur* [Badil, COHRE, 2005].

82 Ces dons sont recueillis par les institutions du mouvement sioniste, l'Agence Juive, en charge de l'immigration des Juifs et le Fonds National Juif, qui se consacre à l'achat et à la mise en valeur des terres. De même, les municipalités, les partis politiques, la Histadrout, les universités, les institutions

par l'Allemagne⁸³, ou encore de l'*aide* gouvernementale des Etats-Unis⁸⁴. Variables selon les années, l'ensemble de ces transferts dépasse toujours 10 % du PIB et certaines années jusqu'à 25 % [Naqib F., 2000 : 615]. Or cette rente dont bénéficie l'économie israélienne passe pour une majeure partie par les canaux de l'Etat, ce qui lui permet de conserver une relative autonomie et même un ascendant sur le secteur privé. Ainsi l'Etat va disposer de nombreuses ramifications dans l'économie, formées d'entreprises publiques dans les secteurs agricoles, industriels et financiers⁸⁵. Le dirigisme du gouvernement est par ailleurs visible dans le domaine financier puisque les taux de change sont sévèrement contrôlés, ainsi que la circulation des devises étrangères⁸⁶. Sur le plan industriel, celui-ci lance aussitôt (1952) une politique de substitution des importations⁸⁷ et use des barrières douanières pour protéger et renforcer son économie.

religieuses et culturelles, s'occupent de collecter leurs propres fonds. Enfin des institutions indépendantes financent des activités spécifiques telles que l'armée, les colonies ou les hôpitaux. L'Organisation Médicale « Hadassah » basée aux Etats-Unis entretient ainsi les deux plus grands hôpitaux du pays. D'après Jacques Bendelac, « ces collectes ont rapporté à Israël, depuis sa création, près de 17 milliards de dollars, au rythme actuel d'un milliard de dollars par an. » [Bendelac J., 1995 : 107].

83 Ces compensations sont versées à l'Etat ou à titre individuel aux victimes du régime nazi résidant en Israël. Au cours des années 1990-2000, ces compensations représentent plus 700 millions d'USD par an, soit environ 10 % des transferts unilatéraux inscrits dans la balance des paiements [Abu Namel H., 2004 : 154 ; Bendelac J., 1995 : 111 ; Hever S., 2010 : 33].

84 A partir de 1985, l'*aide* américaine se stabilise à 3 milliards d'USD par an, répartis entre une *aide* économique et une *aide* militaire, auxquels s'ajoutent parfois des *aides* exceptionnelles ainsi que l'accord de cautions facilitant l'accès à des crédits. Depuis 2008, les Etats-Unis ont stoppé le versement de l'*aide* économique à Israël tandis que le soutien militaire s'accroît ainsi que les *aides* exceptionnelles qui se multiplient ces dernières années (voir également le chapitre 5). Par ailleurs, les Etats-Unis restent, et de loin, le premier partenaire commercial d'Israël : ils absorbent 24 % des exportations israéliennes et lui fournissent 12 % de ses importations [ICBS, 2012].

85 Au début des années 1980, l'activité du secteur public représente environ 30 % du PIB. En 1985, on compte 40 600 employés du secteur public en Israël, soit 29,7 % de la force de travail, contre 24 % en 1970. De même, l'Etat détient en 1968 une participation directe dans 297 sociétés qui emploient 43 000 personnes [Rosenzweig R. N., 1989].

86 Ce rôle prépondérant de l'Etat dans la conduite du projet national, au nom duquel il orient notamment le marché des capitaux est exprimé dans le rapport annuel de la Banque d'Israël [2010] : « because of the incompatibility which sometimes exists between business objectives and long-term national needs, the government has to direct the limited resources to conform to the economy's priorities. Credit constitutes in many cases a key instrument in the activation of resources, and therefore qualitative direction of credit exercises considerable influence on resource allocation ».

87 Le secteur militaro-industriel est à cet égard un terrain essentiel de la stratégie d'industrialisation, qui vise également à développer des capacités militaires indépendantes. Dès 1948 l'établissement d'un programme d'armement est en effet considéré comme prioritaire pour l'Etat qui fonde ses premières industries. Depuis la fin des années 1970, le complexe militaro-industriel est même devenu la principale source de croissance des exportations. Le volume des exportations militaires

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué plus haut, certaines institutions du mouvement sioniste conservent leurs prérogatives, comme c'est le cas de l'Agence Juive, du Fond National Juif ou de la Histadrout, qui continuent de remplir des fonctions économiques essentielles. Les divers organes de l'Organisation sioniste jouent notamment un rôle clé dans la liaison avec la diaspora juive qui demeure une importante source de financement pour Israël. Ces institutions « nationales » possèdent également de nombreuses filiales. Leur rôle est ainsi prépondérant dans la mobilisation de l'économie au service du projet sioniste en assurant la prééminence de la population juive du pays⁸⁸. Jusqu'au début des années 1970, les adhésions syndicales augmentent régulièrement pour atteindre 78 % des salariés du pays (1969). De même, via la couverture maladie, c'est 68 % de la population du pays qui est concernée⁸⁹. Par ailleurs, 700 villages coopératifs sont affiliés à la Histadrout soit 84 % de la population active dans l'agriculture. La Histadrout contrôle également Solel Boneh, la principale société de construction du pays qui emploie 25 000 personnes dans les années 1970, ou le holding industriel Koor (120 entreprises) qui compte 13 000 salariés. La Histadrout est aussi associée à l'Etat dans la compagnie des eaux Mekorot, contrôle la première banque du pays, la Banque Hapoalim ou encore la puissante compagnie d'assurance Hassneh.

Parallèlement, l'Etat emploie différents canaux pour favoriser l'émergence d'un capital privé israélien, qui prend rapidement la forme de grands conglomérats industrialo-militaires et financiers explicitement impliqués dans le « projet national ». Ce favoritisme passe notamment dans l'octroi de subventions, de marchés privilégiés ou encore de monopoles dans certains secteurs. En 1968, l'Etat encourage ainsi un groupe d'investisseurs privés à créer une entreprise (*l'Israel Corporation*) afin de canaliser des capitaux privés dans des projets en partenariat avec le secteur public ou la Histadrout. C'est aussi une récession majeure, en 1966-1967, qui provoque une vague de faillites et de fusions, qui contribue à l'agglomération des capitaux. A

s'est rapidement développé. De 170 millions d'USD en 1975, il a dépassé 1 milliard d'USD en 1985, pour atteindre les 7 milliards d'USD en 2010.

88 Au début des années 1980, l'activité du secteur de la Histadrout dans l'économie israélienne représente 21 % du PIB au début des années 1980. Les deux secteurs, public et de la Histadrout forment ainsi plus de 50 % du PIB à cette époque, face au secteur privé. De 1960 à 1968, les entreprises de la Histadrout emploient 24 % des populations actives et produisent 22 % du PIB, tandis que l'Etat en produit 25 %.

89 A cet égard, ces institutions ayant toujours pour charge d'assurer certains droits et services sociaux, elles contribuent fortement à cimenter la loyauté de la population juive envers le sionisme travailliste jusqu'à la fin des années 1970.

la fin des années 1960, cinq grands conglomérats ont émergé qui dominent à la fois les secteurs industriels et financiers de l'économie. La Banque Leumi (ancienne Banque Anglo-Palestine), la Banque Hapoalim (banque des travailleurs), l'Israel Discount Bank Holdings (IDB), Koor, et Clal, ainsi que leurs différentes filiales forment alors un enchevêtrement complexe de propriétés jointes combinant les capitaux privés, publics et « nationaux »⁹⁰. Ainsi la politique d'industrialisation de l'Etat menée dans les années 1970 profite tout particulièrement à ces grands conglomérats [Shalev M., 1998].

Parallèlement durant les années 1970 et 1980, ces conglomérats parviennent à bénéficier de la politique inflationniste de l'Etat et ce, au détriment de l'économie israélienne en général. Ces années connaissent en effet un ralentissement de la croissance économique en Israël qui aboutit au début des années 1980 à une crise inédite, avec des taux d'inflation à trois chiffres et un brutal ralentissement de la croissance économique. Cette hyper inflation (445 % en 1984) n'inquiète pourtant pas les banques des conglomérats qui prospèrent en accordant des crédits à leurs propres filiales. De même, celles-ci profitent largement des dépenses militaires croissantes du gouvernement⁹¹. En effet, tandis que l'économie subit une récession entre 1973 et 1985 avec une croissance moyenne de 3 % par an (contre une moyenne de 10 % par an jusqu'en 1972), la part des profits des 5 plus gros conglomérats dans le PIB est passé de 0,5% en 1973 à 2,3% en 1985. Cette discrimination est d'ailleurs encouragée par l'Etat qui continue à promouvoir certains investisseurs privés en concédant certains de ses monopoles⁹². Ce phénomène n'est donc pas une « erreur » de la politique économique israélienne mais une action stratégique de l'Etat en vue de constituer un capital privé israélien digne d'intégrer les marchés mondiaux

90 Parmi eux, la Banque Hapoalim et Koor sont des filiales de la Histadrut dès avant 1948 et la Banque Leumi est l'héritière de l'Anglo-Palestine Bank, fondé par l'Organisation sioniste au début du 20^{ème} siècle. A cet égard, l>IDB est au départ la seule banque véritablement privée parmi les quatre principales banques du pays. Les banques Leumi, Hapoalim et United Mizrahi sont avant tout des bras financiers des organisations sionistes. Toutes les quatre seront nationalisées en 1983 suite à la crise financière et économique qui frappe le pays, puis seront privatisées à partir de la fin des années 1990.

91 La défense est un secteur essentiel pour les grands conglomérats et marque leur alliance avec l'Etat. A cet égard, les bénéfices de Koor, Clal, et de l>IDB égalent presque exactement les niveaux de l'approvisionnement de l'Etat lié à la défense au cours de cette période. En 1982, par exemple, plus de 50 % des employés de Koor (environ 34 500) ont travaillé dans des domaines liés à la défense, et ces industries ont fourni 20 % des exportations de Koor [Beinin J., 1998 ; Shalev M., 1998].

92 Au début des années 1980, de nombreux monopoles se sont constitués, notamment pour les produits de l'agroalimentaire, les cigarettes ou les médicaments. Ceux-ci bénéficient à des companies privées (Elite, Strauss, Osem), à la Histadrut, ou à des coopératives réunissant des kibboutz (fermes collectives) et des moshavs (communautés agricoles).

[Bichler S., Nitzan J., 1996]. Le recours croissant à l'*aide* des Etats-Unis ou aux marchés financiers va pourtant aggraver la « dépendance politique vis-à-vis de l'Oncle Sam et dépendance financière vis-à-vis du capitalisme mondial » [Bendelac J., 1995 : 112]. Sous l'impulsion des Etats-Unis, les Israéliens engagent à partir des années 1980 une libéralisation de leur économie qui va de pair avec une « normalisation » de leurs rapports avec leur environnement arabe⁹³.

- *La subordination de l'économie arabe.*

Au cours des années 1950, la politique israélienne concernant l'économie arabe répond d'abord à une logique sécuritaire, qui prévaut vis-à-vis de la minorité palestinienne, mais aussi à l'effort intense de monopolisation des terres et du patrimoine arabes. Il s'agit aussi d'empêcher que ne se développe « une économie arabe autosuffisante, parce que cela encouragerait une activité hostile » [cité par Khalidi R., 1989 : 254]. Ainsi, le secteur arabe est dépossédé en quelques années de sa ressource la plus importante, la terre, en perdant notamment les meilleures zones agricoles du pays⁹⁴. Puis progressivement les restrictions sécuritaires sont levées et un premier plan de développement économique des localités arabes est annoncé en 1962. Pourtant celui-ci répond davantage à une volonté de garder l'initiative sur les conditions du développement de l'économie arabe et n'a que peu d'impact, faute de moyens conséquents mais aussi de consultation de la population concernée [*ibid.* : 255].

Cela étant, l'économie de la minorité palestinienne a particulièrement souffert de l'effort entrepris par l'Etat et les organes sionistes pour consolider la présence juive du pays. De même qu'à l'époque du mandat britannique, ceux-ci n'autorisent qu'une « interaction sélective et mesurée » avec l'économie arabe [*ibid.* : 251]. Dans un contexte où l'économie reste assez fortement centralisée, la redistribution des ressources opérée par le pouvoir central passe par les canaux historiques du mouvement sioniste, desquels les Palestiniens sont généralement absents, voire exclus⁹⁵. Certaines prestations sociales sont de fait historiquement liées à

93 Je traite de cette seconde phase plus loin dans le chapitre 5.

94 D'une superficie cultivée de 19 dunum par tête, on est passé à 0,86 dunum [Abu Hussein H., Mc Kay F., 2003].

95 Parmi ceux-là la Histadrout, les fédérations patronales, les associations commerciales, les organisations des kibboutz, des Moshav, les fédérations agricoles, les partis politiques. La Histadrout ouvre le droit d'adhésion aux Arabes en 1959, mais leur sort est confié à un « département arabe » spécifique qui limite leur participation. Par ailleurs, les « non-juifs » sont explicitement exclus des

l'établissement de colonies et à l'accueil de migrants juifs, ou encore à des considérations stratégiques nationales⁹⁶. Des critères légaux également, comme le lieu de résidence ou l'accomplissement du service militaire⁹⁷, avantagent ouvertement la majorité juive en matière de répartition des ressources. Les investisseurs palestiniens sont également désavantagés. Comme le secteur palestinien ne fait pas partie des secteurs en développement, ils bénéficient de moins d'allègement d'impôt et de moins de crédits favorables⁹⁸.

Enfin les localités arabes sont exclues des schémas de développement régional de l'Etat qui permet aux localités juives prioritaires de bénéficier de nombreux avantages en termes d'infrastructures, d'aménagement et de créations d'emploi. De même, les autorités israéliennes refusent ou retardent l'aval accordé aux projets de construction ou d'aménagement des communes palestiniennes. Il faut parfois quinze ans pour traiter un dossier et la municipalité est en fin de compte obligée de faire élaborer d'autres plans [Haidar A., 1995].

La mutilation de l'appareil productif des Palestiniens a eu pour conséquence de les rendre largement dépendants de l'économie juive israélienne. De fait, non seulement le secteur agricole arabe est en grande partie détruit, mais le développement rapide d'une agriculture juive va pousser à sa transformation en marge du marché israélien. De même, la petite industrie et l'économie artisanale arabes ne font pas le poids face à une industrie juive plus forte et mieux diversifiée dès l'époque du mandat, et qui profite désormais d'un soutien considérable de l'Etat et des institutions nationales sionistes. Ainsi la minorité arabe consomme principalement des produits de l'économie juive. De plus, cette configuration accentue encore la prolétarianisation de la population active palestinienne amorcée quelques décennies plus tôt. En raison de l'interdiction qui leur est faite de s'installer dans des localités juives, les travailleurs palestiniens

emplois de l'industrie liée à la défense ainsi que des échelons supérieurs de l'Etat ou des grandes entreprises publiques.

96 Plusieurs lois accordent des facilités fiscales aux citoyens juifs ou aux institutions nationales sionistes [Badil, COHRE, 2005 : 44].

97 *Discharged Soldiers Law* (1984). En vertu de cette loi, les hommes et les femmes ayant accompli leur service militaire sont prioritaires pendant 3 ans sur le marché du travail et bénéficient durant cette période d'un allègement de l'impôt sur le revenu et de nombreuses prestations facilitant par exemple leur accès à une formation ou à un logement. Or le service militaire est généralement inaccessible aux Palestiniens. Voir note 62 plus haut.

98 Une situation qui a peu évolué depuis la loi modifiée de 1990 aux termes de laquelle les petites entreprises doivent, indépendamment de leur localisation et de leur environnement, bénéficier de crédits à intérêts favorables, d'un soutien financier de l'Etat et de réductions d'impôt. Selon les chiffres officiels, les petites entreprises auraient reçu de 1990 à 1994 environ 600 millions de NIS, celles qui sont palestiniennes 2,5 % de ce montant [Haidar A., 1995].

se font employer en tant que journaliers. En 1961, 51 % des salariés palestiniens doivent se déplacer quotidiennement sur de longues distances, et ils sont 62 % en 1986 [*ibid.*].

Au cours des années 1960, le ralentissement de l'immigration juive et les besoins impérieux de l'économie israélienne en main-d'œuvre ont conduit à un recours croissant à la minorité arabe, dans l'agriculture et la construction d'abord, puis dans les autres secteurs. En outre, une industrie orientée vers la sous-traitance s'est développée dans les localités palestiniennes, généralement en coopération avec des capitaux juifs, notamment dans la branche du textile ou des matériaux de construction. Ces derniers entendent profiter d'une main-d'œuvre généralement moins qualifiée et bon marché. Puis les années 1970 voient à nouveau se multiplier les offensives de l'Etat fondées sur « le désir de prévenir l'émergence de centres de pouvoir économique appartenant à des Arabes ». Celles-ci consistent d'une part à réduire « les ressources consacrées au secteur arabe », et de l'autre à organiser « la pénétration des zones arabes » et « l'extraction de [leurs] ressources » pour conformer leur développement économique aux intérêts nationaux [Khhlalidi R., 1989 : 256].

C'est notamment la Histadrout qui assume cette dernière tâche au travers de sa compagnie *Hevrat Ovdim* ou de *joint-venture* avec des sous-traitants locaux. De même, une Compagnie pour le développement et l'industrialisation du secteur arabe et druze est créée en 1983-1984 avec « une direction juive et une collaboration arabe » qui met en place des projets industriels en partenariat avec la Histadrout [*ibid.* : 265]. Cette approche permet la cooptation de partenaires et de capitaux arabes ainsi que l'accompagnement des capitaux privés juifs, pour une intégration sélective de l'économie arabe dans l'économie israélienne en fonction des objectifs nationaux israéliens⁹⁹. Des efforts qui reflètent également une prise de conscience croissante de ce que le développement de l'économie israélienne ne saurait continuer sans développement de l'économie arabe. En définitive, « la politique de l'Etat a oscillé entre, d'une part, la prise en compte des nécessités liées à l'adaptation et l'intégration de la communauté arabe, et à l'exploitation de sa "contribution" à la croissance économique israélienne et, d'autre part, l'impérieuse exigence de maintenir la "judéité" de l'Etat » [*ibid.* : 250].

99 Ces efforts s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre d'un renforcement de la coopération économique israélo-arabe au niveau régional, afin de consolider les traités de paix. Voir le chapitre 5 et notamment la note 36.

La libéralisation de l'économie israélienne au cours des années 1990-2000 et son intégration dans la globalisation n'a eu que peu d'impact sur la nature des inégalités entre la population juive et arabe. Ces dernières années pourtant, on observe un nouvel effort de la part des autorités israéliennes pour intégrer les Arabes dans le développement israélien. Cela tient d'une part à une volonté d'améliorer la compétitivité d'Israël à l'échelle de l'économie mondiale mais aussi au besoin d'améliorer les indicateurs économiques du pays¹⁰⁰, les fortes inégalités étant en effet régulièrement dénoncées par des institutions internationales¹⁰¹. Cela étant, les gouvernements israéliens continuent de faire en sorte que le développement de l'économie arabe soit subordonné à l'intérêt de l'économie juive, et qu'il ne remette pas en cause l'équilibre de pouvoir entre Juifs et Arabes. Dans un discours qu'il tient en 2012, Netanyahu parle ainsi de la nécessité de distinguer les aspirations économiques et politiques et de promouvoir l'économie des Arabes en encourageant les initiatives privées [Shihadeh M., 2012]. Cela passe par une coopération avec des partenaires arabes du secteur privé, tout en contournant les institutions politiques représentatives y compris dans les affaires qui touchent le domaine public. Comme je l'ai évoqué plus haut, ces mesures s'accompagnent également d'un renforcement de la répression à l'égard de l'activisme politique arabe. Une nouvelle fois, les politiques économiques favorables à l'amélioration du niveau de vie des Palestiniens s'avèrent être un moyen de les détourner de la lutte politique et de renforcer leur intégration dans l'ordre colonial dominant [Khalidi R., Shihadeh M., 2013].

100 Le revenu mensuel brut moyen des citoyens arabes est de 1 465 USD contre 2 150 USD pour les citoyens juifs. De même 53,5 % des familles arabes vivent sous le seuil de pauvreté, contre 20,5% pour l'ensemble du pays. Ce chiffre atteint même 67,2 % chez les Bédouins [Adalah, 2011].

101 En 2010, un rapport de l'OCDE déplore l'existence de nombreuses inégalités entre les composantes arabe et juive sépharade d'une part et le reste de la société israélienne [Shihadeh M., 2012]. Dans son rapport de février 2012, le FMI indique qu'il revient à l'Etat d'améliorer la force productive des catégories de la population marginalisée dont les « citoyens arabes ».

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Les partis-pris épistémiques divergents relatifs aux représentations que l'on a du rapport entre les deux communautés juive et arabe, ou du rôle de la puissance mandataire, sont significatifs de l'enjeu qui traverse la production de savoirs dans un conflit colonial toujours en cours. L'écriture et la réécriture des récits historiques semblent en effet répondre aux nécessités du moment de donner un sens au conflit et d'avoir une prise sur les événements. Ainsi le dualisme permet de penser l'existence d'une société juive autonome et indépendamment du sort réservé à la société palestinienne, de même qu'il servira plus tard à envisager une présence palestinienne autonome au côté de la société israélienne au moment de promouvoir la solution « à deux Etats ». En ce sens, le dualisme se traduit dans les faits par la mise en œuvre des principes de la « terre juive » et du « travail juif » et l'établissement des bases matérielles du foyer national juif, duquel les Palestiniens sont exclus. Par contraste, les écrits « relationnels » ont pour motivation le dépassement des récits nationaux et explorent d'autres types de rapports à une échelle infra-communautaire, comme l'interdépendance, la coopération ou l'exploitation.

Or il n'empêche que ces différents rapports ne sont rendus possibles que dans la mesure où le mouvement sioniste parvient à imposer sa mainmise sur la Palestine en privant pour cela les Palestiniens des moyens de leur autonomie. Le contexte colonial a ici toute son importance, puisque d'une part le mouvement sioniste bénéficie des politiques largement favorables édictées par l'Administration mandataire britannique, et de l'autre il s'inscrit dans un rapport de pouvoir plus large qui lui permet de ne pas dépendre du seul bon vouloir des Britanniques pour mener à bien son projet. L'économie devient alors un lieu de contournement des réalités politiques du conflit, aussi bien pour le mouvement sioniste qui emploie des moyens financiers considérables pour pallier à ses carences en matière d'appareil étatique et militaire, que pour les Britanniques qui s'en tiennent à l'idée que le développement économique du pays permettra de contenter toutes les parties. Par contraste, les Palestiniens n'ont de cesse d'établir le lien entre l'exclusion et la discrimination qu'ils subissent dans l'économie et le sentiment qu'ils sont en train d'être privés de leurs capacités à prendre le contrôle politique du pays.

Avec la création de son Etat en 1948, le mouvement sioniste acquiert les moyens étatiques de son ambition. Ainsi l'Etat israélien entend avant tout garder la main sur l'économie du pays et consolider les acquis stratégiques du mouvement sioniste. Cela le conduit notamment à saboter les bases économiques, sociales et politiques de la minorité palestinienne, pour mener à bien sa

politique de judaïsation du pays. Par ailleurs, la nécessité de faire avec la présence des Palestiniens va le conduire à encourager leur intégration dans l'économie juive, pour à la fois empêcher leur autonomie, apaiser les tensions communautaires et tirer parti de leur participation à l'activité économique du pays. Ce double effort d'exclusion et d'intégration qui traduit la nécessité de composer avec un environnement palestinien qu'Israël perçoit comme à la fois menaçant et incontournable, sera encore renforcé avec l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967.

CHAPITRE 4 – L’EXPANSION DU REGIME DE DEPOSSESSION DANS LES TPO

La guerre de juin 1967 qui oppose les armées égyptienne, syrienne et jordanienne, à l’armée israélienne se solde par la victoire de cette dernière et l’occupation militaire par Israël des territoires du Golan (Syrie), du Sinaï (Egypte), de la bande de Gaza (sous contrôle égyptien depuis 1949) et de la Cisjordanie avec Jérusalem-Est (annexée par la Jordanie en 1949) (*annexe 5*). L’expansion israélienne est néanmoins contrainte et déterminée par le contexte géopolitique international¹ ainsi que par la présence d’un million et demi d’Arabes désormais sous son contrôle². Je présente ici le processus de monopolisation du territoire et d’exclusion de ses habitants arabes (SECTION 1) avant d’examiner les différentes modalités de l’intégration économique des Territoires Palestiniens Occupés (TPO) de Cisjordanie et de la bande de Gaza³ par Israël (SECTION 2). En effet, ceux-ci participent ensemble d’une redéfinition continue des frontières (territoriale, démographique, économique) d’Israël avec son environnement arabe, et notamment palestinien.

-
- 1 L’occupation est reconnue comme telle par le Conseil de Sécurité de l’ONU qui appelle alors au « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés au cours du récent conflit » [Résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations unies, 1967]. Cette résolution est un compromis entre des positions divergentes sur la définition des territoires concernés par le retrait. De plus les Etats-Unis, la France et la Grande Bretagne souhaitent que le retrait soit inscrit dans le cadre d’un règlement global du conflit. Ainsi la résolution prescrit également le principe de « fin de toute revendication ou de tout état de belligérance, respect et reconnaissance de la souveraineté, de l’intégrité territoriale et de l’indépendance politique de chaque Etat de la région et de son droit de vivre en paix à l’intérieur de frontières sûres et reconnues, à l’abri de menaces ou d’actes de violence ».
 - 2 Environ 1 million de Palestiniens (Cisjordanie et bande de Gaza), 130 000 Syriens et 50 000 Egyptiens, viennent s’ajouter en 1967 aux 300 000 Palestiniens de citoyenneté israélienne.
 - 3 Tandis que le Sinaï est progressivement restitué à l’Egypte à partir de 1979 dans le cadre d’un traité de paix, Jérusalem-Est et le Golan sont officiellement annexés par Israël. Le 15 novembre 1988, lors de sa 19^{ème} session extraordinaire tenue à Alger, le Conseil National de l’OLP proclame l’établissement de l’Etat de Palestine avec Jérusalem pour capitale. L’OLP s’appuie pour cela sur la Résolution 181 de l’ONU qui recommande le partage de la Palestine en 2 Etats, qui « en dépit de l’injustice historique [...] assure, aujourd’hui encore [...] les conditions de la légitimité internationale qui garantissent également le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l’indépendance » [Déclaration d’indépendance de l’Etat de Palestine, 1988]. Le 31 juillet de la même année, le Royaume de Jordanie avait officiellement renoncé à la Cisjordanie et délimité son territoire à la rive Est du Jourdain. Dans l’année qui suit, 90 pays reconnaissent officiellement l’Etat palestinien, ils sont 135 pays à ce jour.

SECTION 1/ LA MONOPOLISATION DU TERRITOIRE ET LE CONTROLE DE LA POPULATION PALESTINIENNE

A partir de 1967, comme déjà après 1948, les Israéliens vont entreprendre de consolider leur suprématie sur les territoires nouvellement conquis, et ce notamment en confisquant des terres pour y installer des colonies juives (§1.1). Ce faisant, ils sont confrontés à la présence d'environ 1 million de Palestiniens dans les TPO, ce qui constitue un défi à la fois démographique, politique et sécuritaire, auquel les Israéliens répondront en procédant notamment au maillage et au confinement de la société palestinienne (§1.2). Les accords d'Oslo entre Israël et l'OLP en 1993 formaliseront ces rapports en déléguant la responsabilité administrative des principales agglomérations palestiniennes à l'Autorité Palestinienne sans lui accorder toutefois de souveraineté territoriale.

1.1/ La colonisation israélienne dans les TPO

- *L'objectif du Grand Israël.*

Dès avant 1948, les principaux dirigeants du mouvement sioniste considèrent que la création de leur Etat sur une partie seulement du territoire convoité relève d'une concession à caractère temporaire⁴. Au cours des années 1960, l'engagement en faveur du Grand Israël (*Eretz-Yisrael*) prend de l'ampleur dans le pays et traverse les principaux courants politiques israéliens. Moshe Dayan notamment, ancien chef d'état-major de l'armée qui devient ministre de la Défense en 1967, envisage l'action militaire comme un moyen de réorganiser la région au bénéfice d'Israël. Ainsi ces aspirations paraissent comblées lorsque l'armée israélienne prend le contrôle de vastes territoires arabes en juin 1967. Aussitôt, un large mouvement est formé pour prôner l'annexion définitive des territoires nouvellement « libérés », et l'indivisibilité du Grand Israël. D'importantes figures du parti travailliste sont à l'initiative, accompagnées de personnalités

4 Suite à la proposition de partition du pays par la commission Peel en 1937, Ben Gourion écrit: « Un Etat hébreu partiel n'est pas une fin, mais seulement un début. [...] Nous ferons venir dans l'Etat tous les Juifs qu'il sera possible d'y amener. [...] Nous créerons une économie polyvalente, agricole, industrielle et maritime. Nous organiserons une défense nationale moderne, une armée d'élite [...], et alors je suis certain qu'on ne nous empêchera pas de nous installer dans d'autres parties du pays, soit en accord avec nos voisins arabes, soit par tout autre moyen. Notre capacité à nous introduire dans le pays sera plus grande s'il y a un Etat, de même que notre force face aux Arabes. [...]» [cité par De Crousaz P., 2005 : 69].

publiques de premier rang, des hommes politiques, des officiers militaires, des intellectuels ou des artistes. Le *Whole Land of Israel Movement* rallie aussi d’autres tendances politiques issues de la tradition révisionniste ou libérale, dont certains partisans formeront plus tard le Likoud. De même qu’à l’époque du mandat, ces voix sont parfaitement conscientes du défi que constitue la présence d’une importante population palestinienne [Masalha N., 2000].

Certaines prônent un nouveau « transfert » des populations arabes vers les pays voisins, ou même plus loin, vers les Amériques et l’Australie. D’autres, plus pragmatiques, évoquent le contournement des grandes agglomérations palestiniennes pour les restituer aux Arabes. Car une fois la guerre terminée, l’éventualité d’une expulsion massive semble de plus en plus improbable⁵ [Masalha N., 2000]. D’autres considérations animent également le débat. Les autorités israéliennes entendent utiliser certains territoires comme monnaie d’échange contre une reconnaissance diplomatique des pays arabes et la fin des hostilités. Un retrait du Sinaï sera en effet négocié avec l’Egypte dans le cadre d’un accord de paix entre les deux pays signé en 1979. Mais l’occupation offre également une occasion de sortir l’économie israélienne de son isolement sur la scène régionale en imposant aux territoires conquis un régime économique à son avantage. L’un des principaux partisans d’une intégration économique est justement Moshe Dayan, qui met aussitôt en œuvre sa politique, bien que celle-ci n’ait pas été formellement actée par le parlement israélien. Pour ce faire, il met en place une administration militaire et maintient délibérément flou le statut politique des territoires occupés [Ryan S., 1974]. Jusqu’à la fin des années 1980, les autorités israéliennes procèdent par ailleurs à un effacement *de facto* des frontières séparant Israël et les TPO, tout en menant une politique active de colonisation dans le but de sécuriser les nouvelles frontières du Grand Israël [De Crousaz P., 2005].

- *L’annexion face au « péril démographique ».*

En 1967, le général israélien Yigal Allon pose les grandes lignes de la stratégie territoriale des gouvernements travaillistes pour les décennies à venir. Son plan suggère l’annexion de quelques zones stratégiques en territoires conquis mais aussi le renoncement à certaines, dans le cadre d’un accord avec les Etats arabes. Dans le Sinaï, Allon propose ainsi d’annexer une bande de 25 km de profondeur pour se protéger de toute invasion terrestre et contrôler le détroit de Tiran

5 Environ 300 000 Palestiniens sont tout de même forcés à l’exil durant la guerre ou juste après [Legrain J-F., 1996 ; Masalha N., 2000].

afin de sécuriser la navigation israélienne dans le Golfe d'Aqaba [Legrain J-F., 1996 : 52]. En Cisjordanie, il préconise notamment l'établissement de blocs de colonies dans la vallée du Jourdain. Cette zone, en plus de présenter un intérêt stratégique sur la frontière avec la Jordanie, est également l'une des terres agricoles les plus productives de la région et donne un accès à d'importantes ressources en eau. De même, il prévoit l'implantation de colonies juives dans la périphérie de Jérusalem pour séparer la ville du reste de la Cisjordanie. Enfin pour lui, quelques zones densément peuplées pourront éventuellement être rendues aux Arabes au cours de négociations futures [Badil, COHRE, 2005]. Cette dernière disposition est particulièrement critiquée par le Likoud, qui arrive au pouvoir en 1977. Ariel Sharon, militaire israélien nommé alors ministre de l'agriculture, annonce sa volonté de procéder à l'établissement d'un million de colons en Cisjordanie sur vingt ans afin d'y provoquer une *transformation démographique* propre à garantir l'unité territoriale du Grand Israël⁶. Sa vision est reprise dans un plan, préparé en 1978 par Mattiyahu Droblès, codirecteur du département de la colonisation de l'Organisation Sioniste. Celui-ci prévoit l'établissement de colonies à travers tout le territoire, en particulier sur les zones élevées et entre les agglomérations palestiniennes de façon à fragmenter le tissu urbain palestinien et à freiner son développement⁷. Dans les faits, les efforts de « judaïsation »⁸ du parti travailliste et du Likoud s'accorderont au gré de l'alternance politique et des alliances au gouvernement du pays [Badil, 2013].

A partir de 2001, Ariel Sharon, désormais Premier ministre, entreprend d'intensifier la colonisation des deux côtés de la *ligne verte*⁹ qui sépare Israël et la Cisjordanie afin d'y repousser et d'y sécuriser la frontière israélienne. Sa stratégie consiste notamment à prévenir

6 Sharon reprend dans les grandes lignes les plans élaborés par l'organisation Gush Emunim, créée en 1974 dans le but de consolider les réalités territoriales et démographiques du Grand Israël. En 1977, Gush Emunim est déjà parvenu à fonder 12 colonies sur les hauteurs de Cisjordanie et s'est implantée au cœur de la ville d'Hébron [Legrain J-F., 1996 : 54-56]. L'organisation continue d'opérer à ce jour comme un fer de lance de la colonisation israélienne en Cisjordanie.

7 Le plan Droblès établit d'ailleurs un parallèle avec la politique de judaïsation en Galilée : « [t]he disposition of the settlements must be carried out not only *around* the settlements of the minorities, but also *in between them*, this is in accordance with the settlement policy adopted in the Galilee and other parts of the country » [cité par Badil, 2013 : 19].

8 Dans les TPO comme en Israël, aucun citoyen israélien non-juif ne saurait participer à la politique de colonisation et ainsi profiter des avantages offerts par l'Etat et les divers organes sionistes [Legrain J-F., 1996 : 42].

9 La *ligne verte* est la ligne de démarcation datant de l'armistice de 1949 entre Israël et les pays arabes, connue également sous l'appellation de « frontières de 1967 » en référence aux frontières qui prévalaient avant l'occupation israélienne de 1967.

toute contiguïté des agglomérations palestiniennes frontalières pour, à terme, les supplanter. Son mandat est également marqué par la construction du Mur « de séparation » à partir de 2002, le désengagement de la bande de Gaza en 2005, ainsi qu’un renforcement des politiques de Judaïsation en Galilée et dans le Naqab, en territoire israélien. Ces mesures font suite au déclenchement de la Seconde Intifada en 2000 et à la montée en force des thèses « séparatistes » du professeur Arnon Soffer sur le « péril démographique » arabe. Dès la fin des années 1980, celui-ci dénonce en effet le *statu quo* de l’occupation et milite pour un redéploiement des frontières israéliennes afin de garder la main sur les zones stratégiques et surtout, de sauvegarder le caractère juif de l’Etat d’Israël. De fait, la Première Intifada en 1987 avait déjà motivé, chez les Israéliens, un renforcement des mesures d’exclusion envers les Palestiniens¹⁰, confirmée en 1993 par la concession d’une certaine autonomie politique et administrative avec la création de l’Autorité Palestinienne. Pourtant selon Soffer, la croissance démographique différenciée entre Juifs et Arabes, ainsi que les écarts de développement, continuent d’alimenter une véritable bombe démographique et sécuritaire que seules des frontières parfaitement hermétiques pourront désamorcer [De Crousaz P., 2005].

- *La confiscation des terres et l’établissement des colonies.*

La monopolisation du territoire par Israël reste intimement liée à ses capacités démographiques. En effet, seule la présence de colons israéliens permet de justifier durablement l’occupation militaire, et à termes l’annexion des territoires palestiniens [Farsakh L, 2008 : 5]. A ce titre, les méthodes pour confisquer la terre et y implanter des colonies sont semblables à celles employées en Israël depuis 1948, et sont fondées à la fois sur l’expropriation (*de jure*) et les restrictions à l’utilisation (*de facto*). Dès 1967, les Israéliens vont mettre en place un tissu complexe de lois, de décrets militaires et d’amendements des lois ottomanes, britanniques et jordaniennes en vigueur, leur permettant de légaliser le contrôle d’un maximum de terres [Legrain J-F., 1996]. Ainsi notamment, l’Administration militaire interdit l’accès à certaines zones pour raisons de sécurité, confisquer les biens des « absents » pour les remettre à un

10 De leur côté, les Palestiniens mènent régulièrement des tentatives de contournement des institutions et des réglementations israéliennes qui atteignent leur apogée durant la Première Intifada, avec également à ce moment-là, un large mouvement de boycott de l’économie israélienne.

organisme dépositaire¹¹, s'approprier les terres d'Etat ou interprétées comme telles¹², exproprier des terres pour utilité publique à des fins de développement, pour construire des routes ou encore établir des réserves naturelles [Badil, COHRE, 2005]. D'autres procédés conduisent également à appauvrir et à déposséder les Palestiniens de leurs terres, parmi lesquels l'augmentation des taxes, les restrictions relatives à la construction, ou au forage de puits, ainsi que les nombreuses contraintes concernant l'activité agricole¹³, voire l'activité économique en général¹⁴ [Badil, 2013].

En 1991, les Israéliens ont déjà implanté 156 colonies en Cisjordanie (dont 12 à Jérusalem-Est) et 18 dans la bande de Gaza. Le nombre de colons israéliens est alors de 250 000, dont 138 000 à Jérusalem-Est, 108 000 dans le reste de la Cisjordanie et 4 000 dans la bande de Gaza [CNUCED, 1993 : §90-91]. En 2010, ce sont environ 500 000 colons qui vivent en Cisjordanie dont 200 000 sur les terres annexées par la municipalité de Jérusalem. En dehors de cette dernière, les trois principales colonies sont Modi'in Illit, Betar Illit et Ma'ale Adummim dont les populations sont respectivement de 44 900, 36 400 et 34 400 habitants en septembre 2009 [B'Tselem, 2010]. Par ailleurs, toutes ces colonies sont reliées les unes aux autres, ainsi qu'à Israël par un réseau de routes qui sont interdites aux Palestiniens. Enfin, les colons juifs sont gouvernés par la loi civile israélienne tandis que les Palestiniens, eux, sont soumis aux lois militaires auxquelles se superposeront à partir de 1993 les lois palestiniennes.

11 En 1979, selon un rapport officiel israélien, l'organisme dépositaire des biens aux propriétaires absents (*Custodian of Absentee Property*) contrôle 430 km² en Cisjordanie, 8 km² dans la bande de Gaza, et quelques 11 000 maisons [Legrain J-F., 1996 : 46].

12 D'après le Décret Militaire n°59 sur la propriété d'Etat (juillet 1967), les propriétés non enregistrées ou dont le statut n'est pas encore réglé sont également placées sous contrôle de l'Administration militaire. Or celle-ci va suspendre l'opération d'enregistrement des terres et interpréter à son avantage le régime complexe de la propriété foncière toujours en cours de *modernisation* depuis l'époque ottomane. Par la suite, plusieurs amendements de ce décret permettront d'étendre son usage, notamment aux propriétés confisquées pour utilité publique ou raisons de sécurité [Badil et Cohre, 2005 ; Legrain J-F., 1996 : 46-47].

13 Du fait des nombreuses restrictions, la superficie des terres cultivées est passée de 2 073 km² en 1966 à 1 584 km² en 1983/1984, soit une baisse d'environ 24 % [Mansour A., 1989 : 79].

14 Etant donné l'absence de données officielles fiables et détaillées, il est difficile de se faire une idée précise de l'ampleur de la dépossession que subissent les Palestiniens des TPO comme en Israël, ainsi que des différentes réalités que cela peut couvrir (expropriation, restriction sur l'accès, annexion...). La CNUCED rapporte que 3 500 km², soit environ 65 % des terres en Cisjordanie sont sous contrôle israélien en 1991 (sans compter Jérusalem-Est), de même que 40 % au moins des terres dans la bande de Gaza (en 1986) [CNUCED, 1993 : §90-91]. Selon un rapport des Nations Unies, le contrôle israélien s'étend en 1995 à 73 % de la Cisjordanie et de la bande de Gaza [cité par Legrain J-F., 1996 : 50].

- *La spoliation des ressources en eau.*

La question de l’approvisionnement en eau a toujours été au cœur des préoccupations de la direction sioniste, puis israélienne, qui dès 1948, use de ses victoires territoriales pour imposer ses prétentions sur les eaux de la région, et ce, au détriment de ses voisins arabes. En 1967, la guerre permet à Israël de « compléter son dispositif hydraulique » [Blanc P., 2008 : 65]. Dans les TPO, l’Administration israélienne prend aussitôt le contrôle des eaux et soumet la mise en œuvre ou la détention d’infrastructures hydrauliques à l’obtention d’autorisations préalables du commandement militaire [Legrain J-F., 1996 : 50]. Par la suite, d’autres décrets viendront restreindre sévèrement l’usage de l’eau pour les Palestiniens, qui en raison de la croissance démographique, connaissent pourtant des besoins croissants. Ainsi le pompage des eaux du Jourdain est prohibé, et le forage de nouveaux puits est réglementé de manière draconienne. Entre 1967 et 1990, l’Administration autorise les Palestiniens à forer 23 puits seulement en Cisjordanie et aucun ne peut dépasser 40m de profondeur, tandis qu’une quarantaine de puits, qui peuvent atteindre plus de 800m, sont creusés pour approvisionner les colonies [Fontaine J., 2011]. Les permis sont également limités lorsqu’il s’agit d’opérer des réparations sur les réseaux d’adduction ou dans les puits, ce qui contribue à leur détérioration. Par ailleurs, le Service des eaux de Cisjordanie (*West Bank Water Department*) est mis sous tutelle de la compagnie israélienne Mekorot ainsi que du gouvernement militaire, qui parmi d’autres mesures, imposent un contingentement des eaux d’irrigation qui entrave les capacités agricoles palestiniennes [CNUCED, 1993].

D’un autre côté, la compagnie Mekorot développe progressivement son propre réseau d’adduction pour servir les colonies mais également connecter des villes et des villages palestiniens qui sont alors tributaires du service israélien. Or même lorsque les agglomérations palestiniennes sont reliées au réseau israélien, des problèmes d’approvisionnement se manifestent que ce soit en raison d’un rationnement discrétionnaire de la part des autorités israéliennes ou d’infrastructures moins efficaces que celles qui alimentent les colonies¹⁵. De

15 Par exemple la compagnie Mekorot impose des rationnements en été dans la ville d’Hébron pour assurer la demande des colonies aux alentours. Afin de gérer la pénurie, la municipalité d’Hébron est amené à diviser la ville « en 50 districts qui reçoivent de l’eau chacun à leur tour, une fois tous les 50 jours et durant 24 heures, cette eau devant alors être stockée » [Blanc P., 2008 : 65]. D’autre part toujours dans la région d’Hébron, les tuyaux et les réservoirs qui alimentent les colonies sont d’une capacité supérieure à ceux destinés aux villages palestiniens pourtant plus peuplés ce qui cause des pénuries fréquentes en été [Blanc P., 2008 : 69].

même, l'eau est vendue au prix d'1 USD/m³ au moins pour les Palestiniens tandis que les Israéliens bénéficient de deux prix, l'un pour l'irrigation inférieur à 0,2 USD/m³ et l'autre pour la consommation d'eau potable à 0,5 USD/m³. Le volume d'eau détournée vers Israël et ses colonies est ainsi estimé en 1993 à environ 515 à 530 millions de m³ par an, ce qui permet à Israël de s'approvisionner en eau à hauteur de 60 % de ses besoins, en prélevant entre 75 et 85 % des ressources aquifères des territoires occupés [Banque Mondiale, 1993 : (vol4) 54].

Depuis 1993, les accords d'Oslo prévoient une coopération dans la gestion et le développement des ressources aquifères palestiniennes afin de satisfaire les besoins des deux pays. Pourtant la mainmise territoriale et les restrictions imposées par l'Administration israélienne lui garantissent un contrôle *de facto* sur plus de 90 % des eaux du Jourdain, et sur près de 80 % des nappes phréatiques de Cisjordanie [Fontaine J., 2011]. De même, celle-ci dispose d'un pouvoir de veto sur l'investissement palestinien dans les infrastructures liées à l'eau, tandis que l'AP n'a pas ce pouvoir sur les prélèvements d'eau israéliens. Plus de 100 communes dépendent principalement, aujourd'hui encore, de la compagnie Mekorot tandis que d'autres sont régulièrement amenées à lui acheter de l'eau. C'est 50 % environ de l'eau potable des TPO qui se trouve ainsi distribué par la compagnie israélienne [Blanc P., 2008]. Cela étant les estimations sur la consommation d'eau en Israël et dans les TPO indiquent que celle-ci atteint 2 280 millions de m³ en 2002, dont 2 034 millions pour les Israéliens et 246 millions pour les Palestiniens des TPO. En raison des restrictions imposées par l'Administration israélienne, de l'absence de réseaux d'adduction d'eau dans de nombreux villages de Cisjordanie et de la vétusté de certains réseaux, il apparaît que la consommation par habitant des Palestiniens ne cesse de décliner (90m³/hab./an vers 1990, 70 en 2002)¹⁶. Ainsi la consommation d'eau potable (25m³/hab./an) est particulièrement faible et représente à peine un quart de la consommation d'un Israélien [Fontaine J., 2011]¹⁷.

Cette situation conduit par ailleurs à une surexploitation de ressources en eau qui représente aujourd'hui une véritable menace pour la région. En effet, ces pratiques ont fait baisser le niveau des réserves d'eaux de surface et souterraines en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En

16 Cette consommation est largement inférieure aux normes minimales admises par la communauté internationale. Le seuil de pénurie est à 1 000 m³/hab./an [Fontaine J., 2011].

17 « L'approvisionnement insuffisant provoque carences et déshydratation. Par ailleurs, avec la pratique du stockage dans des réservoirs, l'eau stagne et devient donc impropre à la consommation. En réduisant les douches et les lavages, les Palestiniens en manque d'eau sont également davantage sujets à des maladies de la peau ou à des pathologies gastriques » [Blanc P., 2008 : 65].

Cisjordanie, les précipitations annuelles suffisent presque à compenser l’eau consommée en Israël et dans ses colonies de Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, en revanche, la nappe phréatique est descendue au-dessous du niveau normal de reconstitution en raison du sur-pompage par les colonies israéliennes jusqu’en 2005. Le vide ainsi créé laisse pénétrer les eaux polluées et les eaux saumâtres, nuisant à la qualité de l’eau utilisée à des fins domestiques et agricoles. L’agriculture est donc devenue moins viable et beaucoup d’agriculteurs palestiniens ont dû abandonner leur activité¹⁸. Cette crise de l’eau qui concerne autant les volumes consommés que sa qualité affecte bien évidemment la santé des Palestiniens dans les TPO.

- *Les coûts de la colonisation.*

La CNUCED rapporte que « 14 milliards de dollars au moins avaient été investis, entre 1967 et la fin de 1991, dans la construction de logements, de routes et d’autres équipements d’infrastructure des colonies israéliennes » [CNUCED, 1993 : §91]. Cependant le montant réel des dépenses publiques israéliennes relatives aux colonies reste difficile à évaluer car d’une part il dépend de plusieurs ministères et d’un nombre important de dispositifs de soutien à la colonisation, de l’autre celui-ci est intrinsèquement liée aux dépenses de « sécurité », largement maintenues secrètes, du ministère de la Défense dans les TPO. A partir d’extrapolations faites sur la base de données rendues disponibles à un moment ou à un autre, Shir Hever [2010] parvient à une estimation globale des coûts de l’occupation de 109 milliards d’USD pour la période 1967-2008, dont environ 27 milliards d’USD dépensés dans la colonisation et 82 milliards d’USD déboursés dans le maintien d’une matrice de contrôle des TPO. Ces chiffres ne rendent pas compte des revenus générés par l’occupation du fait des diverses ponctions sur l’économie et de l’exploitation de la main d’œuvre, des ressources et des débouchés palestiniens, ni même des bénéfices réalisés par ceux dont l’activité économique est directement liée à l’occupation et à la colonisation¹⁹.

Les dépenses publiques associées à la colonisation sont essentiellement destinées à encourager les Israéliens à partir s’installer dans les colonies. La santé, l’éducation, le logement, les réseaux

18 Selon la Banque Mondiale [2009], 35 % seulement des terres palestiniennes irrigables sont effectivement irriguées, ce qui représente pour l’économie une perte considérable de 110 000 emplois et de 10 % du PIB.

19 Au total, la contribution de toutes les activités économiques réalisées par Israël, secteur public et entreprises privées réunis, dans les TPO atteint selon Hever 4 % du PIB en 2000 soit près de 8 milliards d’USD [Hever S., 2010].

routiers ou de télécommunications, bénéficient par exemple d'une attention particulière dans les colonies où les dépenses publiques par habitant surpassent généralement la moyenne nationale israélienne [Hever S., 2010]. Les colons, qui représentent 4 % de la population, profitent en effet de 11,5 % des allocations pour l'investissement du ministère de l'Agriculture, de 15,1 % des budgets pour le développement de nouvelles zones industrielles du ministère de l'Industrie et de 13 % du budget du ministère du transport. Ils bénéficient également de 11 % des ressources du gouvernement spécifiques à l'achat de logements en 2011. En outre, d'importants fonds sont alloués pour développer le tourisme, en construisant notamment des hôtels et des musées dans les colonies, ces derniers ayant bénéficié d'une *aide* gouvernementale annuelle d'un montant de 2 à 3 millions d'USD depuis 2010. De même en 2009, le budget des autorités locales en exercice dans les colonies est de 10 % plus élevé que la moyenne des budgets des autorités locales en Israël. Cela est notamment dû à la part plus importante des fonds alloués par le gouvernement central qui est de 50,3 % du budget municipal dans les colonies, contre une moyenne de 40 % à l'intérieur de la *ligne verte* [Jerries H., Shihadeh M., 2013]. De fait, la plupart des colonies sont identifiées comme des zones de priorité nationale. En conséquence, les Israéliens qui y habitent, travaillent ou investissent bénéficient de nombreux avantages financiers, tels que des crédits généreux et des subventions, des réductions d'impôts, une majoration de certains salaires (pour le personnel médical ou enseignant par exemple)²⁰ [B'Tselem, 2010].

En définitive, malgré une baisse générale de la part des dépenses publiques dans l'économie depuis 2003, l'Etat garde un rôle constant dans le soutien à la colonisation qui occupe une part croissante de son budget²¹. Or depuis la fin des années 1990, on assiste à une implication croissante d'entreprises privées dans l'établissement des colonies, au côté de l'Etat et des organisations sionistes traditionnelles. Des colonies sont ainsi fondées par des entreprises du secteur de l'immobilier désireuses de faire des profits rapides en tirant partie de la confiscation des terres et des subventions gouvernementales²² [Algazi G., 2006]. Parallèlement, un nouveau

20 Malgré cela, moins de 50 % des colons israéliens travaillent dans les colonies des TPO en 2000, Farsakh assimile de ce fait les colonies à des « dortoirs subventionnés » [Farsakh L., 2008].

21 Ainsi alors que le budget global du gouvernement augmente de 2,7 % en 2011, le budget destiné aux colonies s'accroît de 38 %, celles-ci représentant jusqu'à 11 % du budget annuel cette année là.

22 Ainsi par exemple l'établissement de la colonie Modi'in Illit en 1996 sur les terres du village palestinien Bil'in, a bénéficié d'une alliance entre l'Etat et des entrepreneurs privés spécialisés dans l'immobilier ainsi que dans la haute-technologie, deux secteurs aux liens particulièrement étroits

secteur lié à la sécurité intérieure a vu l’émergence de compagnies privées, souvent dirigées par d’anciens responsables militaires israéliens. Celles-ci sont spécialisées dans l’armement, la surveillance et la sécurité, ou l’entraînement du personnel de sécurité²³. Ce secteur a connu un développement particulièrement rapide en sous-traitant les activités du ministère israélien de la Défense, mais aussi en exportant ses services à l’international, faisant valoir une expérience notoire dans la lutte contre le terrorisme [Hever S, 2010 : 54]²⁴.

1.2/ Le confinement de la population palestinienne

- *Contrôle et gestion du quotidien sous occupation.*

La présence d’environ 1 million de Palestiniens dans les TPO en 1967 constitue un nouveau défi pour les Israéliens qui entendent pourtant profiter de l’occupation pour accroître la taille de leur territoire ainsi que celle de leur économie. Aussi, à l’exception de Jérusalem-Est²⁵, les territoires de Cisjordanie et de la bande de Gaza ne connaissent pas d’annexion officielle et sont placés sous gouvernement militaire. Ainsi, les lois en vigueur sont maintenues, sauf amendement ou contre-indication par décret militaire israélien. De nombreux décrets viendront de fait, entériner les pouvoirs de l’Administration militaire en matière de gouvernement, d’aménagement du territoire, de politique fiscale, de contrôle de l’activité économique ou

avec l’appareil d’Etat israélien. Non seulement ils y bénéficient des subventions du gouvernement, des bas prix du foncier, ainsi que de services publics de qualité, mais ils profitent également d’une main d’œuvre « docile » et bon marché issue de la population juive ultra-orthodoxe qui s’installe dans la colonie [Algazi G., 2006].

- 23 De même, les services médicaux sont fournis par des médecins privés, les cantines militaires sont approvisionnées par des traiteurs privés, la construction et l’entretien des bâtiments sont confiés à des entrepreneurs privés tandis que la garde à l’entrée des bases militaires est assurée par des sociétés de sécurité privées.
- 24 Après la seconde Intifada, les dirigeants israéliens, militaires et politiques ont adopté la mode américaine d’une « guerre contre le terrorisme » impliquant notamment la modification de la structure militaire d’Israël, ainsi que la privatisation massive de nombreux postes dans l’armée. Cette nouvelle structure n’a pas nécessairement réduit les coûts d’occupation pour le gouvernement israélien, mais elle a créé de nombreuses occasions d’affaires pour les entreprises de sécurité privées. Cela leur permet en outre de faire valoir leur « expertise » pour négocier des contrats dans le monde entier.
- 25 Israël annexe Jérusalem-Est dès juin 1967. S’y applique dès lors la loi civile israélienne et non le gouvernement militaire. En 1967, 70 000 Palestiniens vivent à Jérusalem-Est. En 2012, ils sont 270 000 Palestiniens ainsi que 200 000 colons israéliens encouragés à s’installer par une politique intensive de judaïsation menée par les autorités israéliennes.

encore des mouvements de personnes et de biens²⁶. Elle seule désormais, peut accorder les autorisations nécessaires pour acquérir des terres, forer un puits, construire une maison, démarrer une entreprise, sortir ou entrer sur le territoire, importer ou exporter des produits. Or la délivrance de ces autorisations se fait le plus souvent avec une extrême parcimonie et selon les intérêts israéliens. Ainsi par exemple aucun permis n'est accordé pour les activités économiques qui peuvent permettre aux Palestiniens de rivaliser avec des entreprises israéliennes. De même ces permis sont révoqués si le demandeur palestinien est accusé d'avoir une activité politique « dissidente » [PCHR, 1997].

Par ailleurs, la population palestinienne est sujette à des mesures restreignant ses déplacements, combinant à la fois des obstacles physiques et administratifs, qui impactent la vie quotidienne à tous les niveaux. D'abord ces obstacles sont liés à l'établissement de colonies et de l'infrastructure imposante qui les accompagne. Comme je l'ai déjà souligné, des routes « de contournement » permettant l'intégration des colonies au système routier israélien sont spécifiquement créées pour les colons, et donc, généralement interdites aux Palestiniens²⁷. Par ailleurs la mise en place de postes de contrôle (*checkpoints*), régulièrement convertis en barrages hermétiques, est devenue au cours des années 1990, et plus encore depuis 2000, un véritable moyen de fragmenter le territoire et de paralyser tout mouvement dans les TPO²⁸. Ces postes sont établis sur les principales routes, certains de façon durable tandis que d'autres, plus mobiles, imposent aux Palestiniens des procédures contraignantes de façon aléatoire et arbitraire²⁹.

26 Plusieurs milliers de décrets sont édictés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et ce n'est qu'à partir de 1980 qu'un recueil systématique est effectué et mis à la disposition de la population palestinienne ce qui conduit à un arbitraire total dans l'usage qu'en fait l'Administration israélienne. L'absence de transparence permet « toutes les manipulations ». Ainsi notamment « l'accès public aux registres fonciers a été suspendu dès le début de l'occupation : seul le propriétaire, ou son mandataire, conserve un droit de consultation sur ce qui le concerne exclusivement » [Legrain J-F., 1996 : 45].

27 Non seulement les véhicules palestiniens n'ont pas le droit d'emprunter ces routes, mais également de les croiser. Les passagers doivent ainsi traverser à pied et continuer avec un autre véhicule de l'autre côté. Par ailleurs, les habitants de certains villages palestiniens isolés n'ont d'autres choix que d'emprunter des tronçons de routes israéliennes, mais ceux-là doivent obtenir un permis qui est difficilement accordé [HSRC, 2009].

28 Entre 1994 et 1999, les TPO connaîtront 499 jours de bouclage, soit 3 mois par an.

29 Par exemple la route 443 en Cisjordanie, au sud de Ramallah, dont la construction remonte au mandat britannique permettait jusqu'en 2000, de connecter Ramallah et les villages de la région. Depuis, l'armée israélienne en a interdit l'usage aux Palestiniens et a installé des obstacles

Ce système de restrictions physiques *de facto* vient compléter la fermeture de certaines zones par décret militaire et par un système de permis omniprésent limitant les mouvements des Palestiniens des TPO. Ainsi l’accès à certaines zones spécifiques est soumis à la condition d’obtenir un permis nominatif délivré par l’Administration israélienne. La vallée du Jourdain par exemple, fait l’objet d’un bouclage administratif depuis les premiers temps de l’occupation. Cette pratique a acquis un caractère permanent dans certains cas, comme c’est le cas pour les déplacements entre les TPO et Israël, entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, ou entre le reste de la Cisjordanie et Jérusalem-Est, depuis la fin des années 1980. Or dans ces cas-là, il ne s’agit pas d’une simple procédure administrative car la délivrance de permis est devenue exceptionnelle. Ces restrictions se sont également étendues ces dernières années à la zone « charnière » (*seam zone*) situées entre la *ligne verte* et le Mur [HSRC, 2009].

- *La dégradation des services publics locaux.*

Jusqu’en 1967, les municipalités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza s’étaient vues accorder un champ de compétences relativement important en matière de gouvernement local. En Cisjordanie, la loi jordanienne de 1955, ainsi que ses amendements, reconnaît aux conseils municipaux des prérogatives dans de nombreux domaines parmi lesquels l’urbanisme, le transport, la gestion des ressources en eau et en électricité, la régulation de l’activité économique, la santé publique et la sécurité urbaine. Dans la bande de Gaza prévaut encore une loi municipale édictée en 1934 à l’époque du mandat, qui bien que prévoyant la nomination d’une partie des membres du conseil municipal par l’Administration britannique, lui accordait une relative autonomie. Cependant, dès les premières années de l’occupation, une série de décrets militaires vient drastiquement restreindre l’exercice des pouvoirs des municipalités palestiniennes, soit en les soumettant au contrôle de l’Administration militaire israélienne, soit en transférant directement leurs prérogatives à cette dernière³⁰. A cela s’ajoute également la réduction des capacités budgétaires ainsi que les contraintes imposées de facto par l’occupation des territoires. Progressivement, des maires vont être destitués ou abandonner leurs fonctions en raison de leur incapacité à s’acquitter de leurs responsabilités. De nombreuses municipalités

permanents à l’entrée des six villages situés sur le long de la route. Celle-ci est désormais réservée aux colons israéliens en provenance et en direction de Jérusalem [HSRC, 2009].

30 Les colonies en revanche, dépendent des lois civiles et du système administratif israéliens.

en viennent ainsi à être dirigées par des officiers israéliens, ou encore par des notables palestiniens nommés par les autorités militaires [UNCTAD, 1989 : §6-11].

Cette remise en cause des mécanismes de participation des Palestiniens dans la détermination des politiques publiques et dans la gestion du quotidien participe de leur exclusion politique, qui vient s'ajouter aux efforts d'exclusion spatiale. Les Palestiniens sont ainsi privés de leurs capacités à s'organiser et à mobiliser leurs ressources en fonction de leurs aspirations et de leurs besoins. Cela a notamment pour conséquence de limiter la qualité des infrastructures et des services publics pour la population palestinienne, qu'il s'agisse de la distribution des eaux ou de l'évacuation des déchets. De même les équipements publics dans les TPO sont devenus de plus en plus tributaires de l'infrastructure et des services israéliens. Il en va ainsi du service des eaux, placé comme on l'a vu sous contrôle de Mekorot, de l'électricité géré par l'*Israeli Electric Company* ou du réseau des télécommunications monopolisé par Bezek, toutes des entreprises publiques israéliennes. Cela conduit à un arbitraire généralisé et à des inégalités de traitement dans la distribution et dans la tarification de ces services, au détriment de la population palestinienne [CNUCED, 1993].

Ainsi un rapport de la CNUCED en 1993 indique que 38 % de la population rurale de Cisjordanie n'est pas desservie par des réseaux de distribution en eau, et il en va de même pour environ 31 % de la population des camps de réfugiés de la bande de Gaza. Au même moment les colonies israéliennes sont toutes parfaitement desservies en eau. De même, en raison de l'absence d'institutions compétentes pour surveiller le réseau d'approvisionnement dans les agglomérations palestiniennes, le gaspillage d'eau dû à des fuites ou à des compteurs défectueux, la dégradation de la qualité de l'eau ainsi que les frais d'exploitation y sont devenus très importants [*ibid.* : §101-102]. Ce même rapport indique que les producteurs d'électricité des TPO ont été progressivement raccordés au réseau israélien pour ainsi « faire fonction de distributeurs (sous-traitants) de l'électricité achetée à l'*Israel Electric Corporation*. En Cisjordanie, la proportion de l'électricité achetée était d'environ 95 % de l'approvisionnement total, tandis que, dans la bande de Gaza, elle atteignait 100 % » [*ibid.* : §103]. Ce qui n'empêche pas d'importantes carences en électricité dans les zones rurales palestiniennes. Il en va de même concernant le secteur du logement, où les restrictions israéliennes imposées à l'utilisation des sols ou en matière de planification, ou encore l'absence d'institutions de financement, ont constitué un obstacle majeur pour répondre à la demande croissante de la population palestinienne [*ibid.* : §114]. Dans les secteurs du transport et des communications, la priorité

est clairement accordée à la connexion des colonies entre elles et avec les agglomérations israéliennes, comme l’atteste l’aménagement d’un réseau routier et d’un service de transport collectif entièrement dédiés et réservés aux colons israéliens. Non seulement ces mêmes services sont négligés, voire entravés, dans les zones d’habitation palestiniennes, entraînant la dégradation de certains réseaux, mais ils sont également soumis aux préoccupations sécuritaires de l’Administration qui n’hésite pas à boucler l’accès aux routes principales ou à couper les liaisons téléphoniques. De même, le réseau de communication est entièrement relié aux bureaux centraux israéliens, ce qui permet à l’armée de le maintenir sous surveillance [*ibid.* : §126-130].

Parallèlement, des organisations palestiniennes émergent pour pallier à la déficience des équipements publics, « particulièrement dans les domaines de l’assistance médicale, du logement et de l’agriculture » [*ibid.* : §176]. Celles-ci parviennent à assurer un certain nombre de services mais restent généralement limitées par le manque de ressources et une réglementation contraignante de la part des autorités israéliennes.

- *Les premières expériences d’autonomie limitée dans les TPO.*

La détérioration des conditions de vie et les affrontements de plus en plus intenses avec la population palestinienne vont progressivement amener les autorités israéliennes à concéder certains espaces d’autonomie aux Palestiniens. C’est aussi un moyen pour elles d’encourager l’émergence d’une élite plus favorable³¹ à l’annexion des TPO alors que les revendications d’autonomie commencent à s’imposer dans les pourparlers sur la fin des hostilités entre Israël et les Etats arabes. Suite aux élections municipales de 1976 en Cisjordanie, la plupart des nouveaux conseils municipaux se prononcent en faveur de l’indépendance palestinienne et accueillent en leur sein des partisans de l’OLP. Menahem Milson, conseiller aux Affaires arabes auprès du ministre de la Défense Shimon Peres, recommande à ce dernier la promotion d’une élite alternative avec laquelle l’Administration militaire pourra traiter. Milson fait à ce moment la connaissance de Mustafa Duden³² avec lequel il promeut les Ligues de villages (*Rawabet*

31 La politique de cooptation d’une élite arabe plus coopérative a déjà été mise en pratique par Moshe Dayan au cours des années 1970, mais aussi par les Britanniques et le mouvement sioniste à l’époque du mandat, ou par les Israéliens face aux Palestiniens de l’intérieur (voir le chapitre 3).

32 Mustafa Duden a servi comme officier dans la Police en 1944 à l’époque du mandat britannique, puis comme fonctionnaire de l’administration égyptienne à Gaza jusqu’en 1965. Il part ensuite pour la Jordanie où il remplit de nombreuses fonctions dont celles de parlementaire ou encore d’ambassadeur (au Koweït). Puis il revient en Cisjordanie en 1975, où son opposition ouverte à l’OLP lui assure un soutien des autorités israéliennes.

al-Qora) en Cisjordanie afin de contourner les conseils municipaux élus. En 1978, Duedeen prend ainsi la tête de la première Ligue des villages du district d'Hébron. D'autres Ligues seront bientôt formées et rassemblées dans le Mouvement des Ligues Palestiniennes (*Harakat al-Rawabet al-Filistiniyya*) dont Duedeen obtient la direction en 1982. Les membres de ces Ligues bénéficient alors du soutien, de la protection et des financements de l'Administration israélienne, tandis que davantage de contraintes sont imposées aux municipalités palestiniennes dissidentes [Tamari S., 1983].

Entre temps, Ariel Sharon est nommé ministre de la Défense du gouvernement de Menachem Begin en 1981. Son premier acte est de créer une Administration civile, placée sous contrôle du gouverneur militaire et spécifiquement en charge des affaires civiles de la population palestinienne. Cette initiative intervient dans le cadre des accords de Camp David (1978-1979) avec l'Égypte qui prévoient la promotion d'un gouvernement autonome transitoire pour la population de Cisjordanie et de la bande de Gaza, avec lequel serait négocié le statut final des territoires. Celle-ci marque néanmoins le passage d'une administration militaire *ad hoc* à un gouvernement plus pérenne des TPO. Sharon place alors Menachem Milson à la tête de l'Administration civile, avec lequel il poursuit le programme de cooptation d'une nouvelle élite palestinienne. Pourtant, malgré l'appui matériel et moral apporté aux Ligues en Cisjordanie, celles-ci sont de plus en plus impopulaires aux yeux de la population palestinienne. De nombreux notables refusent de les rejoindre et de coopérer avec l'Administration civile israélienne [Tamari S., 1983]. Divers arrangements de « partage du pouvoir » sont par ailleurs mis en œuvre au cours des années 1980. Ceux-là consistent notamment à faire participer des Palestiniens dans la direction de certains services sociaux, éducatifs ou sanitaires, ce qui permet également aux Israéliens de se délester symboliquement d'une partie de leurs responsabilités envers la population occupée. Ceci étant, les prérogatives essentielles liées par exemple aux politiques sécuritaires, économiques ou foncières, sont conservées par les autorités militaires [Khalidi R., Taghdisi-Rad S., 2009].

Sharon multiplie également les mesures de répression pour contrer l'influence grandissante de l'OLP et forcer les Palestiniens à accepter l'autonomie dans les conditions qu'il leur propose. Il déclare illégal le Comité National d'Orientation fondé en 1978 en opposition aux Ligues et aux accords de Camp David, et révoque ou déporte plusieurs maires qui refusent de rencontrer Milson. Certains maires font également l'objet de tentatives d'assassinat et finissent mutilés [Nassar J., 1989 : 117-118]. Sharon maintient par ailleurs la pression sur la population en

ordonnant notamment la censure de la presse, des arrestations en masse, des couvre-feux ou encore des coupures de courant [Qutob F., 2011]. Mais le soutien à l'OLP, qui mène des opérations militaires depuis la frontière libanaise continue de grandir. Sharon en conclut qu'il faut frapper à Beyrouth. L'un des objectifs majeurs de l'invasion israélienne du Liban en juin 1982 sera en effet de forcer les Palestiniens des TPO à accepter les formes d'autonomie qu'il leur propose. De leurs côtés, les Ligues de Villages commencent à se démembrer à partir de 1983 et certains de leurs responsables se prononcent publiquement contre la colonisation juive et en faveur de l'Etat palestinien. La Première Intifada en 1987 mettra définitivement fin à cette expérience. Des mesures de répressions sévères sont alors prises à l'encontre des Palestiniens, pour mettre fin au soulèvement, avec notamment de nouvelles sanctions économiques. Selon le ministre israélien de la défense Yitzhak Rabin, ces sanctions doivent persuader la « majorité silencieuse » d'user de son influence pour contenir les éléments radicaux [cité in Mansour A., 1989 : 90]. De leur côté, les Palestiniens adoptent alors comme mot d'ordre le boycott de l'économie israélienne, ce qui conduit notamment à une baisse des exportations israéliennes en direction des TPO (-40 % environ entre 1987 et 1989) [Gaymard H., 1993 : 1029].

- *La fragmentation administrative du processus d'Oslo.*

En 1993, la *Déclaration de Principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie* (accord d'Oslo) signée entre Israël et l'OLP³³ prévoit l'établissement d'une Autorité palestinienne autonome dans les TPO, pour une période transitoire de 5 ans à l'issue de laquelle aura été négocié un règlement permanent du conflit. L'accord annonce également un transfert de certaines compétences aux Palestiniens et le redéploiement des forces militaires israéliennes en dehors des zones habitées, où la sécurité et l'ordre public devront être assurés par la police palestinienne. L'accord de Taba (Oslo II) en 1995 précise encore le champ des compétences de l'Autorité Palestinienne (AP) et « délimite trois zones appelées à changer selon les étapes du redéploiement. [L'AP] ne voit ainsi sa juridiction s'exercer que dans les zones dites "A" dans lesquelles [elle] assumera l'entière responsabilité quant à la sécurité intérieure et l'ordre public ainsi que la totalité des responsabilités civiles, et "B" dans lesquelles [elle] n'aura autorité qu'en

33 L'accord précise qu'une « période de transition de cinq ans commencera avec le retrait de la bande de Gaza et de la région de Jéricho », et que les négociations sur le statut permanent « porteront sur les questions en suspens, notamment: Jérusalem, les réfugiés, les implantations, les arrangements en matière de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec d'autres voisins, et d'autres questions d'intérêt commun [cité par Legrain J-F., 2000 : 97]. Voir aussi le chapitre 5.

matière civile, la sécurité revenant à Israël. En zone "C", [l'AP] ne jouira que de pouvoirs dans le domaine civil "qui ne seront pas liés au territoire". L'article XVII précise que "la juridiction territoriale inclut la terre, le sous-sol et les eaux territoriales" » [Legrain J-F., 2000 : 103]. Ainsi tout en accordant à l'AP des prérogatives inédites dans les domaines législatif, exécutif et judiciaire, les accords d'Oslo³⁴ institutionnalisent la fragmentation territoriale des TPO, selon la logique qui prévaut dans les plans Allon ou Drobles, de même que les considérations sécuritaires israéliennes sont formalisées comme principe de gouvernement de la population palestinienne³⁵ [Farsakh L., 2008].

En 1995, la zone A s'applique aux sept grandes villes palestiniennes de Cisjordanie³⁶, à savoir Jénine, Qalqiliya, Tulkarem, Naplouse, Ramallah, Bethléem et partiellement Hébron, soit à 2 % environ de la surface du territoire. La zone B couvre la plupart des autres localités palestiniennes, soit environ 26 % du territoire. Le reste forme un espace continu sur 72 % de la Cisjordanie, incluant les colonies israéliennes, la majorité des terres fertiles et des ressources en eau ainsi que les frontières extérieures du territoire (*annexe-6*). La délimitation de ces zones évoluera progressivement jusqu'au Mémorandum de Sharm El-Sheikh (1999) où celles-ci composent respectivement 17 %, 24 % et 59 % de la Cisjordanie [HSRC, 2009]. Actuellement, 55 % des Palestiniens de Cisjordanie vivent dans la zone A, 39 % dans la zone B, et 6 % (soit 150 000

34 Les accords d'Oslo, ou processus d'Oslo, désignent généralement la Déclaration de Principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, septembre 1993 ; Le protocole de Paris sur les relations économiques, avril 1994 ; l'Accord intérimaire « Gaza-Jéricho », mai 1994 ; l'Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza dit « Accord de Taba » ou « Oslo II », septembre 1995 ; le Protocole d'accord sur le redéploiement dans la ville de Hébron, janvier 1997 ; Le Mémorandum de Wye River, octobre 1998 ; le Mémorandum de Sharm El-Sheikh, septembre 1999 [Legrain J-F., 2000].

35 En vertu des accords d'Oslo, Israël gardera à terme du redéploiement un droit d'intervention et/ou de regard dans les domaines relatifs aux modifications dans le registre civil palestinien, à la délivrance de documents de voyage, à l'enregistrement des terres, à la prospection et au transport de carburants, à l'eau, aux télécommunications, au développement des infrastructures d'électricité, etc. [HSRC, 2009 : 73].

36 Dans la bande de Gaza, conformément à l'Accord intérimaire « Gaza-Jéricho » (1994), « la juridiction de la nouvelle autorité palestinienne s'étendra à environ 87 % de la bande. L'administration militaire israélienne conservera le contrôle exclusif de ses installations et des seize colonies, soit une zone dite "blanche" d'un peu moins de 10 % de la bande. Les quelque 3 % restants constitueront une zone "jaune" de 500 à 800 m de large courant le long de la frontière avec Israël, sur laquelle l'armée israélienne conservera ses prérogatives de sécurité et où les Palestiniens n'auront aucun droit de construction même si la population relèvera de l'autorité palestinienne dans le domaine civil » [Legrain J-F., 2000 : 99]. En 2005, Sharon procède au démantèlement des colonies de la bande de Gaza et au redéploiement des forces armées israéliennes (voir chapitre 5). Par ailleurs, la question du statut de Jérusalem étant remise à plus tard, Jérusalem-Est est a priori exclue du zonage sur le redéploiement des forces et des compétences israéliennes.

personnes) dans la zone C³⁷. De même, les zones A et B sont morcelées en 227 fractions distinctes, faisant pour la majorité moins de 2 km². L’Administration israélienne conserve ainsi le contrôle des mouvements entre les différentes localités palestiniennes et à fortiori entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, ou avec Israël et l’extérieur [Badil, 2013]. Par ailleurs, dans la zone C, les Palestiniens sont généralement privés des services publics de l’Autorité Palestinienne. Les permis de construction y sont lourdement contraints et les habitations font régulièrement l’objet de démolition par l’armée. Enfin 70 % de la zone C est *de facto* interdite d’accès aux Palestiniens en raison de la présence de colonies, du Mur ou d’ordres militaires de restriction qui continuent de causer des mesures d’expulsion [OCHA, 2012].

Ainsi bien que les compétences de l’AP soient définies selon les termes d’un zonage territorialisé, celles-ci s’appliquent de facto sur une population et non sur un territoire. Dans les faits, c’est l’Administration israélienne qui conserve les compétences souveraines ultimes sur l’ensemble des TPO et son armée continue d’intervenir régulièrement dans les trois zones. En définitive, l’appareil administratif et militaire israélien est maintenu, ainsi que de fait, la politique de confiscation des terres, d’exclusion de leurs habitants et de captation de l’activité économique palestinienne.

- *Une expulsion latente des Palestiniens.*

Environ 300 000 habitants de Cisjordanie et de la bande de Gaza sont forcés à l’exil durant la guerre de juin 1967, certains pour la seconde fois [Legrain J-F., 1996 ; Masalha N., 2000]. A ceux-là s’ajoutent des dizaines de milliers de Palestiniens installés en Jordanie ou émigrés dans les pays du Golfe qui perdent leur droit de rentrer dans les TPO³⁸. L’Administration militaire continue par la suite à pratiquer des déportations qui répondent alors pour beaucoup à des mesures de répression de la population palestinienne. En compilant les données de plusieurs sources, Ann M. Lesch [1979] publie une liste de 1 151 Palestiniens déportés entre 1967 et 1978, parmi lesquels de nombreux *activistes* et responsables politiques, mais aussi des familles

37 Contre 300 000 colons israéliens répartis dans 135 colonies. Ceux-ci sont soumis à la loi civile israélienne tandis que les Palestiniens demeurent soumis à la loi militaire. A ce jour, l’armée se donne par exemple le droit d’incarcérer tout Palestinien sans jugement selon le régime d’état d’urgence et des réglementations d’exception imposés en 1967.

38 Kossaifi estime à 140 000 le nombre de Palestiniens de Cisjordanie qui émigrent entre 1961 et 1967, une grande partie d’entre eux ne parvient pas à rentrer avant le recensement israélien et perd de fait le statut de résident des TPO, ce qui s’applique également à que leurs descendances [Kossaifi G., 1989 : 17-19].

complètes. A ceux-là s'ajoutent par ailleurs deux tribus bédouines de la vallée du Jourdain entièrement expulsées en décembre 1967 et mai 1969. Ces expulsions indiquent que les dirigeants israéliens n'ont pas abandonné leurs préoccupations démographiques, qui s'accompagnent désormais de considérations sécuritaires. De même sur l'ensemble de la période depuis 1967, la balance migratoire des TPO est largement négative avec une moyenne de -17,9 milles personnes par an sur la période 1875-1881 [Arnon A. et *al.*, 1997 : 63]. Cela traduit une volonté explicite de l'Administration israélienne de freiner la croissance démographique palestinienne pour réussir à imposer une supériorité numérique juive sur l'ensemble du Grand Israël³⁹. Les restrictions imposées dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, des libertés politiques ou de l'activité économique sont autant de procédés destinés à brider et à contenir la présence palestinienne. Ainsi les autorités israéliennes contrôlent l'état civil dans les TPO, ainsi que les frontières ou encore le développement urbain, ce qui leur permet d'agir sur le paysage démographique par le biais de mesures administratives. A cela s'ajoutent l'arbitraire de la gestion militaire, la politique carcérale, la démolition des maisons ou l'arrachage des cultures.

Par ailleurs, si l'expulsion de masse vers l'étranger est difficilement praticable, j'ai déjà évoqué plus haut la mise en œuvre d'une politique israélienne d'exclusion progressive des Palestiniens de certaines parties du territoire, ce dont ne rend pas compte l'observation de la croissance démographique générale⁴⁰. Ainsi comme je l'ai évoqué plus haut, les zones « charnières » (*seam zone*), situées entre la ligne verte et le Mur de séparation sont de facto annexées par Israël, et depuis 2003, sont interdites d'accès aux Palestiniens sans autorisations. Les habitants de cette zone doivent également posséder un permis de résidence [Badil, 2013]. Il en va de même dans la vallée du Jourdain où la colonisation et les restrictions multiples ont entraîné un émiettement de la présence palestinienne. Enfin cette politique d'expulsion latente est particulièrement visible à Jérusalem-Est où les habitants sont privés de toute citoyenneté et se voient accorder

39 L'assimilation du phénomène migratoire à une mobilité du facteur travail selon des mécanismes de marché ne rend pas compte du volontarisme déployé par l'Etat israélien pour provoquer et entériner cette émigration. Tout est fait pour décourager un retour physique des émigrés. Cela passe par exemple par le retrait du statut de résident pour les Palestiniens de Jérusalem-Est s'ils quittent trop longtemps le territoire (6 mois à 1 an) ou des restrictions sur le regroupement familiale pour des Palestinien(ne)s marié(e)s à des étranger(e)s.

40 Il y a environ 1 million de Palestiniens dans les TPO en 1967, 1,8 millions en 1993 et 3,8 millions en 2004 [Farsakh L., 2005 : Appendix 1]

des permis de *résidents permanents* de la ville, révocables à tout moment. Ce statut particulier contraint ainsi leurs déplacements vers le reste du territoire ou vers l’étranger, leurs mariages avec des non-résidents. De même ceux-ci sont exposés à des interdictions de construire ou d’entreprendre et sont complètement marginalisés au sein de la municipalité israélienne du « grand Jérusalem », tandis qu’ils sont également isolés du reste des TPO. Cela produit notamment un étouffement économique de la ville qui rend la population vulnérable et l’encourage à partir⁴¹.

SECTION 2/ UNE INTEGRATION ECONOMIQUE PARTIELLE DES TPO

A la veille de la guerre, en 1967, l’économie israélienne se trouve particulièrement isolée. Celle-ci est privée des marchés arabes voisins, et Israël entretient des relations troublées avec de nombreux pays dans le monde. Son activité économique dépend alors principalement des apports financiers de la diaspora juive et du soutien des pays occidentaux. Or la conquête de nouveaux territoires, et le contrôle des populations arabes qui s’y trouvent, donnent aux autorités israéliennes une occasion précieuse de sortir leur économie de l’isolement. Celles-ci procèdent aussitôt à une intégration des économies, maîtrisée selon leurs intérêts, qui contribue à créer les conditions d’une dépendance structurelle des Palestiniens à l’égard de l’économie israélienne⁴². J’envisage ici cette intégration selon trois modalités que sont l’union douanière (§2.1), la captation de la main d’œuvre (§2.2) et celle plus limitée qui concerne la fiscalité et la monnaie (§2.3).

41 Le taux de pauvreté parmi les Palestiniens de Jérusalem atteint les 78 % en 2012, avec un taux de chômage de 40 % [CNUCED, 2012].

42 En définitive plus de 50 % des décrets militaires émis dans la période 1967-1993 sont en rapport avec l’activité économique, qu’il s’agisse de traiter de la fiscalité, du système bancaire, de la production, de l’emploi ou de l’usage des ressources [Naqib F., 2000 : 605].

2.1/ Une union douanière biaisée

- *Une intégration commerciale sélective.*

En 1967, le volume du PIB israélien est plus de dix fois supérieur à celui de l'économie palestinienne, ses produits sont beaucoup plus diversifiés et la part de son secteur industriel dans le PIB presque quatre fois plus importante [Naqib F., 2000 : 600]. Des différences de poids et de structure qui expliquent, en partie seulement, le développement de rapports asymétriques de type centre-périphérie, caractéristiques du régime d'accumulation capitaliste. En effet, les termes de l'échange et de l'intégration commerciale ne relèvent pas d'un ajustement libre et spontané par le marché, ni même d'un processus concerté entre Israéliens et Palestiniens. Ceux-ci sont imposés unilatéralement par les autorités israéliennes en fonction de leurs intérêts, et sans égards généralement pour les exigences économiques palestiniennes.

	<i>Agriculture</i>			<i>Industrie</i>			<i>Construction</i>			<i>Services</i>		
	1970	1987	1991	1970	1987	1991	1970	1987	1991	1970	1987	1991
<i>Cisjordanie</i>	35,0	19,0	16,0	8,2	8,2	7,3	8,7	17,0	15,0	48,1	55,8	61,7
<i>Gaza</i>	31,0	18,0	18,0	4,1	13,9	11,0	10,6	22,0	18,0	54,3	46,1	53,0
<i>TPO</i>	33,7	19,0	16,0	6,9	9,0	8,3	9,4	18,0	16,0	50,0	54,0	59,7
<i>Israël</i>	6,4	4,2	2,7	24,0	23,1	20,2	12,7	7,1	9,5	56,9	65,6	67,6

Source : Farsakh L., 2005 : table 2.2
Remarques : les données sur la Cisjordanie ne tiennent pas compte de Jérusalem-Est.

Cela passe d'abord par une réglementation douanière inégale, au profit de l'économie israélienne. D'une part l'entrée de produits palestiniens est soumise à une autorisation de l'Administration israélienne, qui veille à ce que ceux-ci ne viennent pas concurrencer la production locale. Des restrictions à l'exportation sont notamment imposées pour de nombreux produits issus de l'agriculture palestinienne. C'est le cas par exemple pour la production d'agrumes de la bande de Gaza, dont la commercialisation est limitée non seulement en Israël mais aussi parfois vers l'Europe où celle-ci peut concurrencer les exportations israéliennes. A cet égard, la commercialisation des produits palestiniens à l'étranger doit passer par la société

israélienne *Agrexco* qui privilégie régulièrement l’écoulement des produits israéliens⁴³. D’autre part, les importations palestiniennes en provenance de l’étranger, et notamment des pays arabes, sont sévèrement contrôlées⁴⁴. Ce faisant, les autorités israéliennes assurent à leurs exportateurs un quasi-monopole commercial dans les TPO. En effet, les produits israéliens y sont acheminés librement et bénéficient même de subventions leur permettant de concurrencer la production locale palestinienne, ou éventuellement de percer les marchés arabes voisins⁴⁵.

Ainsi les importations palestiniennes en provenance d’Israël, jusqu’alors inexistantes, connaissent une croissance considérable durant les deux premières décennies d’occupation pour atteindre respectivement 87,7 % et 91,7 % pour la Cisjordanie et Gaza en 1986 [Mansour A., 1989 : 86]. Inversement, les TPO captent déjà 9 % des exportations israéliennes en 1969, et deviennent au cours des années 1970-1980 le second plus grand débouché après les Etats-Unis. Au moment de la Première Intifada, le boycott palestinien fait passer ce taux de 10,3 % en 1987 à 4,6 % en 1989 [Gaymard H., 1993 : 1027]. Puis à partir des années 1990, les Israéliens accèdent à de nouveaux marchés et la part des TPO dans leurs exportations va encore diminuer, pour atteindre 2,3 % en 2004. Parallèlement, l’économie israélienne absorbe une part essentielle de la production palestinienne en provenance de la Cisjordanie et de Gaza, s’élevant respectivement à 65,2 % et à 85,5 % de leurs exportations en 1986 [Mansour A., 1989 : 86].

43 La CEE a « décidé en 1986 de faire bénéficier les produits palestiniens du même traitement préférentiel accordé à ceux d’Israël, ce qui signifie que les produits agricoles palestiniens pourront être exportés directement vers les pays de la CEE et traités comme des produits « palestiniens » et non plus israéliens. La décision de la CEE qui considère les territoires occupés comme une entité économique distincte renforce la notion d’une « entité politique palestinienne » et trouble les dirigeants de l’Etat d’Israël. Après avoir refusé l’idée d’exportation directe des produits palestiniens et proposé que les exportations vers les pays de la CEE s’opèrent à travers la Jordanie, Israël a dû se plier au cours de l’année 1988 aux pressions de la CEE » [Mansour A., 1989 : 83].

44 Dès 1967, l’Administration militaire va légiférer pour rendre illégaux tous les accords préalablement existants quant aux importations et exportations vers et depuis les territoires palestiniens (décrets 10, 11 et 12). De même, alors que le tarif moyen des douanes jordaniennes s’élève à 17 %, le tarif moyen israélien appliqué dans les TPO est de 80 %, tandis que les produits importés d’Israël sont totalement exemptés de taxe. Cela étant il est statistiquement impossible de distinguer les exportations propres d’Israël et les réexportations, mais jusqu’à la fin des années 1980, ces dernières sont jugées négligeables [Gaymard H., 1993 : 1027].

45 Les Etats arabes imposent toutefois d’importantes restrictions sur les produits en provenance des TPO relatives à la décision de boycotter les produits israéliens.

Ces mouvements importants se traduisent par ailleurs par un déficit croissant de la balance commerciale des TPO depuis 1967⁴⁶.

Tableau 4-2 - Commerce extérieur des TPO selon les pays, en millions d'USD, en 1986					
	<i>Importations</i>		<i>Exportations</i>		<i>Balance commerciale</i>
Commerce extérieur de la Cisjordanie					
	Valeur	%	Valeur	%	
<i>Israël</i>	436,8	87,7	156,0	65,2	-280,8
<i>Jordanie</i>	10,9	2,2	81,0	34,2	70,9
<i>Autre pays</i>	50,1	10,1	1,5	0,6	-48,6
<i>Total</i>	497,8	100	239,3	100	-258,5
Commerce extérieur de la bande de Gaza					
<i>Israël</i>	343,5	91,7	133,1	85,5	-210,4
<i>Jordanie</i>	0,0	0,0	18,8	12,1	18,8
<i>Autre pays</i>	31,2	8,3	3,8	2,4	-27,4
<i>Total</i>	374,7	100	155,7	100	-219,0
<i>Source : Mansour A., 1989 : 86 à partir de données du Central Bureau of Statistics, Judea, Samaria and Gaza Area Statistics, n°1, mars 1987 : 6-7.</i>					

- Une production agricole adaptée aux exigences israéliennes.

Parallèlement, les autorités israéliennes permettent aux producteurs palestiniens de continuer à exporter vers les pays arabes voisins. En 1967, environ un tiers de la production agricole de Cisjordanie est commercialisée en Jordanie, et de fortes connexions économiques unissent les deux rives du Jourdain. Cette politique de « portes ouvertes » à sens unique, initiée par Moshe Dayan, favorise l'introduction de devises et de capitaux en Cisjordanie qui profite à l'économie israélienne et permet également d'éviter que les produits palestiniens ne viennent engorger les marchés israéliens ou même provoquer un effondrement brutal de l'économie palestinienne qui mettrait l'Administration militaire dans l'embarras [Ryan S., 1974 ; Naqib F., 2000]. Pourtant

46 Ce déficit passe de 121,1 millions d'USD en 1975 à 258,5 millions en 1986 pour la Cisjordanie et de 92,9 millions à 219 millions d'USD pour la bande de Gaza pour les mêmes années [Mansour A., 1989 : 86].

les autorités israéliennes entreprennent aussi de réduire la dépendance des TPO à l’égard des pays arabes, afin de renforcer leur propre mainmise et éviter que celle-là ne devienne un moyen de pression de la part des Etats arabes.

Dès 1968, des comités spécialisés du ministère de l’Agriculture mettent en œuvre un programme pour adapter les cultures palestiniennes aux exigences israéliennes. Ceux-ci accompagnent la création de conseils agricoles composés de notables et de producteurs palestiniens, pour agir comme intermédiaires entre les agriculteurs locaux et l’économie israélienne. Les autorités israéliennes donnent alors des instructions directes en fonction des besoins de consommation intérieure et d’exportation du pays. Un directeur de commercialisation du ministère de l’Agriculture est également rattaché à l’Administration militaire, avec pour tâche d’encourager les contrats commerciaux favorables aux besoins de l’économie israélienne. L’Administration met également en place quelques fermes expérimentales, et fournit aux agriculteurs des semences et des engrais pour leurs cultures, ou encore leurs accorde des crédits. Enfin quinze agronomes israéliens sont affectés à la formation d’agriculteurs pour les initier à de nouvelles méthodes et augmenter la productivité des exploitations agricoles palestiniennes [Ryan S., 1974].

Ainsi progressivement les produits sollicités par Israël, comme le sésame ou le tabac par exemple, ou à destination de l’Europe, comme l’aubergine, la fraise ou les agrumes, vont prendre le pas sur les productions traditionnellement destinées aux marchés local et régional. Dans la bande de Gaza en particulier, l’Administration encourage une production destinée à l’exportation vers l’Europe en fonction de ses propres stratégies commerciales, et profite ainsi d’un afflux de devises étrangères qui bénéficient à l’économie israélienne⁴⁷.

Par ailleurs, la part de l’agriculture dans les exportations des TPO a chuté de moitié entre 1977 et 1986, passant de 42,1 % à 19,9 %, ce qui concorde avec la réorientation des rapports commerciaux palestiniens de la Jordanie vers Israël [Farsakh L., 2005 : tableA12]. Ainsi 85 % des importations en Cisjordanie et 86 % à Gaza en 1986 consistent en produits industriels, dont respectivement 87 % et 93 % proviennent d’Israël. De même, 78 % des exportations de la

⁴⁷ Les exportations entre 1987 et 1990 se composaient essentiellement d’agrumes, d’aubergines et de poivrons verts. Environ deux tiers des gains issus de la vente d’agrumes dans la bande de Gaza tiennent alors des exportations vers l’Europe, avec le soutien de la Communauté Européenne, par l’intermédiaire du Bureau Central Israélien de Commercialisation des Agrumes [CNUCED, 1993].

Cisjordanie et 76 % de Gaza sont en 1986 issues du secteur industriel, dont respectivement 71 % et 100 % sont absorbées par l'économie israélienne [Arnon A. et *al.*, 1997 : 96-101]. Or cette prépondérance des produits industriels exportés vers Israël correspond essentiellement aux rapports de sous-traitance pour le compte de sociétés israéliennes [Mansour A., 1989 : 85-86]. Ces dernières profitent ainsi d'une main d'œuvre palestinienne avantageuse en sous-traitant certaines étapes de la production, comme par exemple dans l'industrie du textile, ou celles du bois et des métaux associées au secteur de la construction. Les profits vont alors aux entreprises israéliennes qui revendent ces marchandises en Israël ou à l'étranger [CNUCED, 1993].

Progressivement la politique des « portes ouvertes » à destination des pays arabes est remise en cause par les restrictions croissantes qui affectent l'appareil productif palestinien. Cela tient à la fois de la diminution et du morcellement des surfaces cultivées en raison de la spoliation des terres et des ressources en eau, des multiples contraintes administratives imposées à l'activité économique palestinienne⁴⁸, de la fermeture des institutions financières⁴⁹ ou encore des coûts prohibitifs du transport causés par la fermeture des points de passage appliquée de façon arbitraire [CNUCED, 1993]. De même, l'importante inflation que connaissent les TPO suite à leur intégration dans l'économie israélienne et l'augmentation des taxes sont autant d'obstacles impactant la compétitivité de la production palestinienne sur le marché régional [Naqib F., 2000 : 602]. Enfin les pays arabes voisins, la Jordanie en particulier, imposent eux-mêmes des restrictions afin de prévenir l'introduction de produits israéliens, et accroissent en conséquence leurs productions dans des branches auparavant couvertes par les exportations en provenance de Cisjordanie ou de Gaza [Mansour A., 1989 : 83]⁵⁰.

48 Parmi lesquelles le refus d'accorder des autorisations pour l'ouverture de nouvelles usines, les restrictions à la circulation des marchandises et des personnes, les prélèvements d'impôts illégaux, y compris leur recouvrement par des moyens arbitraires, la perception de droits de douane élevés sur les matières premières transitant par Israël, la limitation rigoureuse des importations de matières premières et de matériel transitant par la Jordanie, les formalités et retards administratifs fastidieux, etc.

49 Outre la fermeture des institutions bancaires en 1967, les Palestiniens des TPO sont dépourvus de tout régime d'assurance agricole ou d'assurance-récolte pour les aider à supporter les pertes provoquées par des variations climatiques défavorables, comme celles de 1991 et 1992 [CNUCED, 1993 : §29].

50 « Les autorités jordaniennes n'autorisent celles-ci que dans la mesure où les industries des territoires occupés n'utilisent pas des inputs en provenance d'Israël ou même d'autres pays et transitant par les ports israéliens. De telles restrictions limitent par conséquent les exportations vers la Jordanie aux produits traditionnellement exportés avant 1967, comme l'huile d'olive, le beurre oriental, le savon, les produits plastiques, le marbre et la pierre à bâtir » [Mansour A., 1989 : 85].

- *Le protocole de Paris en 1994.*

Au moment de signer les accords de paix, le choix du régime commercial approprié fait l'objet de tensions entre les deux parties. Celui-ci connaît théoriquement deux changements avec le Protocole de Paris sur les relations économiques signé en 1994. Désormais les marchandises palestiniennes bénéficient d'un libre accès au marché israélien de la même manière que les marchandises israéliennes accèdent aux TPO. L'AP aura par ailleurs la liberté de choisir ses propres taux de taxes douanières avec le reste du monde pour certains produits, principalement alimentaires et de première nécessité [Naqib, 2000 : 610]. Pourtant la possibilité d'établir un régime commercial moins discriminatoire à travers ces listes fut limitée car les douanes israéliennes sur ces marchandises étaient déjà très basses voire à zéro. Et la qualité moindre des produits palestiniens a suffi à écarter tout risque de concurrence sur le marché israélien. Par ailleurs le contrôle israélien continu des importations, des frontières et des douanes permet à Israël de s'immiscer dans toute négociation bilatérale entre les Palestiniens et leurs partenaires arabes ou étrangers. En conséquence, les importations palestiniennes proviennent encore très largement d'Israël, ce qui revient particulièrement cher aux Palestiniens.

En effet, l'intégration économique sélective entre les deux économies a entraîné des déficits commerciaux palestiniens structurels qui passent de 54 millions d'USD en 1970 à 1 621 millions d'USD en 2004 [CNUCED, 2004]. En 2011, le commerce avec Israël représente 80 % du commerce total palestinien (83 % des importations et 80 % des exportations). Le déficit commercial représente 84 % du déficit total et 31 % du PIB. Cette forte dépendance prive l'économie palestinienne de sources d'importation et de marchés d'exportation plus intéressants et la rend encore plus vulnérable aux cycles économiques ou aux politiques de sécurité israéliennes. Ainsi en 2011, les exportations palestiniennes ont chuté, témoignant selon la CNUCED d'un affaiblissement des capacités de production, d'un environnement défavorable pour le secteur privé et des restrictions imposées à la circulation des marchandises. Les exportations palestiniennes vers Israël ont diminué de 24 % entre 2008 et 2011. Le blocus de Gaza ayant notamment anéanti une très grande partie de la capacité d'exportation du territoire [CNUCED, 2012].

Pour Israël, en 2010, les exportations vers les TPO s'élèvent à 3,1 milliards d'USD, soit le troisième marché derrière l'UE et les Etats-Unis. Néanmoins étant donné que la majeure partie des importations palestiniennes transitent par la douane israélienne, cela signifie que la majorité

des exportations israéliennes vers les TPO sont en fait des importations depuis l'étranger [Bank of Israel, 2010]. D'ailleurs le commerce entre Israël et les TPO n'est pas considéré comme extérieur dans les statistiques israéliennes et ne figure pas dans la balance commerciale. De même, la proximité des marchés et la clandestinité des échanges dans certains cas rendent d'autant plus difficile les estimations quantitatives des rapports commerciaux entre les deux économies. D'après l'OCDE, la présence israélienne dans les TPO contribuerait à hauteur de 3,9 % dans le PIB israélien, soit d'un montant de 8 milliards d'USD. Or ce montant prend également en compte l'activité d'Israël avec ses colonies [OECD, 2011]. Par ailleurs, selon une estimation de la Banque d'Israël [2010], seul 1 % du chiffre d'affaire des entreprises israéliennes est lié à leur activité avec les TPO.

2.2/ La captation de la main d'œuvre palestinienne

- *La « migration » des travailleurs palestiniens en Israël.*

Tableau 4-3 - Distribution de l'emploi par secteur d'activité économique dans les TPO et en Israël, en % de l'emploi annuel par région, 1970-1991												
	<i>Agriculture</i>			<i>Industrie</i>			<i>Construction</i>			<i>Services</i>		
	1970	1987	1991	1970	1987	1991	1970	1987	1991	1970	1987	1991
<i>Cisjordanie</i>	42,5	26,0	28,1	14,6	16,5	16,9	8,4	12,2	10,5	34,4	45,3	44,5
<i>Gaza</i>	31,6	15,9	21,6	12,1	17,5	12,7	8,5	8,4	10,0	47,8	58,2	55,7
<i>TPO</i>	38,7	22,8	25,8	13,8	16,9	15,5	8,4	10,9	10,4	39,1	49,4	48,3
<i>Israël</i>	8,8	5,2	3,5	24,3	23,6	21,6	8,3	4,9	6,1	58,6	66,3	68,8

Source : Farsakh L., 2005 : table 2.1.
Remarques : les données sur la Cisjordanie ne tiennent pas compte de Jérusalem-Est. Ces données ne tiennent pas compte des travailleurs palestiniens en Israël.

Les nombreuses restrictions imposées par l'Administration israélienne aux Palestiniens conduisent à une détérioration de leur appareil productif et ce, malgré des taux de croissance du PIB globalement positifs. Ainsi durant la première décennie sous occupation, le secteur de l'agriculture connaît des taux de croissance particulièrement élevés alors même que les surfaces

cultivées diminuent⁵¹, ce qui s’explique par les gains de productivité importants dans les activités destinées à l’exportation. Pour autant, l’agriculture a vu sa part dans le PIB décliner drastiquement jusqu’au début des années 1990, ce qui n’est évidemment pas sans conséquences sur les capacités d’emploi de ce secteur (*tableaux 4-1 et 4-3*). Parallèlement, la part du secteur industriel dans le PIB a légèrement décliné en Cisjordanie et augmenté dans la bande de Gaza⁵², ce qui permet une légère augmentation de la part des employés de ce secteur. A cet égard, les établissements industriels, mesurés à leurs effectifs, sont restés de petite dimension du fait de la persistance de petits ateliers familiaux⁵³. Enfin, on assiste à une croissance de la part du secteur des services et de la construction, aussi bien dans le PIB que dans l’offre d’emplois, la raison en étant que l’économie des TPO est de plus en plus dépendante de ses importations.

Tableau 4-4 - Salaires moyens des employés palestiniens dans les TPO et en Israël (en NIS), 1970-1990

	Résidents en Cisjordanie			Résidents à dans la bande de Gaza		
	<i>Employé localement</i>	<i>Employé en Israël</i>	<i>Salaires moyen total</i>	<i>Employé localement</i>	<i>Employé en Israël</i>	<i>Salaires moyen total</i>
1970	8,8	14,7	9,8	7,4	14,9	8,3
1976	12,7	14,5	13,6	12,3	14,3	13,3
1986	16,5	18,2	17,3	17,1	18,4	18,0
1987	20,5	24,0	17,3	17,1	18,4	18,0
1990	27,5	38,2	30,2	32,3	46,1	35,5

Source : Arnon A. et al., 1997 : 76

Remarques : Les données de 1970 à 1986 sont en prix constant 1986. Le taux de change en 1986 est de 1 USD pour 1,49 NIS. Les données de 1987 et 1990 sont en prix courants.

51 Dès 1984, la superficie cultivée en Cisjordanie a diminué d’environ 24 % par rapport au niveau antérieur à 1967 sous l’effet de facteurs tels que la confiscation des terres, la consommation de l’eau et d’autres mesures prises par les Israéliens qui ayant entravé l’extension de l’agriculture, ainsi que le passage à des cultures exigeant moins de terres (*voir note 13 plus haut*).

52 Le nombre d’établissements industriels est tombé de 2 927 en 1965 à 2 462 en 1987 en Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, en revanche, il était passé de 768 en 1960 à 793 en 1987, et cela surtout grâce aux accords de sous-traitance [Mansour A., 1989 : 81].

53 Le nombre moyen de travailleurs par établissement en Cisjordanie est de 7,7 en 1987. Environ 7 % seulement de la totalité des entreprises industrielles emploient plus de dix personnes. Dans la bande de Gaza, le nombre moyen de travailleurs par établissement était d’environ 12, et 6 % seulement de ces établissements emploient plus de dix personnes [Mansour A., 1989].

Entre 1968 et 1988, la population active des TPO a presque doublé tandis que l'emploi augmente à peine de 35 %. Cette carence dans l'emploi local est alors contrebalancée par l'intégration de la force de travail palestinienne dans l'économie israélienne, au point que les travailleurs palestiniens employés en Israël représentent plus du tiers de la main d'œuvre palestinienne employée jusqu'au début des années 1990⁵⁴ [Farsakh L., 2005]. Pourtant l'écart des salaires n'est plus significatif à partir de 1976, puisque le travailleur palestinien de Cisjordanie employé en Israël ne touche en moyenne que 1,14 fois le salaire moyen du travailleur employé localement, et ce chiffre est de 1,16 pour un travailleur de la bande de Gaza, tandis que les coûts du déplacement quotidien en Israël font largement perdre ce léger avantage (*tableau 4-4*). Ainsi la captation des travailleurs palestiniens dans l'économie israélienne ne saurait être réduite aux effets spontanés du marché en situation d'asymétrie entre le centre et la périphérie comme cela est généralement présenté [Mansour A., 1983 ; Ryan S., 1997].

Celle-ci est d'abord le résultat des mesures de restriction et de dépossession menées par Israël qui causent la désintégration de l'économie palestinienne et *libèrent* les travailleurs palestiniens. Mais elle relève également de la politique d'intégration minutieusement organisée au travers d'une politique de régulation des flux, selon les besoins de l'économie israélienne. Ainsi le recours aux travailleurs des TPO est directement lié à une pénurie conjoncturelle de main d'œuvre à partir de 1969⁵⁵. En effet, immédiatement après la guerre les autorités israéliennes s'opposent à l'emploi de travailleurs en provenance des TPO craignant que le problème du chômage en Israël qui atteint 12 % en 1967 ne soit exacerbé. C'est seulement lorsque le chômage israélien retombe sous la barre des 5 % que l'Administration israélienne met en œuvre une politique d'intégration du travail⁵⁶. De même, lorsque de 1973 à 1976 l'économie connaît

54 Des centaines de milliers de travailleurs palestiniens originaires des TPO ainsi que des pays arabes autour travaillent également dans les pays arabe du Golfe qui connaissent une croissance économique importante durant les années 1950-1970.

55 De manière générale l'attitude israélienne vis-à-vis de la main d'œuvre palestinienne distingue Israël des régimes d'*Apartheid* d'Afrique du Sud et du Zimbabwe dans la mesure où l'économie israélienne repose très peu sur l'exploitation de la main d'œuvre autochtone. Avant 1948, le secteur juif emploie moins de 30 % de travailleurs arabes, après 1948, entre 15 et 20 % des travailleurs en Israël sont Arabes, auxquels s'ajoutent après 1967 des travailleurs en provenance des TPO qui comptent pour moins de 7 % de la main d'œuvre employée sur toute la période [Farsakh L., 2008 : 5-6].

56 L'Administration israélienne permet aux Palestiniens de venir travailler en Israël à condition qu'ils obtiennent une autorisation du ministère du Travail et que les cotisations sociales et les impôts sur le revenu soient précomptés. Or les diverses retenues sociales ne donnent pas lieu à des prestations pour les travailleurs palestiniens [Gaymard H., 1993 : 1026].

une nouvelle récession, cela n'affecte quasiment pas le taux de chômage en Israël, mais se répercute sur le nombre de travailleurs venant de Cisjordanie qui passe de 42 400 en 1974 à 35 500 en 1977. En 1980, ces travailleurs représentent 5,4 % de la population active totale en Israël et leur proportion atteint 30,9 % dans le secteur de la construction et 10,8 % dans l'agriculture [Mansour A., 1983 : 63-64].

Tableau 4-5 - Emploi en Israël de travailleurs des TPO, en milliers, 1968-2004											
	1968	1970	1971	1972	1973	1980	1988	1993	1995	2000	2004
<i>En provenance de Cisjordanie</i>	0,0	14,7	25,6	34,9	38,6	40,6	64,0	53,6	62,2	115,8	57,0
<i>En provenance de Gaza</i>	0,0	5,9	8,2	17,5	22,7	34,5	45,4	30,4	3,6	29,6	1,0
<i>Emploi total des Palestiniens en Israël</i>	0,0	20,6	33,8	52,4	61,3	75,1	109,4	84,0	65,8	145,4	58,0
<i>Part dans l'emploi total des Palestiniens dans les TPO et en Israël, en %</i>	0,0	11,9	19,2	27,8	31,5	34,8	38,8	26,6	16,8	22,3	9,7
<i>Nombre de chômeurs dans les TPO (taux de chômage, en %)</i>	19,2 (13,1)	7,5 (4,1)	5,0 (2,6)	2,4 (1,3)	1,8 (0,9)	2,8 (1,3)	7,5 (2,6)	22,7 (6,7)	96,0 (18,2)	72,5 (10,1)	226,3 (26,8)
<i>Source : Farsakh L., 2005 : tableA2 et A4</i>											
<i>Remarques : On estime également à plusieurs milliers le nombre de travailleurs des TPO qui travaillent « illégalement » en Israël sur l'ensemble de la période.</i>											

Cela étant, les travailleurs en provenance des TPO sont concentrés dans les emplois subalternes en Israël, fournissant une réserve de main d'œuvre à bon marché⁵⁷. Les permis de travail sont d'ailleurs refusés pour des emplois jugés appropriés pour les Israéliens et ne sont accordés qu'à des postes non qualifiés ou semi-qualifiés. Aussi plus de la moitié des travailleurs palestiniens (57 % en 1970) sont employés dans le bâtiment en particulier dans les colonies autour de Jérusalem, 19 % sont dans l'agriculture, 13 % dans l'industrie, 11 % dans les services. Ces

57 Bien que la majorité d'entre eux soit embauchée par des circuits officiels et des bureaux du service de l'emploi, beaucoup sont embauchés au noir, ce qui diminue encore le niveau général des salaires et de la protection juridique. A la veille de la Première Intifada, on estime que les travailleurs « clandestins » représentent près de la moitié de la main d'œuvre en provenance des TPO.

répartitions varient également en fonction du lieu de résidence. Les travailleurs de la bande de Gaza sont moins susceptibles d'être employés dans la construction, parce qu'ils sont plus loin de Jérusalem et beaucoup plus susceptibles d'être employés dans l'agriculture israélienne (41 % d'entre eux en 1970). A ce titre, les travailleurs des TPO intègrent les mêmes secteurs que ceux dans lesquels sont concentrés les travailleurs Palestiniens d'Israël, et perçoivent un salaire moyen qui représente entre 50 et 75 % de celui d'un travailleur israélien pour le même emploi [Farsakh L., 2005]⁵⁸.

Tableau 4-6 - Distribution de l'emploi des Palestiniens par secteur d'activité économique dans les TPO et en Israël, en % de l'emploi annuel, 1970-2004					
	1970	1987	1991	1996	2004
Employés dans les TPO					
<i>Agriculture</i>	38,7	22,8	25,8	12,2	14,4
<i>Industrie</i>	13,8	16,9	15,5	16,7	12,7
<i>Construction</i>	8,4	10,9	10,4	19,1	12,3
<i>Services</i>	39,1	49,4	48,3	51,9	60,6
	100	100	100	100	100
Employés en Israël					
<i>Agriculture</i>	24,3	14,5	12,0	9,8	6,4
<i>Industrie</i>	11,7	18,1	7,7	14,0	16,4
<i>Construction</i>	53,9	45,7	68,5	54,3	42,8
<i>Services</i>	9,7	21,7	11,9	22,0	34,5
<i>Total</i>	100	100	100	100	100
<i>Source : Farsakh L., 2005 : tableau A5</i>					

Les travailleurs palestiniens sont généralement embauchés et payés par des bureaux du « service de l'emploi » opérant sous gouvernement militaire pour le compte du ministère israélien du Travail. L'Administration israélienne gère également des centres de formation professionnelle dans les TPO destinés à former des travailleurs selon les besoins conjoncturels de l'économie israélienne. Sur 1 260 individus formés en 1969-1970, 700 le sont dans le bâtiment. Ils sont encouragés à se diriger vers cette branche par une indemnité plus importante

58 En 1969, par exemple, 20,7 % des travailleurs dans le bâtiment et 21,5 % de ceux dans l'agriculture étaient ce que le gouvernement israélien appelle des « non-Juifs » en Israël. Des chiffres qui indiquent une surreprésentation des travailleurs arabes dans ce secteur alors que les Palestiniens de l'intérieur représentent moins de 15 % de la population en Israël [Farsakh L., 2005].

qui s’élève à 2,50 LI par journée d’étude contre 1,75 LI pour les autres métiers. De même, la formation du bâtiment ne dure que trois mois, contre une année pour les autres activités. Par ailleurs, sept des centres de formation professionnelle gérés par le gouvernement israélien en Cisjordanie sont réservés à l’enseignement de la couture aux filles et aux femmes, essentiellement en les préparant à l’emploi dans les entreprises de vêtements israéliens. Ces centres sont ainsi explicitement conçus pour produire les travailleurs dont l’économie israélienne a besoin. Il apparaît que la qualité des formations y est moindre que celles dispensées dans les écoles de formation de l’UNRWA⁵⁹. Les diplômés de l’UNRWA ne trouvent d’ailleurs généralement pas d’emploi en rapport avec leurs compétences en Israël, et ceux-ci se dirigent plutôt vers un emploi dans les pays arabes.

De 1974 à 1992, en plus de représenter plus du tiers de la force de travail palestinienne employée, les travailleurs palestiniens en Israël génèrent également plus d’un tiers du PIB des TPO⁶⁰, ce qui fait de ces flux un phénomène majeur dans la relation des TPO à Israël. L’exportation de la main-d’œuvre impacte l’économie palestinienne de deux manières qui se renforcent l’une l’autre. D’une part l’augmentation des salaires dans l’économie ne résultant pas d’un accroissement de la productivité, cela provoque la diminution des productions agricole et industrielle en raison de l’augmentation des coûts de production, de la diminution de la rentabilité et d’une perte de compétitivité sur les marchés arabes et étrangers. De l’autre, l’augmentation des revenus accroît la demande globale sans que la production n’augmente en conséquence. Ainsi la demande croissante est comblée par une hausse des importations (agriculture et industrie) et des prix (construction et services). Cette modification des prix relatifs stimule alors les secteurs de la construction et des services au détriment de l’agriculture et de l’industrie. En définitive, la destruction de l’appareil de production accompagnée d’une augmentation des revenus aboutit à une dépendance croissante aux sources extérieures de l’économie [Naqib F., 2000 : 603].

59 *United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East*. L’UNRWA est créée en 1949 pour se consacrer spécifiquement aux besoins des réfugiés palestiniens en matière de santé, d’éducation, d’aide humanitaire et de services sociaux.

60 A cet égard, l’écart croissant entre le PIB et le PNB palestinien indique que la croissance du premier repose de plus en plus sur les revenus générés à l’extérieur, en Israël ou dans les pays du Golfe. Le PIB représente 98 % du PNB en 1968, puis à peine 66 % en 1983 [Gaymard H., 1993 : 1035].

C'est dépendance a évidemment des conséquences stratégiques dont chaque camp a pleinement conscience⁶¹. C'est notamment pour prévenir toute volonté d'indépendance de la part des Palestiniens que les autorités israéliennes veilleront à *l'amélioration de leur qualité de vie* tout en les dépossédant et en contraignant toute forme de développement autonome [Ryan S., 1997]. Mais les objectifs sont également économiques, en modifiant la structure de l'économie palestinienne de façon à ce qu'elle soit complémentaire de l'économie israélienne et ne puisse lui faire concurrence. Cela étant la forte proportion des travailleurs palestiniens dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture inquiète également les Autorités israéliennes⁶² qui craignent que ceux-ci ne parviennent à paralyser l'activité économique. A la fin des années 1980, le déclenchement de la Première Intifada et des mesures de boycott de l'économie israélienne engagés par les Palestiniens conduisent au bouclage des TPO et à des restrictions sur les flux de travailleurs vers Israël. Ceci concorde également avec une hausse du chômage israélien qui atteint un taux de 12,3 % en 1992, soit environ le double du taux de chômage en 1987. Par ailleurs, les Israéliens ont recours, à partir des années 1990, à une nouvelle main d'œuvre étrangère, en provenance d'Asie notamment. Celle-ci devient même plus importante que la main d'œuvre palestinienne des TPO dans le secteur de la construction en 1995⁶³ [Farsakh L., 2005 : tableau 6.2]. L'introduction d'une main d'œuvre étrangère permet à Israël de réduire sa dépendance envers les travailleurs palestiniens tout en les gardant à disposition pour s'en servir comme réservoir de main d'œuvre selon les aléas de la conjoncture économique ou sécuritaire.

L'absence d'un tissu économique palestinien se fait aussitôt sentir par une augmentation durable du nombre de chômeurs sans que l'économie palestinienne n'ait la capacité de les absorber autrement que par un emploi abusif dans le secteur public de l'Autorité Palestinienne

61 Ainsi les Palestiniens vont à plusieurs reprises tenter de réguler ces flux, et notamment durant la Première Intifada où l'on assiste à une hausse sensible de l'absentéisme.

62 Aharon Ouzen, ministre de l'Agriculture israélien en 1975, estime que « la domination des ouvriers arabes dans l'agriculture juive est comme un cancer dans notre corps. Il se crée aujourd'hui, dans l'Etat, une situation qui nécessite un réemploi de Juifs dans le secteur agricole. Quant aux problèmes concernant le travail manuel, ils seront résolus par l'introduction de machines » [cité par Mansour A., 1985 : 64].

63 En 1990, sur 140 000 employés dans le secteur de la construction, 45,7 % sont des travailleurs palestiniens originaires des TPO, et 23,6 % sont des Palestiniens de l'intérieur, ce qui fait que 69,5 % des employés de ce secteur sont des Palestiniens. En 1995, sur 222 300 employés de la construction, 15 % seulement sont originaires des TPO, et 25,3 % sont des Palestiniens de l'intérieur, la part des travailleurs palestiniens étant donc passée à 40,3 %. Parallèlement, la part des travailleurs juifs israéliens est passé de 30,5 à 30,8 % et 21,6 % des employés en 1995 sont des travailleurs étrangers [Farsakh L., 2005 : tableau 6.2].

à partir de 1993. Ainsi après la signature des accords d’Oslo, le recours à une main d’œuvre palestinienne dans l’économie israélienne devient plus volatile mais ne prend pas fin pour autant. On observe également un changement dans leur composition et dans leur direction. En effet, l’économie israélienne reste accessible aux travailleurs de Cisjordanie mais de moins en moins à ceux en provenance de la bande de Gaza. De même ces travailleurs sont de plus en plus employés dans les colonies, en Cisjordanie même, ou sur la frontière (*voir plus bas*). Ceci indique qu’alors que la bande de Gaza est progressivement déconnectée d’Israël tant sur le plan territorial que démographique, la Cisjordanie continue de subir un fort processus d’intégration. Une tendance qui s’accélère nettement suite au déclenchement de la Seconde Intifada en 2000⁶⁴ ou au blocus sur la bande de Gaza après 2006 [CNUCED, 2012].

- *La sous-traitance dans l’industrie.*

La main d’œuvre palestinienne continue par ailleurs d’être absorbée dans une économie de sous-traitance vis-à-vis de l’économie israélienne. En effet la réduction relative du flux de travailleurs vers Israël à partir de la fin des années 1980 coïncide avec une politique israélienne de « développement » des TPO pour créer une relation de sous-traitance qui répond mieux aux besoins israéliens de séparation politique. Pour cela l’Administration israélienne oriente le développement économique palestinien en fonction de ses objectifs, en encourageant certaines activités et en décourageant les autres. De nombreuses incitations sont également mises en place pour que les entreprises israéliennes développent leurs activités dans les colonies ou dans des zones industrielles dédiées à cet effet. Celles-ci ne sont d’ailleurs pas nouvelles. En juillet 1969, les autorités israéliennes initient une zone industrielle et commerciale sur la frontière d’Erez au nord de la bande de Gaza sur le modèle des *maquiladoras* à la frontière des Etats-Unis et du Mexique. Au cours de la même année, le gouvernement israélien annonce que des subventions sont disponibles pour les investissements israéliens et étrangers dans les TPO, ainsi qu’un allègement fiscal ou des prix plus faibles sur les matières premières. Dans le cas de *joint-*

64 En 2001, l’écart dans le nombre de travailleurs palestiniens et étrangers s’est encore creusé puisque les premiers représentent 13,2 % des employés 220,3 milles employés du secteur de la construction, contre 33,7 % pour les seconds [Farsakh L., 2005 : tableau 6.2]. Plus généralement, alors que le nombre de travailleurs palestiniens en Israël représentent encore 36,2 % de la main d’œuvre palestinienne employée en 1992 (soit 72,5 milles travailleurs en provenance de Cisjordanie et 43,1 milles de la bande de Gaza), ce chiffre passe à 17,1 % en 1997 (68,4 milles de Cisjordanie et 14,2 de Gaza), et à 9,7 % en 2004 (57 milles de Cisjordanie et 1 millier de Gaza) [Farsakh L., 2005 : tableau A4].

ventures, cependant, le partenaire palestinien n'a pas droit à ces avantages. Plus tard, en octobre 1972, le gouvernement israélien propose de nouvelles mesures incitatives pour les investisseurs israéliens. Il décide d'étendre aux TPO tous les avantages accordés aux entreprises opérant dans les régions «A» de développement prioritaire en Israël. Celles-ci peuvent ainsi y bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à 50 % du capital nécessaire avec un intérêt de 9 %, un taux faible par rapport aux standards israéliens, et les investisseurs eux-mêmes doivent fournir seulement 20 % du capital. Par ailleurs, l'entreprise qui investit dans les TPO peut recevoir une subvention publique allant jusqu'à 33,3 % de l'investissement dans le développement des bâtiments, plus deux fois la déduction habituelle pour l'amortissement, l'ajournement de l'enregistrement, le capital et les frais de propriété, l'exonération de l'impôt sur le revenu pendant cinq ans et une taxe maximum de 28 % sur les bénéfices [Farsakh L., 2008].

En 1969, deux ans seulement après le début de l'occupation, 9 % de la force de travail de la petite industrie en Cisjordanie est déjà employée dans l'exécution de commandes pour l'industrie israélienne, et l'année suivante ce chiffre a presque triplé. Les Israéliens peuvent alors accélérer la spécialisation de leur industrie dans les domaines de pointe et à forte valeur ajoutée (électronique, informatique, technologies militaires), tout en s'appuyant sur une production à faible valeur ajoutée dans les TPO. Les activités de ces industries sont en effet généralement assez rudimentaires et se limitent à la réalisation de modifications mineures dans des produits primaires qui sont pour la plupart importés d'Israël et d'ailleurs. Dans le textile notamment, les entreprises palestiniennes sont majoritairement des ateliers dont l'activité consiste à réaliser des opérations de finition sur des tissus issus des usines israéliennes et à destination du marché israélien. De même, les entreprises dans le secteur de la construction travaillent généralement pour le compte des colonies israéliennes. Un recensement effectué en 1979 fait ainsi apparaître que 70 % des 441 entreprises du textile et 44 % des 457 entreprises produisant des matériaux de construction ont été créées après 1967. Bref l'essor de la cimenterie, du textile ou des ateliers de réparation automobile est directement lié aux besoins de l'économie israélienne et répond très peu aux besoins de l'économie locale [CNUCED, 1993].

Or cette réorientation n'a que peu d'impact sur le volume total du PIB ou de l'offre d'emploi. En effet le développement de ces secteurs se réalise au détriment des autres secteurs d'activité, soumis quant à eux à des restrictions et à une fiscalité désavantageuse. Dès lors seules les industries qui produisent pour le marché israélien sont en expansion, tandis que les autres ne sont guère en mesure de satisfaire la demande locale et sont menacées de faillite. C'est le cas

pour l’industrie palestinienne du plastique, qui voit le nombre de ses travailleurs diminuer lourdement, tandis que celle-ci est confrontée à la concurrence des produits israéliens qui sont fortement subventionnés. Plus généralement, la production industrielle représente 8,3 % du PIB palestinien en 1991, soit à peine plus qu’en 1970 (6,9 %) et cette part a même diminué en Cisjordanie entre ces deux années de 8,2 % à 7,3 % (*tableau 4-1*).

A la fin des années 1980, comme je l’évoquais plus haut, de nouvelles facilités sont accordées par l’Administration israélienne aux entreprises des TPO spécialisées dans des activités liées aux besoins de l’économie israélienne, mais nécessitant néanmoins une importante main d’œuvre, tel que le textile, les matériaux de construction, et certains produits de l’agroalimentaire. Il s’agit alors de compenser la réduction du nombre de travailleurs palestiniens dans l’économie israélienne par l’importation de marchandises en provenance des TPO. Puis avec les accords d’Oslo en 1993, des entreprises israéliennes vont relocaliser leurs activités de production dans les nouveaux parcs industriels mis au point conjointement par l’Autorité palestinienne et le conglomérat PADICO, issu de la diaspora palestinienne⁶⁵. Ces délocalisations sont alors autant liées aux faibles coûts de production qu’à une volonté israélienne de garder le contrôle sur le marché palestinien. Car si le processus de paix est une occasion pour le capital israélien d’accéder à de nouveaux marchés, les Israéliens tiennent à préserver leur mainmise sur l’économie des TPO (*voir également le chapitre 5*).

65 Différentes institutions palestiniennes sont ainsi établies permettant de sceller un partenariat public-privé tels que Paltrade ou la *Palestinian Industrial Estate and Free Zone Authority* (PIEFZA). Cette dernière est fondée à la fin des années 1990 pour promouvoir et superviser l’investissement dans des parcs industriels dans les TPO. Un premier parc est créé à Gaza (*Gaza Industrial Estate*) mais sera fermé après 2008-2009 en raison du blocus et des offensives militaires israéliennes. Les parcs de Jéricho (*Jericho Agro – Industrial Park*) et de Bethléem (*Bethlehem Industrial Estate*) sont en cours de réalisation. Enfin d’autres parcs sont prévus à Jénine (*Jenin Industrial Estate*), à Tulkarem (*Tulkarm Information Technology Park*) et à Hébron (*Hebron Industrial Estate*). Le financement de chacun de ces projets est pris en charge par des bailleurs publics étrangers (américains, japonais, français, turques...) dans le cadre de leur soutien au développement des TPO et en partenariat avec les Israéliens. Ainsi en avril 2010 a démarré la construction d’une zone industrielle franco-palestinienne à Bethléem (*BIE*). Pour ce faire, la France s’est appuyée sur l’Agence française de développement (AFD) qui a débloqué 10 millions d’euros et financé le raccordement de la zone industrielle aux réseaux d’eau et d’électricité, ainsi que la construction de routes d’accès. Les objectifs annoncés de cette participation française sont alors le soutien au secteur privé palestinien, la lutte contre le chômage et la promotion des investissements français. Voir aussi le chapitre 5.

2.3/ L'intégration fiscale et financière

- *Le maniement du système fiscal à des fins coloniales.*

Dès les premiers moments de l'occupation, l'Administration israélienne va prendre en charge la perception des taxes dans les TPO et apporter des amendements au système fiscal en vigueur. Il en résulte que le poids des prélèvements s'accroît considérablement pour les Palestiniens. De nombreuses ordonnances militaires augmentent en effet le niveau des taxes, en imposent de nouvelles ou suppriment des exemptions fiscales qui visaient à stimuler l'activité dans certaines branches de l'économie⁶⁶. Ainsi l'impôt sur le revenu est progressivement augmenté pour atteindre un taux supérieur à celui qui prévaut en Israël. Par ailleurs, une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est introduite en 1978, puis une taxe « paix en Galilée » en 1982 et à nouveau une « taxe de l'Intifada » en 1988. En plus de contribuer à augmenter les recettes du budget israélien, la fiscalité se veut explicitement un instrument de contrôle et de pénalisation des Palestiniens des TPO⁶⁷. Ainsi dans les périodes de fortes tensions, les autorisations de déplacements entre les villes palestiniennes sont conditionnées à la présentation de preuves de paiement des impôts, taxes ou redevances des services publics (eau, électricité, téléphone) [Gaynard H., 1993 : 1028]. En 1985, l'impôt sur la propriété immobilière est également amendé, « entraînant un relèvement de 15 % », dans le but notamment de « rendre plus coûteux les investissements immobiliers et limiter ainsi la construction de logements »⁶⁸ [Mansour A., 1989 : 89]. Dans la bataille qui sévit pour le contrôle du territoire, cette mesure rend

66 « Le régime fiscal avait presque uniquement pour objet d'accroître les recettes publiques tout en négligeant à peu près totalement ses effets du point de vue de l'équité et/ou de sa répartition à des fins économiques. Les recettes n'allaient pas de pair avec les dépenses correspondantes probables. Le rôle du système dans l'encouragement des investissements avait été réduit à zéro. En conséquence, beaucoup d'autres dispositions du droit en vigueur dans le territoire, y compris la Loi jordanaise sur l'encouragement des investissements, avaient été annulées ou étaient simplement restées lettre morte » [CNUCED, 1993 : §76].

67 Ces règles fiscales édictées par l'Administration militaire ne s'appliquent en effet qu'aux Palestiniens tandis que les Israéliens installés dans les colonies relèvent de la loi israélienne plus favorable.

68 « Notons que les investissements immobiliers ont reçu un encouragement et une attention particulière du Comité de coordination jordano-palestinien qui a, en effet, alloué au secteur habitat plus de 70 millions de dollars au cours de la période 1979-1985, soit environ 16 % du total des aides allouées aux territoires occupés » [Mansour A., 1989 : 89].

parfaitement compte de l'usage politique que les Israéliens entendent faire du maniement de la fiscalité.

Il est difficile d'établir un bilan exhaustif du budget de l'Administration israélienne dans les TPO, en l'absence d'un compte transparent et unifié. Ainsi la comptabilité nationale israélienne ne retrace pas l'ensemble des prélèvements ponctionnés sur les Palestiniens, tels que les droits de douane sur les importations des TPO, les péages sur les passages reliant la Cisjordanie et la Jordanie, ou encore les taxes perçues sur les salaires des Palestiniens employés en Israël ou dans ses colonies⁶⁹. Par ailleurs, les dépenses concernent avant tout les frais de l'occupation et la construction de colonies tandis que les dépenses d'infrastructure (routes, électricité, eau) sont en priorité destinées à servir les colons israéliens. Les dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation sont en revanche largement insuffisantes pour couvrir les besoins de la population⁷⁰.

En 1994, le Protocole de Paris signé dans le cadre du processus de paix prévoit le transfert des prérogatives fiscales à l'Autorité Palestinienne. Par ailleurs, 75 % des cotisations prélevés sur les revenus des travailleurs palestiniens en Israël, ainsi que l'ensemble des cotisations des travailleurs palestiniens dans les colonies doivent être transférés à l'AP, de même que la totalité de la TVA sur les biens achetés en Israël et des taxes douanières des produits importés depuis le reste du monde⁷¹. Ces dernières ne sont transmises à l'AP que dans le cas où l'importation vers les TPO est directe. Ainsi la majorité des droits de douanes perçus est conservée par le Trésor israélien puisque la plupart des importations passent d'abord par Israël, où des grossistes se chargent de les redistribuer vers les TPO (cela représente environ 60 % des exportations israéliennes vers les TPO). Par ailleurs, le reversement des taxes fait régulièrement l'objet d'un chantage de la part des autorités israéliennes et provoque des crises financières récurrentes de l'Autorité Palestinienne⁷².

69 A partir de l'extrapolation et de l'interprétation des données de la comptabilité nationale israélienne, Meron Benvenisti estime à plus de 700 millions d'USD le montant des recettes du gouvernement israélien en Cisjordanie pour la période 1967-1984 [cité par Mansour A., 1989 : 89].

70 Ainsi alors que les revenus collectés par Israël représentent 21,7 % du PIB des TPO entre 1987 et 1991, les dépenses de développement ne sont que de 3,5 % [Farsakh, 2008 : 10].

71 De 1995 à 2000, 60% des revenus de l'AP proviennent de ces taxes collectés par Israël pour son compte.

72 En mai 2011 par exemple, Israël suspend le versement des taxes lorsque le président Mahmoud Abbas annonce un accord de réconciliation avec le Hamas, puis en novembre 2011, lorsque l'Etat

- *L'érosion du système bancaire et la pluralité monétaire.*

A partir de 1967, la monnaie israélienne⁷³ va circuler dans les TPO, sans toutefois remplacer totalement le Dinar jordanien, qui continue de prévaloir dans certains usages jusqu'à ce jour⁷⁴. Cela étant, comme je l'ai évoqué plus haut, les autorités israéliennes sont également désireuses de maintenir un conduit pour drainer les devises étrangères dont la monnaie jordanienne. Il est difficile d'établir avec précision la part respective de ces différentes monnaies dans l'économie des TPO. Néanmoins quelques observations sont possibles quant à leurs différents usages. Ainsi la monnaie israélienne s'impose progressivement comme moyen de paiement en particulier pour les transactions quotidiennes, tandis que le JOD va conserver un rôle de réserve de valeur (thésaurisation) et d'unité de compte. Aussi, même lorsque des transactions s'effectuent en NIS, il arrive qu'elles soient enregistrées en JOD. Par ailleurs, au début des années 1980, certains salaires, du secteur public ou des grosses entreprises sont toujours versés en JOD, et les transactions importantes liées à l'immobilier, l'achat d'une automobile, du bétail, ou le versement du loyer se font en JOD. Par conséquent, la population conserve juste assez de LI (puis de NIS) pour leurs usages quotidiens tandis que le reste est converti en JOD pour être thésaurisé [Mansour A., 1982].

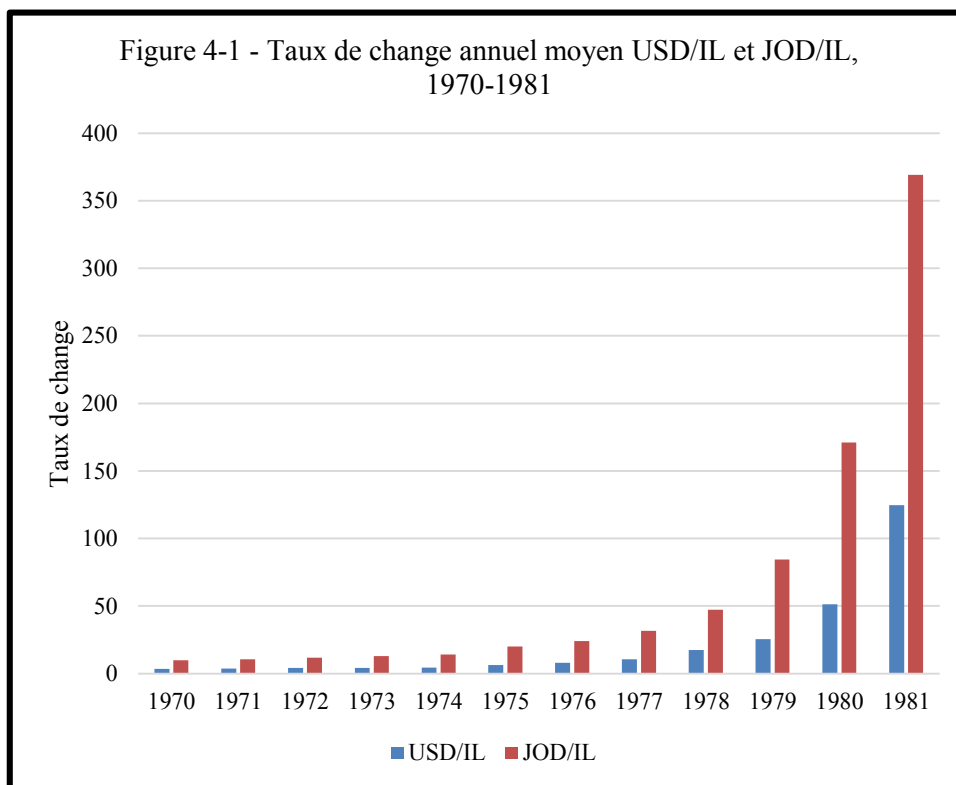
De même en 1967, l'Administration israélienne décide de fermer les banques étrangères et arabes qui opèrent dans les TPO. Pourtant, les banques israéliennes destinées à les remplacer ne parviennent pas à s'imposer auprès de la population palestinienne, et connaissent même un recul de leurs activités au fil des années. Ainsi, le total des dépôts dans ces banques ne dépasse

palestinien est admis à l'UNESCO, en Novembre 2012 encore, lorsque la Palestine obtient le statut d'Etat non membre à l'ONU. Ceci entraîne à chaque fois un retard dans le paiement des salaires des fonctionnaires de l'AP, voire un paiement partiel pendant plusieurs mois, ce qui constitue un moyen de pression de la part des autorités israéliennes.

73 La Livre israélienne (LI) est instaurée comme monnaie officielle de l'Etat d'Israël en 1948. Jusqu'en 1952 cependant, c'est toujours le nom de Livre palestinienne que l'on trouve sur les billets et pièces de l'Anglo-Palestine Bank, avec comme transcription arabe « juneh filistini » et transcription en hébreu « lira erez-yisra'elit ». Puis en 1952, l'Anglo-Palestine Bank devient la Bank Leumi Le-Yisrael (Banque nationale d'Israël) et la monnaie prend finalement le nom de Livre israélienne. La LI est remplacé par le Shekel le 24 février 1980. Depuis le 1^{er} janvier 1986, 1 000 anciens shekalim valent un nouveau shekel (NIS).

74 Ceci vaut en particulier pour la Cisjordanie qui garde des liens plus ou moins étroits avec la Jordanie. A Gaza, le Dinar jordanien circule également quoique pour un usage plus limité. La Livre égyptienne est en revanche rapidement évincée et son usage limité aux échanges frontaliers avec l'Egypte. Voir également le chapitre 5, §2.3 sur les usages monétaires dans la bande de Gaza suite à l'imposition du blocus.

pas 4 % du PNB des TPO pour la période 1968-1975, et n’atteint que 7,5 % en 1984, alors que ce taux était de 29 % avant 1967. En outre ces dépôts ne concernent généralement que les commerçants palestiniens qui entretiennent des relations commerciales avec Israël⁷⁵ ainsi que les colons israéliens installés dans les TPO [UNCTAD, 1987].



Source : Mansour A., 1982 : 106

Par ailleurs, les banques israéliennes n’accordent que très peu de crédits, et ce, uniquement après validation du gouvernement qui doit payer le différentiel sur les taux d’intérêts. De fait, les taux d’intérêt pratiqués par les banques sont largement supérieurs au plafond de 9 % fixé par la loi jordanienne toujours en vigueur, ce qui s’explique notamment par la crainte qu’elles ont de ne pas recouvrer leurs crédits. En 1973, l’Administration israélienne lève finalement le plafond imposé par la loi jordanienne et afin d’encourager l’activité bancaire, décide de garantir jusqu’à 90 % les crédits en cas de non recouvrement. Les crédits accordés par les banques israéliennes vont cependant diminuer, passant de 18,1 % des ressources totales des banques en

75 Ce taux est ainsi plus important dans la bande de Gaza qui n’a que peu de liens avec la Jordanie et dont le commerce extérieur dépend par conséquent plus directement d’Israël.

1977 à seulement 8 % en 1984. Or là encore, ces crédits sont d'abord souscrits par la population des colonies [Mansour A., 1989 : 87].

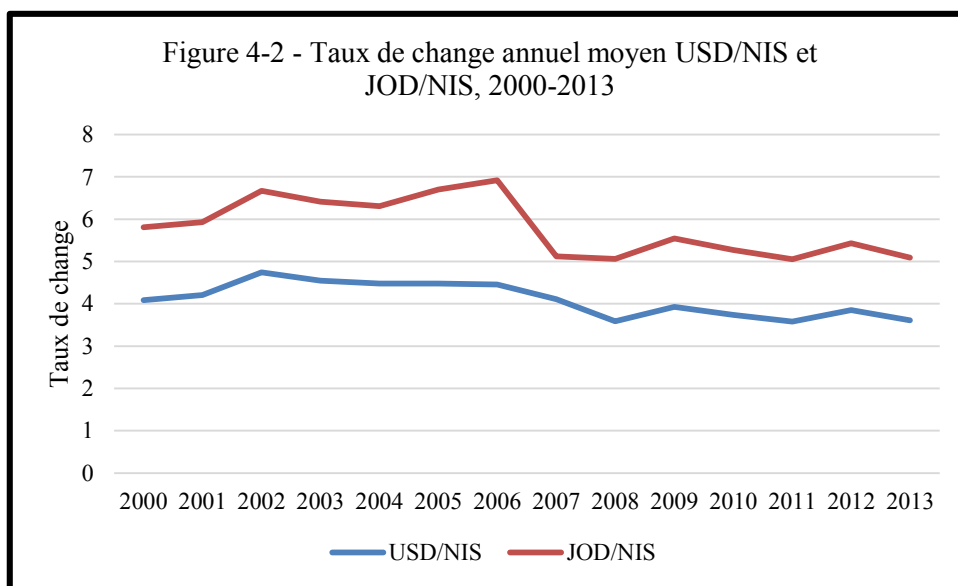
Le faible recours de la population palestinienne au système de financement israélien relève alors autant de son inadéquation dans les TPO que d'un manque de confiance en raison de l'instabilité monétaire et bancaire israélienne chronique jusque dans les années 1980 (*tableau 4-7*). Il révèle en outre une volonté de maintenir les liens de proximité avec la Jordanie où les Palestiniens continuent de déposer leur argent et d'investir. La réouverture de la *Banque de Palestine* à Gaza en 1981 et d'une filiale de la banque *Le Caire-Amman* en Cisjordanie en 1986 (suite à des pressions américaines) ne change pas fondamentalement cette situation même si ces banques permettent une certaine amélioration. En effet la Banque centrale israélienne leur impose d'importantes restrictions comme l'interdiction de mener des opérations en devises étrangères, ce qui, dans un contexte de forte inflation de la monnaie israélienne, réduit leurs capacités à accorder des crédits à meilleurs taux que les banques israéliennes. De même, l'Administration israélienne exerce un contrôle très strict sur le volume et la destination des crédits alloués, des transferts de l'étranger, ainsi que sur les dépôts du public [Mansour A., 1989 : 88]. En dépit de ces restrictions, ces banques parviennent tout de même à multiplier les crédits à court terme à des taux moins élevés que ceux des banques israéliennes. Ces crédits sont alors principalement destinés à l'activité agricole et participent d'une volonté de maintenir une « résistance économique » (*sumud*) à la colonisation israélienne (*voir également le chapitre 5*).

Cette déficience du système bancaire est partiellement compensée aussi par l'essor d'un secteur financier informel, principalement en Cisjordanie, qui se manifeste à travers l'activité des agents de change. En plus du change pratiqué à de meilleurs taux que ceux des banques officielles⁷⁶, ceux-ci remplissent différentes fonctions. L'articulation entre les monnaies israélienne et jordanienne se fait principalement grâce à eux, ce qui explique pourquoi ils sont tolérés par l'Administration israélienne qui tient comme je l'ai dit plus haut à conserver des liens avec la Jordanie. De fait, les agents de change facilitent également le transfert de fonds d'une rive à l'autre du Jourdain, qu'il s'agisse de rapatrier les fonds des travailleurs palestiniens immigrés dans les pays du Golfe, d'exporter l'épargne palestinienne vers les banques situées

76 Le change de la Livre israélienne (LI) a été sévèrement contrôlé jusqu'en 1977, ce qui a encouragé d'autant plus le recours au secteur informel.

en Jordanie, ou encore de faciliter l’acheminement de l’aide arabe destinée aux TPO [Mansour A., 1989 : 88].

Certains d’entre eux acceptent aussi les chèques tirés sur des comptes bancaires à Amman, et parfois les escomptent directement. Il arrive même que des bureaux de change accordent des crédits et acceptent des dépôts. Cette pratique est néanmoins très limitée et ne suffit pas à combler entièrement les besoins de l’économie palestinienne. Enfin, quelques banques arabes qui opéraient avant 1967 ont maintenu certains bureaux informels, qui servent d’intermédiaires avec les banques d’Amman⁷⁷. Ces bureaux ne jouent pas le rôle de banque mais facilitent l’ouverture de comptes en Jordanie et acceptent parfois des dépôts [Mansour A., 1982]. Pour autant, l’absence d’un système bancaire adéquat a un effet néfaste sur le niveau de financement de l’économie. Cela encourage la fuite des capitaux (vers la Jordanie notamment) et la dépendance croissante au soutien financier extérieur. En effet, une part croissante de l’épargne palestinienne est exportée pour être investie en Jordanie.



Source : MAS, 2015

Suite aux accords d’Oslo en 1993, des banques vont ouvrir dans les TPO sous la supervision d’une Autorité Monétaire Palestinienne (AMP) nouvellement créée. Celle-ci remplit les fonctions d’une Banque centrale classique, mais les Israéliens s’opposent fermement à ce qu’elle

77 L’Arab Bank en particulier a continué à jouer un rôle actif en gardant ses employés d’avant 1967.

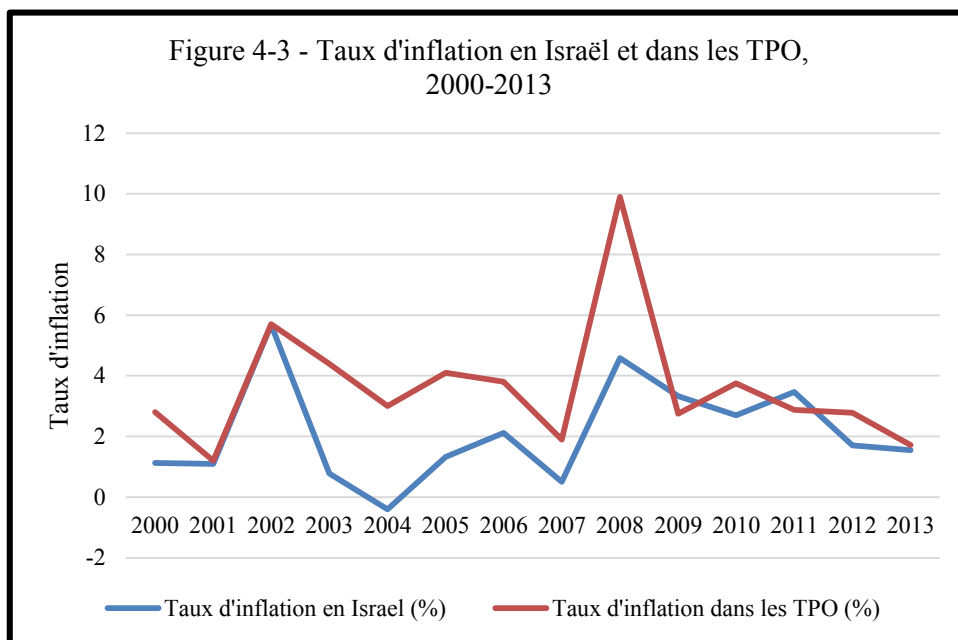
obtienne le pouvoir de création monétaire. Par conséquent l'AMP se trouve dans l'incapacité de mener toute politique monétaire efficace et ses efforts portent principalement sur l'amélioration formelle du système bancaire et financier dans les TPO, dans le sens d'une financiarisation croissante de l'économie (*voir également plus loin le chapitre 5*). Parallèlement, les banques sont tenues d'accepter toutes les monnaies en circulation parmi lesquelles principalement le Shekel israélien (NIS) et le Dinar jordanien (JOD), tandis qu'une part croissante des activités liées à l'*aide* financière internationale se fait en Dollar américain (USD). Ainsi les Palestiniens continuent d'être confrontés à une fluctuation constante des taux de change entre ces différentes monnaies ce qui est une source d'instabilité d'autant plus grande que l'économie palestinienne est entièrement dépendante de ses échanges avec l'extérieur [AMP, 2010].

- *L'inflation dans les TPO.*

L'intégration de l'économie palestinienne dans l'économie israélienne provoque une forte augmentation des prix à partir de 1967. Cette inflation résulte de l'importation de produits israéliens, des salaires des travailleurs palestiniens en Israël, ou encore de la dévaluation de la Livre israélienne qui circule désormais dans les TPO. Parallèlement, la désintégration de leur appareil productif rend les Palestiniens de plus en plus dépendants des transferts de fonds depuis l'étranger, privés ou d'*aide* à la population (*voir le chapitre 5*), ce qui les rend d'autant plus vulnérables aux évolutions des prix en Israël ou ailleurs. Ainsi l'hyperinflation israélienne au cours des années 1970-1980 affecte directement l'économie des TPO où les Palestiniens, privés des mécanismes d'indexation des revenus qui prévalent en Israël, connaissent une forte dégradation de leurs conditions de vie. Jusque dans les années 1990, l'évolution des prix continue d'être à peu près la même en Israël et les TPO, malgré la création de l'AMP qui n'a de toute façon aucun pouvoir sur le contrôle des prix [Hever S., 2010 : 43].

La Seconde Intifada (soulèvement) va cependant introduire une rupture relative entre les tendances d'évolution des prix entre Israël et les TPO. En effet, la récession économique israélienne entraîne une chute des dépenses de consommation et une tendance déflationniste avec un taux d'inflation négatif en 2004 (-0,4 %). Dans les TPO en revanche, les taux d'inflation vont rester élevés (3 % en 2004), alors que les revenus chutent encore plus brutalement, créant un phénomène de stagflation. Le maintien d'une forte inflation tient alors principalement aux importantes mesures de restrictions israéliennes qui augmentent les coûts

de production (et de transport) ainsi qu’aux destructions matérielles causées par l’armée israélienne qui entraînent la fermeture de nombreuses entreprises et donc une baisse de la production⁷⁸. Ainsi le creusement de l’écart entre l’évolution des prix entre Israël et les TPO se poursuit plus ou moins rapidement depuis 2002 [*ibid.* : 44].



Source : MAS, 2015 / Bank of Israel

78 Ces dernières années, la politique fiscale de l’AP en Cisjordanie a fait l’objet de dénonciations régulières, en raison de l’augmentation des prix et des répercussions sur le niveau de vie de la population qu’elle entraînait, mais je n’ai pas trouvé de données probantes à ce sujet. Voir également à cet égard Khalidi R., 2012.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

L'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967 conduit à une transformation radicale de leur économie. D'une part l'Administration israélienne entend s'emparer du territoire et de ses ressources et entreprend pour cela d'exclure les Palestiniens en les privant des moyens économiques de leur autonomie. D'autre part les Israéliens souhaitent tirer parti des opportunités économiques que leur permet la mainmise sur ces territoires, leur population et leur économie. Ainsi pour les Palestiniens, la diminution des surfaces cultivées, la généralisation des rapports de sous-traitance vis-à-vis de l'industrie israélienne, une balance commerciale largement déficitaire et presque exclusivement tournée vers Israël, la faiblesse du système de financement de l'économie, le nombre de travailleurs employés en Israël ou au chômage, sont autant de symptômes de la dépendance et de la captivité dans laquelle ils se trouvent vis-à-vis de l'économie israélienne. Pour autant, j'ai pu montrer qu'il n'était pas question ici d'un simple rapport d'asymétrie entre deux économies voisines, ayant pour effet un ajustement spontané des prix et des facteurs de production selon les avantages comparatifs de chacune. On ne peut pas considérer non plus qu'il existe une seule économie, au sein de laquelle persisteraient des rapports inégalitaires caractéristiques d'un centre et de sa périphérie.

Pour l'occupant israélien, les considérations d'ordre économiques sont multiples et parfois contradictoires ; elles relèvent de logiques à la fois territoriales, politiques et sécuritaires. Dès lors se jouent notamment sur le terrain de l'économie le déploiement et la sécurisation d'un monopole sioniste sur la Palestine. J'ai émis l'hypothèse que nous sommes en présence d'un régime unique de dépossession et d'intégration, toujours à l'œuvre, et se réalisant au détriment de la population palestinienne et de son économie. En ce sens, l'économie apparaît une nouvelle fois comme un terrain potentiel de la continuation du politique, tout en offrant la possibilité de son contournement. C'est ainsi que les autorités israéliennes envisagent de façon récurrente l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens comme un moyen de ne pas céder sur les questions relatives à leur indépendance politique. Inversement, elles n'hésitent pas à sanctionner économiquement ces derniers lorsqu'ils luttent contre l'occupation. Or il est également possible de considérer que la politique est un terrain potentiel de continuation de logiques économiques puisque l'Administration israélienne veille consciencieusement à organiser la subordination des Palestiniens afin qu'ils puissent mieux servir ses intérêts économiques.

La création d’une Autorité Palestinienne suite aux accords d’Oslo en 1993 ne change pas fondamentalement la nature du régime de dépossession israélien à l’œuvre dans les TPO, qu’il formalise plutôt en l’inscrivant dans un cadre légal. Les Palestiniens n’ont toujours pas la main sur les aspects déterminants de leur activité économique et sont également privés des ressorts essentiels de leur autonomie politique. Néanmoins le processus de paix et les changements intervenus au niveau régional offrent de nouvelles perspectives pour les Palestiniens comme pour les Israéliens, liées à la possibilité de tirer profit de leur intégration dans la néolibérale.

CHAPITRE 5 – ECONOMIE POLITIQUE DE LA PAIX

Le projet d'un *nouveau* Moyen-Orient, pacifié et intégré dans la *globalisation* (néolibérale), se trouve aux fondements du processus de paix initié entre Palestiniens et Israéliens au début des années 1990. La signature des *accords d'Oslo*¹ en 1993 vient en effet parachever un certain nombre de changements intervenus dans la région, dont notamment la chute de l'Union Soviétique, le déclin des nationalismes arabes, le déploiement hégémonique américain et un premier pas vers la libéralisation des économies. J'explore ici l'hypothèse selon laquelle la réussite de ces accords repose pour beaucoup sur l'exploration et la production de conditions économiques favorables et conformes à ce nouvel ordre régional (SECTION 1). Ceci étant, l'Autorité Palestinienne (AP) née de ces accords reste largement privée d'autonomie et se voit forcée de prouver sa « bonne conduite » pour continuer à bénéficier de l'*aide* financière internationale nécessaire à son fonctionnement. Cela conduit notamment ses dirigeants à accentuer leurs efforts, à partir de la seconde moitié des années 2000, dans la mise en œuvre des *recettes* néolibérales ainsi que dans la coopération sécuritaire avec les forces d'occupation en Cisjordanie. Parallèlement, le retrait des colonies israéliennes de la bande de Gaza en 2005 et la rupture des liens économiques causée par le blocus en cours depuis 2007 indiquent l'évolution vers une nouvelle configuration des rapports entre Palestiniens et Israéliens dans leur environnement régional (SECTION 2).

SECTION 1/ LE PROJET D'UN NOUVEAU MOYEN-ORIENT PACIFIE

Comme je l'ai évoqué dans l'introduction, la majeure partie des travaux en économie sur les TPO semble orientée par les objectifs de paix et de développement, ce qui a pour conséquence de neutraliser le conflit et de décontextualiser les rapports entre Palestiniens, Israéliens et

1 Officiellement « Declaration of Principles on Interim Self-Government Arrangements », ces accords sont négociés à Oslo puis signés le 13 septembre 1993 à Washington. La *Déclaration de principes* sera par la suite complétée par d'autres documents qui en assurent certaines dispositions pratiques. Du reste, ces accords prévoient une période intérimaire de 5 ans après laquelle doivent prendre effet les résultats de négociations sur le statut permanent.

Communauté internationale (§1.1). Je soutiens pour ma part que ces objectifs procèdent de l'agenda hégémonique des Etats-Unis au Moyen-Orient qui ouvre la voie vers une normalisation des relations israélo-arabes (§1.2), notamment consacrée par la mise en œuvre de projets d'intégration économique régionale (§1.3). Or le tournant néolibéral d'Israël marque moins son engagement dans une « économie de paix » que son redéploiement dans un nouvel environnement mondial « post-colonial » qui ne remet pas directement en cause ses stratégies démographiques ou territoriales (§1.4).

1.1/ Les objectifs sacrés de développement et de paix

Alors que les négociations multilatérales se poursuivent pour préciser les contours de la paix entre Israéliens et Arabes, c'est la Banque Mondiale qui est chargée de définir le cadre dans lequel seront employés les fonds de l'*aide* internationale destinés aux TPO. Dès septembre 1993, celle-ci publie un premier document dans le but de guider la *communauté des donateurs* quant « aux besoins et aux opportunités de développement des économies de Cisjordanie et de la bande de Gaza »². La Banque assume également la responsabilité de fournir le support technique pour l'allocation des fonds et assure le secrétariat du *Comité de Liaison Ad-Hoc* (AHLC)³, l'organe politique qui supervise l'attribution de l'*aide* aux Palestiniens. Toutes ces prérogatives donnent à la Banque une influence décisive sur l'orientation des politiques économiques dans les TPO jusqu'à ce jour, et ce en dépit d'un échec patent vis-à-vis de ses

2 *Developing the Occupied Territories: An Investment in Peace* [1993]. Le titre du rapport indique clairement le rôle fonctionnel du développement économique dans la consolidation du processus de paix en cours. De même, si l'on en juge par le ton adopté dans ce rapport qui s'adresse à l'ensemble des parties impliquées, l'investissement dans la paix est aussi bien moral que financier : « While Israelis and Palestinians disagree, and disagree often passionately, on many issues concerning the future of the [Occupied Territories], they agree on one issue: the urgent need for stimulating economic development in the OT. Building upon this shared objective, this study aims to assess prospects for sustainable development in the OT, as well as outline a priority agenda of policy reforms, institutional development and investments needed to promote such growth » [*ibid.* : 7]. On notera au passage que le conflit apparaît ici comme la manifestation d'un désaccord entre les Palestiniens et les Israéliens sur le sort (politique) des TPO, et non comme le produit de l'occupation elle-même. Le développement (économique) semble quant à lui faire l'objet d'un consensus entre les deux parties. Rien n'est dit en revanche sur les conceptions divergentes que les deux parties peuvent avoir du développement, ce qui, à la lumière des faits exposés dans le précédent chapitre est loin d'être anodin.

3 Ce comité est présidé par la Norvège, bénéficie du parrainage des Etats-Unis et de l'Union Européenne et compte parmi ses membres permanents des représentants des principaux Etats bailleurs, du FMI, ainsi que d'Israël, la Jordanie et de l'Autorité Palestinienne.

propres objectifs qui sont l'avènement d'une croissance économique durable, le renforcement de la paix et l'établissement d'un Etat palestinien stable et indépendant. La déclinaison de ces objectifs selon les préceptes clés du *Consensus de Washington* laisse par ailleurs peu de doute sur son inflexion néolibérale⁴.

Vingt ans plus tard, les quelques changements advenus dans leur formulation n'ont pas remis en cause le fond de ce programme. Ainsi dans un rapport publié en 2012, la Banque Mondiale dresse un état des lieux des performances de l'économie palestinienne. Elle y fait notamment le constat que la croissance économique de ces dernières années doit d'abord être attribuée à un afflux massif des fonds de l'aide, et ne saurait par conséquent être considérée comme durable. Dans ses recommandations, la Banque suggère toujours un modèle de croissance axé sur les exportations et le renforcement du secteur privé. De même, l'AP est invitée à poursuivre la réforme de son système fiscal afin d'atteindre une viabilité budgétaire qui puisse lui permettre de diminuer sa dépendance à l'aide⁵. Fait significatif, l'occupation israélienne n'est que très peu mise en cause et apparaît généralement comme une contrainte donnée, voire un simple handicap de départ, ayant impacté plus ou moins négativement l'activité économique⁶. En ce sens, l'AP est encouragée à surmonter les difficultés causées par le conflit, et cela, en se concentrant uniquement sur l'amélioration des conditions du développement directement sous son contrôle⁷.

4 L'accent est notamment mis sur la croissance et la compétitivité du secteur privé, la libéralisation financière, l'intégration dans l'économie régionale et mondiale. De même, l'Etat y est envisagé uniquement d'après ses fonctions dans l'économie, déclinées sous différentes formes : secteur public, cadre légal, système fiscal, dépenses publiques, infrastructures et services sociaux.

5 « While the Palestinian Authority (PA) has had considerable success in building the institutions of a future state, it has made less progress in developing a sustainable economic base » [World Bank, 2012 : ii].

6 D'ailleurs les termes « occupation » et « occupé » sont très peu employés dans le document (8 fois), et renvoient le plus souvent à la caractérisation d'un moment passé, ou sur le point d'être passé. Le document évoque plus fréquemment en revanche les « restrictions de sécurité » israéliennes, ayant pour conséquences de créer des « distorsions » dans l'activité économique palestinienne. Le langage utilisé laisse curieusement entendre que la matrice de contrôle israélienne constitue la norme, dont les effets pourront être négatifs ou positifs pour l'économie selon qu'elle se traduit par un renforcement des restrictions ou à leur allègement : « The improved security situation led the [Government of Israel] to relax some of its restrictions, which also provided a boost to the economy » [*ibid.* : ii].

7 « Barring a political solution to the conflict, there is little that can be done about these constraints. However, it is important that the PA continue to take what steps it can to improve the business environment. This will not only prepare the ground for a possible future state, but will lead to increased investment today » [*ibid.* : 23].

Ce faisant, la Banque envisage le renforcement des institutions palestiniennes sur un mode strictement fonctionnaliste et apolitique, c'est à dire qu'elles sont dénuées de toute historicité propre et n'ont d'autres raisons d'être que celle d'entretenir un climat favorable à l'activité économique. De même, la méthode de prospection et d'évaluation y est totalement quantitative, et ce, y compris lorsqu'il s'agit d'apprécier l'évolution de *secteurs* comme l'éducation, la justice ou la sécurité. Il en va ainsi également des bénéfices escomptés de la paix, toujours formulés en termes économiques (emploi, revenus, niveaux de vie). Autre fait notable qui coïncide avec l'approche de type fonctionnaliste qui prévaut dans la pratique du *state-building*, l'AP est considérée comme une unité autonome, dotée d'une rationalité propre et d'une extrême plasticité pratique, lui permettant d'évoluer indépendamment des rapports qu'elle entretient avec son environnement extérieur, qu'il s'agisse de la société palestinienne, d'Israël ou encore de la *communauté* des bailleurs⁸.

L'interaction avec le monde est finalement réduite à un ensemble de paramètres donnés déclinés en termes de ressources, de contraintes, de potentiels ou de risques, ce qui correspond évidemment à l'univers formel et procédural promu par la science économique (*voir le chapitre 2*). C'est ainsi que la captivité dans laquelle se trouvent les Palestiniens vis-à-vis de l'économie israélienne est traitée tour à tour comme une contrainte, car ceux-ci sont ainsi exposés à d'importantes distorsions de prix et sont pénalisés dans leurs exportations ; un risque, puisque ils sont fortement affectés par les aléas de la conjoncture économique ainsi que par les mesures sécuritaires israéliennes ; une ressource, lorsqu'ils accèdent au marché de l'emploi israélien ou bénéficient d'un transfert de technologie ; et enfin un potentiel, s'ils parvenaient à attirer les capitaux israéliens ou à gagner des parts de marché en Israël.

Or malgré l'apolitisme présumé de la Banque Mondiale, il n'en demeure pas moins que ses objectifs sont hautement normatifs et que ses politiques participent à la configuration d'un ordre aussi bien économique que politique. De fait, la communauté des bailleurs ne cache pas ses intentions quant à la volonté de s'assurer, par sa contribution financière, de la bienveillance de la population palestinienne à l'égard du processus politique en cours. La coopération et

8 Il en va de même de la désignation des TPO par l'acronyme WBGS (*West-Bank and Gaza Strip*) qui entérine leur existence en tant qu'entité propre et autonome. A cet égard, tandis que les premiers rapports de la Banque utilisent la formule de « territoires occupés », celle-ci est progressivement marginalisée au profit de l'emploi du vocable « post-conflit ». Suite au déclenchement de la Seconde Intifada, c'est finalement l'acronyme WBGS, plus neutre quant au déroulement du conflit, qui est privilégié.

l'intégration économique sont considérées à cet égard comme une voie privilégiée de la pacification des rapports dans la région. Dès lors, la pratique développementaliste est avant tout destinée ici à promouvoir et à sécuriser une harmonie des intérêts entre les parties prenantes du conflit. Cela se traduit par une incitation à s'impliquer dans des relations commerciales, des industries jointes et des infrastructures communes, dont on veut croire qu'ils pourront lubrifier le processus de négociations et créer les ramifications politiques et sociales nécessaires à la paix⁹. Cette dernière en retour, est décrite comme un état idéal pour l'activité économique et un passage obligé pour la prospérité de chacun, bouclant ainsi un cercle vertueux entre la paix et le développement¹⁰.

Toutes ces recettes ont déjà donné lieu à de nombreuses critiques, tandis qu'un nombre croissant de chercheurs et d'experts entend porter un regard plus pragmatique qui puisse rendre compte des échecs du développement dans les TPO¹¹. L'apolitisme de la Banque est parfois dénoncé, et d'autres variables sont intégrées dans l'analyse, parmi lesquelles l'occupation et la colonisation, mais aussi la réduction des marges de l'AP, la corruption en son sein, ou encore les contradictions dans la mise en œuvre des projets financés par l'aide et les considérations divergentes des différents bailleurs¹². Plus généralement, c'est aussi le cadre du processus de paix qui est mis en cause. Ainsi l'exploration des enjeux de la dépendance économique palestinienne, la mise en lumière des intérêts de classes, ou encore la critique des politiques néolibérales accusées d'avoir accentué les inégalités sociales et la pauvreté, accompagnent le

9 On trouve une telle perspective dans de nombreux travaux : « The ongoing peace process in the Middle East has aroused considerable interest in the potential for economic cooperation and integration in the region, especially among the parties to this process. The underlying assumption seems to be that, in addition to the direct social and political benefits of the resultant economic growth, integration will also ensure that peace, once attained, will continue to be maintained, the economic costs of disrupting it becoming prohibitively high » [Awartani H., Kleiman E., 1997 : 216].

10 Sans minimiser la portée du discours normatif d'inspiration libérale, il apparaît néanmoins que les bailleurs ont développé un argumentaire pragmatique dans lequel des sanctions positives et négatives ont légitimement vocation à forcer les Palestiniens à se faire à l'idée qu'il y a plus d'intérêts pour eux à faire le jeu de la paix que de faire celui de la guerre. Voir également le §2.1 de ce chapitre.

11 Pour une autre analyse critique de la neutralisation du conflit dans les travaux académiques, voir également Sbeih Sbeih [2014]. Sbeih évoque la volonté d'« exclure ou [d'] extérioriser l'occupation ou [de] la considérer comme facteur exogène à la société palestinienne » comme une « intériorisation académique du discours politique dominant des bailleurs de fonds concernant la période d'Oslo, définie comme période de "paix", de "post-conflit" et de "construction étatique" » [*ibid.* : 102].

12 Voir notamment les travaux de Rex Brynen, Anne Lemore et de Mushtaq Husain Khan. Voir également le §2.1 de ce chapitre.

constat d'une faillite du développement et par conséquent du processus de paix¹³. Dans une perspective moins critique mais néanmoins explicitement réformatrice, d'autres travaux sont quant à eux prospectifs et explorent les conditions économiques d'un accord sur le « statut permanent » des rapports entre les deux parties du conflit¹⁴. Le pragmatisme, de mise pour se démarquer de l'enthousiasme excessif des premières années *d'Oslo*, s'y traduit par le traitement des questions épineuses jusqu'ici remises à plus tard, parmi lesquelles le sort de Jérusalem ou celui des réfugiés palestiniens. Différents scénarios politiques sont ainsi postulés, que l'expertise économique vient appuyer et justifier, en chiffrant leurs coûts et en attestant de leur viabilité.

Il se trouve qu'un grand nombre de ces critiques et de ces recommandations a été progressivement intégré dans les travaux de la Banque Mondiale, qui y trouve de la matière pour affiner son diagnostic ainsi que ses directives, sans pour autant remettre en cause le cadre général de sa politique¹⁵. De fait, le postulat de départ qui oriente la plupart de ces travaux est celui d'un échec du développement dans les TPO et de la paix, et non celui de la dépossession des Palestiniens ou de la faillite de leur projet de libération nationale. Ainsi les critiques portent moins sur les objectifs fixés par la Banque que sur l'efficacité des moyens qu'elle emploie pour y arriver. De même, ces travaux conservent généralement une vision fonctionnelle du rapport entre la paix et le développement. Au côté de recommandations purement techniques, d'aucuns appellent à une plus grande fermeté de la Communauté internationale à l'égard d'Israël pour qu'il mette fin à l'occupation et laisse la voie libre au développement palestinien. D'autres encouragent les bailleurs à être plus à l'écoute des Palestiniens pour que les projets soient mieux adaptés à leurs besoins et en vue de renforcer leur capacité à participer pleinement dans la

13 Cette grille de lecture est particulièrement explicite chez Marcus Bouillon [2004a] pour qui le processus d'Oslo n'a pas permis une répartition équitable des « dividendes » de la paix, d'où son échec : « The economic dimension of peace in the Middle East thus increasingly became an exclusive domain of the elites. Meanwhile, workers in Israeli developmental towns, ordinary Jordanians and broad segments of Palestinian society alike suffered under increasing income disparity and inequality, rapidly diminishing employment opportunities, growing poverty and political marginalization » [*ibid.* : 2].

14 Voir Cobham D., Kanafani N. (dir.), [2004], The economics of Palestine: economic policy and institutional reform for a viable Palestinian state. Voir aussi les travaux du groupe d'Aix ainsi que divers travaux individuels des économistes qui l'ont rejoint.

15 A partir d'une analyse des discours critiques sur le développement dans les TPO, Sbeih [2014] distingue les critiques contestataires qui « mettent en cause l'ordre social établi, sur lequel repose l'idéologie interventionniste développementaliste » et les critiques évaluatrices ou correctrices qui « prennent pour appui sur cet ordre comme base référentielle » et « ont donc pour objectif de corriger les comportements, les stratégies et les discours des acteurs impliqués » [*ibid.* : 43].

résolution du conflit. Le plus souvent, ces travaux continuent ainsi de s'appuyer sur le postulat d'une Communauté internationale extérieure au conflit et en position d'arbitre plus ou moins objectif, bien que pas toujours efficace, dont l'intervention sert avant tout à promouvoir la paix, et ce, dans l'intérêt du plus grand nombre. En accord avec l'approche explorée dans le chapitre 2, j'envisage pour ma part de mener la réflexion sur les fondements mêmes de l'intervention des bailleurs de fonds, pour la plupart occidentaux, ce qui passe notamment par la caractérisation du contexte plus général de leur implication dans ce conflit.

1.2/ Le déploiement hégémonique américain au Moyen-Orient

A partir de 1951 et sans interruption jusqu'à ce jour, les Etats-Unis ont assuré les Israéliens d'un soutien financier croissant, sous formes de dons et de crédits à bas prix¹⁶. Ils se portent aussi régulièrement garants du gouvernement israélien pour lui permettre de lever des fonds à des taux avantageux, ce qui s'avère particulièrement utile étant donné l'instabilité politique et financière dans laquelle se trouve le pays. Par ailleurs, des taux de change favorables à l'économie israélienne sont appliqués pour encourager les exportations israéliennes [Rozensweig R. N., 1989 : 148]. Pour les Etats-Unis, ce soutien à Israël s'inscrit dans le cadre de leur déploiement stratégique au Moyen-Orient depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et le déclin des empires coloniaux. Puis ces rapports se resserrent encore au cours des années 1970, en pleine Guerre froide et alors qu'Israël fait face à l'hostilité croissante des Etats arabes¹⁷. L'*aide* financière américaine prend alors le relais d'autres transferts devenus insuffisants, ce qui est décisif pour l'économie israélienne toujours dépendante de l'importation de capitaux étrangers. Cette *aide* occupe aussi une part croissante dans le budget que les Etats-Unis allouent à leurs alliés dans le monde [Rozensweig R. N., 1989 : 224].

16 En 1949 déjà, Israël bénéficie d'un premier crédit de 100 millions USD de l'American Import-Export Bank.

17 En 1970, les Syriens envisagent d'intervenir contre le régime jordanien dans la « guerre civile » qui l'oppose aux Palestiniens. Les Israéliens, qui ont déjà démontré leur supériorité militaire en 1967, menacent alors l'Etat syrien de représailles et celui-ci renonce à son intervention. Cet incident conduit les Etats-Unis à considérer Israël comme un atout clé dans son combat contre l'influence soviétique dans le monde arabe, ce qui se traduit par un accroissement des fonds versés à ce dernier l'année suivante. Ce rapprochement est encore confirmé en 1973, lors de la guerre qui oppose les armées arabes menées par l'Egypte et la Syrie à Israël. Les Etats-Unis interviennent pendant la guerre en établissant un pont aérien leur permettant de ravitailler l'armement israélien, et amplifient encore leur soutien financier en 1974.

Tableau 5-1 – L'aide américaine à Israël de 1949 à 1996, en millions d'USD							
	<i>total</i>	<i>Prêts à des fins militaires</i>	<i>Dons à des fins militaires</i>	<i>Prêts à des fins économiques</i>	<i>Dons à des fins économiques</i>	<i>Autres prêts</i>	<i>Autres dons</i>
1949	100,0	-	-	-	-	100,0	-
1953	73,6	-	-	-	73,6	-	-
1960	56,2	0,5	-	15,0	8,9	27,3	4,5
1966	126,8	90,0	-	10,0	-	25,9	0,9
1971	634,3	545,0	-	-	-	86,5	2,8
1974	2 621,3	982,7	1 500,0	-	50,0	47,3	41,3
1979	4 888,0	2 700,0	1 300,0	260,0	525,0	73,8	29,2
1982	2 250,5	850,0	550,0	-	806,0	24,0	20,5
1985	3 376,7	-	1 400,0	-	1 950,0	-	26,7
1991	3 712,3	-	1 800,0	-	1 850,0	-	62,3
1996	3 144,0	-	1 800,0	-	1 200,0	-	144,0
<i>Total 1949-1996</i>	68 027,6	11 212,5	29 014,9	1 516,5	23 122,4	1 824,5	1 336,8

Source : Beinin J., 1998 : 112-113

Remarques : Les années présentées ici ont été choisies pour rendre compte des évolutions significatives. A partir de 1985, les dons du gouvernement américain se stabilisent à environ 3 milliards d'USD par an. Par ailleurs, les dons à des fins économiques ont disparu en 2008 pour être aussitôt compensés par un accroissement de l'aide à des fins militaires.

La guerre engagée par les armées arabes contre Israël en octobre 1973 marque un infléchissement des rapports de forces dans la région. D'une part les succès initiaux de l'armée égyptienne entament sérieusement la croyance des Israéliens dans l'invincibilité de leur armée ce qui provoque alors une crise politique majeure dans le pays. De l'autre, l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) décide le 17 octobre d'imposer un embargo sur la livraison de pétrole aux Etats-Unis, en réponse à leur intervention durant la guerre aux côtés des Israéliens. De même, l'OPAEP annonce son intention de réduire la production de pétrole de 5 % par mois jusqu'à l'évacuation complète de l'armée israélienne des territoires arabes occupés depuis 1967. L'issue de la guerre en faveur des Israéliens, et la perte d'influence soviétique, permettent néanmoins aux Etats-Unis d'obtenir la levée de l'embargo quelques mois plus tard. Pour autant, les Américains désireux de stabiliser la région en y consolidant leurs

alliances se prononcent en faveur d'un règlement pacifique du conflit et multiplient les efforts pour promouvoir des pourparlers entre Israël et les Etats arabes. Ceux-ci aboutissent finalement à la signature des accords de Camp David entre Israël et l'Egypte, sous égide américaine¹⁸.

Vers la fin des années 1980, la fin de l'ordre bipolaire permet aux Etats-Unis de se positionner comme l'unique super puissance à travers le monde. Un rapport officiel américain publié en 1988¹⁹ propose de ce fait un ajustement de la stratégie militaire nationale sur le long terme, pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur leurs intérêts. Prévoyant une intensification des tensions, le rapport encourage notamment à mettre sur pied des forces amies (cooperative forces) qui réduiront la nécessité d'une intervention directe dans des conflits de faible intensité, soit contre des ennemis ne disposant pas de l'arme nucléaire²⁰. Or en raison des ressources énergétiques dont il dispose, ainsi que de la présence de capitaux considérables qui font des Etats pétroliers du Golfe des investisseurs et des importateurs précieux pour l'Europe et les Etats-Unis, le Moyen-Orient figure parmi les zones prioritaires pour la protection des intérêts vitaux américains²¹ [Anciaux R., 2000]. En 1990, la seconde guerre du Golfe, menée par les Etats-Unis à la tête d'une large coalition constituée d'Etats, occidentaux, de l'ex-bloc soviétique et arabes, contre l'Irak qui vient d'envahir le Koweït, indique en ce sens la capacité des Américains à se présenter comme les premiers garants de la stabilité régionale. Il leur apparaît

18 Un premier accord signé le 17 septembre 1978, délimite les contours d'une paix globale au Moyen-Orient. Celui-ci pose des principes pour une mise en œuvre progressive et négociée de l'autonomie des territoires de Cisjordanie et de Gaza, et d'autres censés prévaloir dans de futures relations entre Israël et les Etats arabes. Un second accord est signé le 26 mars 1979 pour formaliser la conclusion d'un traité de paix entre les deux pays. Celui-ci prévoit le retrait complet de l'armée israélienne et le démantèlement des colonies du Sinaï contre une normalisation des relations diplomatiques et des garanties sur la liberté de circulation des navires israéliens dans les eaux du canal de Suez et du détroit de Tiran. En négociant le sort des TPO avec l'Egypte, Israël entend contourner l'OLP. Les Etats-Unis également espèrent voir émerger une élite palestinienne capable de conclure un accord avec les Israéliens.

19 *Discriminate deterrence, report of the Commission on Integrated Long-term Strategy* [1988].

20 Déjà en 1969, la doctrine Nixon encourage la création de substituts régionaux pour défendre les intérêts américains à travers le monde, ce qui conduit les Etats-Unis à allouer une part de leur budget annuel au financement de leurs alliés dans le Tiers-Monde.

21 En 1981 est établi le Conseil de Coopération du Golfe Arabe en vue de favoriser l'avènement d'une union économique et monétaire, ainsi que la coopération diplomatique et militaire, entre six pays membres qui sont l'Arabie saoudite, d'Oman, du Koweït, du Bahreïn, des Emirats arabes unis et du Qatar. Celui-ci participe alors pleinement de la consolidation d'un axe pro-américain dans la région contre les menaces que représentent l'Irak et l'Iran [Hanieh A. 2008]. Depuis, l'idée de l'unité arabe sera régulièrement mobilisée au profit d'une intégration économique régionale destinée à préparer l'entrée dans la *globalisation* [Rouis M. et Tabor S. R., 2013].

néanmoins que pour maintenir un ordre favorable à leurs intérêts, un imposant dispositif militaire est indispensable [Laurens H., 2004 : 7].

Les Etats-Unis entament à cet effet un programme d'armement, d'entraînement et de coopération logistique et sécuritaire destiné à leurs alliés. Ils veillent aussi tout particulièrement à renforcer l'arsenal militaire israélien afin de dissuader les Arabes d'engager tout conflit qui serait préjudiciable à la stabilité régionale. Or bien que l'Etat d'Israël demeure un pilier stratégique de la présence américaine au Moyen-Orient²², la seconde guerre du Golfe a également démontré les difficultés à le considérer comme un atout dans une intervention militaire en territoire arabe. En effet, les Etats-Unis souhaitent à tout prix éviter que leur action contre l'Irak soit associée au conflit israélo-arabe, au risque sinon de compromettre leurs alliances avec les autres Etats de la région. De même, il s'avère assez vite que la politique israélienne dans les TPO est source de mécontentement et perturbe la mise en œuvre de l'agenda américain. La signature d'accords de paix entre Israël et les Arabes s'avère être alors une condition essentielle de la constitution d'un axe pro-américain au Moyen-Orient.

Dès la fin de la guerre contre l'Irak, les Américains réaffirment leur engagement pour la paix entre Israël et les Arabes, fondée « sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et sur le principe [de l'échange] des territoires contre la paix » [Anciaux R, 2000 : 63]. Face à l'intransigeance israélienne, les autorités américaines décident même en 1991 de geler le programme d'assistance à Israël et refusent d'apporter leur caution à une demande de crédit du gouvernement de Yitzhak Shamir. Le secrétaire d'Etat américain James Baker condamne alors publiquement les « implantations » israéliennes dans les « territoires » (les termes de « colonisation » ou d'« occupation » ne sont en revanche jamais prononcés). En même temps, il prend l'engagement « d'obtenir la fin du boycott arabe des entreprises qui travaillent avec Israël et l'abrogation de la résolution des Nations unies assimilant le sionisme à une forme de racisme » [Laurens H., 2004 : 17].

De leur côté, les Israéliens ont vu leur dépendance à l'égard des Etats-Unis s'accroître avec le renforcement de la présence américaine dans la région²³, ce qui se traduit notamment par un

22 Entre temps, le renversement en 1979 du Shah d'Iran, reconnu pour être un fidèle allié des Américains, a renforcé pour ces derniers l'importance stratégique de leur allié israélien.

23 Bien que l'influence de l'Europe soit en baisse, celle-ci entretient également des liens économiques privilégiés avec Israël. En 1965 est signé un premier accord commercial entre Israël et la CEE, puis

renforcement des relations économiques entre les deux pays²⁴. De même, ils sont confrontés à des difficultés économiques croissantes avec l'aggravation de la stagflation au début des années 1980 et l'arrivée massive de nouveaux migrants juifs en provenance de l'ex-Union soviétique à partir de 1990. A cette époque également, la résistance palestinienne et libanaise prend de nouvelles proportions, ce qui coûte de plus en plus cher aux Israéliens. En effet leur armée doit renforcer ses troupes, ses installations et son équipement tandis que les exportations vers les TPO ou encore le tourisme en Israël chutent fortement. Ces années attestent même d'une baisse de la rentabilité pour leurs grands conglomérats militaro-industriels [Bichler S., et Nitzan J., 1996]. Enfin le durcissement de la répression provoque des critiques de plus en plus vives à travers le monde, y compris chez les alliés traditionnels, alors que le boycott arabe et international pèse toujours lourdement sur l'économie israélienne [Hever S., 2010].

Tous ces revers vont finalement induire un divorce assez inédit entre les ambitions territoriales et les intérêts économiques en Israël²⁵ [Gaymard H., 1993]. Sous l'impulsion des Etats-Unis, les Israéliens se sont entre temps engagés dans la libéralisation de leur économie et pour une normalisation de leurs rapports sur le plan régional et international (*voir plus loin le §1.4*). La réforme du système économique israélien soulève alors de grands espoirs liés à l'opportunité d'une ouverture sur le monde et à l'accès à de nouveaux marchés²⁶. Ce n'est donc pas une coïncidence si dès la fin des années 1980, l'élite économique israélienne commence à exercer

en 1975 un accord prévoyant le libre-échange des produits industriels ainsi que l'entrée dans la Communauté européenne, en exemption de droits, de 70 % des produits agricoles israéliens. Un Accord d'Association entre l'Union européenne et Israël est finalement signé en 1995, prévoyant la libéralisation des échanges pour les produits agricoles, les services et la libre-circulation des capitaux. Israël profite également d'une coopération dans les domaines de l'industrie et de la recherche, étant le seul pays non-européen à participer au Programme Cadre de Recherche et Développement ainsi qu'à Euréka, un programme de soutien à la compétitivité du secteur privé, ou encore à Galiléo, le programme spatial européen. Par ailleurs Israël profite de nombreux dispositifs d'aide financière dans le cadre de la politique de coopération de l'Union. Enfin en 2004, les pays de l'Union absorbent 33 % des exportations et fournissent 54 % des importations d'Israël.

24 En 2012, les Etats-Unis absorbent 24 % des exportations de l'économie israélienne et fournissent 12 % de ses importations [ICBS, 2012].

25 Cela dit, comme l'indiqueront les termes de l'accord passé avec les Palestiniens, ce ne sont pas les ambitions territoriales en tant que telles qui sont en cause, mais leurs répercussions négatives sur les rapports d'Israël à son environnement régional et mondial.

26 En effet, outre le boycott « direct » de l'économie israélienne par les pays arabes, ces derniers imposent un boycott « indirect » s'appliquant aux entreprises ayant des relations avec Israël, ce qui s'avère particulièrement nuisible pour l'économie israélienne. Ainsi malgré la libéralisation entamée au cours des années 1980, de nombreuses entreprises hésitent encore à investir dans l'économie israélienne [Hanieh A., 2013 : 107].

des pressions sur la classe politique pour qu'elle entreprenne des négociations de paix avec les Etats arabes²⁷. Puis, au début des années 1990, certains partis politiques israéliens font leur campagne électorale sur les thèmes de la paix et de la prospérité économique²⁸ [Shafir G., et Peled Y., 2000].

Le coup d'envoi de la *Pax Americana* dans la région est finalement donné en octobre 1991 à Madrid lors d'une conférence impliquant Israël et des pays arabes dont la Syrie, le Liban, la Jordanie et les Palestiniens. Des négociations sont officiellement amorcées alors, permettant à Israël d'établir des relations diplomatiques avec de nombreux pays jusqu'alors réticents parmi lesquels des pays arabes mais aussi l'Inde et la Chine. D'autres conférences se tiennent au cours des années suivantes qui aboutissent à la signature d'accords entre Israël et les Palestiniens en 1993, puis les Jordaniens en 1994.

Très vite pourtant, des failles apparaissent dans le processus de négociation. La colonisation israélienne dans les TPO n'a pas cessé et l'arrivée au pouvoir de Netanyahu en 1996 en Israël accroît les tensions avec les pays arabes. Son gouvernement annonce en effet une nouvelle intensification de la colonisation (qui n'a pas cessé sous le gouvernement de Yitzhak Rabin), le maintien du Jourdain comme frontière orientale d'Israël et le refus de toute concession sur le Golan ou Jérusalem [Laurens H., 2004 : 97]. Lors du sommet arabe du Caire en juin 1996, les Etats arabes déclarent leur refus de toute solution non fondée sur le principe de la « terre contre la paix »²⁹, et veulent revoir leurs relations avec Israël. La même année, les Palestiniens se révoltent à Jérusalem en réaction à la politique de judaïsation de la ville et les TPO sont bouclés par l'armée israélienne, ce qui marque un premier pas vers une reprise générale des affrontements (qui n'ont pas véritablement cessé depuis 1993). L'échec des négociations de

27 « The future is problematic without peace » déclare Eli Hurwitz, directeur de Teva, la plus grande entreprise pharmaceutique israélienne [cité dans Shafir G. et Peled Y., 2001].

28 Dans un ouvrage qu'il publie en 1993, Shimon Peres, alors chef du Parti travailliste, évoque sa vision d'un nouveau Moyen Orient pacifié et propice à la coopération économique et politique, et propose à cette fin un modèle d'intégration économique régionale qu'il veut inspiré de celui de l'Union Européenne. En juin 1992, le Parti travailliste remporte les élections législatives et forme un nouveau gouvernement sous la direction de Yitzhak Rabin.

29 « Land for peace », interprétation courante de la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur laquelle s'appuie la Déclaration de principes entre Israël et l'OLP en 1993 ainsi que les différents accords de paix israélo-arabe.

Camp David 2 en juillet 2000 et le déclenchement de la Seconde Intifada en septembre 2000 annonce alors la fin du processus de paix d'Oslo.

1.3/ De la paix à l'intégration économique régionale

En parallèle avec le processus politique, les sommets économiques du MENA (*Middle East and North Africa*)³⁰ au début des années 1990 visent à promouvoir l'interdépendance économique entre les pays arabes et Israël ainsi que l'avènement d'un marché régional unique qui soit attractif pour les capitaux³¹. Ceux-ci sont notamment à l'initiative du gouvernement américain et de la Banque Mondiale, avec la participation active du gouvernement israélien de Yitzhak Rabin, qui espèrent inscrire les accords de paix bilatéraux dans un cadre régional « de développement et de coopération ». L'orientation néolibérale est également prononcée puisque les pays participants sont encouragés à mettre en œuvre des réformes en accord avec le *Consensus de Washington*. Le premier sommet, qui se tient à Casablanca en 1994, réunit des officiels et des hommes d'affaires venus d'Israël et de la plupart des pays arabes, ainsi que de nombreux pays (64 au total). La déclaration adoptée alors insiste sur l'importance de la croissance économique, l'amélioration des conditions de vie et la sécurité des populations, en continuation explicite du travail accompli lors des négociations de paix. Les participants se mettent également d'accord sur les mesures à prendre pour mettre fin à l'embargo qui pèse sur Israël.

La seconde rencontre, à Amman en 1995, est également considérée comme un succès par les organisateurs. Cette fois, des contrats sont passés entre des entreprises israéliennes et arabes. L'entreprise israélienne de textile *Delta Galil*, par exemple, y négocie la délocalisation de ses usines pour profiter de la main d'œuvre bon marché de Jordanie et d'Égypte. Par ailleurs l'économie israélienne est au centre des attentions pour les investisseurs internationaux, à la fois pour son marché local relativement conséquent puisque les niveaux de vie y sont assez proches du niveau européen, mais aussi pour son degré d'industrialisation avancé et son

30 Voir sur le site du MEDEA : <http://www.medeas.be/en/countries/arab-world-general/mena-summits-and-conferences/> consulté le 11 janvier 2015.

31 C'est également l'objectif de la réunion multilatérale sur la coopération économique qui se tient à Paris en octobre 1992, dans la foulée de la conférence de Madrid en 1991, à laquelle ont participé des représentants d'une quarantaine de pays et de banques internationales. Par ailleurs, la Banque Mondiale est alors chargée de préparer une « évaluation des besoins et des opportunités du développement de l'économie » des TPO.

dynamisme qui en font un point d'entrée privilégié pour accéder aux débouchés de la région. Quelques investissements sont négociés avec les Palestiniens, mais le statut politique encore incertain des TPO et la faiblesse des infrastructures et du cadre institutionnel font que ceux-ci sont peu nombreux. La plupart sont d'ailleurs liés à l'exploitation de monopoles et impliquent des entreprises qui sont installées en Jordanie. Enfin des projets d'infrastructure régionale sont présentés liés aux réseaux de transport, à l'acheminement des ressources énergétiques, ou encore au tourisme, mais très peu aboutiront dans les faits [Hanieh A., 2011 : 89].

Les conférences suivantes du Caire (1996) et de Doha (1997) sont cependant marquées par le retour des tensions politiques. Alors que les dirigeants américains et israéliens militent pour le maintien de la coopération économique quel que soit l'état des rapports politiques, les Etats arabes conditionnent leur participation par des avancées dans le processus de paix. La déclaration du Caire, adoptée par les participants insiste sur l'importance de la paix comme condition du développement de la région. Malgré la pression des Etats-Unis, certains boycottent le sommet de 1997, parmi lesquels l'Egypte, la Syrie et l'Autorité Palestinienne³². En 1998, le secrétariat des sommets économiques du MENA est définitivement fermé et des institutions prévues dans ce cadre, comme la Banque du Moyen Orient pour le Développement et la Coopération ou le Conseil pour les Investissements Régionaux, ne voient jamais le jour. Cela n'empêche pas d'autres cadres moins directement centrés sur la résolution du conflit israélo-arabe de continuer à promouvoir un espace de coopération régionale.

Ainsi le Processus de Barcelone, ou *Euromed*, est initié en 1995 par l'Union Européenne et engage dix autres pays riverains de la mer Méditerranée, parmi lesquels Israël et les pays arabes, sur la base des principes « du dialogue et de la coopération »³³. L'objectif de ce partenariat, annoncé dans la déclaration de Barcelone, est alors la construction d'un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée. Puis, lors d'un nouveau sommet à Barcelone en 2005, le contrôle de l'immigration et la lutte contre le terrorisme sont également intégrés en tant

32 Les pays qui annoncent leur refus de participer sont l'Algérie, le Bahreïn, l'Egypte, le Liban, le Maroc, l'Autorité Palestinienne, l'Arabie Saoudite, la Syrie et les EAU. Par ailleurs, l'Irak, la Libye, la Somalie et le Soudan n'y sont pas invités. Ainsi la participation s'est limitée à celle de Djibouti, de la Jordanie, du Koweït, de la Mauritanie, d'Oman, du Qatar, de la Tunisie et du Yémen.

33 Outre les pays de l'Union Européenne, 10 pays sont impliqués : l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et enfin Israël et l'Autorité Palestinienne. En 2007, l'Albanie et la Mauritanie rejoignent également *Euromed*. En 2008 à l'initiative du président français Nicolas Sarkozy, un nouveau souffle est donné au processus de Barcelone avec la formalisation d'une Union pour la Méditerranée.

qu'objectifs prioritaires. Sur le plan économique, le partenariat *Euromed* encourage l'avènement d'économies de marché et d'une zone de libre-échange sur la base de négociations bilatérales entre les membres. Aussi malgré l'absence de relations qui perdure entre certains pays arabes et Israël, ceux-ci se trouvent engagés dans des programmes communs qui permettent à l'UE d'avoir prise sur l'agenda de la région. A cet égard, les Européens entendent explicitement étendre leur influence politique et promouvoir par ce biais le règlement du conflit au Proche-Orient. Les Arabes également font régulièrement usage de cet espace offert par l'Europe pour faire connaître leurs mécontentements face à la politique d'Israël et exiger des mesures de sanction à son encontre. Quant aux Israéliens, ils s'efforcent toujours de leur côté à faire valoir la priorité des intérêts économiques, technologiques et culturels sur les différends de nature politique qu'ils peuvent avoir avec leurs partenaires. Outre les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec l'Europe, cela leur permet ainsi de maintenir certains ponts de liaison en direction du monde arabe [Abu Seif A., 2011].

En 2003, les Etats-Unis lancent une nouvelle initiative dans le but de promouvoir une zone unifiée de libre-échange engageant les « nations pacifiques » du Moyen-Orient, parmi lesquelles se trouve Israël mais pas la Syrie, la Lybie ou l'Iran. La stratégie adoptée pour le *Middle East Free Trade Area Initiative* (MEFTA) est moins spectaculaire que lors des sommets MENA et procède par des incitations à passer une série d'accords de libre-échange bilatéraux (*Free Trade Agreement*) avec les Etats-Unis ainsi que par une assistance pour la transition vers des économies de marché conformes aux recommandations du *Consensus de (post-)Washington* [Hanieh A., 2011]. Là encore, des tensions persistent sur la gestion du rapport entre Israël et certains Etats arabes qui sont généralement contournées par les relations que chacun entretient avec les Etats-Unis et par les flux de capitaux en provenance des pays du Golfe³⁴ vers les autres pays de la région. Cela étant, la circulation des capitaux demeure dérisoire si on la compare aux échanges qui se font avec l'Europe ou avec les Etats-Unis, et ce y compris entre les différentes économies arabes [Rouis M., Tabor S. R., 2013]. Ainsi de façon

34 Les pays arabes du Golfe occupent une place particulière dans la structuration du capital arabe ainsi que dans le processus de libéralisation des économies de la région. A la fin des années 1980, ceux-ci sont les premiers à adopter des politiques de réforme néolibérales, mettant fin aux restrictions sur les flux de capitaux, privatisant les entreprises publiques et participant à l'expansion de marchés boursiers régionaux. En 1997, lors du sommet MENA de Doha, Stanley Fischer, alors président du FMI, reconnaît le rôle pionnier des pays du Conseil de Coopération du Golfe Arabe dans la mise en œuvre des réformes d'ajustement structurel et dans la libéralisation de la région [Hanieh A., 2013]. Voir également le §2.2.

plus générale, la libéralisation des économies arabes apparaît inextricablement liée à la pénétration des intérêts américains et israéliens dans la région. En effet, la mise en œuvre des prescriptions du *Consensus de Washington* va de pair avec la promotion d'un *nouveau* Moyen-Orient au sein duquel Israël a manifestement toute sa place [Hudson M. C., 1999].

Parallèlement une partie de la classe politique arabe ne reste pas insensible aux opportunités économiques d'une coopération avec Israël. Ainsi les dirigeants jordaniens comptent notamment sur les « dividendes » de la paix pour combler la perte du marché irakien au début des années 1990, suite à l'embargo imposé par l'ONU. Un traité de paix israélo-jordanien est signé le 26 octobre 1994 dans la ville frontière de Wadi Araba. Celui-ci conduit à la normalisation totale des relations entre les deux pays et l'établissement d'une coopération privilégiée dans les domaines sécuritaire et économique. Pour les entreprises israéliennes, ces accords vont leur permettre de réduire les coûts salariaux en externalisant vers la Jordanie les activités intenses en main d'œuvre. C'est le cas par exemple dans l'industrie du textile, de plus en plus exposée à la concurrence internationale avec l'abaissement des barrières tarifaires. De fait le coût de la main d'œuvre jordanienne est nettement plus faible qu'en Israël et même moitié moins chère que dans les TPO [Bouillon M., 2004a : 7-9].

Par la suite, l'accord sur les zones industrielles (ZIQ³⁵) va devenir la pierre angulaire de la collaboration industrielle israélo-jordanienne. Ce dispositif est mis en place lors de la conférence MENA de Doha en 1997, sous le parrainage des Etats-Unis, dans le but de stimuler l'interdépendance économique et de fournir à la Jordanie des « dividendes » tangibles de la paix [Hanieh A., 2011 : 90]. Pourtant, alors que ces partenariats se développent avec une certaine élite jordanienne, ceux-ci restent mal acceptés et régulièrement dénoncés par de nombreux segments de la société. De ce fait, la normalisation des rapports avec Israël reste à ce jour relativement contenue et discrète [Bouillon M., 2004a : 9-10].

35 Zone Industrielle Qualifiée. Tout produit qui incorpore au moins 8 % de Valeur Ajoutée israélienne, 15 % de Valeur Ajoutée jordanienne, et 12 % de Valeur Ajoutée des ZIQ bénéficie d'une entrée libre et sans taxe aux Etats-Unis. Dans les faits, l'investissement dans les ZIQ est dominé par un capital en provenance des pays arabes, principalement du Golfe, tandis que la main d'œuvre locale est progressivement remplacée par des travailleurs originaires des pays du Sud-Est asiatique. De 1995 à 2007, 13 ZIQ sont établies. En 2007, la production de ces ZIQ compte pour 70 % des exportations jordaniennes totales vers les Etats-Unis. En outre, depuis 2004, les Etats-Unis ont reproduit ce dispositif avec l'Egypte, avec 8 ZIQ établies au cours des années suivantes.

En 2008 pourtant, à l'initiative du président israélien Shimon Peres, un nouvel effort pour promouvoir la coopération économique entre Israéliens, Jordaniens et Palestiniens est engagé sous le titre de « Vallée de la paix ». Il donne ainsi un cadre à différents projets en cours de réalisation parmi lesquels les QIZ et autres parcs industriels en territoires palestinien, jordanien mais aussi israélien³⁶. De même, un accord tripartite entre Israël, la Jordanie et l'AP est signé en 2013 sous l'égide de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du projet *Dead-Red Canal* afin de relier la mer Rouge à la mer Morte. Cet accord prévoit la mise en place d'ici 2020, d'un canal souterrain de 200 kilomètres en territoire jordanien, pour permettre l'acheminement d'eau à hauteur de 2 milliards de m³ par an. Une moitié serait destinée à relever le niveau de la mer Morte et l'autre à la consommation, après traitement dans des usines de dessalement qui seraient à construire dans la zone autour de la ville jordanienne d'Aqaba. Enfin, la construction d'un aéroport commun aux Israéliens et aux Jordaniens, à des fins touristiques, est également prévue en complément de ces différents projets.

1.4/ Le tournant néolibéral israélien

L'économie israélienne fait ses premiers pas vers le libéralisme en 1977, avec la victoire du Likoud aux élections législatives qui met fin à trois décennies de règne du sionisme travailliste. Dans les mois qui suivent, le ministre des Finances proclame l'abolition du contrôle des devises, la fin du taux de change fixe et la suppression des aides à l'exportation. Pourtant ces mesures, ainsi que l'augmentation des dépenses militaires, précipitent l'inflation et la spéculation boursière. L'effondrement boursier en octobre 1983 et l'hyperinflation qui atteint un pic en 1984 à 445 % marquent un tournant. Le gouvernement est contraint de nationaliser les quatre principales banques du pays pour leur éviter la banqueroute, et retrouve ainsi son rôle de garant de la stabilité économique du pays. Par ailleurs le taux de change bien que flottant est surévalué pour diminuer le coût des importations, et de nombreux produits sont toujours subventionnés.

36 Un parc industriel *high-tech* a ainsi ouvert en 2013 près de la ville arabe de Nazareth, en Galilée. L'industriel milliardaire israélien à la tête de l'initiative, Stef Wertheimer, y défend l'idée que la coopération économique avec les Arabes est la clé de la coexistence : « When people work together, they have no time for nonsense. They're too tired at night to commit terrorist acts. They're satisfied, they engage in producing. They work together, not against each other » [www.israel21c.org/people/stef-wertheimer].

En juillet 1985, un Programme de Stabilisation Economique (PSE)³⁷ est adopté, prévoyant un gel total des prix et des salaires³⁸ et la mise en œuvre de nouvelles réformes qui répondent essentiellement aux prescriptions néolibérales du *Consensus de Washington* : réduction des subventions publiques, dévaluation de la monnaie³⁹, restriction des salaires, ouverture de l'économie aux investissements étrangers et privatisation [Levine M., 2007 : 105]. Le PSE se traduit également par un assouplissement du contrôle gouvernemental sur les marchés de capitaux et l'entrée des entreprises israéliennes sur les marchés boursiers mondiaux. C'est enfin l'occasion de signer un accord de libre-échange avec les Etats-Unis en 1985. Israël devient alors le seul pays au monde à bénéficier d'accords commerciaux préférentiels à la fois avec les Etats-Unis et la Communauté Européenne [Bichler S., Nitzan J., 1996 ; Hanieh A., 2003].

La privatisation de l'économie israélienne se fait alors par phases successives⁴⁰. Au début des années 1980, le secteur public et celui de la Histadrout comptent pour un peu plus de 50 % du PIB. En 1984, l'Etat détient 12 % des 100 plus grosses usines du pays et la Histadrout 35 %. A la fin de l'année 2011, la contribution du secteur public au PIB n'est plus que de l'ordre de 2,5 %⁴¹. La transformation de l'économie israélienne est également visible dans le secteur de l'armement qui depuis la fin des années 1980, commence en effet à perdre de son importance. En 2010, l'industrie militaire emploie à peine 2 % de la population active du pays et contribue

37 Ces réformes sont impulsées par le Parti travailliste puisque Shimon Peres est le principal architecte du PES, et sont appuyées notamment par la Histadrout. Puis le PES est adopté par un gouvernement d'unité nationale, composé du Parti travailliste et du Likoud.

38 Ce gel est réalisé par contrôle administratif. A partir de 1986 avec le ralentissement de l'inflation, le contrôle est progressivement assoupli. Cependant en 2005, le contrôle des prix s'exerce encore sur un groupe de 43 produits et services dans des secteurs aussi divers que l'agriculture, l'industrie, les transports et l'énergie [Bendelac J., 2013 : 39].

39 En 1986, le gouvernement israélien remplace l'ancien shekel (LI) par le nouveau (NIS).

40 De 1986 à 1990, la privatisation rapporte 427 millions d'USD à l'Etat. Le rythme s'accélère durant la décennie suivante. De 1991 à 1994, les recettes issues de la vente d'entreprises publiques sont de l'ordre de 2,4 milliards d'USD. De 1995 à 2000, ces ventes atteignent un record de 5,7 milliards d'USD, notamment en raison de la privatisation des quatre grandes banques du pays et du démantèlement de l'empire économique de la Histadrout. Le processus reprend en 2003 avec la privatisation de la compagnie aérienne El-Al, de la compagnie maritime Zim et de la compagnie de télécommunications Bezek. Ainsi de 1986 à 2010, l'Etat s'est délesté ainsi de quelque 200 entreprises publiques, filiales comprises, soit les deux tiers du patrimoine économique public. La Histadrout perd le contrôle de Hassneh, de Koor et de Solel Boneh. En 1995, c'est la caisse maladie qui est privatisée, puis en 2003, la caisse des retraites complémentaires.

41 L'Etat détient alors des participations dans 92 sociétés, filiales comprises, qui emploient 58 400 salariés, soit 1,9 % de la population active et contribuent à hauteur de 7,1 % des exportations annuelles israéliennes [Bendelac J., 2013 : 44].

seulement à 4,5 % de son PIB⁴². Toutefois la part des exportations dans la production de matériel militaire va parallèlement en augmentant. Environ 80 % de la production militaire est exportée (soit 7 milliards d'USD) en 2010, ce qui représente 17 % des exportations industrielles d'Israël. De même, la production militaire continue d'être le principal vecteur de dissémination d'un savoir-faire dans les hautes-technologies industrielles qui profite directement au secteur civil⁴³. Ce dernier bénéficie également du transfert de personnel formé dans la branche militaire⁴⁴ ou encore des dépenses du gouvernement israélien qui reste un client privilégié pour ses besoins relatifs à la défense. Or le secteur *high-tech* constitue aujourd'hui l'un des principaux moteurs de la croissance économique israélienne⁴⁵.

Par contraste avec l'ancien régime économique composé de conglomérats associant l'Etat et la Histadrout à des banques et à des groupes industriels, la nouvelle économie israélienne est faite d'un éventail plus éclaté de sociétés privées et d'alliances réalisées avec un capital étranger. Sur le plan national pourtant, le capital est resté relativement concentré⁴⁶. Au moment de ses campagnes de privatisation, l'Etat a en effet généralement lancé des appels d'offres restreints

42 La production militaire a progressivement occupé le centre de l'économie politique israélienne depuis 1967. Ce processus s'accélère encore suite à la guerre de 1973, où la part des dépenses militaires atteint son apogée, avec un budget qui représente 24 % du PIB et 45 % du budget national. Voir le chapitre 3.

43 La création en 1948 de HEMED, une unité séparée au sein du ministère de la Défense rebaptisée plus tard *Rafael Advanced Defense Systems Ltd*, permet au gouvernement de promouvoir une proximité entre l'industrie militaire et civile. Rafael est aujourd'hui l'organisation centrale de recherche et de production dans la branche des technologies et des systèmes de défense, et compte de nombreux partenariats avec des entreprises du secteur civil. De même, Bedek créée au début des années 1950, devient l'IAI (Israel Aerospace Industries) à la pointe en matière de production de drones et de système de défense aérien, mais aussi de satellites de communication aux usages à la fois militaires et civils.

44 L'armée israélienne joue un rôle particulièrement important dans la promotion de dirigeants d'entreprises du secteur privé, en tant que lieu de formation et de socialisation. De nombreuses sociétés cotées en bourse sont fondées par des élites de l'armée, ou ne recrutent que parmi elles. Par ailleurs, sur environ 4 000 entreprises *high-tech* en Israël, beaucoup tirent profit de technologies militaires pour produire des systèmes de surveillance, de communication, médical ou technologiques parmi les plus prisées au monde [Rapaport R., 1998 ; Senor D., Singer S., 2009].

45 En 2001, 80% des exportations industrielles proviendront du secteur high-tech. L'usage civil des technologies issues du secteur militaire est ainsi devenu essentiel dans les années 1990 pour pallier à la contraction du marché mondial de la défense. Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu déclare à ce propos « marry our technological potential with free-market principles and you have an unbeatable combination » et aussi « applying military technology to the civilian sector has become Israel's greatest source of wealth » [cité dans Rapaport R., 1998].

46 Actuellement les secteurs industriel et financier israéliens restent dominés par vingt-trois sociétés plus ou moins interdépendantes. En 2000, ces sociétés ont produit plus de 20 % du PIB [Bendelac J., 2013].

afin de constituer un noyau de contrôle au sein de l'élite économique du pays [Hanieh A., 2013]. C'est donc globalement la même élite qui, après 1985, domine l'économie et profite de l'élargissement des perspectives d'accumulation offerte par la libéralisation⁴⁷. Cela étant l'Etat reste activement engagé dans la dynamisation de l'économie. Ainsi par exemple il se dote d'un « service export » qui, en 2003, a pris le nom d'*Israel Export and International Cooperation Institute* (IEICI). Géré conjointement par des représentants du gouvernement et du patronat, celui-ci a pour objectif d'accroître les débouchés extérieurs des entreprises israéliennes, d'encourager la coopération industrielle bilatérale et apporte un soutien particulier aux activités touchées par la campagne internationale de boycott [Bendelac J., 2013].

Par ailleurs si les Israéliens ont parfaitement conscience de la nécessité de mettre fin aux hostilités ainsi qu'au boycott imposé par les Arabes, l'attention de l'élite économique se tourne très vite vers les marchés qui se trouvent au-delà de son environnement régional, et qui lui sont désormais accessibles, en particulier en Asie et en Europe de l'Est [Bouillon M., 2004a : 6]. Les accords de paix accélèrent en effet l'érosion du boycott à l'égard d'Israël et les investissements américains, européens, asiatiques vont se multiplier⁴⁸. De même, le déficit constant de sa balance commerciale depuis 1948, qui n'a pu être comblé que grâce aux transferts de fonds unilatéraux depuis l'étranger, s'est vu progressivement réduire depuis les années 1990 avec une augmentation rapide des exportations [Hever S., 2010 : 79]. Enfin les dispositions économiques et sécuritaires négociées dans le cadre des accords de paix placent Israël au centre

47 Le capital privé israélien reste ainsi étroitement lié à l'appareil d'Etat et aux ex-grands conglomérats, auquel est venu se joindre un capital américain ayant des liens historiques avec le sionisme [Hanieh A., 2003 : 13]. Nitzan et Bichler [1996 : 82] évoquent à ce propos une recomposition du lien entre l'Etat et le capital au cours des années 1980-1990, caractérisé par un processus de privatisation et d'intégration dans la *globalisation*. Ce faisant, de nombreux fonctionnaires et officiers militaires ont tiré parti du processus de privatisation et continuent de jouer un rôle dominant dans la direction des grandes entreprises israéliennes. Ceci est parfaitement illustré dans la branche des télécommunications par le fait que la première société cellulaire, Cellcom, détenue conjointement par un capital israélien et américain, est dirigé par l'ex-directeur des services de sécurité générale d'Israël (Shabak) [Bendelac J., 2013].

48 De 1991 à 1995, le montant total des IDE va être multiplié par 6 en Israël, de 686 millions d'USD à 3,6 milliards d'USD tandis que les investissements dans des actifs financiers passe de 133 millions d'USD à 2054 milliards d'USD (soit ont été multipliés par 15). De même les exportations israéliennes vont augmenter en accédant à de nombreux nouveaux marchés (Chine, Inde) ou par des possibilités plus larges sur des marchés comme l'Europe. De 1990 à 1997, les exportations israéliennes vers l'Asie passent de 1047,8 millions d'USD à 4094,2 millions d'USD.

de la région avec un accès privilégié à ses ressources aquifères et énergétiques qui lui permettent d'élargir ses frontières stratégiques⁴⁹ (voir également plus haut le §1.3).

Cela étant, la libéralisation économique n'a pas remis en cause sa dépendance envers les Etats-Unis, à laquelle vient désormais s'ajouter une plus grande vulnérabilité à l'égard de la conjoncture mondiale. Ainsi de 2001 à 2003 l'économie israélienne connaît la plus violente récession économique de son histoire. Le PIB par habitant est réduit de 6 % en deux ans et le chômage atteint officiellement un taux de 10,3 % de la population active. En février 2003, le gouvernement enregistre également un déficit budgétaire de 579 millions d'USD, le plus fort déficit mensuel jamais enregistré. Si l'Intifada (soulèvement) qui éclate dans les TPO en 2000 est alors une cause majeure de cette crise économique⁵⁰, elle est aussi aggravée par le ralentissement économique mondial et l'éclatement de la bulle *high-tech*⁵¹. La chute du marché boursier américain a directement affecté les entreprises israéliennes clés qui y sont cotées, telles que Koor et Teva. Les autorités israéliennes sont alors amenées à se conformer aux consignes des institutions financières internationales, qui en viennent à déterminer dans une large mesure sa politique économique. Ceci conduit le gouvernement de Netanyahu à adopter en 2003 un plan de réformes pleinement conformes aux recommandations du FMI, donnant ainsi un nouveau souffle à la libéralisation de l'économie⁵². Ainsi observe-t-on alors une réduction du

49 Le film-documentaire « *Egypt Lost Power* » [Clayton Swisher, 2014] révèle comment Israël a pu acheter pendant une décennie du gaz égyptien à des prix défilants toute concurrence. Déjà en 1994, un accord gazier est établi et les Israéliens investissent dans une raffinerie qui leur permet de s'approvisionner en gaz à des tarifs privilégiés. D'après l'ambassadeur américain de l'époque qui évoque le rôle des Etats-Unis dans la facilitation de cet accord, celui-ci devait permettre de cimenter le traité de paix, mais il provoquait des réticences au sein de la population égyptienne dont il fallait venir à bout. En 2000 est créée une société-écran, l'*Eastern Mediterranean Gas*, par des responsables de l'appareil militaire égyptien. Celle-ci va acheter le gaz à des prix « ridicules » pour ensuite le revendre secrètement à Israël aux prix les plus bas du marché. En 2012, les pertes pour l'Egypte ont été estimées à plus de 700 millions d'USD par an. Voir aussi plus haut le §1.3 sur les accords entre Israël et la Jordanie.

50 La Banque d'Israël a estimé ses effets négatifs directs sur l'économie en 2001 à 3,8% du PIB, découlant de pertes dans le secteur de la construction, du tourisme, de l'agriculture et des exportations vers les TPO. En 2002, la consommation privée par habitant a chuté de 2,5%, une baisse sans précédent depuis près de deux décennies, tandis que les investissements des non-résidents a diminué de près de 80% depuis 2000.

51 La Banque d'Israël estime que ce facteur a coûté à l'économie israélienne encore 3% supplémentaires du PIB en 2001 et en 2002.

52 Le plan économique de Netanyahu fait également écho à la demande pressante du gouvernement américain. Les responsables israéliens ont annoncé qu'ils avaient été informés oralement que la subvention militaire de 1 milliard d'USD et les 9 milliards d'USD en prêts sur trois ans promis dans le cadre de la guerre contre l'Irak ont été conditionnés à la mise en œuvre de ce plan économique.

poids de la fiscalité et des dépenses publiques⁵³. Ces mesures qui permettent assurément à Israël de confirmer son intégration dans la *globalisation*, en rejoignant notamment l'OCDE en 2009, conduisent également à un accroissement des inégalités⁵⁴ qui renforcent les tensions sociales y compris au sein de la population juive du pays.

SECTION 2/ LE CARCAN DE L'AUTONOMIE PALESTINIENNE

L'Autorité Palestinienne établie dans les TPO suite aux accords d'Oslo reste privée de toute souveraineté territoriale ainsi que des moyens élémentaires de son autonomie économique. En conséquence, son fonctionnement dépend largement de l'*aide* financière internationale versée en contrepartie de sa participation au processus de paix et à la construction d'un nouvel ordre régional (§2.1). Cette situation est confirmée par la fin des « années Oslo » et la reprise en main de l'AP par le président palestinien Mahmoud Abbas (élu en 2005) et son premier ministre (de 2007 à 2013) Salam Fayyad ; tous deux redoublent d'effort pour souscrire aux consignes de la Banque Mondiale. Ce faisant, ils répondent aussi aux attentes d'une élite palestinienne dont l'activité économique est directement liée aux opportunités de l'intégration dans la *globalisation* néolibérale (§2.2). Pendant ce temps, le blocus imposé de la bande de Gaza (en particulier depuis 2007) entraîne une réduction de ses relations économiques avec Israël ; néanmoins celle-ci ne lui donne pas une véritable autonomie, puisque elle est restée un territoire enclavé dont le sort dépend de l'environnement régional dans lequel les Israéliens continuent de jouer un rôle prépondérant (§2.3).

En effet, la proposition de crédits supplémentaires à Israël soumise au Congrès américain en 2003 spécifiait que cette *aide* prendrait en compte les réformes budgétaires et économiques menées par Israël.

53 Les principales caractéristiques du plan sont la réduction de 11,4 milliards de NIS (environ 2,4 milliards d'USD) dans les dépenses du gouvernement, une réduction de 8% dans les dépenses en salaires dans le secteur public, le licenciement de quelque 4000 employés de l'État en 2003, un gel des prestations d'assurance sociale, une hausse de 5% de taxes sur l'eau, les transports publics et les taxes municipales, le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans, et la suppression des *aides* aux immigrants ou aux étudiants nécessiteux. Quant à la baisse des impôts réalisée entre 2003 et 2005, elle a concerné 13 milliards de NIS, soit 15% des recettes fiscales de 2002. Ces chiffres résultent d'une réduction des impôts sur les revenus et sur les sociétés, accompagnée d'une augmentation de la fiscalité indirecte [Bendelac J., 2013].

54 En proportion de la richesse nationale, les dépenses sociales sont passées de 21,3 % du PIB en 2001 à 18,3 % en 2005.

2.1/ L'aide internationale comme facteur d'ordre

- *L'aide financière avant les années Oslo.*

Dès avant 1948, la nature et le montant du soutien matériel accordé aux Palestiniens ont constitué un enjeu majeur pour les différents protagonistes du conflit. Ainsi les Français et les Britanniques n'hésitent pas à interdire tout transfert de fonds à partir des régions arabes alors sous leur contrôle, de même qu'ils empêchent la mobilisation de combattants en construisant des alliances avec certaines élites arabes ou en usant directement de la répression [Khalidi R., 2007]. Parallèlement, j'ai évoqué plus haut les tentatives de l'Administration britannique pour venir en aide aux paysans palestiniens afin de tarir les foyers de la révolte. Après 1948, c'est l'UNRWA qui devient le principal conduit de l'aide humanitaire dispensée aux réfugiés palestiniens. De même, les pays d'accueil voisins bénéficient d'un soutien pour surmonter les difficultés liées à l'afflux des réfugiés. Ainsi pour la Jordanie, ces divers fonds représentent en 1963 de 21 à 26 % de son PIB et couvrent 60 % de ses dépenses publiques [World Bank, 1963]. D'un autre côté, les différentes organisations de lutte palestinienne qui commencent à se constituer dans l'exil se dotent de leurs propres sources de financement, en particulier auprès des Etats et de donateurs privés du monde arabe et musulman.

Après 1967, une partie de ces financements est spécifiquement acheminée vers les TPO. S'agissant des fonds d'origines palestinienne⁵⁵, arabe et islamique, leur objet est généralement de promouvoir le *sumud*, un mot d'ordre adopté par l'OLP à la fin des années 1970 pour désigner le fait de « tenir bon » face aux tentatives israéliennes de monopoliser le pays⁵⁶. Ce

55 La fondation palestinienne Ta'awun est établie en 1983 par de riches palestiniens en exil (issus entre autres des familles Khoury, al-Masri, al-Qattan et al-Sabbagh) et regroupe également des intellectuels palestiniens de renom (parmi lesquels Ibrahim Abu-Loghod, Edward Saïd, et Yousef Sayigh) afin notamment de participer au financement du *sumud* dans les TPO. C'est aussi l'occasion pour eux de se rapprocher du *leadership* de l'OLP et d'exercer une pression pour un règlement rapide du conflit. Ces personnalités jouent également un rôle d'intermédiaire entre l'OLP et les Etats arabes lorsque les relations deviennent tendues à la fin des années 1980. Ceux-ci sont en effet particulièrement désireux de voir la région se stabiliser et espèrent pouvoir tirer parti de nouvelles opportunités économiques dans les TPO en cas de paix. De fait, ces familles monopoliseront une bonne partie des grosses entreprises créées dans la période qui suit les accords d'Oslo en 1993, à travers les principaux conglomerats palestiniens établis alors, PADICO et APIC [Hanafi S., 1996 ; Hanieh A., 2013 ; Nakhleh K., 2004]. Voir également le §2.2.

56 Khalil Nakhleh [2004] estime à environ 564 millions d'USD le total de cette aide d'origine palestinienne/arabe/islamique destinée à soutenir le *sumud* entre 1977 et 1992.

faisant, l'OLP va également chercher à renforcer son influence sur la vie politique dans les TPO face à un *leadership* alternatif potentiel, qu'il s'agisse des maires réunis dans les Ligues de villages (voir le chapitre 4) ou des Frères musulmans à l'influence grandissante. Le soutien au *sumud* se fait alors clandestinement pour contourner l'Administration israélienne et éviter d'exposer les bénéficiaires aux mesures de répression⁵⁷.

Par ailleurs, différents organes de l'ONU (PNUD, UNRWA) sont également engagés dans un effort pour améliorer le *bien-être* et la *qualité de vie* des Palestiniens sous occupation. Ils sont rejoints par l'USAID à partir de 1978, suite aux accords entre Israël et l'Égypte. Les États-Unis veulent alors explicitement briser l'emprise de l'OLP et soutenir l'émergence d'une base populaire palestinienne plus favorable aux dispositions de Camp David relatives à la concession d'une autonomie réduite pour les Palestiniens dans les TPO. Les implications politiques de ces différents financements sont alors bien perçues par la population, ce qui crée une ligne de fracture entre les partisans du *sumud* et ceux disposés à accepter les fonds de l'USAID [Nakhleh K., 2004 ; Sbeih S., 2014].

L'évolution du contexte géopolitique régional conduit cependant à un affaiblissement de la position de l'OLP. D'une part, l'intégration croissante des économies du Golfe dans la *globalisation* conduit l'élite économique palestinienne et arabe installée là-bas à exercer une pression sur les responsables de l'OLP pour qu'ils se montrent plus accommodants quant aux perspectives américaines dans la région⁵⁸ [Sayigh Y., 1997]. De l'autre, ayant affirmé son soutien à l'Irak lors de la guerre du Golfe en 1990, l'OLP se trouve particulièrement isolée et privée d'une grande partie de ses ressources financières à ce moment-là [Andoni L., 1991]. Puis au début des années 1990, les fonds versés par les États arabes sont intégrés progressivement

57 Cela étant la stratégie du *sumud* (tenir bon) adoptée à la fin des années 1970 coïncide avec l'évolution des moyens et des positions de la direction de l'OLP en faveur de la solution des deux États. Elle contraste alors avec la stratégie de la lutte armée de libération nationale initiée dans les années 1960, reconnu sous le nom de *fida'* (sacrifice de soi) [Sbeih S., 2004 : 84].

58 Yazid Sayigh [1997] a mis en avant le lien entre une dépendance financière croissante de la direction de l'OLP envers les États arabes du Golfe et l'évolution de ses positions politiques, en faveur de la solution des deux États et la reconnaissance d'Israël. Il rapporte que dans les années 1980, les contributions officielles du seul gouvernement saoudien à l'OLP s'élèvent à 30 millions d'USD tous les quelques mois [*ibid.* : 603]. Sayigh évoque ainsi un processus de « bureaucratiation néopatrimoniale » de l'OLP, se traduisant par la concentration de la manne financière entre les mains de Yasser Arafat, ainsi que le rôle d'intermédiaire joué par l'élite économique palestinienne établie dans les pays arabe du Golfe dans la « dépolitisation » du mouvement national palestinien [*ibid.* : 454-463].

dans le cadre de l'*aide* internationale (occidentale) en soutien aux efforts de paix promus par les accords d'Oslo [Nakhleh K., 2004].

- *La dépendance croissante à l'aide suite aux accords d'Oslo.*

En 1993, la Communauté internationale s'engage à amplifier considérablement l'*aide* financière accordée aux TPO⁵⁹. Comme je l'ai déjà évoqué plus haut, il s'agit explicitement pour les bailleurs d'accompagner la participation des Palestiniens dans le processus de paix et de s'assurer qu'ils obtiennent rapidement des résultats tangibles leur permettant d'apprécier ses bienfaits. L'*aide* internationale est aussi un moyen pour les bailleurs de garder un contrôle sur les Palestiniens, en se substituant à l'*aide* autrefois destinée au *sumud*, plus explicitement militante. Puis l'échec des négociations et le déclenchement de la Seconde Intifada en 2000 viennent paradoxalement renforcer cette idée que l'*aide* doit permettre de compenser la dégradation des conditions économiques et ainsi d'éviter la détérioration du climat politique et la « victoire des extrêmes » [Bouillon M., 2004b].

Comme je l'ai montré dans le chapitre précédent, la création de l'Autorité Palestinienne n'a pas remis en cause l'occupation israélienne des territoires de Cisjordanie et de Gaza. Les colonies ainsi que l'Administration militaire et leur infrastructure se sont maintenues jusqu'à ce jour, de même que l'état de sujétion étroite dans lequel se trouvent les Palestiniens vis-à-vis de l'économie israélienne. A défaut d'une souveraineté territoriale, l'AP obtient cependant des prérogatives fonctionnelles sur l'activité de la population palestinienne dans les TPO. Ainsi sur le plan économique, l'AP peut déployer ses services dans la plupart des agglomérations palestiniennes (zones A et B), dans lesquelles l'investissement ou la construction ne sont plus soumis à une approbation de l'Administration israélienne. En revanche, les Israéliens gardent le contrôle *de jure* ou *de facto* des régimes commercial, monétaire et financier, ainsi que sur la majeure partie du territoire (zone C), ses frontières et la circulation au sein même des TPO. Ainsi à bien des égards, les accords de paix ont permis une institutionnalisation des stratégies israéliennes vis-à-vis de l'économie palestinienne, à savoir une intégration sélective selon les besoins de l'économie israélienne, la dépossession de la terre et des ressources et ce faisant, le

59 Lors d'une conférence des bailleurs de fonds tenue à Washington en octobre 1993, la somme de 2,4 milliards de dollars US est annoncée pour la période intérimaire de 5 ans. En 2011, le montant de cette *aide* a déjà atteint 20,4 milliards d'USD malgré l'échec maintes fois annoncé du processus d'Oslo [Tartir A., 2012a].

maintien d'une dépendance économique qui compromet toute possibilité d'une véritable autonomie politique [Taghdisi-Rad S., 2014].

C'est dans ce contexte de sujétion étroite que l'*aide* internationale permet à l'AP de devenir le premier employeur et le principal moteur de l'économie palestinienne. En 1998, l'AP emploie déjà 90 000 fonctionnaires, soit 20 % de la population active [Roy S., 1999]. En 2007, ils sont désormais 180 000 fonctionnaires⁶⁰. En outre, l'AP est devenu le plus grand consommateur de biens et de services dans les TPO [CNUCED, 2012]. Or toutes ces dépenses reposent en grande partie sur l'*aide* des bailleurs internationaux. Pour l'année 2009, le déficit budgétaire estimé est de plus de 400 millions d'USD, malgré une *aide* internationale de 1,5 milliard d'USD cette année-là. Ainsi alors même que l'économie palestinienne ne dispose pas de ressources naturelles ou énergétiques particulières, celle-ci a acquis certaines caractéristiques des économies de rente. Les importations y sont particulièrement importantes tandis que les secteurs industriel et agricole sont confrontés à une augmentation des coûts de production qui résulte à la fois des mesures de restriction prises par l'occupant israélien et d'un accroissement des revenus qui ne provient pas d'une hausse de la productivité mais d'une rente extérieure (voir également le chapitre 4, §2.2). De même, l'AP est devenue incontournable sur le plan économique, puisque 40 % de la population environ vit grâce aux salaires du secteur public [Naqib F., 2000 : 614]⁶¹. Sans aucune autonomie vis-à-vis de l'extérieur, celle-ci doit donc se conformer aux volontés des pays *donateurs* et d'Israël, qui pratiquent régulièrement du chantage sur le versement de l'*aide* ou des taxes.

La Communauté internationale n'hésite pas en effet, tout comme le font les autorités israéliennes à propos du versement des taxes (voir le chapitre 4, §2.3), à faire un usage discrétionnaire de l'*aide* non pas tant en fonction de l'évolution des « besoins » économiques, mais d'après des considérations d'ordre politique clairement annoncées⁶². Ainsi lorsqu'en 2006,

60 La moitié des employés de l'AP appartiennent aux diverses forces de sécurité, ce qui l'ampute d'une partie importante de son budget. Par comparaison, moins d'un tiers de son budget est consacré au développement des services sociaux (santé, éducation).

61 Il faut ajouter à cela le secteur florissant des ONG qui compte de façon croissante dans l'emploi et dans le PIB des TPO [Sbeih S., 2014 : 91-94].

62 Le versement de l'*aide* est conditionné de manière générale par l'engagement de l'OLP dans le processus de paix. Mais d'autres conditions entrent en compte selon les bailleurs et selon les périodes. Ainsi durant la Seconde intifada, les Américains introduisent une clause dans les contrats passés avec l'USAID engageant le *bénéficiaire* à se prononcer officiellement en faveur de la lutte contre le terrorisme ce qui constitue une normalisation des perspectives sécuritaires israélienne et

le Hamas arrivé en tête des élections législatives dans les TPO en vient à former son gouvernement⁶³, le versement de l'*aide* à l'AP est immédiatement suspendu provoquant une situation de quasi-banqueroute [FIDH, 2006]. Ce n'est qu'après l'arrivée en juin 2007, par décret du président Abbas, de Salam Fayyad au poste de Premier ministre en Cisjordanie que les fonds sont débloqués, sous conditions toutefois d'une reprise des négociations avec Israël, d'une refonte des services de sécurité, d'une répression du Hamas et du désarmement des dernières cellules armées de la résistance palestinienne. De même, lorsqu'en décembre 2007, les *donateurs* réunis à la Conférence de Paris promettent à Mahmoud Abbas et Salam Fayyad près de 8 milliards d'USD sur 3 ans, il s'agit avant tout de leur permettre de reprendre la main sur la vie politique palestinienne pour réduire l'influence des acteurs palestiniens les plus « radicaux ».

- *Un pouvoir de cooptation et d'exclusion.*

J'ai dit plus haut que plusieurs contradictions avaient été relevées entre les objectifs affichés de l'*aide* dans les TPO et ses effets sur le développement, sur la paix, ou plus largement sur la société palestinienne. Rex Brynen [2000] remarque par exemple que l'augmentation subite du volume de l'*aide* à partir de 1993 a provoqué une multiplication souvent incohérente des projets et ainsi a encouragé une demande qui ne fait qu'accroître la dépendance palestinienne. De même, malgré l'existence d'organes de coordination des projets, les bailleurs sont le plus souvent en concurrence sur le terrain, et privilégient les activités ayant le plus de visibilité ou leur permettant d'acquérir des parts de marché, ce qui crée un décalage entre les besoins évalués par la Banque Mondiale et les prestations effectivement endossées par l'*aide*. L'auteur déplore également le fait que l'*aide* a permis à l'AP d'embaucher rapidement et d'augmenter ses dépenses publiques au point que la majeure partie des fonds versés soit aujourd'hui employée pour des frais administratifs plutôt que pour le développement effectif de l'économie.

américaine aux conséquences particulièrement discriminantes au sein de la société palestinienne. De même un certain nombre de bailleurs exigent que les organisations palestiniennes financées le soient dans le cadre d'un travail conjoint avec des organisations israéliennes [Sbeih S., 2014].

63 Entre 2006 et 2007, le Hamas forme deux gouvernements sous la direction d'Ismail Haniyeh dont un d'union nationale en mars 2007. En juin 2007, suite à des affrontements entre les deux principales factions, le Hamas et le Fatah, le premier prend le contrôle de la bande de Gaza tandis que l'Autorité Palestinienne dirigée par Mahmoud Abbas s'impose en Cisjordanie.

Pour Anne Le More [2005], en l'absence de progression dans le processus politique, l'*aide* a finalement servi à financer l'occupation, en la soulageant de ses coûts économiques et sociaux alors que les chances de paix disparaissent sur le terrain⁶⁴. A cet égard, étant donné la sujétion étroite de l'économie palestinienne à Israël, l'*aide* fait aussi office de subvention à la consommation des produits israéliens. Le passage de l'*aide* au développement à l'*aide* d'urgence, avec le déclenchement de la Seconde Intifada et la dégradation du tissu économique dans les TPO, va aggraver cette situation où le soutien financier aux Palestiniens n'a d'autres raisons d'être que de pallier à l'échec d'une solution politique, dans une fuite en avant pour maintenir le cadre établi à Oslo. Cela étant, le constat de telles contradictions n'amènent pas ni Rex Brynen, ni Anne Le More à remettre en cause l'approche instrumentale qu'ils ont de l'*aide*. Celle-ci est toujours appréhendée en termes de succès ou d'échec par rapport aux objectifs affichés.

Sbeih Sbeih [2014] se démarque quant à lui de cette perspective et s'intéresse aux conséquences de l'*aide* sur l'engagement politique des *bénéficiaires* en étudiant le processus de « professionnalisation » des ONG dans les TPO. Son travail met notamment en avant le fait que les bailleurs de fonds sont parvenus à imposer le développement comme motif d'engagement dominant dans le champ associatif au détriment du militantisme politique qui prévalait avant les *années Oslo*. Ceci a des conséquences notables sur la structure et le discours des ONG palestiniennes ou sur la trajectoire des acteurs associatifs, et participe à l'élaboration d'un « monde du développement » doté d'une rationalité particulière en lien avec l'univers apolitique et procédural que j'ai décrit plus haut. Cela dit, l'intériorisation des normes prescrites par les bailleurs n'implique pas nécessairement une adhésion absolue de la part des *bénéficiaires* ou plus largement de l'ensemble de la société palestinienne. Mais la captation de l'*aide* constitue un enjeu suffisamment important pour que les acteurs s'emploient à conformer et à justifier leurs pratiques en fonction de cette nouvelle échelle de valeurs qui s'impose à eux⁶⁵.

64 Ainsi pour Le More: « the international donor community has financed not only Israel's continued occupation but also its expansionist agenda » [Le More A., 2005 : 983]. L'*aide* continuera malgré tout d'être versée ce qui nous ramène à la réalité de son objectif politique de maintien de l'ordre : « In the mid-1990s, the fear was that worsening economic conditions would lead to the political radicalization of Palestinian society and a derailment of the peace process. In the early 2000s, the rationale for a doubling of donor funds has in essence been similar » [*ibid.* : 992].

65 Sbeih envisage le processus de « professionnalisation » comme le produit d'une tension persistante entre une logique marchande salariale et une logique militante qui influe notamment sur le rapport

De fait, le versement monétaire à proprement parler s'accompagne d'un corpus normatif imposant, qui fixe les objectifs et les critères d'attribution de l'*aide*, et à partir duquel on évalue ses résultats. Ces « règles du jeu » structurent le champ des projets jugés légitimes et qui pourront être financés, tandis que d'autres activités sont exclues et rapidement délégitimées. En ce sens l'*aide* n'induit pas seulement un rapport de pouvoir entre la communauté des bailleurs et celle des *bénéficiaires* mais aussi un rapport de pouvoir au sein de chacune de ces communautés. Pour les premiers, les enjeux sont notamment ceux de la définition des objectifs, de la visibilité, et ainsi des gains politiques ou financiers espérés en contrepartie de l'*aide* ou encore de l'influence stratégique acquise sur le cours des événements. Pour les seconds, cela se traduit par la mise en compétition des différents acteurs qui se disputent les positions privilégiées dans la captation de l'*aide*⁶⁶, mais aussi, et surtout, par la cooptation au sein de la société palestinienne de certains objectifs et de certains acteurs au détriment de nombreux autres.

Ici le versement monétaire intervient donc comme un transfert de pouvoir, gratifiant les bons élèves (sanction positive) et privant et marginalisant les mauvais (sanction négative). Ainsi d'une part la répression (économique ou autre) va de pair avec une incitation à s'engager dans la voie définie par les bailleurs, ce qui a pour effet d'orienter et de pacifier le comportement du *bénéficiaire* devenu tributaire de l'*aide*. De l'autre, la gratification monétaire permet à ce dernier d'améliorer sa place dans la hiérarchie sociale et ce faisant de participer à modifier la hiérarchie des valeurs au sein même de la société palestinienne. Ce faisant l'*aide* paraît procéder avant tout d'un principe d'accumulation de pouvoir politique et ce bien qu'agissant dans l'ordre

des associations palestiniennes à leur environnement politique et social. La transformation de ce rapport est visible à travers « l'évolution de leurs budgets, la salarisation et l'intégration d'activités qui ne faisaient pas partie de leur mission d'origine afin de s'inscrire dans le projet de développement dans une perspective d'obtention de l'aide », ce qui se traduit par un « désengagement » vis-à-vis des objectifs politiques qui prévalaient au moment de leur fondation, réduisant « la capacité des associations à attirer des bénévoles, en particulier des militants partisans » et modifiant ainsi « la manière dont elles organisent l'engagement » de leurs membres. Cette substitution des professionnels salariés aux militants bénévoles a pour conséquence une modification des rapports de pouvoir au sein du champ associatif puisque là où le bénévole est « détenteur d'un pouvoir au sein de l'association » son « comportement [n'étant] pas régulé par un contrat ou par la loi du marché », la salarisation, elle, induit la soumission à un contrat notamment régi par le « principe de "productivité" ». Ainsi, alors que la présence des bénévoles militants contribue à « forger la signification militante de l'action associative », « l'intervention des donateurs entraîne une réduction non seulement du nombre de bénévoles (par la salarisation), mais également de leur pouvoir et modifie la nature de l'engagement associatif et donc l'image militante de l'association » [Sbeih S., 2014 : 191-193].

66 Sari Hanafi et Linda Tabar [2003] évoquent l'émergence d'une nouvelle élite formée dans la compétition pour s'insérer dans la chaîne internationale de l'*aide*.

économique, par la médiation du versement monétaire, et dans l'ordre symbolique, par la médiation des objectifs de développement et de paix.

Il est dès lors évident qu'à mesure que la dépendance économique s'accroît dans les TPO, le pouvoir de cooptation/exclusion de l'*aide* devient encore plus déterminant, ce qui va dans le sens d'un renforcement de la subordination des Palestiniens à l'ordre dominant. Dans un contexte où ceux-ci sont déjà dépossédés, sous l'effet de l'occupation et de la colonisation, des moyens matériels de leur autonomie, leur sujétion à l'égard d'Israël est ainsi renforcée par leur dépendance envers les bailleurs de fonds, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur capacité à formuler collectivement les objectifs ainsi que le contenu de leur lutte pour l'autonomie. L'*aide* internationale, au même titre que le conflit, est donc ici avant tout l'expression d'un rapport de pouvoir, et ce faisant apparaît comme un facteur d'ordre. En ce sens, la communauté des bailleurs ne saurait être considérée comme un paramètre exogène dans le conflit opposant Palestiniens et Israéliens, et indépendamment des autres acteurs internationaux qui interviennent à ses côtés notamment dans les domaines diplomatiques ou sécuritaires. Une telle perspective s'oppose à celle qui prévaut généralement, et qui considère qu'une mobilisation de fonds plus importante permet d'agir plus efficacement en faveur du développement, lui-même étant un élément clé de l'autonomie palestinienne.

2.2/ Intégration économique et *state-building* : l'orientation néolibérale de l'AP

- *L'intégration régionale du capital palestinien.*

Au cours des années 1980, la promotion de la paix sur la base des deux Etats se fait avec la participation active d'une élite économique palestinienne⁶⁷, implantée en grande partie dans les

67 Hanieh [2013] recense trois profils type de l'élite économique palestinienne. Dans les TPO, les grands propriétaires fonciers ont généralement soufferts de l'occupation israélienne, à moins d'avoir pu se reconvertir dans d'autres secteurs d'activités. Parallèlement, une certaine classe de commerçants a su prospérer en tirant parti de sa position stratégique d'intermédiaire dans les rapports avec Israël. Mais son poids économique reste relativement négligeable comparé à une troisième catégorie qui s'est constituée dans les pays arabes du Golfe. Là-bas, l'accumulation du capital palestinien s'articule au capital arabe et mondial, et l'élite d'origine palestinienne se voit en conséquence très tôt intégrée dans le processus de *globalisation* néolibérale qui affecte la région. Il convient de souligner néanmoins que l'élite économique dans le Golfe est fortement hiérarchisée. En

pays arabes du Golfe⁶⁸. Celle-ci est alors en quête de stabilité pour ses capitaux, ainsi que de nouveaux marchés que lui garantirait l'ouverture des chantiers du développement et de la construction dans les TPO. Son alliance avec l'OLP, qui connaît alors des difficultés financières croissantes, lui permet effectivement de dominer l'économie palestinienne suite aux accords d'Oslo. A partir de 1993, de puissants conglomérats sont établis dans les TPO, tel que PADICO⁶⁹ ou APIC⁷⁰, qui servent de relais à cette élite palestinienne globalisée dont l'activité reste cependant tournée vers le Golfe et les Etats-Unis, via un réseau de banques⁷¹ et de conglomérats parmi les plus importants du monde arabe [Hanieh A., 2013]. Ces conglomérats occupent jusqu'à ce jour une place prépondérante dans l'économie des TPO où ils détiennent

effet, une série de décrets gouvernementaux dans ces pays ont permis de sécuriser la formation d'élites nationales en limitant les opportunités et les droits pour les investisseurs étrangers.

- 68 Parmi ces élites d'origine palestinienne, on trouve notamment les familles Khoury et al-Masri. En 2013, la fortune de Saïd Khoury est estimée à 5,3 milliards d'USD. Il est classé 10^{ème} dans la liste des Arabes les plus riches du monde par le magazine *Arabian Business*. Il est l'un des fondateurs du *Consolidated Contractors Company* (CCC), la plus grande entreprise de construction au Moyen-Orient classée parmi les 25 plus grandes entreprises internationales dans ce secteur en 2013. Saïd Khoury était par ailleurs gouverneur du Fond monétaire arabe dédié à l'intégration financière des pays arabes et à la promotion des marchés financiers arabes. Munib al-Masri est également un milliardaire palestinien. Il est un membre fondateur du conglomérat PADICO dont il est actuellement le directeur. Parmi d'autres fonctions, il fut notamment Directeur régional de la compagnie *Phillips Petroleum* en 1962, Ministre des Travaux publics dans le gouvernement jordanien en 1970, Ministre des finances et de la reconstruction de l'AP en 1993, membre du Conseil d'Administration de l'Autorité Monétaire palestinienne, membre du bureau de conseil de la Banque Mondiale pour la région MENA ou encore membre du Conseil international du *think tank* américain d'obédience néolibérale le *Council on Foreign Relations*. Il est également un membre fondateur de *Breaking The Impasse*, un groupe de chefs d'entreprise palestiniens et israéliens établi en 2012 dans l'objectif de promouvoir la paix dans la région.
- 69 Le *Palestinian Development & Investment Corporation* (PADICO) est créé en 1993 par un groupe d'hommes d'affaires palestiniens et arabes dans l'objectif de participer à la construction d'une économie dévastée par l'occupation, en exécutant des projets de grande taille et pour devenir un leader du secteur privé. Aujourd'hui PADICO, à travers ses multiples filiales, domine effectivement dans de nombreux secteurs de l'économie palestinienne parmi lesquels les télécommunications, le tourisme, l'immobilier, l'énergie, la finance et l'industrie [<http://www.padico.com/>, consulté le 15 mars 2015].
- 70 L'*Arab Palestinian Investment Company* (APIC) est fondé en 1995 et ses principaux actionnaires sont principalement basés dans la région du Golfe. Ce conglomérat est très influent grâce à son rôle d'agent d'importation pour les grands capitaux internationaux. L'APIC détient l'exclusivité sur l'importation de nombreuses marques de cigarettes (groupe Phillip Morris), de véhicules automobiles (groupes Hyundai et Chrysler), de pharmaceutiques et cosmétiques (groupes Abbott, Aventis, GlaxoSmithKline), de produits de consommation courante (groupes Procter & Gamble, Kraft, Heinz). APIC détient aussi des intérêts importants dans la société de télécommunications Paltel, et la Palestine Electricity Company [<http://www.apic.ps/> consulté le 15 mars 2015].
- 71 L'Arab Bank fondée par la famille palestinienne Shoman basée en Jordanie, se classe toujours comme l'une des plus grandes banques du monde arabe. Aujourd'hui les capitaux de la banque sont pour une bonne partie situés dans les pays du Golfe. C'est Sabih al-Masri, cousin de Munib qui en est actuellement le Directeur.

une part significative de presque toutes les grandes et moyennes entreprises palestiniennes. Ils ont aussi obtenu des droits exclusifs pour représenter les principales marques internationales. De leur côté, les petits entrepreneurs locaux font face à une concurrence croissante de produits importés de l'étranger ce qui contribue à accroître leur dépendance envers l'économie israélienne en tant que sous-traitants.

Parallèlement, les dispositions commerciales prévues par le Protocole de Paris signé en 1994 ont permis à l'AP d'ériger un certain nombre de monopoles⁷² tous concédés à des proches de l'appareil politique palestinien⁷³ [Samara A., 2000]. Dans un premier temps, la direction de l'OLP puis de l'AP (sous la présidence de Yasser Arafat) s'est d'ailleurs appliquée à mobiliser à son propre avantage cette élite économique palestinienne tout en lui refusant toute implication directe dans la sphère politique locale. Puis progressivement, l'alliance entre les deux élites s'est vue renforcée par la mise en œuvre de partenariats dans les affaires, d'une nouvelle proximité familiale⁷⁴ et d'un chevauchement croissant des carrières entre hauts fonctionnaires et dirigeants d'entreprises [Hilal J., 2002 ; Sbeih S., 2014].

Cela étant, il apparaît que le poids du capital palestinien local est négligeable par rapport à celui des grandes sociétés implantées dans les pays du Golfe et dont le champ d'activité s'étend sur tout le monde arabe, voire au-delà. Ainsi d'après Adam Hanieh [2013], les comportements et les stratégies de cette élite ne peuvent être interprétés en des termes proprement nationaux, puisque de fait, l'accumulation du capital n'est pas dictée par des facteurs endogènes à l'économie palestinienne, et sont mieux compris analytiquement à l'échelle plus large de l'évolution économique et politique de la région. Organiquement intégrée dans le processus de *globalisation*, cette élite embrasse pleinement la vision d'un *nouveau* Moyen-Orient, néolibéral,

72 Ainsi notamment sur l'importation de 27 marchandises (ciment, tabac, essence...) [Brynen R., 2000].

73 Jamil Hilal [2002] note néanmoins que les revenus générés par ces monopoles n'ont pas nécessairement servi à l'enrichissement personnel des proches de Yasser Arafat mais avaient également pour fonction de financer certaines activités de l'OLP en dehors de la surveillance de la Communauté internationale comme notamment la prise en charge des bureaux de l'OLP à travers le monde, l'achat d'armes, ou l'entretien d'un réseau de clientélisme destiné à consolider son pouvoir dans les TPO.

74 Ainsi le premier fils de Mahmoud Abbas, Yasser, est président du conglomérat *Falcon Holding Group*, qui détient le monopole de l'importation de certaines marques dans les TPO et intervient comme contractant pour les Américains dans de nombreux pays de la région. Son second fils, Tareq est quant à lui ancien haut responsable de CCC (voir la note 68), et l'actuel Directeur adjoint du conglomérat APIC dans les TPO (voir la note 70).

avec ses mouvements sans entraves de capitaux et de marchandises, et l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché dans les zones industrielles promues à cet effet⁷⁵.

Dans cette perspective également, l'on comprend que la formation de l'Etat palestinien répond à une nécessité de stabilité dans la région et de sécurité dans les TPO, comme l'indiquent les mesures prises pour la consolidation des institutions de l'AP et la coopération régionale engagée dans le renforcement de l'appareil de sécurité palestinien. Cela passe notamment par une lutte au sein même de l'appareil politique palestinien entre l'« ancienne garde » issue des factions palestiniennes, et une élite technocratique, issue du secteur privé, des ONG ou des institutions internationales, plus disposée à accepter cette vision d'un Etat fonctionnel et soumis aux logiques économiques et sécuritaires déployées dans la région.

- *Le « fayyadisme », ou le sursaut néolibéral de l'AP.*

Avec le déclenchement de la Seconde Intifada en 2000, la Communauté internationale va porter un regard particulièrement critique sur l'ère du président palestinien Yasser Arafat. Celui-ci est notamment accusé d'avoir entretenu la corruption et le clientélisme dans les TPO, mais surtout, d'avoir maintenu l'ambiguïté sur la sincérité de son engagement dans le processus de paix avec Israël⁷⁶. La Communauté internationale entreprend alors de faire pression sur le président palestinien pour qu'il mette en œuvre des réformes au sein de l'AP au nom de l'amélioration des performances de l'aide. Cette nouvelle orientation est officialisée en 2003 par la mise en place d'une *Feuille de route* adoptée par le Quartet (Etats-Unis, Russie, Union Européenne, ONU). Entre autres mesures, celle-ci prévoit la refonte de l'appareil de sécurité palestinien, avec pour objectif déclaré de lutter contre le terrorisme, et la désignation d'un Premier ministre et d'un ministre des Finances dans le but de favoriser la transparence et la bonne gouvernance. Trois noms sont ainsi imposés à Arafat contre sa volonté, Mohamad Dahlan au poste de Ministre de l'intérieur et responsable des forces de sécurité, Mahmoud Abbas au poste de Premier ministre et Salam Fayyad au poste de Ministre des Finances [Sbeih S., 2014].

75 De fait, un certain nombre d'entreprises israéliennes ont déplacé leurs opérations de production dans les nouvelles zones industrielles dans les TPO, élaborées conjointement par l'AP et PADICO [Bouillon M., 2004b]. Voir également la note 65 du chapitre 4 et plus loin la note 81.

76 En 2000, les Etats-Unis vont faire porter la responsabilité de l'échec des négociations de Camp David 2 à Yasser Arafat en disant de lui qu'il n'est plus un « partenaire de paix ».

Après le décès de Yasser Arafat en 2004, la reprise en main des rênes de l'AP par Mahmoud Abbas et Salam Fayyad, donne ainsi un nouveau souffle à l'engagement des Palestiniens envers les objectifs de paix et de développement, dans un contexte où le processus de négociation avec les Israéliens peine pourtant à reprendre. Fayyad en particulier incarne la figure du technocrate⁷⁷ et va s'attirer les faveurs de la communauté des bailleurs en se fixant pour objectif de répondre aux exigences internationales de sécurité, de transparence et de bonne gouvernance. En décembre 2007, lors d'une conférence des *donateurs* tenue à Paris, celui-ci présente le *Plan palestinien de réforme et de développement* (PPRD), qui suscite l'adhésion des participants⁷⁸. De fait, le plan de Fayyad fournit incontestablement un aperçu des meilleures pratiques telles qu'elles sont définies par la Banque Mondiale ou le FMI⁷⁹ (*voir plus haut à ce sujet le §1.1*).

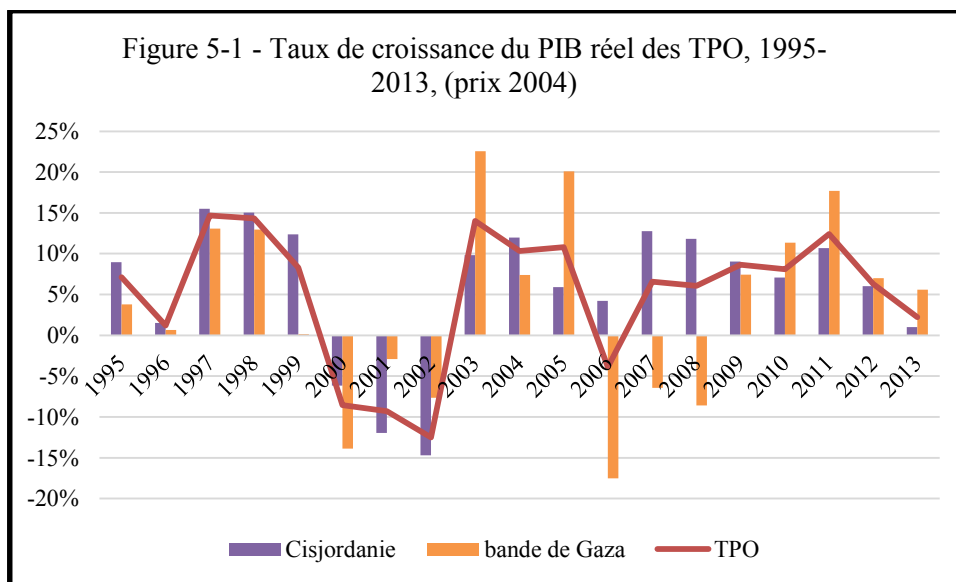
Dans ce plan, les dirigeants palestiniens s'engagent notamment à favoriser la compétitivité du secteur privé, à réformer la fiscalité publique et à renforcer l'appareil de sécurité. Entre autres mesures, Salam Fayyad propose de réduire fortement les emplois dans le secteur public et d'y bloquer la progression des salaires (pendant trois ans), d'augmenter les taxes indirectes et d'obliger la population à s'acquitter de ses factures liées aux services publics. Il promet enfin de réduire la dépendance palestinienne à l'égard de l'*aide* internationale, ce qui répond également à la demande pressante des bailleurs. Parallèlement, de nouvelles zones industrielles détaxées sont prévues en Cisjordanie afin d'attirer les capitaux étrangers et permettre la création de nouveaux emplois. Ce faisant, le PPRD apparaît comme l'un des plans les plus agressifs de la région en matière de réformes néolibérales [Hanieh A., 2013].

77 Après avoir travaillé à la Banque Mondiale de 1987 à 1995, Fayyad assure le poste de représentant officiel du FMI dans les territoires palestiniens jusqu'en 2001. Il entretient alors de bonnes relations avec Stanley Fischer, qui travaille lui aussi successivement pour la Banque et pour le FMI avant de devenir gouverneur de la Banque centrale israélienne de 2005 à 2013. En 2002, Salam Fayyad est nommé ministre des Finances par Yasser Arafat, avant d'être nommé Premier ministre par Mahmoud Abbas dans plusieurs gouvernements d'urgence entre 2007 à 2013.

78 Le plan présenté lors de la conférence est une ébauche du PRDP ayant pour titre « *Building a Palestinian State : Towards peace and prosperity* ». A l'issue de la conférence, les participants assurent l'AP d'une contribution financière à hauteur de 7,7 milliards d'USD pour la mise en œuvre de son plan. Ces fonds seront versés sur un compte localisé à Washington et administré par la Banque Mondiale en fonction de la progression du plan.

79 Tout semble à cet égard basé sur une stratégie de la séduction des bailleurs, des investisseurs, des décideurs. Raja Khalidi y voit une volonté des dirigeants palestiniens d'exploiter au maximum les marges politiques disponibles afin de favoriser l'intégration de l'économie palestinienne dans la *globalisation* [Khalidi R., 2011 : 12].

Cette orientation est confirmée par l’organisation de *Conférences pour l’Investissement en Palestine* (*Palestine Investment Conference - PIC*) tenues à deux reprises à Bethléem en mai 2008 et en juin 2010 avec pour slogan « *You can do business in Palestine* ». Ces rencontres se font notamment en partenariat avec l’USAID, les principales banques (Arab Bank, Cairo Amman Bank), les grands conglomérats palestiniens (PADICO, APIC, Paltel, Palestine Investment Fund, CCC), et bénéficie alors de l’aval des Israéliens qui autorisent l’entrée dans les TPO d’investisseurs venus du monde entier. Au cours de ces conférences, la direction de l’AP a présenté les grandes lignes du PPRD afin de promouvoir « un visage alternatif de la Palestine »⁸⁰ et encourager le partenariat public-privé. Plusieurs projets de zones industrielles sont également évoqués durant la conférence, afin d’impliquer des investisseurs israéliens, internationaux et arabes⁸¹.

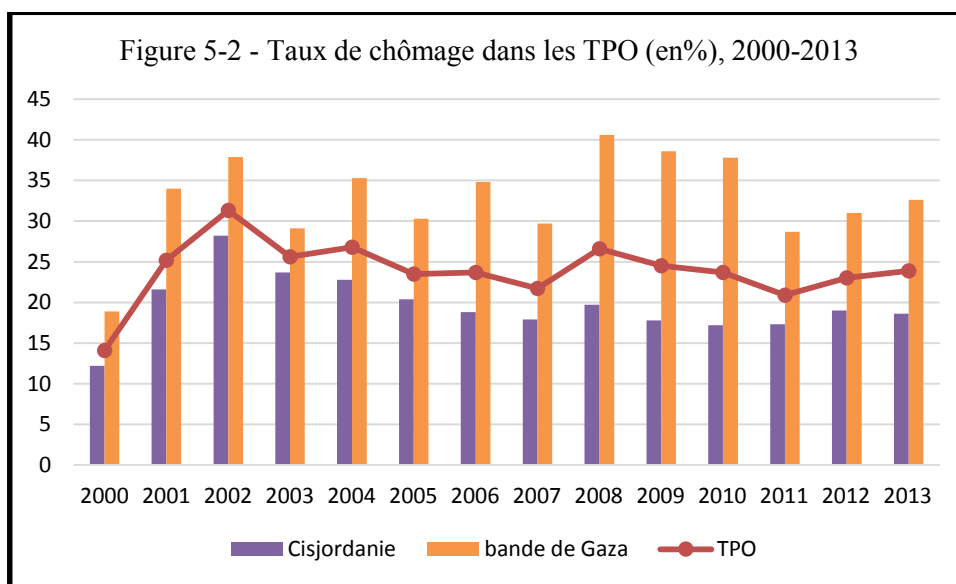


Source : PCBS, 2015

80 « PIC-Palestine will introduce you to a different face of Palestine : a Palestine with opportunities for investment and potential for reasonable rates of return. [...] Palestine is open for business » [Introduction à la conférence, 2008 : <http://www.pic-palestine.ps>].

81 Le « couloir pour la paix et la prospérité » (CPP), par exemple, est un projet initié par les Japonais visant à établir une zone agro-industrielle dans les régions fertiles de la vallée du Jourdain sur la base d’une coopération entre Israéliens, Jordaniens et Palestiniens et d’un partenariat public-privé, dans le but explicite de promouvoir la paix entre les différentes parties : « For achieving sustainable peace in the Middle East, it is essential for the peoples in the region to enjoy a peace dividend and for Arabs and Israelis to promote confidence among them, especially for Palestinians and Israelis. » [Site du Ministère des affaires étrangères japonais, http://www.mofa.go.jp/region/middle_e/palestine/concept0607.html, consulté le 15 Avril 2015].

Dans un premier temps, l'augmentation de l'aide et le lancement de nombreux chantiers de construction ont généré une accélération de la croissance économique en Cisjordanie (figure 5-1). Mais les diverses tentatives pour rendre les TPO attractifs au capital sont finalement restés sans succès. De même, les marges de manœuvres pour les réformes restent généralement limitées, que ce soit en raison de l'absence de banque centrale pour contrôler le taux d'intérêt ou le taux de change par exemple, ou encore de l'impossibilité de réduire les douanes sans l'aval israélien. En définitive, face aux difficultés évidentes de l'AP pour réduire les dépenses publiques, c'est surtout l'augmentation des recettes qui a constitué un levier de la réforme fiscale. Or celle-ci suscite un fort mécontentement au sein de la société palestinienne en proie à une baisse générale du niveau de vie, et demeure finalement sans grands résultats sur les recettes du gouvernement dont le budget connaît un déficit croissant [MAS, 2015]. Parallèlement, on assiste à une expansion rapide du phénomène d'endettement des familles, le recours au crédit bancaire ayant doublé de mai 2008 à mai 2010. Cela tient à des mesures prises dans le cadre de l'amélioration du système de financement de l'économie se traduisant principalement par une facilitation de l'accès aux crédits à la consommation [PMA, 2010].



Source : MAS, 2015

Ces réformes et ces projets confirment pleinement les implications politiques de la structuration à une échelle globale du capital palestinien dans les TPO. L'élite palestinienne formée sous l'impulsion des réformes néolibérales promues par les Etats-Unis dans la région reste déterminée à soutenir ce cap en dépit des conséquences pour la société palestinienne. A cet

égard, le renforcement de la sécurité intérieure apparaît comme un élément central du PPRD, dans l'objectif déclaré d'offrir un environnement propice aux investisseurs. Dans les faits, la refonte de l'appareil de sécurité palestinien est confiée au général américain Keith Dayton qui se charge notamment de le « professionnaliser » en mettant à la retraite anticipée les responsables de l'« ancienne garde » formée dans les factions dans la lutte contre Israël. Parallèlement, il y a ces dernières années une multiplication des agences de sécurité privée, gérées par d'anciens responsables de la sécurité de l'AP. Dans un contexte de renforcement de la précarité et d'accroissement des inégalités sociales, cette tournure autoritaire contribue à augmenter les tensions avec la population.

Dans le discours des dirigeants de l'AP, ce programme de réformes est destiné à créer les conditions économiques et institutionnelles nécessaires pour établir un Etat palestinien et ainsi mettre fin à l'occupation israélienne. D'une part, les Palestiniens espèrent convaincre les Israéliens de l'intérêt qu'ils ont à se retirer des TPO. Le renforcement des coopérations économique et sécuritaire entre les deux parties participe alors pleinement de l'effort, cette fois pleinement endossé par les dirigeants palestiniens, pour contourner les considérations démographiques et territoriales et mettre en avant les intérêts convergents. De l'autre, en se conformant aux attentes de la Communauté internationale, les Palestiniens souhaitent également gagner la crédibilité nécessaire pour remporter leur bataille diplomatique engagée auprès des instances internationales, comme à l'ONU en septembre 2011, pour la reconnaissance de cet Etat palestinien. En ce sens, la connotation politique des plans palestiniens successifs⁸² qui font de l'établissement de l'Etat un aboutissement du développement contraste quelque peu avec les formulations plus évasives sur le statut final de l'autonomie palestinienne que l'on trouve dans les plans israéliens, de la Banque Mondiale, ou du « plan Kerry »⁸³ par exemple. De fait, la démarche unilatérale de l'AP sur le plan diplomatique n'a pas manqué d'être dénoncée par Israël et les Etats-Unis, et sur le terrain, le développement économique et la mise en œuvre des réformes sont restés tributaires du bon-vouloir israélien, rarement au rendez-vous.

82 Le PPRD sera reconduit dans ses grandes lignes dans les Plans de développement national de l'AP pour les périodes suivantes 2011-2013 et 2014-2016. Le plan de 2011-2013 a d'ailleurs le titre évocateur de « *Establishing the State, Building our Future* ».

83 Le Plan Kerry, officiellement « Initiative pour l'économie palestinienne » fût présenté par le secrétaire d'Etat américain John Kerry pour le Forum Economique Mondiale de 2013 en Jordanie à la demande du Quartet.

2.3/ Une économie sous blocus dans la bande de Gaza⁸⁴

- *Une autonomie relative sous blocus.*

Par contraste avec le maillage de proximité pratiqué par l'Administration israélienne en Cisjordanie, le démantèlement des colonies de la bande de Gaza en 2005⁸⁵, puis le renforcement durable du blocus à partir de 2006⁸⁶ indiquent une évolution vers un nouveau mode de gestion à distance de la population palestinienne de ce territoire. En raison de sa géographie particulière et de la densité de sa population, les relations entre Israéliens (colons et armée) et Palestiniens ont de fait toujours été moins importantes à Gaza qu'en Cisjordanie où les agglomérations palestiniennes et l'infrastructure liée aux colonies s'entremêlent. Cette mise à distance se traduit également par la transformation des points de passage entre Gaza et Israël en véritables terminaux *internationaux*, la mise en place de *zones tampons* le long de la frontière (*annexe-7*) et l'usage de l'aviation et de drones pour surveiller la population et pratiquer des incursions militaires et des assassinats ciblés⁸⁷ [Li D., 2006].

84 J'ai pu me rendre à Gaza en novembre 2012 par la frontière égyptienne, ce qui a été pour moi une opportunité unique d'accéder à un terrain extrêmement peu étudié en raison de son isolement presque total depuis bientôt une dizaine d'année. Les éléments d'analyse rapportés ici s'appuient pour la plupart sur mes observations sur place et des entretiens que j'ai pu mener. Malheureusement la possibilité d'approfondir mes recherches fut compromise par le déclenchement de l'offensive israélienne tout juste une semaine après mon arrivée. Aussi les éléments présentés ici doivent être considérés comme des hypothèses de travail destinées à être approfondies.

85 A plusieurs égards, ce *désengagement* unilatéral à l'initiative du premier ministre israélien Ariel Sharon se révèle être un redéploiement. Ainsi d'après son propre plan de *désengagement* (publié en avril 2004) Israël garde le contrôle des frontières, de l'espace aérien et maritime (Art. 3.1) et se réserve le droit d'interdire l'AP de rouvrir son aéroport ou d'ouvrir un port (Art. 6). De même Israël contrôle le registre d'état-civil et donc la décision de qui est (officiellement) résident de la bande de Gaza, de même que l'offre d'électricité, de gaz, d'eau, ainsi que les entrées et sorties de n'importe quelle marchandise ou personne (Art. 8, Art. 10). Aux yeux de la Communauté internationale, Israël n'a donc toujours pas mis fin à l'occupation et reste lié aux dispositions des Conventions de Genève et au Règlements de La Haye concernant les territoires occupés. En outre, la bande de Gaza est toujours officiellement soumise au régime politique et légal de l'Autorité Palestinienne.

86 Après avoir remporté les élections législatives dans les TPO en janvier 2006, le Hamas est soumis à une rude pression des autorités israéliennes et de la Communauté internationale pour le pousser à reconnaître officiellement l'existence d'Israël et à se conformer aux accords antérieurs passés avec l'OLP. En juin 2006, l'enlèvement d'un soldat israélien par une faction palestinienne à Gaza provoque la première grande offensive israélienne depuis le *désengagement* de 2005.

87 Aux yeux de nombreux observateurs, la bande de Gaza serait un laboratoire d'une stratégie de distanciation susceptible d'être adoptée en Cisjordanie [Li D., 2006]. En effet, on y observe également trois groupements d'agglomérations palestiniennes entrecoupées par le Mur de *séparation* et l'infrastructure liée aux colonies israéliennes. Or l'entrée et la sortie de ces différents blocs a progressivement pris un aspect semblable à celui qui prévaut dans la bande de Gaza. Ceci concorde

Parallèlement, les tensions avec le Fatah mènent à une prise de pouvoir par la force du Hamas dans la bande de Gaza en juin 2007, tandis qu'il est évincé du pouvoir en Cisjordanie par le président de l'AP Mahmoud Abbas. Cela étant, la rupture *de facto* de la coopération (notamment sur le plan sécuritaire) entre le Hamas et l'Administration israélienne à partir de juin 2007, et l'ouverture informelle vers l'Egypte à travers la construction de tunnels à la frontière conduit à une relative autonomie inédite des Palestiniens qui pose le problème du statut politique « transitoire » de ce territoire. L'arrivée au pouvoir des Frères musulmans en Egypte en 2012 va également renforcer la perspective d'un rapprochement avec les Egyptiens qui permettrait de sortir du giron israélien. Puis, la destitution des Frères musulmans par l'armée égyptienne en juillet 2013 va entraîner un regain de tensions entre les autorités égyptiennes et le mouvement du Hamas à Gaza.

Le 19 septembre 2007, le gouvernement israélien déclare officiellement la bande de Gaza « entité hostile » invoquant pour cela la nouvelle menace posée par le Hamas au pouvoir. Des restrictions supplémentaires s'en suivent⁸⁸, dont la fermeture (presque) complète de tous les postes frontaliers⁸⁹. Enfin ce changement d'attitude est également confirmé par 4 offensives militaires israéliennes de grandes envergures en 2006, en 2008-2009, en 2012 et en 2014 sur la bande de Gaza. Toutes ces mesures de pression et de sanction, ainsi que les guerres successives

avec une volonté générale de la part d'Israël de trouver un équilibre optimal entre ses objectifs de contrôler un maximum de territoires (*maximum control*) et de réduire ses responsabilités vis-à-vis de la population palestinienne (*minimum responsibility*).

88 Les restrictions sur l'entrée dans et la sortie de la bande de Gaza sont récurrentes durant la Seconde Intifada (2000-2005) et prennent un aspect plus durable à partir de 2006 et la victoire du Hamas aux élections législatives puis en 2007 avec la prise de contrôle par le Hamas des institutions de l'AP. Ces restrictions impliquent également un isolement diplomatique et financier auquel participe la Communauté internationale. Voir également le §2.1.

89 La bande de Gaza bénéficie de 6 points d'accès dont 5 avec Israël et 1 avec l'Egypte. Ce dernier, le point de Rafah est en théorie uniquement réservé au passage de personnes. Celui-ci sera lui aussi fermé à de rares exceptions près, tandis que le gouvernement égyptien rejette toute responsabilité dans le blocus. L'analyse de l'attitude égyptienne se trouve ici hors de mon champ de recherche. Il me paraît important de noter toutefois que le fait d'avoir une frontière perméable avec un territoire occupé place les autorités égyptiennes dans une situation ambiguë. En effet, selon les accords passés en novembre 2005, Israël garde le contrôle des entrées et des sorties à Rafah et peut en ordonner la fermeture l'Egypte. Mais celle-ci hérite *de facto* d'une responsabilité morale aux yeux de l'opinion arabe et internationale face à la crise humanitaire qui affecte la population de Gaza. D'un autre côté, l'ouverture de la frontière signifierait que les autorités égyptiennes sont disposées à assumer les conséquences politiques, économiques ou sécuritaires, de l'occupation israélienne de ce territoire. De même, dans un contexte où la circulation entre la Cisjordanie et la bande de Gaza est fortement limitée, cette ouverture sur l'Egypte entérinerait également la séparation de ces deux territoires, la division politique palestinienne, et un rattachement à l'Egypte.

ont très vite conduit à une crise humanitaire dont les détails sont rapportés dans de nombreux rapports palestiniens et internationaux (*voir aussi annexe-8*). Je m'intéresse pour ma part aux enjeux politiques des transformations occasionnées dans la structure de l'économie à Gaza et qui reflète à mon sens le caractère inédit du rapport à l'occupant israélien.

- *Une dépendance persistante à l'égard d'Israël.*

Ainsi du fait de la fermeture des passages commerciaux qui relient la bande de Gaza au monde extérieur depuis 2007, le tissu économique s'est trouvé largement endommagé. Cela tient à la fois à l'interdiction d'exporter et à celle d'importer des matières premières. L'activité de sous-traitance, particulièrement importante pour l'économie de la bande a par conséquent été suspendue du jour au lendemain de même que l'emploi de travailleurs palestiniens dans l'économie israélienne. La fermeture de nombreuses usines et ateliers dès la première année du blocus est également aggravée par la destruction physique d'une grande partie des infrastructures publiques⁹⁰ ainsi que des installations industrielles sous l'effet des bombardements israéliens⁹¹. Parallèlement, le secteur de l'agro-alimentaire est particulièrement affecté par la perte des marchés extérieurs mais aussi la diminution des terres cultivables ou encore la destruction et l'épuisement du cheptel animalier. La pêche également souffre directement du blocus israélien puisque les pêcheurs sont le plus souvent interdits de dépasser 3 milles marin (5,6km) dans les eaux du territoire⁹² (*annexe-7*).

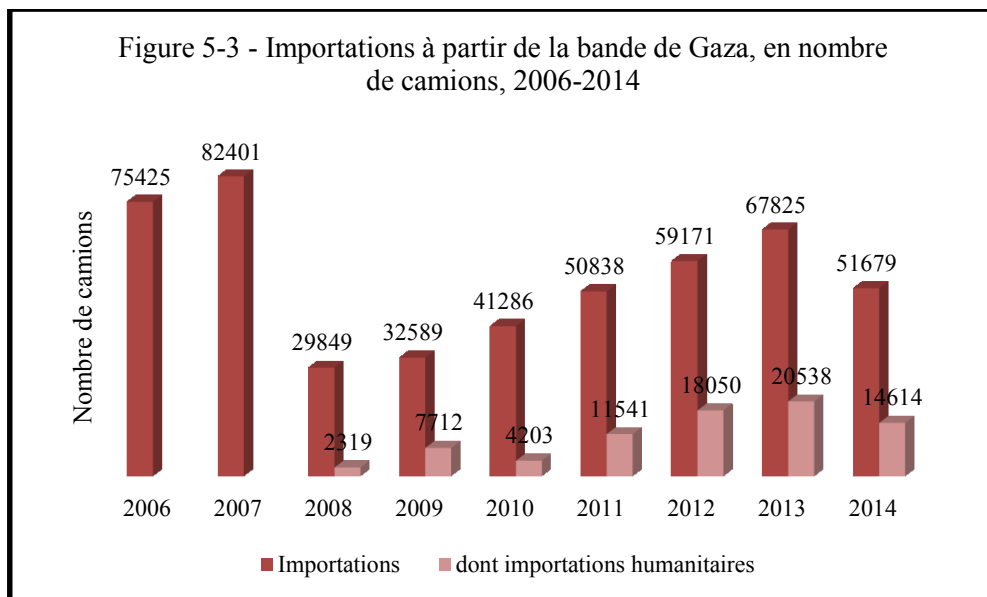
Dès lors on observe dans la bande de Gaza une accentuation de certains traits de l'économie palestinienne décrits à plusieurs reprises plus haut, tels que l'importance de la consommation intérieure, de l'immobilier et des services dans le PIB, et une place moindre des activités industrielles et des investissements de long terme. De même le taux de chômage a dépassé les 37,8 % en 2010 (contre 17,2 % en Cisjordanie - *figure 5-2*). Enfin un nombre croissant de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ce qui accroît la dépendance aux programmes

90 Ainsi au cours de la guerre de 2008-2009, l'infrastructure publique est particulièrement touchée, la centrale électrique, les bâtiments officiels, les routes, etc.

91 La zone industrielle d'Eretz au Nord (*Gaza Industrial Estate*) est fermée elle aussi définitivement après la guerre de 2008-2009.

92 Les accords d'Oslo 2 en 1995 autorisent les pêcheurs de Gaza à naviguer jusqu'à 20 milles nautiques au large des côtes. Toutefois, depuis le début de la Seconde intifada, en 2000, la marine israélienne a imposé une limite de 3 milles. L'autorisation est étendue à 6 milles aux termes de l'accord de cessez-le-feu entre Israël et les Palestiniens mettant fin à la guerre en 2014. Toutefois la marine israélienne viole régulièrement cet accord en s'attaquant aux pêcheurs [OCHA, 2015].

d'aide humanitaire des diverses organisations internationales présentes sur le terrain (figure 5-3).

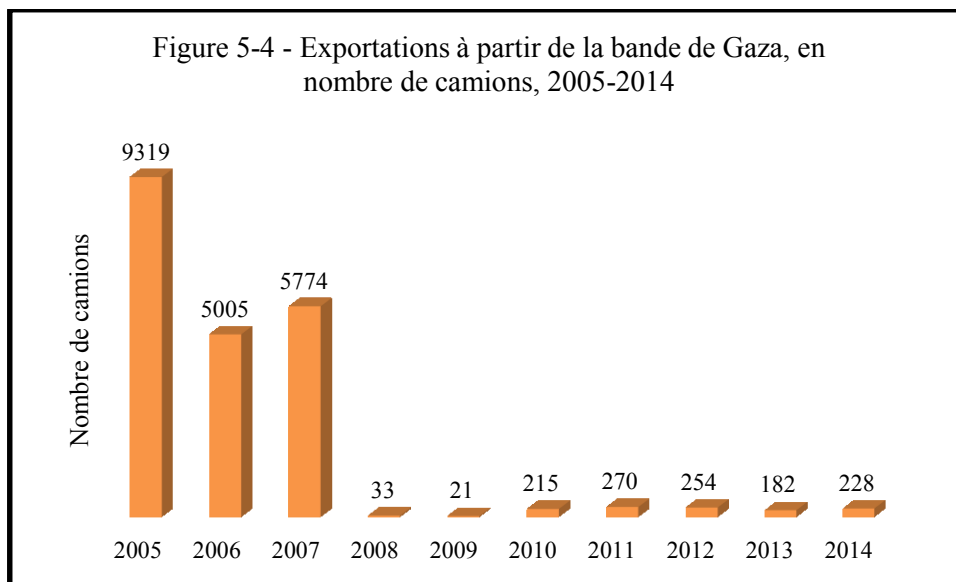


Source : OCHA, 2015

Remarques : Les importations humanitaires sont des biens importés par des organisations locales ou internationales à des fins humanitaires, principalement des produits alimentaires, des médicaments et des matériaux de construction. Les données concernant les importations humanitaires pour les années 2006 et 2007 ne sont pas indiquées.

Ceci étant les Palestiniens de Gaza ont également continué à dépendre d’Israël pour l’importation de nombreux produits. Cela tient d’une part à l’enclavement du territoire qui ne bénéficie d’aucun accès direct pour ses échanges commerciaux avec le reste du monde, le point de Rafah avec l’Egypte étant théoriquement réservé au passage de personnes. Mais cela tient aussi d’une gestion discrétionnaire du blocus par Israël qui de temps en temps ouvre les frontières permettant à ses produits d’inonder à nouveau les marchés palestiniens (figure 5-3). A cet égard, la multiplication des tunnels avec l’Egypte ne remet pas vraiment en cause cette relation, car la pénurie est telle que les produits israéliens sont toujours rapidement écoulés. De même certains produits correspondent à une demande spécifique ou sont simplement de meilleure qualité que ceux provenant d’Egypte. En ce sens, le blocus sur la bande de Gaza diffère sensiblement des embargos plus classiques imposés par exemple à l’Irak, l’Iran, Cuba ou la Corée du Nord puisque les autorités israéliennes prennent particulièrement soin d’entretenir la dépendance palestinienne en préservant son accès aux marchés de la bande. Cette situation se distingue également des contextes de pénuries durables tels qu’ils ont pu être

observés en Union Soviétique dans la mesure où l'accès aux produits est ici imprévisible ce qui rend difficile l'organisation par les autorités palestiniennes locales d'un rationnement de la demande et d'une allocation contrôlée des ressources. Cela étant, l'ouverture, même sporadique, des frontières ne se fait que dans le sens permettant les importations et les producteurs de la bande de Gaza restent largement privés de tout accès aux marchés extérieurs (figure 5-4).



Source : OCHA, 2015

- *L'agriculture en autarcie.*

Dans ce contexte, les autorités du Hamas à Gaza vont néanmoins chercher à réduire la dépendance à Israël. L'une des initiatives les plus intéressantes à mon sens est celle entreprise par le ministère de l'Agriculture pour développer un secteur agricole en autarcie. Dans un premier temps, la production agricole dans la bande de Gaza s'était tournée vers l'exportation d'agrumes, et ce depuis le moment où l'établissement de l'Etat d'Israël en 1948 mis fin aux exportations d'agrumes palestiniennes vers les pays arabes. Or il s'est avéré que la production d'agrumes, qui dépense beaucoup d'eau, n'est pas particulièrement propice à cette région qui manque de ressources aquifères. Puis avec l'AP soutenue par les bailleurs occidentaux, les agriculteurs de Gaza se sont spécialisés dans l'exportation de fleurs, de fraise, de tomates cerises. Ces productions sont prévues pour apporter des revenus rapides (*cash growth*), mais augmentent néanmoins la dépendance vis-à-vis du commerce extérieur et donc envers Israël, point de passage obligé pour toutes les marchandises en provenance de ce territoire. Par

contraste depuis 2007, la nouvelle stratégie suivie par les autorités à Gaza vise d’abord à satisfaire la consommation locale, de façon à atteindre le plus haut degré d’autosuffisance possible.

Ce faisant, le ministère de l’Agriculture entend promouvoir une stratégie de substitution des importations dans son secteur, et par extension à tout l’agro-alimentaire, afin de réduire la dépendance envers Israël et l’étranger. Cette politique repose sur une forte implication du gouvernement qui gère son propre patrimoine agricole, en utilisant pour cela les terres *libérées* avec le démantèlement des colonies israéliennes (pour la plupart établies sur d’anciennes terres d’Etat). Une mise en pratique expérimentale fut d’abord appliquée dans une agriculture peu consommatrice en eau, et pouvant s’accommoder d’eaux salées (olives, dates). Aux dires des acteurs impliqués dans ce projet au moment de mes entretiens, cette expérience a permis au gouvernement d’interdire de son propre chef l’importation d’un nombre croissant de fruits et légumes, et devait permettre bientôt de produire suffisamment de viande blanche et de poisson pour satisfaire les besoins de la population. De l’aveu également de ces mêmes acteurs, cette autosuffisance ne saurait pourtant être que partielle car la surface disponible dans la bande de Gaza est trop insuffisante pour espérer combler les besoins en viande rouge ou en céréales.

Ainsi malgré les succès (difficile à évaluer) de cette expérience, le constat d’une dépendance forcée de la bande de Gaza vis-à-vis de l’extérieur a des conséquences stratégiques lourdes pour les dirigeants palestiniens puisque cela signifie que la population de ce territoire enclavé entre Israël et l’Egypte ne peut espérer vivre durablement en autarcie⁹³. Au moment où j’ai passé mes entretiens, l’une des solutions à ce problème consistait à importer les produits manquants par le moyen de tunnels (de contrebande) à travers la frontière égyptienne. Néanmoins à plus long terme, il apparaît que le sort de la bande de Gaza dépend de son insertion dans un espace économique plus large, ce qui pose bien le problème de son statut politique.

- *Le point de passage de Rafah et les tunnels vers l’Egypte.*

Comme je l’ai évoqué plus haut, l’autarcie relative et le rapprochement *de facto* qui s’opère avec l’Egypte laissent entrevoir une nouvelle configuration dans laquelle le sort de la bande de

93 Cela étant, il n’est pas anodin de noter que l’armée israélienne attaque régulièrement les agriculteurs palestiniens dont les champs se trouvent près de la frontière. De même, d’après le témoignage de mes interlocuteurs sur place, les installations du ministère de l’Agriculture furent également ciblées par les bombardements lors de l’offensive israélienne de 2014 contre la bande de Gaza.

Gaza est de moins en moins soumis au contrôle direct des autorités israéliennes. A partir de 2008, la multiplication des tunnels à la frontière avec l’Egypte ouvre en effet aux Palestiniens une nouvelle porte sur le monde. Alors que les tunnels étaient jusqu’alors liés à des activités militaires ou de contrebande restées discrètes des deux côtés de la frontière, le blocus va encourager la mise sur pied d’un secteur d’activité à part entière lié à leur construction et à leur exploitation.

Entre 2008 et 2011, on estime que les importations via les tunnels ont couvert jusqu’à 45 % des besoins commerciaux de la bande de Gaza⁹⁴ [Pelham N., 2012]. Cela a notamment eu pour conséquence de modifier la structure sociale dans le territoire puisqu’au moment où les producteurs et les commerçants dont l’activité dépend de l’ouverture de la frontière israélienne (principalement au Nord) se sont appauvris, d’autres se sont enrichis dans l’« industrie » des tunnels et le commerce avec et via l’Egypte (principalement au Sud). Par ailleurs, les produits en provenance d’Egypte sont venus concurrencer les produits locaux et niveler par le bas le niveau et la qualité de vie des Palestiniens. En effet d’une part les prix égyptiens sont moins élevés en raison de la faible valeur de la Livre égyptienne par rapport au Shekel israélien, ce qui prive également les Palestiniens de la possibilité d’exporter vers l’Egypte⁹⁵. De l’autre, la qualité des produits en provenance des tunnels est moindre, du fait de l’état de la production égyptienne mais aussi à cause des abus en situation de marché sauvage.

A ce titre, bien que ces tunnels fassent l’objet d’une tolérance mitigée et officieuse du côté égyptien, leur présence est devenue parfaitement officielle côté palestinien et ceux-ci sont soumis à une réglementation (plus ou moins) stricte de la part des autorités locales (municipalité de Rafah, gouvernement du Hamas). Des comités en charge des tunnels contrôlent ainsi l’entrée et la sortie des personnes et des marchandises, et procèdent au prélèvement des taxes publiques pour le compte du gouvernement et de la municipalité qui sont devenus une source incontournable de leur financement. Ces comités font ainsi office de douane, interdisant l’entrée

94 Des grossistes interrogés en Avril 2010 ont indiqué que les tunnels ont représenté 68 % des biens disponibles sur les marchés de Gaza, dont notamment 90 % des biens de construction, du carburant et des produits ménagers, 70 % des vêtements, 60 % des produits alimentaires, et 17 % des médicaments [Pelham N., 2012].

95 A cet égard, en l’absence de reconnaissance officielle, les produits acheminés par les tunnels ne peuvent être exportés en dehors de l’Egypte. A cet égard, la consommation des Palestiniens de la bande de Gaza de produits importés d’Egypte est inscrite dans le PIB égyptien.

de produits illicites (drogues) ou dangereux (produits périmés), voire même menaçant de faire concurrence à la production locale. Mais la clandestinité et l'instabilité nécessairement attachées à ces pratiques de contrebande créent les conditions d'une opacité qui mettent à mal les tentatives pour réguler l'activité liée aux tunnels⁹⁶.

- *Le régime monétaire, fiscal et financier à Gaza.*

Dès lors le sort de la bande de Gaza reste à de nombreux égards conditionné par son statut politique et juridique, en tant que partie du territoire sous administration de l'Autorité Palestinienne ainsi que sous occupation israélienne, et ce, bien que ce statut soit potentiellement affecté par les rapports *de facto* entretenus avec l'Egypte. En effet, en théorie Gaza dépend toujours de la législation financière s'appliquant aux TPO fixée dans le cadre du processus d'Oslo et son système financier se trouve sous le contrôle de l'Autorité Monétaire Palestinienne⁹⁷, et donc sous supervision israélienne. Aussi est-ce toujours l'AP (de Ramallah) qui assume la responsabilité de maintenir la stabilité du système monétaire et financier, et qui tient les comptes de la comptabilité nationale. Les taxes prélevées par Israël sur les échanges avec l'extérieur sont quant à elles reversées à l'Autorité de Ramallah. De même, l'« ancienne Autorité »⁹⁸ continue de verser le salaire des fonctionnaires employés dans la bande de Gaza avant 2007⁹⁹.

De son côté, le gouvernement du Hamas à Gaza profite de ce que des revenus continuent d'être versés, et bien que cela se fasse à son insu. Il assume quant à lui le paiement des salaires des nouveaux fonctionnaires embauchés après 2007, met en place de nouvelles taxes et tient à jour ses propres comptes nationaux. Dans la bande de Gaza, certains services publics se sont ainsi

96 Ainsi de nombreuses rumeurs circulent parmi la population sur les abus de cette économie des tunnels, relayées notamment par les autres factions politiques palestiniennes qui reprochent au Hamas de contrôler l'activité à des fins de monopole commercial et financier ou de corruption, sans véritablement se soucier de protéger la population.

97 L'AP de Ramallah contraint ainsi sévèrement tout transfert de fonds en provenance de Gaza vers la Cisjordanie, et ce, pour éviter que le Hamas ne finance des activités sur place.

98 Différentes appellations servent à désigner l'Autorité Palestinienne au pouvoir à Ramallah selon les interlocuteurs : l'ancienne autorité (*al-solta al-qadima*), l'autorité légitime (*al-solta al-shar'iya*), l'autorité de Ramallah (*soltat Ramallah*).

99 Le gouvernement de Ramallah continue à verser chaque mois 65 millions d'USD pour le paiement des salaires des fonctionnaires à Gaza. Dans un premier temps, l'AP a demandé à son personnel de boycotter le gouvernement du Hamas en n'allant pas au travail. Puis elle a modifié sa stratégie afin de ne pas laisser le terrain vacant au Hamas qui commença à embaucher son propre personnel.

dédoublés permettant à chaque gouvernement de gérer sa propre économie. Aussi le développement d'un appareil bureaucratique, diplomatique et sécuritaire autonome et la mise en place de circuits de financement alternatifs¹⁰⁰ sont pour le Hamas un moyen d'imposer son pouvoir sans franchir le pas d'une indépendance politique et institutionnelle vis-à-vis de la Cisjordanie, difficile à assumer. En outre, ces mesures, de même que l'investissement massif dans le contrôle du parc immobilier, ont pour objectif de multiplier les états de fait dans une phase qui paraît encore transitoire et dont l'issue est toujours incertaine.

Enfin s'agissant des pratiques monétaires, plusieurs devises continuent de circuler dans la bande de Gaza dont l'usage dépend de l'activité économique concernée. Aux côtés du Shekel israélien (NIS), on trouve notamment le Dinar jordanien (JOD), le Dollar américain (USD) ainsi que la Livre égyptienne (LE), cette dernière étant généralement réservée aux activités commerciales avec l'Égypte en raison de sa faible valeur symbolique. Le blocus israélien s'est pourtant traduit par une pénurie chronique de pièces et de billets¹⁰¹. En effet les autorités israéliennes ont interrompu (puis rétabli de façon sporadique) l'entrée de devises qui permettait au système bancaire palestinien de s'approvisionner auprès de la Banque centrale israélienne (*voir le chapitre 4, §2.3*). En revanche conformément aux dispositions du protocole de Paris de 1994, chaque paiement enregistré entre une banque palestinienne et une banque israélienne s'accompagne toujours nécessairement d'un transfert de monnaie physique, ce qui cause les pénuries. Une pratique de secours a alors consisté à importer de la monnaie récoltée à l'étranger en l'introduisant sur le territoire par des canaux officieux (valise de billets). Cela étant, les différentes devises « physiques » s'échangent selon des taux qui sont différents des taux officiels pratiqués par les banques. Toutes ces pratiques monétaires, fiscales et financières illustrent bien toute l'ambiguïté qui résulte d'une fracture politique et institutionnelle inachevée.

100 Outre la création d'une caisse de Trésor public propre, permettant au gouvernement de collecter ses recettes et de financer ses dépenses, la création d'une banque (*la Banque Nationale Islamique*) a vocation à permettre les transactions financières en dehors du système bancaire contrôlé par l'AMP. Les fonds propres de cette banque qui n'est reconnue que localement (circuit mono-bancaire) proviennent d'actionnaires de la bande de Gaza, et celle-ci utilise les monnaies en circulation pour ses activités. Ainsi n'a-t-elle aucun pouvoir de création monétaire et les crédits qu'elle accorde se font sur fonds propres. Sa fonction première est néanmoins de servir d'intermédiaire pour des paiements entre ses clients, dans un contexte de pénurie monétaire, en établissant un système de compensation qui réduit les besoins de monnaie physique.

101 Le retrait des salaires étant limité par l'absence de monnaie physique, on assiste régulièrement à de longues files d'attente pour retirer la paie du mois.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Dans le chapitre 4, j'ai mis en perspective les éléments de continuité dans la politique israélienne vis-à-vis des TPO, à la fois de monopolisation du territoire, d'exclusion de ses habitants, et d'intégration partielle de son économie. Ce dernier chapitre m'a permis au contraire d'introduire les éléments de la rupture créée par l'institution du processus de paix entre Palestiniens et Israéliens dans les années 1990. Si l'on en croit la littérature sur le sujet, ce processus doit notamment permettre l'aménagement des conditions économiques favorables à l'émergence d'intérêts respectifs et communs aux deux belligérants (et plus largement des autres acteurs de la région) pour servir de fondements à une paix solide et durable. Vœux pour le moins pieux, la paix et le développement semblent ainsi constituer l'horizon obligé de chacun et canalisent les efforts de recherche et d'expertise. Aussi dans la majorité des travaux sur le sujet, le conflit est appréhendé comme un phénomène exogène qui vient, trop souvent, troubler le cours normal des événements, de même que la Communauté internationale apparaît comme un acteur extérieur au conflit dont l'intervention est également jugée à l'aune de sa capacité à satisfaire les objectifs de paix et de développement.

J'ai pour ma part montré qu'il s'agissait moins d'une phase « post-conflit » que d'une évolution vers une nouvelle configuration historique des rapports de force dans la région, désormais sous hégémonie américaine, et marquée sur le plan économique par une diffusion des préceptes néolibéraux et la constitution d'un capital globalisé. En ce sens, le conflit entre Palestiniens et Israéliens reste dans une large mesure déterminé par la problématique coloniale d'un rapport particulier de l'Europe (et par extension de l'Occident) au reste du monde (et inversement). Aussi, bien que le colonialisme israélien soit désormais tributaire de dynamiques « post-coloniales », celles-ci ne remettent pas fondamentalement en cause ses stratégies territoriale, démographique et sécuritaire, ou économique. Ceci étant, les différents accords de paix entre les Etats arabes et l'Etat d'Israël ont certes permis à ce dernier de consolider sa présence sur la scène internationale, et aux entreprises israéliennes d'accéder à de nouveaux marchés, mais sans toutefois que les Israéliens ne parviennent à normaliser totalement leur présence dans la région. De fait, celle-ci dépend toujours en grande partie des efforts de leurs alliés américains et européens, ce qui passe notamment par une incitation à la libéralisation et à l'interpénétration des économies israélienne et arabes.

De leur côté, les Palestiniens sont eux aussi concernés par l'évolution des rapports de force à l'échelle régionale, ce qui les conduit à s'engager dans le processus d'Oslo en 1993. Or d'une part l'économie des TPO va se trouver assez rapidement dominée par une élite économique palestinienne implantée dans les pays arabes du Golfe et dont l'activité et les intérêts sont directement liés à la libéralisation et à l'intégration économique dans la *globalisation*. De l'autre, en l'absence de souveraineté, l'Autorité Palestinienne née des accords devient très vite dépendante de l'*aide* financière de la Communauté internationale, ce qui lui vaut de devoir se conformer aux exigences de cette dernière en matière de développement économique et de réforme des institutions publiques. En ce sens, j'ai montré les limites de l'approche instrumentale qui consiste à appréhender l'*aide* en termes de succès ou d'échec par rapport à ses objectifs affichés pour y voir plutôt une modalité d'un rapport de domination engagé entre la Communauté internationale et les Palestiniens des TPO. Dès lors la stratégie adoptée par les dirigeants de l'AP, qui peut être comprise comme une tentative de contourner l'occupation israélienne par une meilleure intégration dans la *globalisation* néolibérale, est relativement conforme aux efforts des dirigeants israéliens eux-mêmes qui souhaitent continuer à tirer profit de l'activité et des ressources économiques palestiniennes sans avoir à accorder leur autonomie politique aux Palestiniens.

Parallèlement, l'évacuation par Israël de la bande de Gaza en 2005 et la mise sous blocus de ce territoire depuis 2007 indique une volonté israélienne de réduire plus encore ses responsabilités vis-à-vis de sa population. Certes l'intégration de Gaza dans le giron égyptien pourrait lui ouvrir une nouvelle porte sur le monde arabe et au-delà. Mais cette opportunité dépend en définitive du statut politique de la bande, en théorie toujours placée sous administration de l'Autorité Palestinienne, ainsi que de la conjoncture politique en Egypte qui connaît ces dernières années d'importants bouleversements. De même, les guerres successives menées par Israël contre la bande de Gaza indiquent que la stratégie israélienne est conditionnée par sa capacité à assurer la pacification du territoire, ce qui repose également sur l'implication des autorités égyptiennes face aux considérations sécuritaires israéliennes.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette recherche, il me semble utile, en revenant sur ses principales conclusions, d'en rediscuter les partis pris analytiques, puis dans un second temps, d'envisager quelques-unes de ses limites qu'il m'a d'ores et déjà été donné d'identifier.

A l'origine, mon projet consistait à étudier la place de l'économie dans le conflit entre Palestiniens et Israéliens et sa mobilisation à des fins politiques. Par opposition avec ce que j'avais pu lire sur l'économie palestinienne alors, et en accord avec mes propres observations sur le terrain, j'envisageais de mener une réflexion sur les potentialités du développement économique palestinien, non pas dans une démarche consistant à éluder le conflit, mais en concevant au contraire le développement comme un processus hautement conflictuel dont la vocation serait de permettre à la population palestinienne ne pas succomber à la désintégration plus ou moins brutale de son économie. Les analyses quantitatives, macroéconomiques et sectorielles concernant l'économie palestinienne ne me semblaient pas rendre compte en effet du rétrécissement de « l'espace vital » et de la déterritorialisation de la société palestinienne.

Je comptais alors m'appuyer sur les acquis de l'approche territoriale du développement qui définit celui-ci comme un « processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire » [Pecqueur B., 2004]. Cette définition avait pour moi le mérite de poser explicitement d'une part l'enjeu stratégique de toute mobilisation de l'économie, en proposant pour cela de commencer « par le bas » avec les premiers acteurs concernés, d'autre part le caractère non exclusivement économique de cet effort. Dès lors je devais porter mon attention sur les mouvements longs et souterrains dont la nature n'est pas purement économique mais aussi culturelle, sociale, institutionnelle et politique [Samson I., 2006]. Il me paraissait néanmoins que cette approche laissait en suspens le jeu des contraintes extérieures, considérées comme simples données exogènes, auxquelles il s'agirait finalement de s'adapter.

Parallèlement, mes tentatives pour me rendre sur le terrain furent plusieurs fois compromises par le refus totalement arbitraire des autorités israéliennes de me laisser passer la frontière

depuis la Jordanie, ce qui m'a conduit à faire évoluer mon projet. De même, une lecture plus approfondie de la littérature sur l'économie palestinienne m'a conforté dans l'idée d'intégrer à mon étude une forte dimension historique afin de rendre compte de la nature et de la continuité des dynamiques à l'œuvre dans l'économie en Palestine. Dans cette perspective, l'occupation et la colonisation israéliennes, ou plus généralement le conflit opposant les Palestiniens et les Israéliens ainsi que la dépendance palestinienne à l'égard de l'*aide* internationale, ne sauraient plus être considérés comme des données exogènes affectant l'économie palestinienne. Tout indique au contraire que ceux-ci participent à la structuration d'un ordre au sein duquel s'exercent des rapports de pouvoir entre les Palestiniens, les Israéliens et la Communauté internationale, allant jusqu'à impacter la nature des rapports et des institutions au sein même de la société palestinienne. Enfin est devenue claire pour moi la nécessité de devoir prendre au sérieux la vocation apolitique et dépolitisante du discours économique ainsi que sa prétention à vouloir contribuer à la résolution du conflit.

Trois angles d'analyse ont été ainsi convoqués pour interpréter les différentes dynamiques observées : une problématisation de la spécificité historique du fait colonial, l'approche topologique des ordres sociaux et une économie politique de la domination. Leur combinaison me paraît constituer l'une des originalités de ma recherche, en ce qu'elle offre un cadre théorique et historique d'interprétation des rapports entre la monopolisation des moyens économiques de pouvoir au détriment de la société « indigène » en situation coloniale et les processus de dépolitisation de l'action qui passent notamment par l'intégration économique à l'ordre (colonial) dominant.

a- Dans un premier temps, un rapide examen des enjeux liés à la définition du fait colonial m'a permis de le considérer en tant que mouvement d'expansion européen *moderne* et rapport de domination engagé avec le reste du monde. En tant que tel, le colonialisme n'est ni homogène, ni réductible à l'une ou l'autre de ses expressions. Il n'en comporte pas moins certaines caractéristiques qui sont historiquement, géographiquement et culturellement situées, et qui déterminent ses manifestations multiples. Ainsi l'expansion européenne prend notamment la forme d'une exportation de certains processus sociaux (*rapport effectif*), mais aussi de discours et de concepts qui déterminent la façon dont sont appréhendés ces processus (*rapport normatif*). J'ai ainsi considéré la généralisation de ces processus à l'échelle mondiale comme une marque de l'intégration plus ou moins avancée du monde dans une configuration de pouvoirs

particulière dominée (quoique de façon toujours précaire et inachevée) par l'Europe (et l'Occident). J'ai enfin été conduit à relativiser la vocation positiviste de tout discours à prétention scientifique, en ce qu'il est constitutif de relations de pouvoir qui sont rarement explicitées.

b- J'ai par ailleurs tiré parti des apports de la *théorie de la régulation*, et plus particulièrement de l'approche topologique proposée par Bruno Théret pour rendre compte du mouvement historique de différenciation des ordres sociaux dans les sociétés *modernes*. Je me suis alors intéressé plus spécifiquement aux processus de rationalisation et d'autonomisation du politique et de l'économique, et aux formes institutionnalisées d'accumulation de pouvoir qu'ils consacrent, l'Etat et le capital. Or cette autonomisation relative de chaque ordre n'en appelle pas moins à une interpénétration réciproque. Ainsi le développement de l'Etat ne saurait être opposé à celui du capitalisme, puisqu'« aucun des deux ordres ne contient en son sein la totalité des moyens de sa reproduction » [Théret B. 1992b : 12]. De même, le politique et l'économique dépendent tous deux de leur ancrage au sol et à la population, qui constituent les matières et les conditions premières des processus d'accumulation de la puissance comme de la richesse. J'ai alors émis l'hypothèse selon laquelle l'expansion coloniale européenne, de même que la *globalisation*, sont concomitantes du déploiement de l'Etat et du capital hors des frontières de l'Europe et participent de la généralisation de ces processus spécifiques de rationalisation et d'accumulation des pouvoirs à une échelle mondiale, au détriment des sociétés colonisées.

c- Enfin, la formulation d'une économie politique de la domination m'a permis d'une part d'explorer les fondements normatifs des procédés économiques (théoriques et pratiques) de dépolitisation des rapports sociaux et de l'autre, de considérer ces procédés comme une modalité spécifique des rapports de domination ayant notamment pour vocation de se substituer à la violence physique. En ce sens, agir sur les conditions économiques de la reproduction sociale constitue un moyen privilégié d'action sur la société tout en contournant les « faits de pouvoir » apparents du politique. Pourtant, la monopolisation, la dépossession et la redistribution des richesses ont des conséquences qui vont bien au-delà des inégalités rencontrées au sein de l'ordre économique marchand. Ainsi notamment, les pratiques de promotion de la paix (*peace-building*) et d'*aide* au développement mettent en œuvre une réorganisation normative et policée de l'ordre social (et mondial), ce qui passe aussi bien par la coercition et la menace de pauvreté que par la rétribution monétaire et la promesse de prospérité économique qui donne accès à la satisfaction de tous les désirs.

En définitive, le croisement de ces trois angles d'analyse (qui articulent approche par les discours et approche par les faits) m'a permis de valider l'hypothèse, formulée en introduction, selon laquelle l'économie est un moyen de continuation du politique et en tant que telle, constitue un lieu privilégié de violence et de coercition à l'encontre des Palestiniens.

A cet égard, trois modalités spécifiques d'articulation de l'économique et du politique ont pu être dégagées au fil de la thèse. L'inventaire proposé ici ne vise en aucun cas à établir des catégories « strictement définies » mais doit plutôt me conduire à « faire émerger des problématiques » permettant d'établir des comparaisons au-delà du seul cas palestinien, ainsi qu'à reconnaître l'existence de relations de causalité multiples suggérant « la complexité des pratiques de domination » [Hibou B., 2014].

a- La mobilisation de l'économie par le mouvement sioniste, puis par l'Etat d'Israël, à des fins de consolidation de la présence juive en Palestine et d'exclusion et de répression de la population arabe palestinienne a constitué une première modalité d'articulation abondamment décrite dans mon travail. Dans cette perspective, le terrain économique paraît structuré par un affrontement entre différentes forces et volontés politiques. Celles-ci mobilisent leurs ressources et leurs richesses économiques aux côtés d'autres moyens, politiques, militaires ou culturels, dans une lutte de nature coloniale « pour l'existence »¹.

D'une part cela s'est traduit par un processus continu de monopolisation des terres au profit des colons et des organisations sionistes. Avant 1948, ne disposant pas des moyens étatiques nécessaires à cette entreprise, le mouvement sioniste a usé de moyens financiers dont l'efficacité fût cependant limitée. Plus tard, l'Etat d'Israël a fait usage de la force, de mesures juridiques, ainsi que de politiques de développement et d'aménagement du territoire pour étendre sa mainmise sur la terre et établir une population juive, en Israël comme dans les TPO. La logique ici est politique démographique et territoriale avant d'être économique, bien que celle-ci ait eu des conséquences dramatiques pour l'économie de la population palestinienne. Cela étant les Palestiniens ont également mobilisé des moyens économiques pour « tenir bon » et continuer à occuper les lieux. L'activité agricole ainsi que la construction et l'urbanisation

1 En langue arabe, l'expression de « siraa wojoodi » (lutte pour l'existence) est parfois employée pour rendre compte du caractère total et existentiel de l'affrontement entre Israéliens et Palestiniens.

ont ainsi acquis une dimension militante pour ne pas laisser l'espace vide et mettre un frein à la colonisation.

D'autre part la mobilisation de l'économie a permis de sécuriser les conditions matérielles nécessaires à l'implantation d'une importante population juive. A l'époque du mandat britannique, le « travail juif » fut un mot d'ordre destiné à garantir aux colons un emploi ainsi qu'un niveau de vie proche des standards européens. Ce fut par la même occasion un moyen d'établir la séparation entre la communauté du *Yichouv* et la société palestinienne et leur hiérarchisation. Or contrairement à ce que suggère l'approche dualiste, cette séparation n'a pas empêché l'exploitation par l'économie juive de la main-d'œuvre arabe, bien au contraire. De fait, la discrimination institutionnalisée et légalisée des Palestiniens *de l'intérieur* après 1948, et des TPO après 1967, est justement ce qui a permis aux autorités israéliennes de s'assurer de l'existence d'un réservoir de main-d'œuvre moins chère et assujetti aux aléas des conjonctures économique et sécuritaire israéliennes.

Enfin, les mesures de sanction économique indiquent un usage répressif et sécuritaire. Dans les TPO, les permis de circuler, d'entreprendre ou encore de travailler en Israël sont révoqués par l'Administration israélienne à tout Palestinien accusé d'avoir une activité politique « dissidente ». De même, celle-ci n'hésite pas, dans une logique contre-insurrectionnelle, à couper le courant électrique, à interdire toute circulation d'hommes et de marchandises ou à détruire les récoltes. La confiscation récurrente des taxes récoltées pour le compte de l'Autorité Palestinienne après 1993 ou encore le blocus imposé sur la bande de Gaza depuis 2006-2007 sont encore des manifestations de cette pratique punitive qui consiste à priver les Palestiniens des ressources et des marges de liberté nécessaires à leurs activités économiques. En définitive il s'agira surtout pour les Israéliens de veiller à interdire toute base économique qui soit propice à une indépendance politique des Palestiniens. D'un autre côté, le boycott imposé à Israël par les Arabes, ou par les Palestiniens sous occupation, a eu un temps des conséquences lourdes pour l'économie israélienne.

b- La mobilisation de l'économie à des fins de dépolitisation et de contournement du conflit a été une seconde modalité d'articulation mise en évidence dans mon travail. Dans cette perspective, la poursuite et la gestion du conflit ont reposé sur des moyens politiques et militaires, mais aussi, et de manière complémentaire, sur un « découplage fictif de l'économie et du politique » [Mengin F., 2013 : 27]. Dans les faits, ce découplage se traduit

par « la création de sphères, d'espaces, d'enceintes, d'organismes, de fonctions, de terminologies » [*ibid.* : 29] destinées à maintenir en apparence le *statu quo* sur des questions politiques, tout en agissant sur les conditions matérielles de leur formulation et de leur résolution. S'agissant des autorités israéliennes, cela leur permet notamment de ne pas « s'engager de manière irréversible dans une remise en cause du principe de l'unité » du Grand Israël, en se prononçant sur le statut des Palestiniens, ou encore de ne pas « définir le territoire géographique de l'entité » palestinienne « en devenir »² [*ibid.*]. Or cette mobilisation de l'économie n'en aboutit pas moins à la production de rapports de pouvoirs qui passent notamment par l'intégration économique ainsi que le renforcement de la dépendance et de la sujétion à l'égard de l'ordre dominant.

Ainsi durant l'épisode du mandat, l'engagement des Britanniques en faveur de l'établissement d'un foyer national juif en Palestine contraste avec leur refus d'accorder toute autonomie politique à la population arabe. Parallèlement, l'amélioration des conditions de vie et le soutien à l'activité économique des Palestiniens sont envisagés par la puissance mandataire comme un moyen de désamorcer la colère arabe et ainsi de réduire le coût, aussi bien politique que financier, causé par l'état de révolte permanent. Cela dit, ceci concorde également avec leur volonté de « mettre en valeur » le pays afin de profiter aux mieux de ses ressources. Plus tard, les Israéliens adopteront une attitude similaire vis-à-vis des Palestiniens *de l'intérieur* ou dans les TPO : la promotion du développement économique est une façon de ne pas céder aux revendications relatives à leurs statuts politiques. Ces mesures sont d'ailleurs destinées à permettre l'émergence d'une nouvelle élite palestinienne plus conciliante vis-à-vis de l'occupation israélienne et vont de pair avec la stigmatisation et la répression des résistants palestiniens, accusés alors de nuire au développement. Tous ces efforts conduisent par ailleurs à une réorientation de l'activité économique palestinienne, en vue de l'intégrer dans le système économique dominant. La *modernisation* du régime foncier, le passage d'une agriculture vivrière à une agriculture d'exportation, l'industrialisation à des fins de sous-traitance pour l'économie juive, la redirection des flux commerciaux vers Israël et l'Europe, sont autant de mesures qui ont couplé l'augmentation du niveau de vie des Palestiniens à un accroissement de leur dépendance économique ainsi que de leur vulnérabilité politique.

2 L'interprétation que fait Françoise Mengin de cette stratégie de découplage dans les relations entre la Chine et Taïwan comporte en ce sens une grande similitude avec le cas palestinien.

Le processus de paix initié dans les années 1990 a donc cela de particulier qu'il conduit à une acceptation et à une institutionnalisation de ce découplage entre économique et politique au sein de la société palestinienne. Jusqu'alors, les Palestiniens n'avaient eu de cesse de dénoncer les tentatives de négation de leurs revendications politiques et leur contournement par un discours et des mesures focalisés sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Pourtant, ils sont progressivement conduits à intérioriser les normes des bailleurs de fonds en adoptant un discours apolitique où prévalent les objectifs de développement et de *state-building* sur ceux de la lutte contre l'occupation et de la libération nationale. Ainsi bien que privés de toute souveraineté territoriale et toujours confrontés à l'occupation israélienne, les dirigeants de l'Autorité Palestinienne devront néanmoins répondre aux exigences de sécurité intérieure, de transparence et de bonne gouvernance, et ce, dans l'espoir de s'attirer les faveurs des bailleurs et des investisseurs internationaux. D'un autre côté, en maintenant la société palestinienne sous perfusion, l'*aide* financière internationale lui permet de s'accommoder de la désintégration de son économie sans jamais lui donner de prise sur la remise en cause de l'occupation. Ce faisant, elle participe également de sa déterritorialisation et renforce sa subordination en entretenant un comportement rentier et la cooptation de certains acteurs et de certains objectifs au détriment de nombreux autres.

Dernier exemple ici de cet effort de contournement du politique par l'économique, la promotion d'un *nouveau* Moyen-Orient, notamment par les Etats-Unis, repose en partie sur l'exploration et la production de conditions économiques favorables à une normalisation des rapports entre Israël et les Etats arabes. Pour ce faire, les puissances occidentales, ainsi que des institutions internationales telles que la Banque Mondiale ou le FMI, agissent en faveur d'une libéralisation et d'une interpénétration des économies arabes et israélienne, en vue de faire émerger des intérêts communs aux acteurs de la région. Là encore, alors que certains Etats arabes continuent de conditionner cette normalisation de leurs relations avec Israël par la fin de l'occupation des TPO, les dirigeants américains et israéliens militent pour un découplage des considérations économiques et politiques, et donc pour que l'accroissement de la coopération économique se fasse indépendamment de l'état des rapports politiques.

c- L'intervention dans le conflit de forces économiques, dans un sens conforme à leurs intérêts, a constitué une dernière modalité d'articulation du politique et de l'économique, bien que moins largement traitée dans cette thèse. Ainsi j'ai montré à plusieurs reprises les considérations

divergentes qu'il pouvait y avoir entre les élites économiques et les élites politiques, et les efforts mis en œuvre pour les faire converger.

A côté d'un appel aux dons philanthropiques, le mouvement sioniste se fixe très tôt pour objectif d'encourager les classes bourgeoises et moyennes de la diaspora à investir en Palestine. Pour cela, il multiplie les efforts pour assurer aux entrepreneurs juifs un cadre favorable à la réussite de leurs activités. Très vite pourtant, la quête de profits qui conduit les patrons juifs à employer des travailleurs arabes à des bas salaires est perçue comme un danger par la direction du mouvement. Celui-ci va user de la violence parfois, mais surtout de ses importants moyens organisationnels et financiers pour imposer un cloisonnement relatif de l'économie juive et promouvoir la priorisation du « travail juif ». Après 1948, l'Etat d'Israël garde un ascendant sur le secteur privé avec lequel il noue des alliances en vue d'entreprendre l'industrialisation rapide du pays et de préparer l'intégration du capital israélien dans les marchés mondiaux. Pourtant à la fin des années 1980, la baisse de rentabilité des grands conglomérats militaro-industriels et financiers et un premiers pas vers la libéralisation de l'économie (sous l'influence et à la demande des Etats-Unis) conduit l'élite économique à exercer des pressions sur la classe politique pour qu'elle engage des négociations de paix avec les Arabes et mette fin à l'embargo que ces derniers font peser sur l'économie israélienne. Cela étant, l'Etat israélien reste fermement mobilisé dans la dynamisation de l'économie, de même qu'il existe une grande proximité entre les dirigeants de l'appareil politico-militaire et ceux du secteur privé. Ainsi le processus de libéralisation et d'insertion dans la *globalisation* s'est traduit par une reconfiguration stratégique du rapport entre la classe politique et la classe économique, et entre l'Etat et le secteur privé, qui n'ont pas remis en cause les aspirations coloniales israéliennes.

Parallèlement, l'émergence d'une élite économique palestinienne basée dans les pays arabes du Golfe et de plus en plus intégrée dans la *globalisation* contribue à l'infléchissement des objectifs et de la stratégie du mouvement national palestinien, vers l'acceptation d'un compromis avec Israël. Dans les années 1980, cette élite est en quête de stabilité pour ses capitaux et espère pouvoir profiter des nouveaux marchés que lui garantirait l'ouverture des chantiers du développement et de la construction dans les TPO. Après 1993, cette élite va faire alliance avec les dirigeants de l'Autorité Palestinienne avec qui elle en vient rapidement à dominer l'économie des territoires. Cela étant, ses activités dans les TPO étant en grande partie liées à l'importation de produits de consommation, à la prestation de services et à la construction, elle continue de développer ses activités sur le plan régional et au-delà. En ce sens, elle embrasse

pleinement la vision d'un *nouveau* Moyen-Orient pacifié, avec ses mouvements sans entraves de capitaux et de marchandises et l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché. De même, elle participe de la promotion d'une idée technocratique de l'Etat palestinien considéré comme fonctionnel et soumis aux logiques économiques et sécuritaires déployées dans la région.

Pour finir, il me paraît essentiel d'évoquer ici certaines limites de mon travail. En premier lieu, mon effort pour produire un récit à peu près cohérent sur une phase historique qui s'étend sur plus d'un siècle, et au cours de laquelle se sont succédés plusieurs régimes politiques, m'a conduit à négliger un bon nombre de faits qui auraient pu me permettre de compléter certains propos et d'apporter plus de complexité à l'analyse. De même, mon approche « par le haut » m'a généralement amené à éluder la présence et le rôle d'acteurs intermédiaires dont l'importance quant au sujet traité n'est pas sans intérêt, au premier rang desquels se trouvent les ONG, les partis politiques, les entreprises ou les syndicats. J'ai aussi laissé peu de place à un examen des pratiques, des subjectivités ou des trajectoires individuelles et collectives qui auraient pu me permettre de mettre en évidence les divergences et les contradictions entre les acteurs d'une même catégorie (les élites, les bailleurs, la population, la Communauté internationale...). Ainsi comme je l'annonçais en introduction, mon travail a probablement porté avec lui des approximations, voire des erreurs et des confusions. Un tel choix cependant, m'a permis de caractériser quelques tendances générales dans l'économie politique du conflit et d'apprécier la complexité des rapports (économiques) qui s'établissent entre Palestiniens et Israéliens. Aussi je reste convaincu de sa pertinence, tout en ayant conscience de l'importance qu'il y a à compléter cette démarche par un travail « par le bas » qui m'a jusque là été interdit.

Par ailleurs, bien qu'ayant eu l'intention d'inscrire ma problématique dans un contexte historique et épistémique plus large, les comparaisons avec d'autres cas d'étude sont (presque) totalement absentes et les dimensions régionales et internationales sont me semble-t-il, encore trop peu mobilisées. Cela étant, mes efforts pour contextualiser les rapports entre Palestiniens et Israéliens dans leur configuration historique particulière mais non exceptionnelle, ainsi que pour conceptualiser les différentes modalités d'articulation du politique et de l'économique en situation coloniale, me paraissent être un premier pas dans la direction que je m'étais fixé.

Enfin, mon argumentation au cours de cette thèse a dans une large mesure porté sur l'exploration des procédés théoriques et pratiques de domination qui s'exercent au détriment de

la société palestinienne. Ce faisant, j'ai été amené le plus souvent à observer le processus de transformation de cette société à l'aune des résistances, des adaptations ou encore des compromissions vis-à-vis de l'ordre colonial dominant. Au fur et à mesure que j'avançais dans mon travail, il m'a néanmoins semblé que cette approche ne donnait que peu de place à une prise en compte réelle de l'historicité propre de la société palestinienne. La question n'est pas ici de tempérer l'existence des rapports de domination coloniale ou de nier leur impact profond et durable sur les sociétés colonisées, mais de prendre au sérieux les réponses particulières apportées par ces sociétés à partir de leurs propres histoires et concepts. Cette dernière perspective, qui me paraît également être en parfait accord avec mes premières intentions, au moment d'entamer cette thèse, constitue certainement une piste de recherche des plus intéressantes pour de futurs travaux.

Bibliographie

1-Ouvrages et articles.

2-Rapports et documents officiels.

3-Sites internet.

1-Ouvrages et articles

Abdo (Zu'bi) Nahla, 1992, « Racism, Zionism and the Palestinian Working Class, 1920-1947 », *Studies in Political Economy*, n°37, spring 1992, pp.59-93.

Abed George (ed.), 1988, *The Palestinian Economy : Studies in Development under Prolonged Occupation*, Routledge, London.

Abellard Louise, 2013, « L'Empire Ottoman face à une "troïka" franco-anglo-allemande : retour sur une relation de dépendance par l'endettement », article en ligne sur le site internet du *Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde*, consulté le 20 mai 2014, URL : <http://cadtm.org/L-Empire-Ottoman-face-a-une-troika#nb3>.

Abu Hussein Hussein, Mc Kay Fiona, 2003, *Access Denied : Palestinian Land Rights in Israel*, Zed Books, London/New York.

Abu Loghod Ibrahim, 1981, « The Perils of Palestiniology », *Arab Studies Quarterly*, Vol. 3, No. 4 (Fall 1981), pp. 403-411.

Abu Namel Hussein, 2004, *Al Iqtisad al Isra'ili. Min al Istitan al Zira'i ila Iqtisad al Ma'rifa* (L'économie israélienne, de la colonisation agricole à l'économie de la connaissance), Centre for Arab Unity Studies, Beirut.

Abu Seif Atef, 2011, *Israil wal Etihad al Eurobi* (Israël et l'Union Européenne), Madar, Ramallah.

Aglietta Michel, Cartelier Jean, 1998, « Ordre monétaire des économies de marché » dans Aglietta M., Orléan A. (dir.), *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris, pp. 129-157.

Ágoston Gábor, Masters Bruce A., 2009, *Encyclopedia of the Ottoman Empire*, InfoBase Publishing, New York.

Al-Barghouti Tamim, 2008, *The Umma and the Dawla : The Nation State and the Arab Middle East*, Pluto Press, London.

Algazi Gadi, 2006, « Offshore zionism », *New Left Review*, n°40 (August 2006), pp. 27-37.

Andoni Lamis, 1991, « The PLO at the Crossroads », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 21, No. 1 (Autumn, 1991), pp. 54-65.

Ardant Philippe, 1965, « Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité », *Revue française de science politique*, n°5, 1965, pp. 837-855.

Arnon Arie et al., 1997, *The Palestinian Economy: between Imposed Integration and Voluntary Separation*, Brill, Leiden.

Asad Talal, 1975, « Anthropological Texts and Ideological Problems: An Analysis of Cohen on Arab Villages in Israel », *Economy and Society*, 4.3 (1975), pp. 251-282.

Atran Scott, 1987, « Le masha'a et la question foncière en Palestine, 1858-1948 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. n°6, 1987, pp. 1361-1389.

Audard Catherine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ?*, Gallimard, Paris.

Badie Bertrand, Birnbaum Pierre, 1983, *Sociologie de l'Etat*, Hachette, Paris.

Badie Bertrand, 1992, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris.

Bayart Jean-François, 1996, *L'historicité de l'Etat importé*, Les Cahiers du CERI, n°15, Sciences Po, Paris.

Bayart Jean-François, 2004, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Fayard, Paris.

Bayart Jean-François, Bertrand Romain, 2006, « De quel "legs colonial" parle-t-on ? », *Esprit*, 2006/12, pp. 134-160.

Bayart Jean-François et al., 2006, « Legs colonial et gouvernance contemporaine. Note de synthèse », *Document de travail AFD*, n° 13, mars 2006.

Beidas Riad, 2001, « The 'Internally Displaced': Seeking Return within One's Own Land-An Interview with Wakim Wakim », *Journal of Palestine Studies*, n°31, 2001, pp. 32-38.

Beinin Joel, 1998, « Political Economy and Public Culture in a State of Constant Conflict: 50 Years of Jewish Statehood », *Jewish Social Studies*, 4, n°3, 1998, pp. 96-141.

Ben Gourion David, 1964, *Israël, années de lutte*, Flammarion, Paris.

Bendelac Jacques, 1995, *Israël à crédit*, L'Harmattan, Paris.

Bendelac Jacques, 2013, « Du dirigisme militaro-industriel au libéralisme civil : l'économie israélienne dans tous ses états », *Politique étrangère*, 2013/1, pp. 37-49

Bennabi Malek, 2006, *Vocation de l'islam*, Al Bouraq, Beirut, (1^{ère} édition paru en 1954).

Bichler Shimshon, Nitzan Jonathan, 1996, « From War Profits to Peace Dividends: The New Political Economy of Israel », *Capital & Class*, n°60, 1996, pp. 61-94.

Bichler Shimshon, Nitzan Jonathan, 2002, *The Global Political Economy of Israel*, Pluto Press, London.

Blanc Pierre, 2008, « Palestine : sortir de la fatalité hydraulique », *Futuribles*, n° 341 mai 2008.

Bond Patrick, 2007, « Two economies – or one system of superexploitation », *Africanus Journal of*

Bibliographie

Development Studies, vol 37 n°2, 2007, pp. 1-21.

Bond Patrick, 2000, *Elite transition: From Apartheid to Neoliberalism in South Africa*, Pluto press, London.

Bouillon Marcus, 2004a, « The Failure of Big Business : On the Socio-economic Reality of the Middle East Peace Process », *Mediterranean Politics*, Vol.9, No.1 (Spring 2004), pp.1-28.

Bouillon Marcus, 2004b, *The Peace Business, Money and Power in the Palestine-Israel Conflict*, I.B. Tauris & CO Ltd, London/New York.

Boujemaa Arafet, 2010, *Internally displaced Palestinian, the present absentees*, The Palestinian Return Centre (PRC), London.

Bourdieu Pierre, 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Points Seuil, Paris.

Braudel Fernand, 1985, *La dynamique du capitalisme*, Arthaud, Paris.

Braudel Fernand, 1987, *Grammaire des civilisations*, Flammarion, Paris.

Brynen Rex, 2000, *A Very Political Economy : Peacebuilding and Foreign Aid in the West Bank and Gaza*, U.S. Institute of Peace Press Books, Washington DC.

Chandler David, 2006, *Empire in Denial : the Politics of State-building*, Pluto Press, London.

Chandler David, 2009, « What do we do when we critique liberalism? The uncritical critique of liberal peace », *Review of International Studies*, 36(S1), pp. 137-155.

Clot André, 1983, *Soliman le Magnifique*, Fayard, Paris.

Cobham David, Kanafani Nu'man (dir.), 2004, *The economics of Palestine : economic policy and institutional reform for a viable Palestinian state*, Routledge, London/New York.

Cook Johnathan, 2008, *Disappearing Palestine : Israel's Experiments in Human Despair*, Zed Books, London/New York.

Cook Jonathan, 2006, *On the Margins-Annual Review of Human Rights Violations of the Arab Palestinian Minority in Israel 2005*, Arab Association for Human Rights, Nazareth.

Cooper Frederick, Stoler Ann Laura, 2013, *Repenser le colonialisme*, Payot, Paris, traduction française de *Tensions of Empire - Colonial Cultures in a Bourgeois World*, 1997, University of California Press.

Cooper Frederick, 2005, *Colonialism in Question : Theory, Knowledge, History*, University of California Press, Berkeley.

Courbage Youssef, 1994, « La population de la Palestine », *Population*, 49e année, n°1, pp. 232-248.

Dardot Pierre, Laval Christian, 2010, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, La Découverte, Paris.

De Crousaz Pascal, 2005, « Le facteur démographique dans la détermination par Israël de ses frontières avec les Palestiniens », *A contrario*, 2005/2 (Vol. 3), pp. 66-98.

Della Faille Dimitri, 2012, « Les études postcoloniales et le 'sous-développement' », *Revue québécoise de droit international*, hors-série, novembre 2012, pp. 11-31.

De Voir Joseph, Tartir Alaa, 2009, *Tracking external donor funding to Palestinian non governmental organizations in the West Bank and Gaza strip 1999 -2008*, Palestine Economic Policy Research Institute (MAS), Jerusalem.

Diekhoff A., « Sionisme », *Encyclopaedia Universalis* (en ligne) consulté le 16 avril 2014, URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/sionisme/>.

Diwan Ishac, Shaban Radwan A., 1999, *Development Under Adversity : The Palestinian Economy in Transition*, World Bank, Washington DC.

Doumani Beshara, 1992, « Rediscovering Ottoman Palestine : Writing Palestinians into History », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 21, No. 2 (Winter, 1992), pp. 5-28.

Dubreuil Laurent, 2006, « Alter, inter : académisme et postcolonial studies », *Labyrinthe* [En ligne], 24, 2006 (2), mis en ligne le 24 juillet 2008, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://labyrinthe.revues.org/1248>.

Duchatelez Kamiel, 1970, « La notion d'économie et ses richesses théologiques », *Nouvelle revue théologique*, vol. 92, n°3, 1970, pp. 267-292.

Duchatelez Kamiel, 2002, « Pour une valorisation de l'économie ecclésiale au Grand Concile orthodoxe », *Nouvelle revue théologique*, vol. 124, n°4, 2002, pp. 565-581.

Dufour Françoise, 2007, *Des rhétoriques coloniales à celles du développement : archéologie discursive d'une dominance*, thèse de Doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III, Paul Siblot (dir.), soutenue le 23 avril 2007.

Dumont Louis, 1977, *Homo aequalis : genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Gallimard, Paris.

El Eini Rosa, 1997, « Government Fiscal Policy in Mandatory Palestine in the 1930s », *Middle Eastern Studies*, Vol. 33, No. 3 (Jul., 1997), pp. 570-596.

Elias Norbert, 1975, *La Dynamique de l'Occident*, Calmann-Levy, Paris.

Esposito Roberto, 2005, *Catégories de l'impolitique*, Le Seuil, Paris.

Faget Jacques, 2008, « "Les métamorphoses du travail de paix" État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents », *Revue française de science politique*, 2008/2 vol. 58, pp. 309-333.

Farsakh Leila, 2005, *Palestinian Labor Migration to Israel: Labor, Land and Occupation*, Routledge, London.

Farsakh Leila, 2008, « The Economics of Israeli Occupation : What is Colonial about it ? », *The Electronic Journal of Middle Eastern Studies* (2008), pp. 41-58.

Ferro Marc, 1994, *Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances (XIIIe -XXe siècles)*, Le Seuil, Paris.

Bibliographie

Fieldhouse David Kenneth, 1982, *The Colonial Empires. A Comparative Survey from the Eighteenth Century*, Macmillan Press, London.

Fischer Stanley et al., 1994, *Securing Peace in the Middle East: Project on Economic Transition*, MA: MIT press, Cambridge.

Fontaine Jacques, 2011, « La politique israélienne de l'eau dans les Territoires palestiniens occupés », dans Porteilla Raphaël et al. (dir.), *Quel Etat ? Pour quelle Palestine ?*, L'Harmattan, Paris.

Forman Jeremy, Kedar Alexander Sandy, 2003, « Colonialism, Colonization and Land Law in Mandate Palestine : The Zor al-Zarqa and Barrat Qisarya Land Disputes in Historical Perspective », *Theoretical Inquiries in Law*, Volume 4, Number 2.

Foucault Michel, 1997, « Il faut défendre la société », dans *Cours au Collège de France (1975-1976)*, Gallimard, Le Seuil, Paris.

Foucault Michel, 2012, « Du gouvernement des vivants », dans *Cours au Collège de France. 1978-1979*, Gallimard, Le Seuil, Paris.

Fredrickson George M., 1988, *The Arrogance of Race : Historical Perspectives on Slavery, Racism, and Social Inequality*, Wesleyan University Press.

Friedman Milton, Friedman Rosa, 1980, *La liberté du choix*, Belfond, Paris.

Fukuyama Francis, 2004 « the imperative of state building », *Journal of Democracy*, Volume 15, Number 2, April 2004, pp. 17-31.

Gabe Evan Bradley, 2013, *The great white umpire in Palestine: British economic policies and Arab grievances, 1920-1936*, A thesis submitted to the faculty of The University of Utah in partial fulfillment of the requirements for the degree of Master of Arts, Department of History, The University of Utah, August 2013.

Gallié Martin, 2012, « Introduction – Des analyses "Tiers-mondistes" aux "Postcolonial Studies" – théories critiques du pouvoir et revendications politiques », *Revue québécoise de droit international*, Hors-série novembre 2012, pp. 1-12.

Gaymard Hervé, 1993, « Pax economica ? L'économie de la paix au Moyen-Orient », *Politique étrangère*, Volume 58, Numéro 4, 1993, pp. 1023-1044.

Gramsci Antonio, 2011, *Guerre de mouvement, guerre de position*, textes choisis et présentés par Keucheyan Razmig, La Fabrique, Paris.

Grosfoguel Ramón, 2006a, « Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global : transmodernité, pensée-frontalière et colonialité globale », *Multitudes*, 26, 2006, pp. 51-74.

Grosfoguel Ramón, 2006b, « Quel(s) monde(s) après le capitalisme ? Les chemins de l'"utopistique" selon Immanuel Wallerstein », *Mouvements*, 2006/3, n°45/46 : pp.43-54.

Hadawi Sami, 1957, *Land Ownership in Palestine*, Palestine Arab Refugee Office, New York.

Haidar Aziz, 1995, *On the margins: the Arab population in the Israeli economy*, St. Martin's Press, New York.

Hanafi Sari, Taber Linda, 2005, « Les ONG palestiniennes et la Palestine », *Outre-Terre*, 2005/4 no 13, p. 251-258.

Hanafi Sari, 1997, *Entre deux mondes : les hommes d'affaires palestiniens de la diaspora et la construction de l'entité palestinienne*, Cedej, Le Caire.

Hanieh Adam, 2003, « From State-led Growth to Globalization : the Evolution of Israeli Capitalism », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 32, No. 4 (Summer 2003), pp. 5-21.

Hanieh Adam, 2008, « Palestine in the Middle East: Opposing Neoliberalism and US Power », article en ligne sur *Monthly Review MRZine*, URL : <http://mrzine.monthlyreview.org/2008/hanieh190708b.html>.

Hanieh Adam, 2011, « The internationalisation of Gulf capital and Palestinian class formation », *Capital & Class*, Vol. 35, No. 1 , February 2011 pp. 81-106.

Hanieh Adam, 2013, *Lineages of Revolt : Issues of Contemporary Capitalism in the Middle East*, Haymarket Books, Chicago.

Harvey David, 2008, *Géographie de la domination*, Les prairies ordinaires, Paris.

Harvey David, 2010, *Le nouvel impérialisme*, Les prairies ordinaires, Paris.

Herzl Theodor, 2003, *L'Etat des Juifs*, La Découverte, Paris, (1^{ère} édition paru en 1896).

Hever Shir, 2010, *The Political Economy of Israel's Occupation : Repression beyond Exploitation*, Pluto Press, London.

Hibou Béatrice, 1998, « Retrait ou redéploiement de l'Etat ? », *Critique internationale*, n°1, 1998/4, pp. 151-168.

Hibou Béatrice, 2011, *Anatomie politique de la domination*, La Découverte, Paris.

Hibou Béatrice, 2014, « De l'intérêt de lire La Domination de Max Weber aujourd'hui », *Lectures* [En ligne], Les notes critiques, 2014, mis en ligne le 27 mars 2014, consulté le 02 mai 2015. URL : <http://lectures.revues.org/14098>.

Hilal Jamil, 2002, *Takween al-Nukhba al-Filastiniyya: Mundhu Nushu' al-Harka al-Wataniyya lama ba'd Qiyam al-Sulta al-Wataniya* (La formation de l'élite palestinienne : Depuis l'émergence du Mouvement National jusqu'à l'établissement de l'Autorité Nationale), Muwatin, Ramallah.

Himadeh Said B. (ed.), 1938, *Economic Organization of Palestine*, American Press, Beirut.

Hudson Michael C., (ed.), 1999, *Middle East Dilemma: The Politics and Economics of Arab Integration*, Columbia University Press, New York.

Hurtado López Fátima, 2010, « Pensée critique latino-américaine : de la philosophie de la libération au tournant décolonial », *Cahiers des Amériques latines*, 62/2010, pp. 23-35.

Bibliographie

Ikle Fred C., Wohlstetter Albert (dir.), 1988, *Discriminate deterrence, report of the Commission on Integrated Long-term Strategy*, Memorandum for The Secretary of Defense, The Assistant to the President for National Security Affairs, January 1988, Washington DC.

Jaume Lucien, 2009, *Les origines philosophiques du libéralisme*, Fayard, Paris.

Jeries Husam, Shihadeh Mtanes, 2013, *Dawlet Rafah al-Mostawteneen. Al-Iqtisad al-Siyasi lil Mostawtanat* (Settlers Welfare State. Settlements Political Economy), Madar, Ramallah.

Jiryis Sabri, 1976, « The land question in Israel », *MERIP Reports*, No. 47, May 1976, pp. 5-26.

Kanafani Ghassan, 1972, *La révolte arabe de 1936-39 en Palestine*, disponible en ligne en langue française, URL : http://fcgk44.free.fr/img/Kanafani_La_revolte.pdf.

Keucheyan Razmig, 2010, *Hémisphère gauche. Une cartographie des nouvelles pensées critiques*, La Découverte, Paris.

Khalaf Issa, 1997, « The Effect of Socioeconomic Change on Arab Societal Collapse in Mandate Palestine », *International Journal of Middle East Studies*, Vol.29, No.1 (Feb. 1997), pp. 93-112.

Khalidi Raja, 1989, « Emergence d'une économie arabe en Israël », dans Mansour Camille (dir.), *Les Palestiniens de l'intérieur*, Les livres de la Revue d'études palestiniennes, Institut des études palestiniennes, Washington, pp 249-272.

Khalidi Raja, Taghdisi-Rad Sahar, 2009, « The economic dimensions of prolonged occupation: continuity and change in Israeli policy towards the Palestinian economy », *UNCTAD*, United Nations, New York/Geneva.

Khalidi Raja, Samour Sobhi, 2010, « Neoliberalism as Liberation : The Statehood Program and the Remaking of the Palestinian National Movement », *Journal of Palestine Studies*, Vol. XL, Winter 2011, pp. 6-25.

Khalidi Raja, 2012, « After the Arab Spring in Palestine: Contesting the Neoliberal Narrative of Palestinian National Liberation », *Jadalliya*, article en ligne 23/05/2012, URL : http://www.jadaliyya.com/pages/index/4789/after-the-arab-spring-in-palestine_contesting-the-

Khalidi Raja, Shihadeh Mtanes, 2013, *Israel's 'Arab Economy': New Policies, Old Dynamics*, Cambridge University Press, Cambridge.

Khalidi Rashid, 2007, *Palestine. Histoire d'un Etat introuvable*, Actes Sud, Paris.

Khalidi Tarif, 1981, « Palestinian Historiography: 1900-1948 », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 10, No. 3 (Spring, 1981), pp. 59-76.

Khalidi Walid, 1961, « Plan Dalet: The Zionist Master Plan for the Conquest of Palestine », *Middle East Forum*, 37(9), pp. 22–28.

Khalidi Walid, 1987, *From Haven to Conquest : Readings in Zionism and the Palestine Problem Until 1948*, Institute for Palestine Studies, Washington DC.

Khan M. H. et al., 2004, *State formation in Palestine : Viability and Governance during Social*

Transformation, Routledge, London.

Knowles Warwick, 2005, *Jordan Since 1989 : A Study in Political Economy*, I.B.Tauris, London.

Kossaifi George, 1989, « L'enjeu démographique en Palestine », dans Mansour Camille (dir.), *Les Palestiniens de l'intérieur*, Les livres de la Revue d'études palestiniennes, Institut des études palestiniennes, Washington, pp 13-40.

Lagerquist Peter, 2003, « Privatizing the occupation : the political economy of an Oslo development project », *Journal of Palestine Studies*, 32, no. 2 (2003), pp.5-20.

Lake Marilyn, 2003, « White Man's Country: The Trans-National History of a National Project » *Australian Historical Studies*, n°122 (2003), pp. 346-63.

Latour Bruno et Lépinay Vincent, 2008, *L'économie, science des intérêts passionnés : Introduction à l'anthropologie économique de Gabriel Tarde*, La Découverte, Paris.

Laurens Henry, 2002, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Armand Collin, Paris.

Laurens Henry, 2004, *L'Orient arabe à l'heure américaine, de la guerre du Golfe la guerre d'Irak*, Armand Collin, Paris.

Le More Anne, 2005, « Killing with kindness: funding the demise of a Palestinian state », *International Affairs*, Volume 81, Issue 5, October 2005, pp. 981–999.

Leech Philip, 2012, « Re-reading the Myth of Fayyadism: A Critical Analysis of the Palestinian Authority's Reform and State-building Agenda, 2008-2011 », Arab Center for Research and Policy Studies, Research Paper, April 2012, Doha.

Legrain Jean-François, 1996, « Judaïsation et démembrement : Politiques israéliennes du Territoire en Cisjordanie-Gaza (1967-1995) », *Monde arabe, Maghreb/Machrek*, n° 152, avril-juin 1996, pp. 42-75.

Legrain Jean-François, 2000, « Retour sur les accords israélo-palestiniens (1993-2000) », *Monde arabe, Maghreb/Machrek*, n° 170, pp. 96-125.

Lesch Ann Mosely, 1979, « Israeli Deportation of Palestinians from the West Bank and the Gaza Strip, 1967-1978, part I », *Journal of Palestine Studies*, 8, no. 2 (1979), pp. 81-112.

Levine Mark, 2007, *Impossible Peace: Israel/Palestine since 1989*, Zed books, London & N.Y.

Li Darryl, 2006, « The Gaza Strip as Laboratory: Notes in the Wake of Disengagement » *Journal of Palestine Studies* Vol. XXXV, No. 2 (Winter 2006), pp. 38–55.

Lockman Zachary, 1996, *Comrades and Enemies Arab and Jewish Workers in Palestine, 1906–1948*, University of California Press, Berkeley.

Longuenesse Elisabeth, 2007, *Professions et société au Proche-Orient, Déclin des élites, crise des classes moyennes*, Presses Universitaires de Rennes.

Lordon Frédéric, 2008, *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Presses de Sciences Po, Paris.

Bibliographie

Mamdani Mahmood, 1996, *Citizen and Subject : Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton University Press, Princeton.

Mansour Antoine, 1982, « Monetary Dualism : The Case of the West Bank under Occupation », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 11, No. 3 (Spring, 1982), pp. 103-116.

Mansour Antoine, 1983, *Palestine : une économie de résistance en Cisjordanie et à Gaza*, L'Harmattan, Paris.

Mansour Antoine, 1989, « Les conditions économiques dans les territoires occupés », dans Mansour Camille (dir.), *Les Palestiniens de l'intérieur*, Les livres de la Revue d'études palestiniennes, Institut des études palestiniennes, Washington, pp. 77-98.

Mansour George, 1937, *The Arab Worker under the Palestine Mandate*, disponible en ligne, URL : <http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/2201473X.2012.10648832>.

Marouby Christian, 2004, *L'économie de la nature. Essai sur Adam Smith et l'anthropologie de la croissance*, Le seuil, Paris.

Martuccelli Danilo, 1999, *Sociologies de la modernité*, Gallimard, Paris.

Martuccelli Danilo, 2004, « Figures de la domination », *Revue française de sociologie*, 2004/3, vol. 45, pp. 469-497.

Marx Karl, 1867, *Le capital*, consulté en ligne, URL : <https://www.marxists.org/francais/marx/works/1867/Capital-I/kmcapI-26.htm>.

Masalha Nur, 1992, *Expulsion of the Palestinians : The Concept of "Transfer" in Zionist Political Thought, 1882-1948*, Institute for Palestine Studies, Washington DC.

Masalha Nur, 2000, *Imperial Israel And The Palestinians : The Politics of Expansion*, Pluto Press, London.

Masalha Nur, 2012, *The Palestine Nakba : Decolonising History, Narrating the Subaltern, Reclaiming Memory*, Zed Books, London/New York.

Massad Joseph, 2009, *La persistance de la question palestinienne*, La fabrique, Paris.

Mattelart Armand, 2008, *La globalisation de la surveillance*, La Découverte, Paris.

Mattelart Armand, 2009, *Histoire de l'utopie planétaire. De la cité prophétique à la société globale*, La Découverte, Paris.

Mengin Françoise, 2013, *Fragments d'une guerre inachevée. Les entrepreneurs taiwanais et la partition de la Chine*, Karthala, Paris.

Metzer Jacob, 1998, *The divided economy of Mandatory Palestine*, Cambridge University Press, Cambridge.

Mondzain Marie-José, 2003, « Oikonomia », dans *Dictionnaire Le Robert*, Seuil, consulté en ligne le 12 janvier 2013, URL : http://robert.bvdep.com/public/vep/Pages_HTML/OIKONOMIA.HTM.

Morris Benny, 2003, *The Birth Of The Palestinian Refugee Problem Revisited*, Cambridge University Press, Cambridge.

Mundy Martha, 1996, « La propriété dite mushâ' en Syrie : à propos des travaux de Ya'akov Firestone », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°79-80, 1996, pp. 273-287.

Nakhleh Khalil, 2004, *The Myth of Palestinian Development: Political Aid and Sustainable Deceit*, PASSIA, Jerusalem.

Naqib Fadle, 2000, « Aspects économiques du processus de paix : politique israélienne et création d'une dépendance de type colonial », *Tiers-Monde*. 2000, tome 41 n°163, pp.597-621.

Nassar Jamal, 1989, « L'expression politique des Palestiniens dans les territoires occupés », dans Mansour Camille (dir.), *Les Palestiniens de l'intérieur*, Les livres de la Revue d'études palestiniennes, Institut des études palestiniennes, Washington, pp. 113-130.

Orléan André, 1992, « L'origine de la monnaie (II) », *Revue du MAUSS*, n°15/16, 1^{er} et 2^{ème} trimestres 1992, pp.111-125.

Orléan André, 2008, « Monnaie, séparation marchande et rapport salarial », dans Lordon Frédéric, 2008, *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Presses de Sciences Po, Paris.

Ottensouer Robert David, 1955, *The Palestine pound and the Israel pound : Transition from a Colonial to an Independent Currency*, Droz

Owen Roger, Pamuk Sevket, 1998, *A History of Middle East Economies in the Twentieth Century*, I.B.Tauris, London.

Paffenholz Thania, 2006, « Promotion de la paix et coopération internationale : histoire, concept et pratique », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], Vol. 25, n°2 | 2006, mis en ligne le 19 mars 2010, Consulté le 24 mars 2015. URL : <http://aspd.revues.org/242>.

Payre Renaud, 2008, « Ordre politique et gouvernement urbain », *Political science*, Université Lumière-Lyon II, 2008.

Peres Shimon, 1993, *The New Middle-East*, Henry Holt & Co, N.Y.

Pecqueur Bernard, 2004, « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », dans Antheaume Benoit, Giraut Frédéric (ed.), *Le territoire est mort : vive les territoires !* IRD Éditions, pp. 295-316.

Polanyi Karl, 2011, *La Subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Flammarion, Paris.

Ponsot Jean-François, 2002, *Le Currency board ou la négation de la Banque centrale : une perspective historique du régime de caisse d'émission*, sous la direction de Claude Gnos - Dijon. Sciences économiques. Soutenue en 2002.

Qutob Farah, 2011, *An Analysis of Israel's Settlement Policy in the Occupied West Bank after the Six-Day War and its Impact on the Peace-Process (1967-2002)*, Submitted for the Degree of Master of Arts

Bibliographie

In Eastern Mediterranean Studies Eastern Mediterranean University August 2011 Gazimağusa, North Cyprus.

Rapaport Richard, 1998, « Beating words into IPO shares », Forbes article en ligne, URL : <http://www.forbes.com/asap/1998/0601/092.html>.

Rey Alain (dir.), 1998, *Dictionnaire historique de la langue française*, 3 vol., Le Robert, Paris.

Richmond Oliver P., 2001, « A Genealogy of Peacemaking : The Creation and Re-Creation of Order », in *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol. 26, No. 3 (July-Sept. 2001), pp. 317-348.

Rist Gilbert, 2007, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Les Presses de Sciences Po, Paris.

Rist Gilbert, 2010, *L'économie ordinaire entre songes et mensonges*, Presses de Sciences Po, Paris.

Rosanvallon Pierre, 1999, *Le Capitalisme utopique. Histoire de l'idée de marché*, Le Seuil, Paris.

Rosenzweig Rafael N., 1989, *The Economic Consequences of Zionism*, E.J. Brill, Leiden.

Rouis Mustapha, Tabor Steven R., 2013, *Regional Economic Integration in the Middle East and North Africa : Beyond Trade Reform*, World Bank, Washington DC.

Roy Sara, 1995, *The Gaza Strip: The Political Economy of De-development*, Institute for Palestine Studies, Beirut.

Roy Sara, 1999, « De-development Revisited: Palestinian Economy and Society Since Oslo », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 28, No. 3 (Spring, 1999), pp. 64-82.

Roy Sara, 2004, « The Palestinian-Israeli conflict and Palestinian socioeconomic decline : A place denied », *International Journal of Politics*, Vol. 17, n°3, spring 2004, pp. 365-403

Ryan Sheila, 1974, « Israeli Economic Policy in the Occupied Areas: Foundations of a New Imperialism », *MERIP Reports*, no. 24 (January 1974).

Saïd Edward, 2003, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Le Seuil, Paris.

Samara Adel, 1988, *The Political Economy of the West Bank 1967-1987 - From Peripheralization to Development*, Khamsin, London.

Samara Adel, 2000, « Globalization, the Palestinian economy and the "peace process" », *Journal of Palestine Studies*, vol.29, no 2 (2000), pp. 20-34.

Sayigh Yezid, 1986, « Palestinian Armed Struggle: Means and Ends », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 16, No. 1 (Autumn, 1986), pp. 95-112.

Sayigh Yezid, 1988, « Dispossession and Pauperisation: The Palestinian Economy Under Occupation » dans *The Palestinian Economy : Studies in Development under Prolonged Occupation*, Routledge, London, pp. 259-265.

Sayigh Yezid, 1997, « Armed Struggle and State Formation », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 26, No. 4 (Summer, 1997), pp. 17-32.

Sbeih Sbeih, 2014, *La « Professionnalisation » des ONG en Palestine : entre pression des bailleurs de fonds et logique d'engagement*, Thèse soutenue le 6 juin 2014 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, sous la direction d'Élisabeth Longuenesse.

Schricke Christian, 1992, « L'Agenda de la Paix du Secrétaire général B. Boutros-Ghali - Analyses et premières réactions », *Annuaire français de droit international*, vol. 38, 1992, pp. 11-31.

Selby Jan, 2013, « The myth of liberal peace-building », *Conflict, Security & Development*, 13:1, pp. 57-86.

Senor Dan, Singer Saul, 2009, *Start-up Nation: The Story of Israel's Economic Miracle*, Twelve, N.Y.

Servet Jean-Michel, 2010, « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits », *Revue de la régulation* [En ligne], 7 | 1^{er} semestre / Spring 2010, mis en ligne le 16 février 2010, consulté le 03 mai 2015. URL : <http://regulation.revues.org/7813>.

Shafir Gershon et Peled Yoav (ed.), 2000, *The New Israel : Peacemaking and Liberalization*, Boulder, CO, Westview.

Shafir Gershon, 1989, *Land, Labor and the Origins of the Israeli-Palestinian Conflict, 1882 - 1914*, Cambridge University Press, Cambridge.

Shalev Michael, 1998, « The Contradictions of Economic Reform in Israel », *Middle East Report*, n°207, Who Paid the Price? 50 Years of Israel (Summer, 1998), pp. 30-33+41.

Shihadeh Mtanes, 2012, « Ma llathi yaridohou Netanyahu moqabel tatweer al-Iqtisad al-'arabi ? » (Que veut Netanyahu en échange du développement de l'économie arabe », *Arab48*, article en ligne, URL : <http://www.arab48.com/?mod=articles&ID=91052>.

Shohat Ella, 1992, « Notes on the "Post-Colonial" » *Social Text*, n°31/32, Third World and Post-Colonial Issues, 1992, pp. 99-113.

Shweiki Omar, Turner Mandy (ed.), 2014, *Decolonizing Palestinian Political Economy: De-development and Beyond*, Palgrave Macmillan, New York.

Sibeud Emmanuelle, 2004, « Post-Colonial et Colonial Studies: enjeux et débats », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°51-4bis, 5/2004, pp. 87-95.

Signoles Aude, 2004, *Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et Etat en formation (1993-2004)*, Thèse de doctorat de science politique soutenue en mars 2004 sous la direction de Bassma Kodmani à l'Université de Paris I Panthéon La Sorbonne.

Smith Adam, 1866, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Collection des principaux économistes (1^{ère} édition paru en 1776).

Smith Barbara J., 1993, *The Roots of Separatism in Palestine : British Economic Policy, 1920-1929*, Syracuse University Press, Syracuse, N.Y.

Sternhell Zeev, 2004, *Aux origines d'Israël : entre nationalisme et socialisme*, Fayard, Paris.

Suaudeau Yves, « Hess Moses (1812-1875) », *Encyclopaedia Universalis* (en ligne) consulté le 16 avril

2014, URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/moses-hess/>.

Taghdisi-Rad Sahar, 2014, « The economic strategies of occupation : confining development and buying-off peace », dans Shweiki Omar, Turner Mandy (ed.), 2014, *Decolonizing Palestinian Political Economy: De-development and Beyond*, Palgrave Macmillan, New York.

Tamari Salim, 1983, « In League with Zion: Israel's Search for a Native Pillar », *Journal of Palestine Studies*, 12 (1983), pp. 41-56.

Tartir Alaa, 2012a, « Aid and development in Palestine: anything, but linear relationship. Can aid contribute to development? », *Working paper*, 4. Birzeit University, Birzeit.

Tartir Alaa, Wildeman Jeremy, 2012b, « Persistent failure: World Bank policies for the occupied Palestinian territories », *Al-Shabaka policy brief*, Al-Shabaka, The Palestinian Policy Network URL : <http://al-shabaka.org/briefs/persistent-failure-world-bank-policies-occupied-palestinian-territories/>.

Tartir Alaa, Wildeman Jeremy, 2013, « Can Oslo's failed aid model be laid to rest? », *Al-Shabaka policy brief*, Al-Shabaka, The Palestinian Policy Network URL : <http://al-shabaka.org/briefs/can-oslos-failed-aid-model-be-laid-rest/>.

Théret Bruno, 1992a, *Régimes économiques de l'ordre politique*, Presses Universitaires de France, Paris.

Théret Bruno, 1992b, *Esquisse d'une conception topologique et régulationniste de l'interdépendance entre le rapport salarial et l'État-providence*, Cahiers du GRETSE, n° 11, Montréal.

Théret Bruno, 1999a, « L'effectivité de la politique économique : de l'autopoïèse des systèmes sociaux à la topologie du social », *L'Année de la régulation*, vol. 3, 1999, pp. 127-167.

Théret Bruno, 1999b, « Vers un socialisme civil ? L'épreuve de la contrainte démocratique de différenciation de la société », dans Bernard Chavance, et al. (dir.), *Capitalisme et socialisme en perspective. Évolution et transformation des systèmes économiques*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 43-77.

Théret Bruno, 2008, « Les trois états de la monnaie », *Revue économique*, 4/2008 vol. 59, pp. 813-841.

Théret Bruno, 2014, « Philosophies politiques de la monnaie : une comparaison de Hobbes, Locke et Fichte », *Æconomia*, 4-4, 2014, pp. 517-589.

Veracini Lorenzo, 2010, *Settler Colonialism : A Theoretical Overview*, Palgrave Macmillan, New York.

Wacquant Loïc, 2010, « La fabrique de l'État néolibéral », *Civilisations*, 59-1, 2010, pp. 151-174.

Weber Max, 1995, *Economie et Société : Les Catégories de la sociologie*, Pocket, Paris, (1ère édition paru en 1921).

Wolfe Patrick, 1999, *Settler Colonialism and the Transformation of Anthropology : the Politics and Poetics of an Ethnographic Event*, Cassell, London.

Wolfe Patrick, 2006, « Settler Colonialism and the Elimination of the Native », *Journal of Genocide Research*, 8, 2006, pp. 387-409.

Wolfe Patrick, 2011, « Race and the trace of history », dans Bateman F. et Pilkington L. (Eds.), *Studies in settler colonialism politics, identity and culture*, Palgrave Macmillan, New York, NY : pp. 272-296.

Wolfe Patrick, 2012, « Purchase by Other Means : The Palestine Nakba and Zionism's Conquest of Economics », *Settler colonial studies*, vol. 2, no. 1, 2012, pp. 133-171.

Wolpe Harold, 1972, « Capitalism and cheap labour-power in South Africa : From segregation to apartheid », *Economy and Society*, 1(4), 1972, pp. 425-456.

Yazbak Mahmoud, 2000, « From poverty to revolt : economic factors in the outbreak of the 1936 rebellion in Palestine », *Middle Eastern Studies*, 36, 2000, pp. 99-113.

Zu'bi (Abdo) Nahla, 1984, « The Development of Capitalism in Palestine : The Expropriation of the Palestinian Direct Producers », *Journal of Palestine Studies*, 13/4, 1984, pp. 88-109.

Zureik Elia, 1979, *The Palestinians in Israel : A Study in Internal Colonialism*, International Library of Sociology, Routledge & Kegan Paul, London.

Zureik Elia, 1983, « The Economics of Dispossession : the Palestinians », *Third World Quarterly*, vol. 5 - Issue 4, 1983, pp. 775-790.

Zureik Elia, 1989, « Culture, loi et contrôle : les Palestiniens en Israël », dans Mansour Camille (dir.), *Les Palestiniens de l'intérieur*, Les livres de la Revue d'études palestiniennes, Institut des études palestiniennes, Washington, pp 191-210.

2-Rapports et documents officiels

Adalah, 2011, *The Inequality Report. The Palestinian Arab Minority in Israel*, Adalah-The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel, March 2011, Haifa.

Adalah, 2012, *Rouhal raghman 'anhom. Tahjeer al-Soukan al-Badou fil Naqab : qariat 'Atir/Um al-Hiran ka-mithal* (Déportés contre leur gré. La déportation des habitants bédouins dans le Naqab : le village de Atir/Um al-Hiran comme exemple), article en ligne, 10/05/2012 URL : <http://www.adalah.org/ar/content/view/1260>.

Badil, COHRE, 2005, *Ruling Palestine: A History of the Legally Sanctioned Jewish-Israeli Seizure of Land and Housing in Palestine*, May 2005, Badil-Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights, COHRE-Center on Housing Rights and Evictions, Bethlehem & Geneva.

Badil, 2013, *Israeli Land Grab and Forced Population Transfer of Palestinians: A Handbook for Vulnerable Individuals and Communities*, BADIL-Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights, Bethlehem.

Bank of Israel, 2010, *Recent Economic Developments May-August 2010*, n°128, Bank of Israel Research Development, oct. 2010, Jérusalem.

Bibliographie

Bimkom, ACAP, 2012, *Planning Outline Planning for Arab Localities in Israel*, Bimkom-Planners for Planning Rights & ACAP-Arab Center for Alternative.

B'tselem, 2010, *By Hook and By Crook: Israeli Settlement Policy in the West Bank*, July 2010.

CNUCED, 1993, *Perspectives d'un développement durable de l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza*, rapport d'une Réunion d'experts, convoquée par le secrétariat de la CNUCED du 19 au 22 mai 1992 au Palais des Nations, à Genève.

CNUCED, 2004, *Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : évolution de l'économie du territoire palestinien occupé*, note du secrétariat de la CNUCED, Genève.

CNUCED, 2012, *Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : évolution de l'économie du territoire palestinien occupé*, note du secrétariat de la CNUCED, Genève.

FDIH, 2006, *Couler l'État palestinien, sanctionner son peuple : l'impact de l'asphyxie économique du Territoire Palestinien occupé sur les droits de l'Homme*. Rapport d'octobre 2006.

HSRC, 2009, *Occupation, Colonialism, Apartheid? A re-assessment of Israel's practices in the occupied Palestinian territories under international law*, Human Sciences Research Council of South Africa (HSRC), Cape Town, South Africa, May 2009.

ICBS, 2012, *Statistical abstract of Israel 2012 - No. 63*, Jerusalem.

IMF, 2013, *West Bank and Gaza – Staff report prepared for the Septembre 2013 meeting of the Ad Hoc Liaison Committee*, Sept11-2013.

MAS, 2013, *Quarterly Economic and Social Monitor*, vol.33, August 2013, Ramallah.

MAS, 2015, *Quarterly Economic and Social Monitor*, vol.39, January 2015, Ramallah.

Palestinian National Authority, 2007, *Palestinian Reform and Development Plan 2008-2010*, Ramallah.

Palestinian National Authority, 2011, *National Development Plan 2011-2013. Establishing the State, Building our Future*, Ramallah.

OCDE, 2007, *Vers une croissance pro-pauvres : orientations à l'intention des donateurs, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD*, 2007.

OCHA, 2012, *Humanitarian Atlas*, Decembre 2012, United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), occupied Palestinian territory.

OECD, 2011, *Israel: Study on the geographic coverage of Israeli data*, Statistics Directorate.

Palestine Royal Commission (Peel) Report, 1937, presented by the Secretary of State for the Colonies to the United Kingdom Parliament by Command of His Britannic Majesty, Lord Robert Peel (chairman).

PCHR, 1997, *The Israeli Policy of Closure, Legal, Political and Humanitarian Evaluation*, Series Study 6, Palestinian Centre for Human Rights, Affiliate of International Commission of Jurists, Geneva and Gaza.

PCHR, 2013, *The Closure Continues. A Report on the Impact of the Israeli Closure of the Gaza Strip*.

01 January-31 December 2012, Palestinian Centre for Human Rights, 20/05/2013, Gaza.

PCBS, 2012, *Performance of the Palestinian Economy*, 2011, Palestinian Central Bureau of Statistics, May 2012, Ramallah.

Protocol on Economic Relations between the Government of Israel and the PLO, Paris, April 9, 1994, URL : www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/paris94-en.

Rikaz, 2010, *Socio-economic databank on the Palestinian community in Israel*, 3rd Socio-economic Survey 2010.

UN, 2012, *Gaza in 2020 : a liveable place ?*, Report by the United Nations Country Team in the occupied Palestinian territory, August 2012.

UNCTAD, 1989, *The Palestinian financial sector under Israeli occupation*, Study prepared by the secretariat of UNCTAD in collaboration with the secretariat of the Economic and Social Commission for Western Asia, UNITED NATIONS, New York.

World Bank, 1993, *Developing the Occupied Territories: An Investment in Peace*, 6vol., September 1993, Washington DC.

World Bank, 2004, *Four Years - Intifada, Closures and Palestinian Economic Crisis. An Assessment*, October 2004.

World Bank, 2005, *The Palestinian Economy and the Prospects for its Recovery*, Economic Monitoring Report to the Ad Hoc liaison Committee, N°1, 1er décembre 2005.

World Bank, 2012, *West Bank and Gaza. Towards Economic Sustainability of a Future Palestinian State: Promoting Private Sector - Led Growth, Poverty Reduction and Economic Management* Department (MNSPR) Middle East and North Africa Region, Document of the World Bank.

3-Sites internet

Adalah, The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel : <http://www.adalah.org/>

Al-Zaytouna Centre for Studies and Consultations : <http://www.alzaytouna.net/en/>

Autorité Palstinienne, Ministère de l'économie : <http://www.mne.gov.ps/>

Autorité Palestinienne, Cabinet du Premier ministre (gouvernement de Cisjordanie) : <http://www.palestinecabinet.gov.ps>

Autorité Palestinienne, Ministère de l'intérieur (gouvernement de la bande de Gaza) : <http://www.moi.gov.ps/>

ARIJ - The Applied Research Institute Jerusalem : <http://www.arij.org/>

BADIL Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights : www.badil.org

Bank of Israel : <http://www.boi.org.il/en/>

Banque Mondiale : <http://www.worldbank.org/en/country/westbankandgaza>

FIDH - La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme : <https://www.fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-l-homme/maghreb-moyen-orient/israel-territoires-palestiniens-occupes/>

FMI - Fonds Monétaire International : <http://www.imf.org/external/country/wbg/rr/>

Israel Central Bureau of Statistics : <http://www.cbs.gov.il/>

MAS - Palestine Economic Policy Research Institute : <http://www.mas.ps/>

OCHA - Office for the Coordination of Humanitarian Affairs : <http://www.ochaopt.org/>

Palestine Monetary Authority : <http://www.pma.ps/>

Palestinian Central Bureau of Statistics : <http://www.pcbs.gov.ps/default.aspx>

PASSIA - The Palestinian Academic Society for the Studies of International Affairs : www.passia.org

PCHR - The Palestinian Center for Human Rights, www.pchrgaza.com

PECDAR - Palestinian Economic Council for Development and Reconstruction, www.pecdar.org

UNCTAD - United Nations Conference on Trade and Development : [http://unctad.org/en/pages/gds/Assistance to the Palestinian People/The-Assistance-to-the-Palestinian-People.aspx](http://unctad.org/en/pages/gds/Assistance%20to%20the%20Palestinian%20People/The-Assistance-to-the-Palestinian-People.aspx)

Annexes

A1 – Chronologie indicative du conflit.

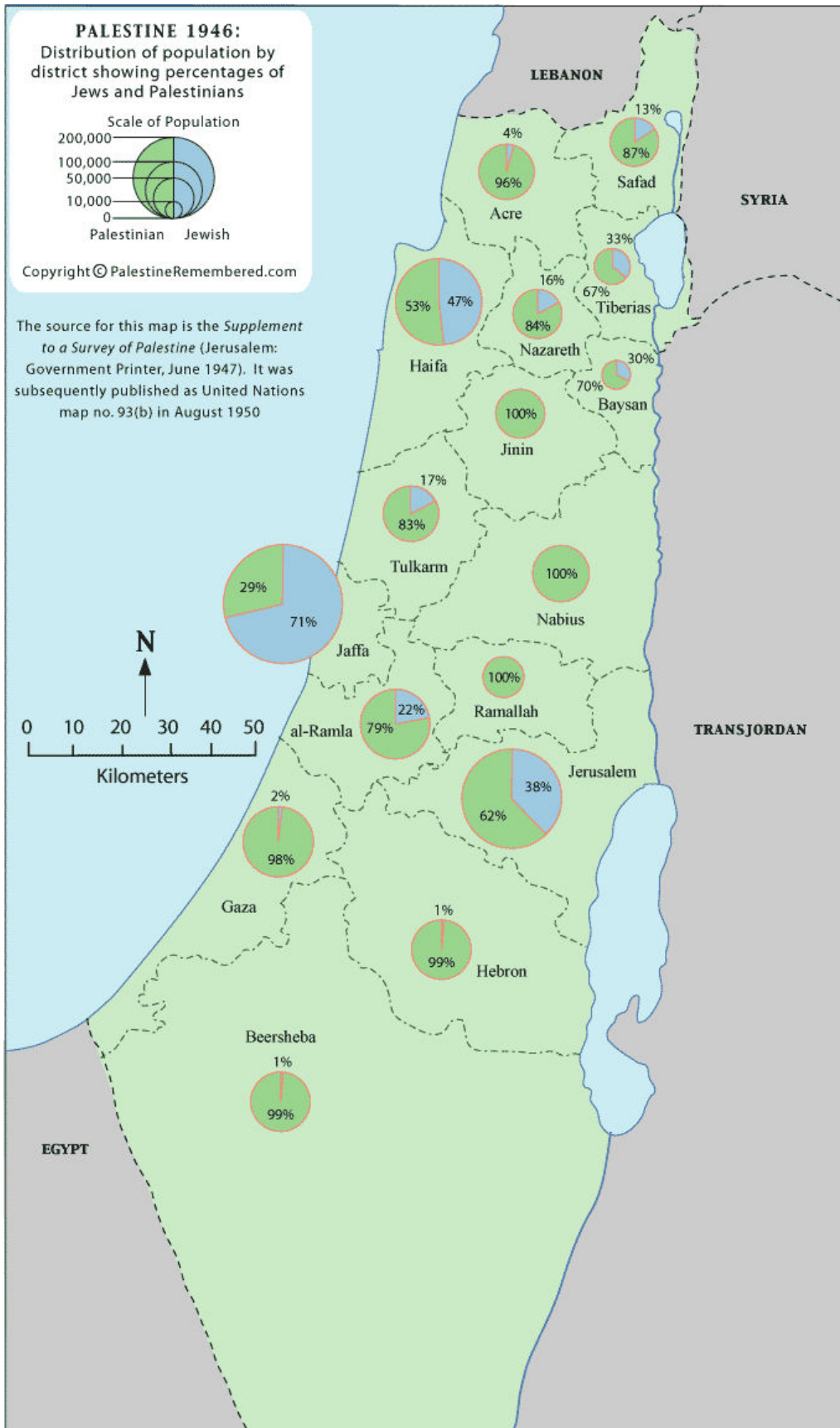
1839	Début du mouvement des réformes ottomanes des <i>tanzimat</i> qui se poursuit jusqu'à la fin du 19 ^{ème} siècle.
1878	Etablissement de Petah Tikva, première colonie sioniste en Palestine.
1881-1891	Première vague d'immigration massive sioniste en Palestine, environ 10 000 colons originaires de l'Empire de Russie.
1897	Premier congrès sioniste à Bâle, organisé par Theodor Herzl.
1903-1914	Deuxième vague d'immigration massive sioniste en Palestine, environ 40 000 colons originaires de l'Empire de Russie et d'Europe de l'Est.
1914-1918	Les Ottomans entrent en guerre contre les Alliés durant la Première Guerre mondiale.
1916	Accords secrets de Sykes-Picots entre les Français et les Britanniques prévoyant le partage du Moyen-Orient à l'issue de la Première Guerre mondiale.
1917	Déclaration de Lord Balfour à la Fédération sioniste le 2 novembre par laquelle le gouvernement britannique se déclare favorable à l'établissement d'un foyer national juif en Palestine. Le général britannique Edmund Allenby entre à Jérusalem le 11 décembre et instaure une administration militaire en Palestine.
1920	Première révolte arabe en avril, dite de Nabi Musa. La SDN accorde le mandat aux Britanniques, en juillet une administration civile britannique prend ses fonctions en Palestine. Fondation du syndicat de la Histadrout en décembre.
1921	Révolte arabe de Yafa en mai.
1922	Publication en juin du Livre Blanc de Churchill en réponse à la révolte arabe. L'office de Palestine (l'Agence juive) est délégué par l'Organisation sioniste en tant qu'organe exécutif en Palestine.
1929	Révolte arabe Al Buraq en août-septembre

	Les commissions Shaw puis Hope-Simpson sont déléguées par le gouvernement britannique pour enquêter sur la situation en Palestine.
1930	Publication du second Livre Blanc de Passfield en réponse à la révolte arabe.
1933	Organisation d'une grève générale arabe suivie de grandes manifestations en octobre.
1936-1939	Grande révolte arabe en Palestine.
1937	La commission britannique Peel est déléguée en Palestine pour enquêter sur la situation du pays.
1939	Publication du troisième Livre Blanc de MacDonald
1947	L'assemblée générale des Nations Unies adopte le 30 novembre la proposition de partage de la Palestine en deux Etats, ce qui annonce le début d'une bataille entre Arabes palestiniens et Juifs pour le contrôle du pays.
1948	Le 14 mai, les Britanniques mettent officiellement fin à leur mandat. Le 15 mai, le mouvement sioniste annonce la création de l'Etat d'Israël. Les armées arabes des pays voisins entrent en guerre à ce moment-là.
1949	Différents armistices sont signés entre Israël et les Etats arabes au cours de l'année. La Cisjordanie est annexée par la Jordanie, la bande de Gaza passe sous contrôle de l'Egypte.
1952	La citoyenneté israélienne est accordée aux Palestiniens <i>de l'intérieur</i> .
1956	Crise de Suez, la France, la Grande Bretagne et Israël attaque l'Egypte suite à la décision des autorités égyptiennes de nationaliser le canal de Suez.
1964	Création de l'Organisation de Libération de la Palestine au Caire.
1966	Fin du régime militaire imposé aux Palestiniens <i>de l'intérieur</i> .
1967	Guerre « des 6 jours » en juin entre Israël et les Etats arabes, à l'issue de la guerre Israël occupe les territoires du Sinaï, du Golan, de Cisjordanie et de Gaza.
1973	Guerre « du kippour » en octobre entre Israël et les Etats arabes (principalement l'Egypte et la Syrie).
1974	L'OLP obtient le statut d'observateur à l'ONU, comme représentant du peuple palestinien.
1976	Journée de la Terre le 30 mars, une grève nationale et une grande manifestation des Palestiniens <i>de l'intérieur</i> sont réprimées par la police israélienne. Victoire de maires sympathisant de l'OLP lors d'élections municipales en avril en Cisjordanie.
1978-1979	Accords de Camp David entre Israël et l'Egypte, prévoyant notamment une plan

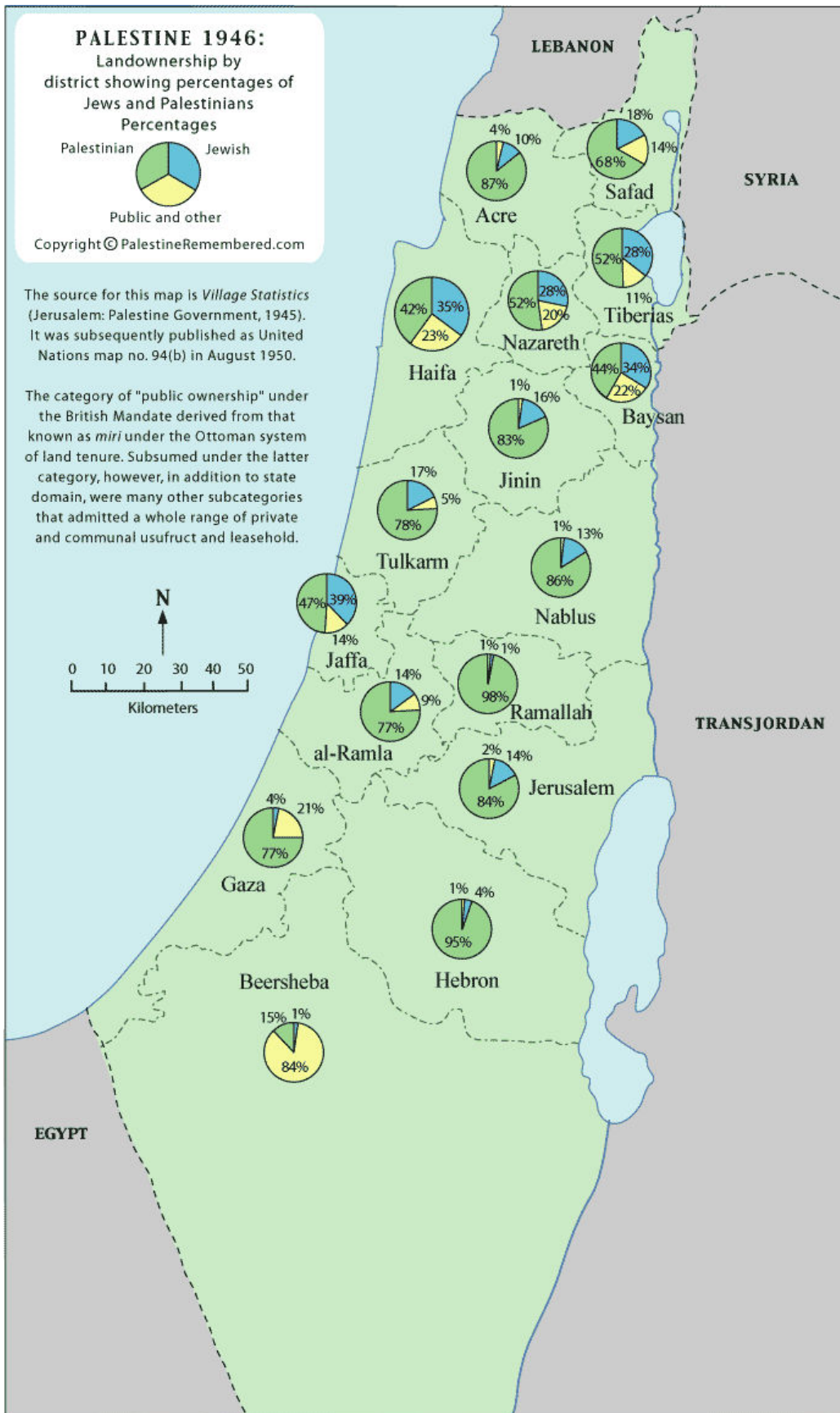
	d'autonomie pour les territoires de Cisjordanie et de Gaza.
	Israël encourage la constitution de Ligues de villages dans le but de promouvoir une élite alternative, plus favorable aux plans israéliens.
1981	Les autorités israéliennes établissent une administration civile, qui dépend du gouvernement militaire, en charge des territoires de Cisjordanie et de Gaza.
1982	Israël envahit le Liban dont elle occupe le Sud pendant 18 ans.
1985	Mise en œuvre du Plan Economique de Stabilisation en Israël en réponse à la crise inflationniste.
1987-1993	Première Intifada (soulèvement) dans les TPO.
1988	En juillet, la Jordanie annonce la rupture de ses liens administratifs avec la Cisjordanie et renonce officiellement à toute revendication territoriale et politique sur ce territoire. En novembre, le Conseil National Palestinien de l'OLP réunit à Alger déclare l'indépendance de l'Etat Palestinien.
1990-1991	Guerre du Golfe entre l'Irak et une coalition menée par les Etats-Unis.
1991	Conférence de paix de Madrid entre Israël et l'Etats arabes le 30 octobre.
1993	Signature de la Déclaration de principes (Oslo 1) entre Israël et l'OLP le 13 Septembre.
1994	Signature du Protocole de Paris sur les relations économiques le 29 avril. L'Autorité Palestinienne s'installe à Gaza et à Jéricho le 1 ^{er} juillet.
2000	L'armée israélienne se retire du Liban Sud en mai, à l'exception de la région des fermes de Chebaa qui reste occupée à ce jour.
2000-2005	Seconde Intifada (soulèvement) dans les TPO.
2005	Désengagement israélien de la bande de Gaza.
2006	Victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes le 25 janvier. Offensive militaire israélienne sur Gaza en juin. Offensive militaire israélienne sur le Liban en juillet-aout.
2007	Prise de pouvoir par le Hamas de la bande de Gaza en juin, et formation d'un gouvernement d'urgence par le président Mahmoud Abbas en Cisjordanie avec pour Premier ministre Salam Fayyad. Conférence des <i>donateurs</i> de Paris le 17 décembre.
2008-2009	Offensive militaire israélienne sur Gaza du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009.

2011	Le président palestinien Mahmoud Abbas remet la demande d'adhésion de l'Etat palestinien à l'ONU en septembre
2012	La Palestine est admise en tant qu'Etat non-membre à l'ONU le 12 novembre Offensive militaire israélienne sur Gaza du 14 au 21 novembre
2014	Offensive militaire israélienne sur Gaza en juillet-aout.

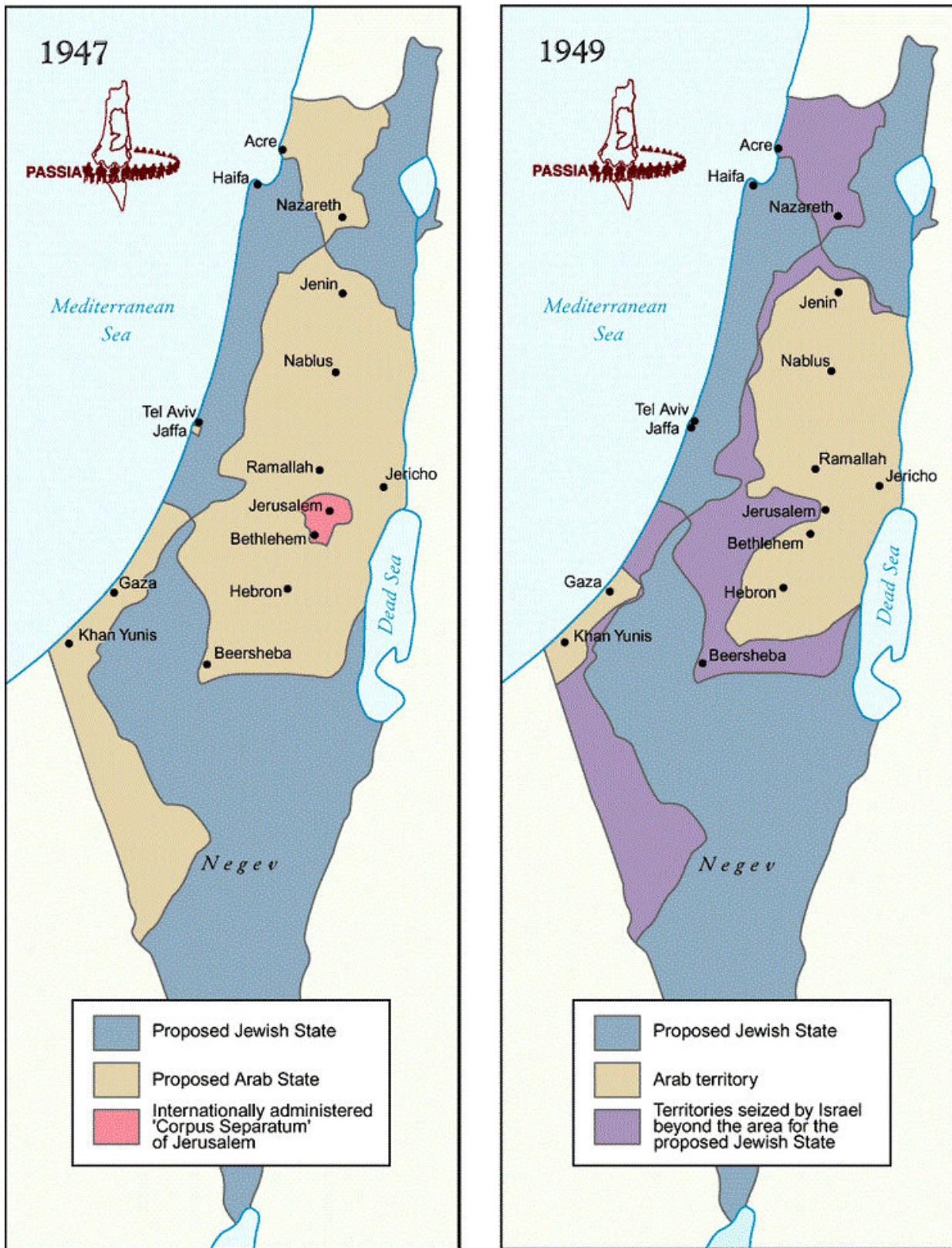
A2 – Répartition de la population (palestinienne et juive) par sous-district, en, 1946



A3 – Répartition de la propriété foncière en pourcentage par sous-districts, en 1945

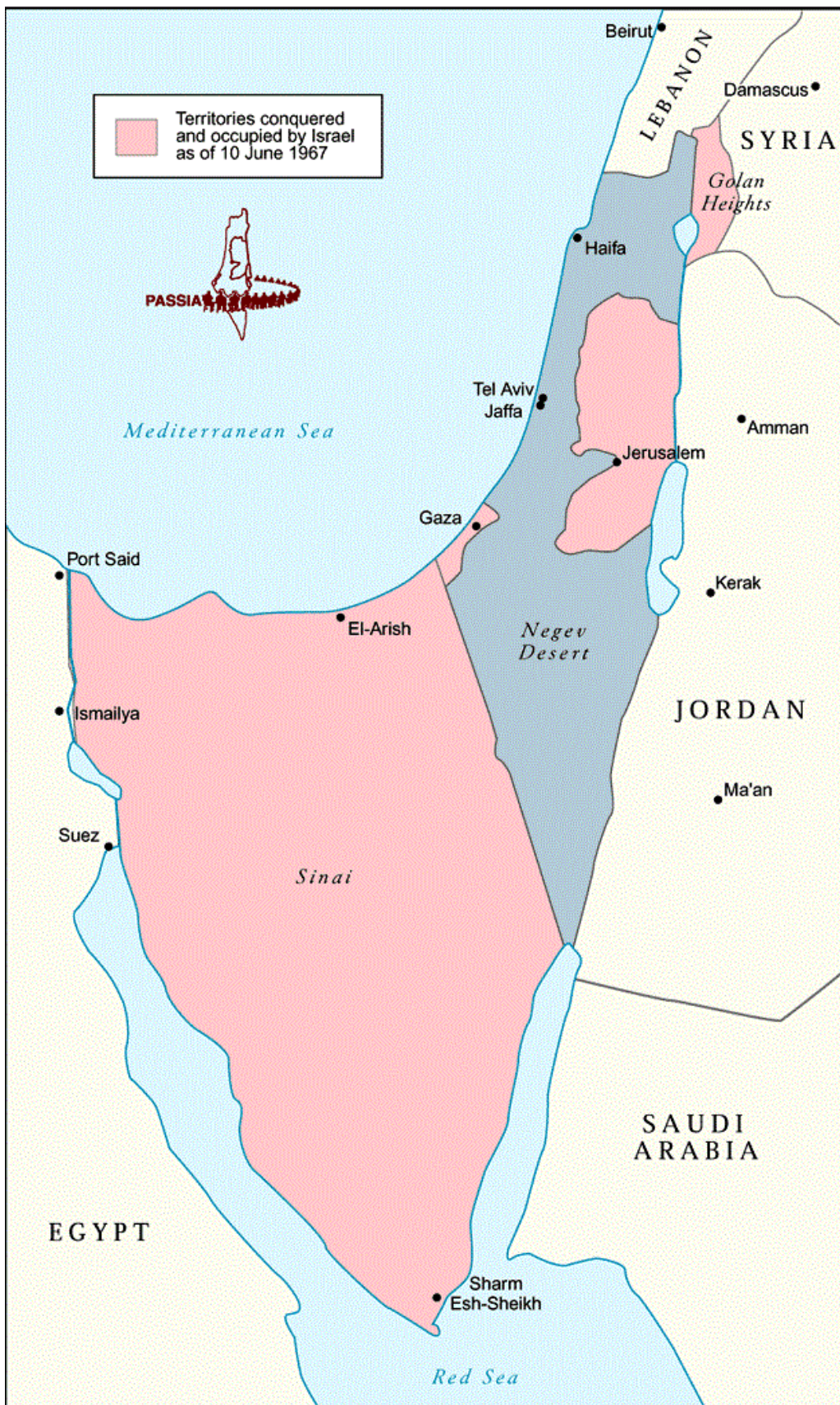


A4 – Proposition de partage de l'ONU en 1947 (à gauche) et ligne d'armistice de 1949 entre Israël et les pays arabes, dite également « ligne verte » ou « frontières de 1967 » (à droite).



Source : <http://www.passia.org/>

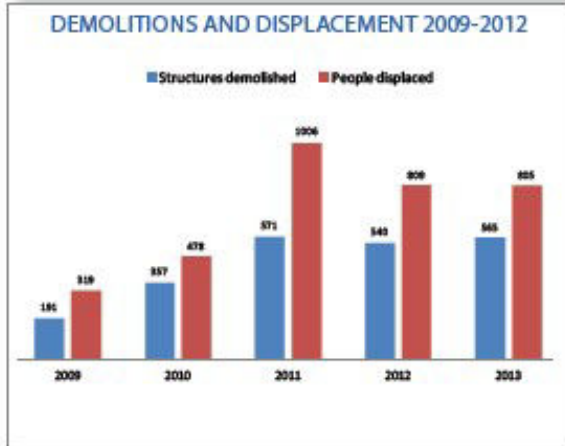
A5 – Les territoires occupés par Israël en juin 1967



Source : <http://www.passia.org/>

A6 – Le morcellement territorial en Cisjordanie, en 2014

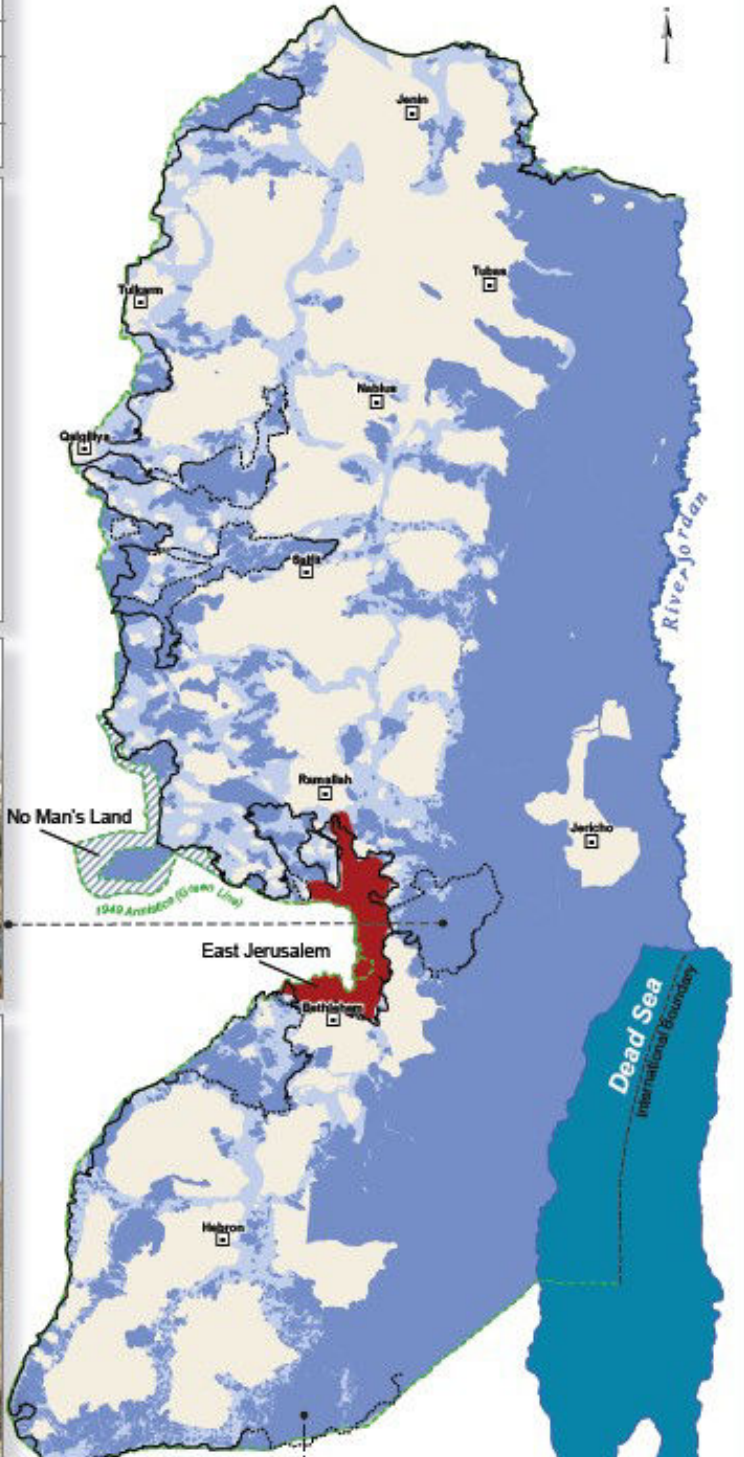
	Areas A/B
	Area C: areas within settlements' local and regional councils (70%)
	Remainder of Area C (30%)
	Governorate Capital
	1949 Armistice (Green Line)
	Barrier - Constructed / Under Construction
	Barrier - Planned



Over 7,000 Palestinian Bedouins residing in the central West Bank are at-risk of forced "relocation". Part of this area has been allocated for the expansion of the Ma'ale Adumim settlement (the E1 Plan).

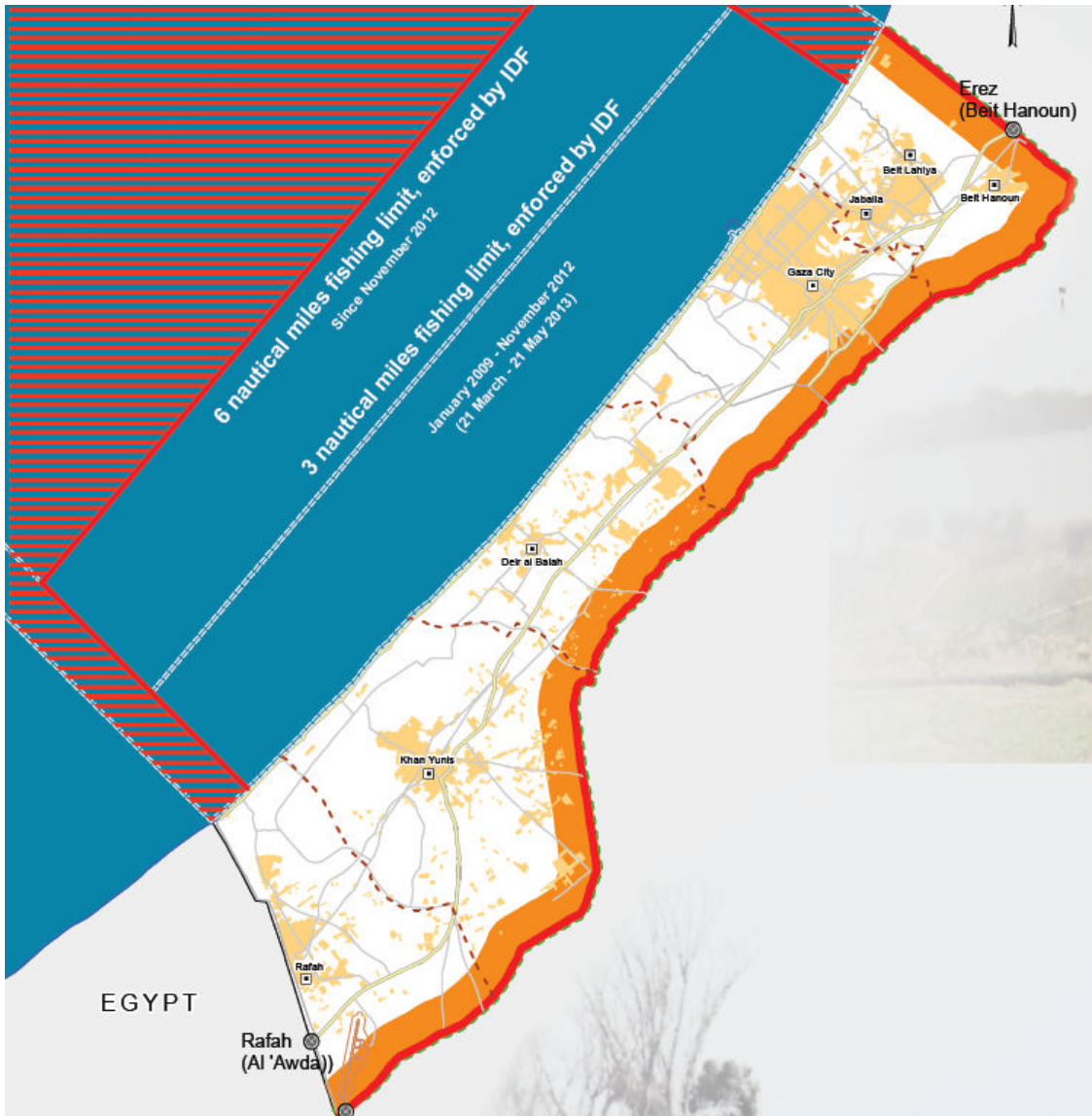


Eight Palestinian villages and their 1000 (approx) residents in Masafer Yatta are at risk of forced eviction and displacement because the area has been designated as a "firing zone" by the Israeli military.



Source : www.ochaopt.org/

A7 – La bande de Gaza en 2013



Source : www.ochaopt.org/

A8 - Situation humanitaire dans la bande de Gaza en 2011, Points clés.

Source : OCHA, 2011

POINTS CLÉS

- ▣ La population de Gaza atteint 1,6 millions de personnes, dont 50% sont âgés de moins de 18 ans.
- ▣ 38% vivent sous le seuil de pauvreté.
- ▣ 26% de la population active, dont 38% de jeunes, sont au chômage.
- ▣ Le salaire moyen a baissé de 20% ces six dernières années.
- ▣ 54% des habitants sont confrontés à une insécurité alimentaire et plus de 75% sont dépendants des aides.
- ▣ 35% des terres agricoles et 85% des zones de pêche sont totalement ou partiellement inaccessibles en raison des mesures militaires israéliennes.
- ▣ 50 à 80 millions d'eau d'égouts partiellement traitées sont quotidiennement rejetées dans la mer.
- ▣ Plus de 90% de l'eau provenant de l'aquifère de Gaza est non potable.
- ▣ 85% des écoles de Gaza fonctionnent sur une double vacation.
- ▣ Environ un tiers des biens élémentaires sont indisponibles.
- ▣ Depuis le début 2010, 64 civils Palestiniens ont été tués et 621 blessés par l'armée israélienne ; plus de 60% des cas se sont produits dans des zones d'accès limité. 60 autres civils sont morts, ainsi que 137 blessés dans les tunnels.

A9 - Photos

L'armée israélienne arrache des oliviers en Cisjordanie -
Source : ARIJ



Démolition de maison par l'armée israélienne à Jérusalem-Est -
Source : OCHA 2011

Le Mur de separation,
Al-Ram/Jerusalem-Est -
Source : OCHA 2011





A la sortie des tunnels entre la bande de Gaza et l'Egypte (à gauche et en bas)

Crédit photo :
AFP/getty image (à gauche)

AP - Eyad Baba (en bas)



File d'attente pour remplir de l'essence dans la bande de Gaza, Source : OCHA 2015

Résumé

La majorité des travaux en économie sur la Palestine semblent déterminés par le projet, explicite ou non, de surmonter l'omniprésence du conflit entre Palestiniens et Israéliens. Ceci coïncide avec la pensée économique standard qui place le marché au centre de ses attentions, et entend s'affranchir de l'existence de « faits de pouvoir » dans les rapports sociaux. Ces mêmes écrits n'en invoquent pas moins l'existence du conflit lorsque celui-ci perturbe à l'évidence les prévisions et compromet les analyses. Or en présentant le politique comme un obstacle au bon fonctionnement de l'économie, le souhait est ainsi exprimé de voir celle-ci s'imposer comme une alternative à celui-là. Ces travaux-là sont dominants ; ils participent à la formulation des politiques et orientent le versement de l'*aide* internationale.

M'appuyant sur certains travaux critiques ainsi que sur une analyse historique des faits économiques, des présupposés normatifs du discours économique et des effets de ce discours sur la gestion du conflit, j'envisage pour ma part la paupérisation de la société palestinienne comme une conséquence de la politique coloniale israélienne de dépossession dont les conséquences sont la dépendance économique mais aussi la perte de souveraineté politique. En ce sens, le problème n'est donc pas tant celui de l'amélioration ou de la détérioration du « niveau de vie » de la population mais des répercussions en termes de souveraineté, d'indépendance, voire même de survivance de la société palestinienne.

Ainsi dès l'époque du mandat britannique, la colonisation de la Palestine par le mouvement sioniste va de pair avec la dépossession des Palestiniens des moyens matériels de leur autonomie. Se joue alors sur le terrain de l'économie le succès de l'implantation sioniste et la mise en péril de la présence arabe palestinienne. L'expulsion massive des Palestiniens et la création de l'Etat d'Israël en 1948 seront une autre manifestation de ce rapport colonial qui s'établit au détriment de la société palestinienne. A partir de 1967, Israël étend son régime d'exclusion des Palestiniens et de monopolisation des terres aux territoires nouvellement occupés de Cisjordanie et de Gaza. Cette expansion est pourtant contrariée par la présence d'une importante population arabe, ce qui conduit les dirigeants israéliens à maintenir un *statu quo* politique tout en promouvant un processus de dépossession et d'intégration économique qui perdure à ce jour.

Pendant ce temps depuis la fin des années 1980, la promotion d'un *nouveau* Moyen-Orient sous hégémonie américaine passe notamment par la normalisation et l'intégration économique d'Israël dans son environnement arabe. Dans cette perspective, le processus de paix entamé en 1993 à Oslo participe à l'ébauche d'une région pacifiée et intégrée dans la *globalisation* néolibérale. Dès lors le transfert de fonds institué par l'*aide* financière internationale, l'exhortation faite par la Communauté internationale aux Palestiniens de participer aux objectifs de croissance économique et de développement, ainsi que l'intégration de l'économie palestinienne dans l'économie israélienne et dans la *globalisation*, sont un moyen éminemment politique d'évacuer en apparence les rapports de domination et d'inviter la société palestinienne à s'en accommoder.

L'économie s'avère être ainsi un espace privilégié de violence et de coercition à l'encontre des Palestiniens et, de même que la politique, doit être ici considérée comme « la guerre continuée par d'autres moyens ».

Summary

From dispossession to economic integration: Political economy of colonialism in Palestine

Most economic studies that have been done on Palestine are committed, whether explicitly or not, to overcome the ubiquity of the conflict between Palestinians and Israelis. Indeed, this is in line with standard economic thinking which places the market at the center of its interests, and overlooks “facts of power” in social relations. Yet, these same works come to invoke this same conflict when it inevitably disturbs predictions and compromises analysis. In doing so, they manage to show that politics is an obstacle to the flow of the economy, and therefore, express their wish that the latter becomes an alternative to the former. These works are dominant; they contribute to policy-making and guide the spending of international financial *aid* to Palestinians.

Relying on a number of critical works and on a historical analysis of economic facts, in addition to normative presumptions of economic discourse and effects of this discourse on conflict management, I consider the pauperization of Palestinian society a result of the Israeli colonial policy of dispossession. The consequences of this policy are manifest in the economic dependency of Palestinians, hence the loss of political autonomy. Thus, the problem is not about the improvement or the deterioration of the Palestinians’ “standard of living”, as emphasized by the mainstream development discourse, but about its effects on the Palestinian political autonomy, or even the survival of the Palestinian society.

Since the British Mandate of Palestine, colonization of Palestine by the Zionist movement went hand in hand with the dispossession of Palestinians’ material conditions of their autonomy. In economics, as in politics, success of the Zionist settlement came at the expense of the Palestinian Arab presence. The mass expulsion of Palestinians and the creation of the State of Israel in 1948 was another manifestation of this colonial relationship established at the expense of Palestinian society. In 1967, Israel expanded its regime of exclusion of Palestinians and monopolization of land to the newly occupied West Bank and Gaza Strip. This expansion, however; was hindered by the presence of a large Arab population, as a result, Israeli leaders decided to maintain the political *status quo* while promoting a process of dispossession and economic integration that continued until this day.

From the late 1980s until now, the promotion of a *new* Middle East under US hegemony went hand in hand with normalizing the presence of Israel and securing its economic integration in the surrounding Arab environment. In this behalf, the peace process that had begun in Oslo in 1993 contributed to the modeling of a subjugated area integrated into neoliberal *globalization*. Thus, the transfer of funds established by international financial *aid*, the exhortation made by the international community to the Palestinians to participate in the economic growth and development, as well as the integration of the Palestinian economy in the Israeli economy and in globalization, should be considered highly political strategies to eliminate ostensibly relations of power, and therefore, invite Palestinians to accept their subjugation.

Thus the economy appears to be a place of direct violence and coercion against the Palestinians with the peculiarity that it can be exercised while pretending to serve their interest. In that sense, economics as well as politics, appear to be “war by other means”.

ملخص

من السلب الى الدمج الاقتصادي: الاقتصاد السياسي للاستعمار في فلسطين

يبدو أن معظم الدراسات الاقتصادية الخاصة بفلسطين – سواء كان ذلك جليا أو خفيا- يحددها مشروع يقوم على محاولة تحرر من ثقل حضور الصراع بين الفلسطينيين والإسرائيليين، وهو ما يطابق الفكر الاقتصادي المنتشر الذي يضع السوق في قلب اهتماماته، ويتجاهل وجود أفعال سلطوية في العلاقات الاجتماعية. غير أن هذه الكتابات تستدعي وجود هذا الصراع عندما يربك بوضوح التوقعات ويظهر مدى اللغط في التحليل. فان تقديم السياسة كعائق لجودة سير الاقتصاد من قبل هذه الدراسات هدفه التأكيد على فرض الاقتصاد كبديل للسياسة. هذه الدراسات المهيمنة تشارك في تحديد السياسات وتقوم على توجيه المساعدات الدولية.

استنادا إلى عدد من الدراسات النقدية والى التحليل التاريخي للوقائع الاقتصادية، بالإضافة إلى الافتراضات المعيارية المسبقة للخطاب الاقتصادي وأثار مثل هذا الخطاب على إدارة الصراع، أرى بالمقابل أن إفقار المجتمع الفلسطيني ناتج عن سياسة السلب الاستعمارية الإسرائيلية والتي تسببت ليس فقط بتبعية اقتصادية بل بفقدان السيادة السياسية أيضا. بهذا المعنى، المعضلة المطروحة على الاقتصاد الفلسطيني لا تنحصر بتحسين او بتدهور "مستوى المعيشة" للفلسطينيين، بل تعود إلى إشكالية السيادة والاستقلال وبقاء المجتمع الفلسطيني.

منذ فترة الانتداب البريطاني وعملية استيطان فلسطين من قبل الحركة الصهيونية متوازية مع عملية سلب الفلسطينيين من الوسائل المادية التي تضمن استقلالهم. ففي القطاع الاقتصادي، تم نجاح المشروع الاستيطاني الصهيوني بينما تم تهديد الوجود العربي الفلسطيني. ولقد اتضحت العلاقة الاستعمارية من جديد على حساب المجتمع الفلسطيني من خلال عملية الطرد الجماعي للفلسطينيين وإقامة دولة إسرائيل في عام 1948. وسّعت دولة إسرائيل بعد العام 1967 نظامها الإقصائي إزاء الفلسطينيين والإحتكاري للأراضي في المناطق المحتلة حديثا، الضفة الغربية وقطاع غزة. إلا أن تضارب الوجود السكاني العربي الطاغى مع هذا التوسع، دفع القادة الإسرائيليين إلى الاكتفاء بالمحافظة على الوضع القائم سياسياً، في الوقت الذي كانوا يواصلون فيه عملية السلب والدمج الاقتصادي، المستمر حتى الآن.

في الوقت ذاته، ومنذ أواخر الثمانينات، تسير خطة الشرق الأوسط الجديد تحت الهيمنة الأمريكية من خلال التطبيع والدمج الاقتصادي لإسرائيل في البيئة العربية المحيطة. من هذا المنطلق، تساهم عملية السلام التي بدأت في العام 1993 في أوسلو في رسم منطقة خاضعة ومندمجة مع العولمة النيوليبرالية. ما يعني أن نقل الأموال كما حددتها المساعدات الدولية، وحث الفلسطينيين من قبل المجتمع الدولي للمشاركة في أهداف النمو الاقتصادي والتنمية، ودمج الاقتصاد الفلسطيني في الاقتصاد الإسرائيلي وفي العولمة، كلها وسائل سياسية للتغطية ولو شكليا، على علاقة السيطرة، ومطالبة المجتمع الفلسطيني بالتكيف معها.

بهذا، يظهر الاقتصاد هنا كفضاء لممارسة العنف والقهر على الفلسطينيين، و تماما كحال السياسة يجب اعتباره كـ "استمرارية الحرب بوسائل أخرى".